

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna -Technopole d'ARCHAMPS - 74160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-deux, le douze décembre à vingt heures,
le **Conseil Communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois -ARCHAMPS-, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Président.

Nombre de membres :
en exercice : 49
présents : 38
procurations : 6
votants : 44

Date de convocation :
06 décembre 2022

PRESENTS : A RIESEN, M GENOUD, Nicolas LAKS, PJ CRASTES, A CUZIN, V LECAQUE, C CACOUAULT, P CHASSOT, S KARADEMIR, E ROSAY, M GRATS, M SALLIN, M MERMIN, L VESIN, L DUPAIN, V LECAUCHOIS, J BOUCHET, S LOYAU, M DE SMEDT, I ROSSAT-MIGNOD, D CHAPPOT, J CHEVALIER, JC GUILLON, D BESSON, P DURET, S DUBEAU, E BATTISTELLA, B FOL, A MAGNIN, H ANSELME, A AYEB, C DURAND, M-N BOURQUIN, L CHEVALIER, F DE VIRY, M SECRET, F BENOIT, F GUILLET,

REPRESENTES : G ZORITCHAK par A RIESEN (procuration), Nathalie LAKS par Nicolas LAKS (procuration), C VINCENT par L VESIN (procuration), C BONNAMOUR par J BOUCHET (procuration), G NICOUD par D BESSON (procuration), J LAVOREL par F BENOIT (procuration),

ABSENTS : S BEN OTHMANE, J-L PECORINI, C MARX, L JACQUET, C MERLOT,

Secrétaire de séance : Monsieur Michel MERMIN

Délibération n° 20221212_cc_eauasst153

8.8 ENVIRONNEMENT

ACCORD DE PRINCIPE SUR L'ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A REALISER LES OPERATIONS INSCRITES DANS LE CONTRAT DE MILIEU LES USSES 2022-2024

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur Rosay, 6ème Vice-Président,

La Communauté de Communes du Genevois (CCG) s'inscrit dans la démarche du Contrat de Milieu des Usse 2022-2024.

Ce programme élaboré en large concertation, vise à améliorer durablement l'état des rivières et des milieux aquatiques en mettant en œuvre des actions relatives à la gestion de la ressource en eau, la lutte contre les pollutions, la restauration des fonctionnalités des milieux, la structuration du territoire, l'animation, le suivi et la communication.

Préalablement à la décision de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse sur son engagement financier pour la période 2022-2024, les différents maîtres d'ouvrages doivent délibérer sur leur engagement à réaliser les opérations les concernant.

Il est rappelé la liste des actions à la charge de la CCG, leur coût, le plan de financement prévisionnel et le calendrier prévisionnel de réalisation en reprenant les éléments synthétiques de deux fiches-actions présentées en annexes :

- Annexe 1 : Restitution du trop-plein du captage de Sous-Grille (Commune de St Blaise) – travaux : 100 000,00 € HT

- Annexe 2 : Amélioration des traitements des stations d'épuration de Jonzier-Epagny et Savigny : 72 000,00 € HT

Compte tenu des incertitudes conjoncturelles liées au financement des actions, cette décision repose sur un accord de principe relatif aux actions inscrites dans le programme du Contrat de Milieu les UsseS 2022-2024 et à leur engagement, sous réserve du plan de financement.

Vu les statuts de la Collectivité, et notamment les compétences eau et assainissement

Vu le projet de territoire 2020-2026, adopté par délibération n°20211213_cc_adm114 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2021 et notamment sa fiche n°6 développement d'une politique de protection des ressources naturelles, de maintien des équilibres environnementaux et de sobriété énergétique,

DELIBERE

Article 1 : **donne un accord de principe** sur le programme d'actions du Contrat de Milieu les UsseS pour la période 2022-2024, et les opérations dont la CCG assure la maîtrise d'ouvrage

Article 2 : **rappelle** que les crédits sont inscrits aux budgets annexe Régie eau, et annexe Régie assainissement - exercice 2023 – chapitre 23 - immobilisations en cours.

Article 3 : **s'engage** à réaliser les actions prévues au Contrat de Milieu des UsseS 2022-2024 selon l'échéancier proposé et le plan de financement prévisionnel (Annexes), sous réserve du plan de financement définitif,

Article 4 : **autorise** à signer le Contrat de Milieu 2022-2024 après décision de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse,

Article 5 : **autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 44

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Président certifie exécutoire cette délibération

Télétransmise le :

Publiée électroniquement le :

Le secrétaire de séance

Michel MERMIN



Le Président,

Pierre-Jean CRASTES



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.

CONTRAT DE MILIEU DES USSES 2022-2024



Contrat de Milieu des Usses

Table des illustrations	4
Préambule.....	5
1. Le territoire et son organisation en faveur des milieux aquatiques et de l'eau	6
1.1. Le Bassin Versant des Usses	6
1.2. Le Syr'Usses et ses EPCI membres.....	8
1.3. Les sous-bassins concernés et les affluents du Rhône	11
1.4. Bilans et enseignements du Contrat de Rivières 2014-2019	13
1.5. Concertation menée pour l'élaboration du Contrat de Milieu	16
2. La feuille de route du territoire et sa contribution à la mise en œuvre du PDM 2022-2027 du SDAGE.....	18
2.1. Objectifs relatifs à l'atteinte de bon état des masses d'eau	18
2.2. Enjeux et priorités identifiés par le SDAGE 2022-2027 et son programme de mesures.....	19
2.3. Les autres politiques en faveur des milieux aquatiques et de la biodiversité	19
3. L'état des lieux actualisés et niveau de prise en compte des enjeux mis en avant par le SDAGE	21
3.1. Déficit quantitatif	21
3.2. Etat de la qualité des eaux	22
3.3. Classement en réservoirs biologiques.....	25
3.4. Les zones humides.....	25
4. Enjeux et orientations stratégiques du Contrat de Milieu 2022-2024.....	27
4.1. Ressource en eau et fonctionnement hydrologique.....	28
4.2. Fonctionnement géomorphologique et écologique des milieux	29
4.3. Qualité de l'eau	30
4.4. Risque inondation.....	31
4.5. Sensibilisation et communication	32
4.6. Animation territoriale et gouvernance.....	35
4.7. Animation territoriale et gouvernance.....	38
5. Le programme d'actions	41
6. Engagements contractuels et signataires.....	42
6.1. Budget prévisionnel.....	43
6.2. Engagements communs à l'ensemble des partenaires	43
6.3. Engagements de la structure porteuse	43
6.4. Engagements des maîtres d'ouvrage	44
6.5. Engagements de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	44
6.6. Engagements du Département de la Haute-Savoie	45

6.7. Signatures des partenaires maîtres d’ouvrage et financeurs.....	47
7. Recueil des Fiches Actions en annexe.....	48

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Illustrations page de garde :

Station du Pont des Douates, 2019

Les Usses aval, 2019

Atelier à destination des élus du Syndicat sur le manque d'eau, 2021

Figure 1 : Territoire d'intervention du Syr'Usses et EPCI membres, 2022 page 10

Figure 2 : Masses d'eau du bassin versant, 2022 page.11

Figure 3 : Affluents du Haut Rhône, 2022 page 12

Figure 4 : Répartitions des bilans technico-financier du Contrat de Rivières page.13

Figure 5 : Bilans du Contrat de Rivières page13

Figure 6 : Calendrier de la démarche de concertation page 17

Figure 7 : Illustrations des ateliers et du Forum des Usses, 2021 page 17

Figure 8 : Evolution des volumes prélevés en étiage entre 2007 et 2020, 2021 page.22

Figure 9 : Résultats du suivi de la qualité, année 2021 page 24

Figure 10 : Localisation des projets de restauration de zones humides, 2021 page.26

PRÉAMBULE

L'élaboration du Contrat de Milieu des UsseS a été lancée en janvier 2021, sous l'égide du Syndicat de Rivières les UsseS renommé Syr'UsseS. Le syndicat a déployé durant toute l'année 2021 une méthodologie d'élaboration de ce contrat en se basant sur la consultation et la concertation des acteurs du territoire et notamment des mairies. De nombreuses réunions et ateliers participatifs à destination des élus ont eu lieu entre mars et septembre 2021, le tout soldé par le Forum des UsseS qui s'est tenu le 05 novembre en présence de nombreux partenaires et personnalités. Ces apports ont été éclairés par le Bilan du Contrat de Rivières qui propose des recommandations techniques, d'organisation et de relations pour s'améliorer, éviter les écueils du passé et mieux répondre aux enjeux actuels du territoire.

L'ensemble des parties prenantes s'est accordé sur des enjeux et des objectifs à atteindre sur le bassin versant des UsseS, ainsi que sur la réalisation d'un programme d'actions, organisé en 6 volets, pour une durée de 3 ans (2022-2024) :

- La ressource en eau (VOLET 1 RESSOURCE)
- Les milieux aquatiques et humides (VOLET 2 MILIEUX)
- Le risque inondation (VOLET 3 INONDATION)
- La qualité de l'eau (VOLET 4 QUALITE)
- La communication et la sensibilisation (VOLET 5 SENSIBILISATION)
- Le pilotage et la gouvernance du Contrat (VOLET 6 GOUVERNANCE)

Au-delà d'un programme d'action, le Contrat correspond à la mise en œuvre d'une gestion concertée de l'eau et des milieux aquatiques, à l'échelle pertinente du bassin versant de la rivière les UsseS. Sa mise en œuvre et sa réussite seront assurées par le Syndicat de Rivières les UsseS qui a obtenu le transfert de la compétence GEMAPI fin 2020.

Le Syr'UsseS, lors de sa séance syndicale du 08 septembre 2021 a confirmé sa volonté de porter un Contrat de Milieu et de poursuivre les engagements précédemment déployés.

Rappelons qu'il est attendu et demandé par l'agence de l'eau que ce document soit une exposition de la stratégie d'organisation du territoire en matière de compétences liés au grand cycle de l'eau, et qu'il justifie de répondre aux objectifs du SDAGE 2022-2027. Ce Contrat tient aussi compte du bilan du Contrat de Rivières précédent mené entre 2014 et 2019.

Dans un souci de transparence et de pragmatisme, la réalisation de certaines opérations a été repoussée au-delà de 2024. L'objectif est de présenter un programme d'actions réaliste au vu des contraintes techniques identifiées et des moyens financiers et humains qui pourront être mobilisés. Un tableau de bord obligatoire permettra dans le détail de suivre l'avancement des actions et de justifier de leur réussite auprès des financeurs, des intercommunalités membres et des acteurs.

1. LE TERRITOIRE ET SON ORGANISATION EN FAVEUR DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE L'EAU

1.1. Le Bassin Versant des Ussets

Les Ussets prennent leurs sources à 950 m d'altitude dans les hautes combes humides du Plateau des Bornes, sur les communes d'Arbusigny et Le Sappey, et la rivière conflue avec le Rhône à Seyssel, après un parcours de 47 km. Ce territoire couvre 310 km², sur 48 communes et 6 intercommunalités.

Plus de 320 km de cours d'eau cumulés sont recensés sur le territoire.

Situé au cœur de l'avant-pays savoyard, le bassin versant des Ussets est un territoire rural caractérisé par une influence périurbaine de plus en plus importante. Sa situation proche de Genève et Annecy en fait un espace attractif qui est également bien desservi. L'habitat est dispersé dans les hameaux et les principaux bourgs se densifient de plus en plus : Cruseilles, Frangy, Seyssel et la Balme de Sillingy). Le territoire compte environ 36 000 habitants, avec une progression de la démographie de 2% de plus par année.

L'agriculture est diversifiée même si l'élevage laitier pour les fromages est majoritaire. Il se concentre à l'amont pour la production de Reblochon et d'Abondance. La partie centrale du territoire est spécialisée dans l'arboriculture de pommes et poires de Savoie. A l'aval, on retrouve des prairies, des cultures fourragères sur les plateaux et des vignes sur les coteaux les mieux exposés.

L'économie locale est largement dominée par les activités agro-alimentaires. Mais il n'y a pas d'activités industrielles majeures, seulement 4% des entreprises dénombrent plus de 20 employés. Une grande partie de la population active travaille en dehors du bassin versant.

Le territoire jouit de sites naturels et de paysages remarquables qui procurent un attrait et permettent un développement certain pour le tourisme vert : les Massifs du Vuache et Musièges en son centre, le Mont Salève à l'amont et la montagne d'Age et Mandallaz au sud.

➔ **Caractéristiques des cours d'eau**

Le cours d'eau les Ussets est l'un des rares en Haute-Savoie à garder une dynamique relativement naturelle dans la mesure où il y a peu d'aménagement. Seule la route départementale de l'axe Annecy-Seyssel, contraint les Ussets et les Petites Ussets.

Les Ussets présentent un régime hydrologique de type pluvial à caractère torrentiel : des crues brutales concentrées entre septembre et mars, et des étiages estivaux sévères entre juillet et septembre.

Les deux principaux affluents sont les Petites Ussets et le Fornant, les autres affluents plus secondaires sont très courts.

➔ **Masses d'eau souterraines : Formations variées de l'avant-pays savoyard**

Le bassin versant se superpose au périmètre à la masse d'eau souterraine dénommée « Formations variées de l'Avant-Pays Savoyard », au sein du bassin versant du Rhône, sous le code FRDG511. Géographiquement, elle correspond à l'avant-pays alpin savoyard (contreforts du massif alpin) qui s'étend du Pays de Gex, du Genevois Français et du plateau des Bornes pour ce qui nous concerne.

La masse d'eau de l'avant-pays savoyard est globalement peu aquifère. Elle rassemble différents types de formations non ou peu perméables et d'aquifères.

* Calcaires jurassiques et crétacés : De nombreux chaînons anticlinaux forment cet ensemble calcaire, découpés par de grandes failles. Ces fissurations, fracturations et ces plissements ont favorisé l'érosion et la karstification des calcaires. Cette karstification très intense permet d'avoir localement de fortes perméabilités et un réservoir pouvant être important. C'est le cas, pour le bassin versant des Usses, des massifs du Salève, de la Mandallaz, de l'Age, du Vuache. Ces ensembles sont à l'origine de nombreuses sources de débordement, au contact de la molasse et des moraines argileuses ou sources de trop-plein.

* Formations quaternaires : Des alluvions récentes et éboulis ont été déposés par les cours d'eau entaillant les formations molassiques. L'épaisseur de ces formations est très variable, mais généralement faible, de l'ordre de 2m à 10m en moyenne, sur un substratum molassique ou morainique. Au niveau de la vallée des Usses, il existe des surcreusements : zone de la Balme – forage de 65m et zone d'Epagny – forage de 53m. Mais ils sont souvent colmatés (perméabilité de 10^{-4} à 10^{-5} m/s).

L'essentiel de l'alimentation des aquifères provient des précipitations sur leurs impluviums, des apports des versants pour ceux situés en position basse (torrents et sources) comme c'est le cas pour les Usses. Les débits spécifiques des cours d'eau à l'étiage (en août) en relation avec la masse d'eau ont été relevés pour les Usses, à Musièges, à $6,4 \text{ l/s/km}^2$.

Au niveau des massifs calcaires, compte tenu de l'absence de couverture épaisse et peu perméable, la vulnérabilité de la masse d'eau vis-à-vis des pollutions superficielles est forte. Pour le reste, la couverture argileuse est globalement suffisante pour assurer une bonne protection et donc une bonne qualité des eaux.

1.2. Le Syr'Usses et ses EPCI membres

→ Les conditions nécessaires à la mise en œuvre du Contrat de Milieu

Le 11ème programme de l'agence de l'eau (2019-2024) prévoit de s'appuyer sur la mise en place de structurations territoriales répondant à l'objectif porté par le SDAGE de gestion intégrée de la compétence GEMAPI à l'échelle d'un bassin versant, au sein d'une structure unique de type EPAGE. Cet objectif constitue la garantie d'un engagement plein et entier des actions prioritaires relevant de la GEMAPI, nécessaires à l'atteinte du bon état des masses d'eau prévu par la directive cadre européenne sur l'eau.

Pour l'agence de l'Eau, si l'organisation actuelle de la compétence GEMAPI retenue pour le bassin versant des Usses constitue une avancée et une stabilisation cohérente, il n'en reste pas moins que le Syndicat devra se consolider pour une mise en œuvre effective et rationnelle des actions opérationnelles. La poursuite du partenariat agence / Syndicat est conditionné pour les prochaines années à venir (2023-2024) avec des points de vigilance sur les résultats à rendre compte aux EPCI membres et sur la réussite des actions.

→ Le Comité de Rivières : l'organe de décision

Au travers de son outil contractuel précédent, le Contrat de Rivières des Usses 2014-2019, le Syndicat est doté d'une instance de concertation et de consultation : le Comité de Rivières. Cette instance est amenée à perdurer car elle répond à de nombreux objectifs et rôles dont elle est assignée :

- Garant de la concertation et des échanges d'informations relatifs à la rivière, aux milieux
- Définit les objectifs annuels
- Garant du respect des préconisations du SDAGE en vigueur
- Valide les bilans annuels

Le Comité de Rivières des Usses est composé (arrêté préfectoral n°DDT-2010-800 du 01 septembre 2020) :

- Des représentants des élus (communes, intercommunalités, syndicats, Conseil Départemental, Conseil Régional, etc.)
- Des représentants des membres des organisations professionnelles et des usagers (Fédération de pêche, Fédération de chasse, associations environnementales, Chambre d'Agriculture, etc.)
- Des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (DREAL, DDT, ARS, etc.).

Le Comité de Rivières se réunit une fois par an, en général, durant le mois de janvier, sous la présidence du Président du Comité qui n'est autre que le Président du Syndicat de Rivières. Les échanges, constructifs, doivent permettre de rendre compte des événements et résultats de l'année écoulée et de définir les objectifs de réalisation pour l'année précédente.

→ Exercice de la compétence GEMAPI

Dans la perspective de poursuivre après le Contrat de Rivières (2014-2019), les élus du SMECRU (devenu le Syr'Usses) ont travaillé dès 2017 à une stratégie d'organisation de la compétence GEMAPI.

Au terme de l'étude, les EPCI membres ont transféré les items obligatoires de la GEMAPI au SMECRU, qui en a profité pour changer de nom : Syndicat de Rivières les Usses. Ces statuts ont été approuvés en novembre 2020 par la Préfecture.

Les compétences exercées à ce jour par le Syndicat et telles que rédigées dans ses statuts sont :

Objet -

Le syndicat concourt à la prévention des inondations, la gestion des milieux aquatiques dans le strict respect des compétences et des responsabilités reconnues respectivement aux propriétaires (riverains des cours d'eau non domaniaux, propriétaires d'ouvrages, ...) ou à leur association syndicale, à l'Etat et à ses éventuels concessionnaires, aux collectivités territoriales et à leurs groupements, à l'agence de l'Eau, ainsi qu'aux Maires et au Préfet. Il concourt également à la préservation et à la valorisation de la biodiversité et du patrimoine lié à l'eau.

Compétences -

Pour mettre en œuvre son objet, le Syndicat est habilité à entreprendre toutes actions, interventions, missions, présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, visant :

-les missions composant la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GeMAPI), définies aux items 1°, 2°, 5°, 8° de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement :

(1°) L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,

(2°) L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,

(5°) La défense contre les inondations et contre la mer,

(8°) La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

-les missions composant la compétence hors « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (hors GeMAPI ou items complémentaires), définies aux items 6°, 7°, 11°, 12° de l'article L211-7 du Code de l'Environnement :

(6°) La lutte contre la pollution,

(7°) La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines,

(11°) La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques,

(12°) L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque inondation, ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une entité hydrologique.

Il a été également décidé de déléguer la gestion des affluents du Rhône au Syr'Usses, de la part de la Communauté de Communes Usses et Rhône. Cette délégation sera possible par la signature d'une convention de délégation.

Le Syr'Usses comporte 6 membres: 1 communauté d'agglomération et 5 communautés de communes et regroupe 48 communes :

La Communauté de Communes Usses et Rhône

La Communauté de Communes du Pays de Cruseilles

La Communauté de Communes Fier et Usses

La Communauté de Communes du Genevois

La Communauté d'Agglomération du Grand Annecy

La Communauté de Communes Arve et Salève à compter du 01/01/2023 (restitution de la compétence GEMAPI à la CCAS de la part du Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe)

Le territoire est limité par :

Au nord, et nord-est le bassin versant de l'Arve

A l'est, sud-est le bassin versant du Fier

A l'ouest le bassin versant du Rhône

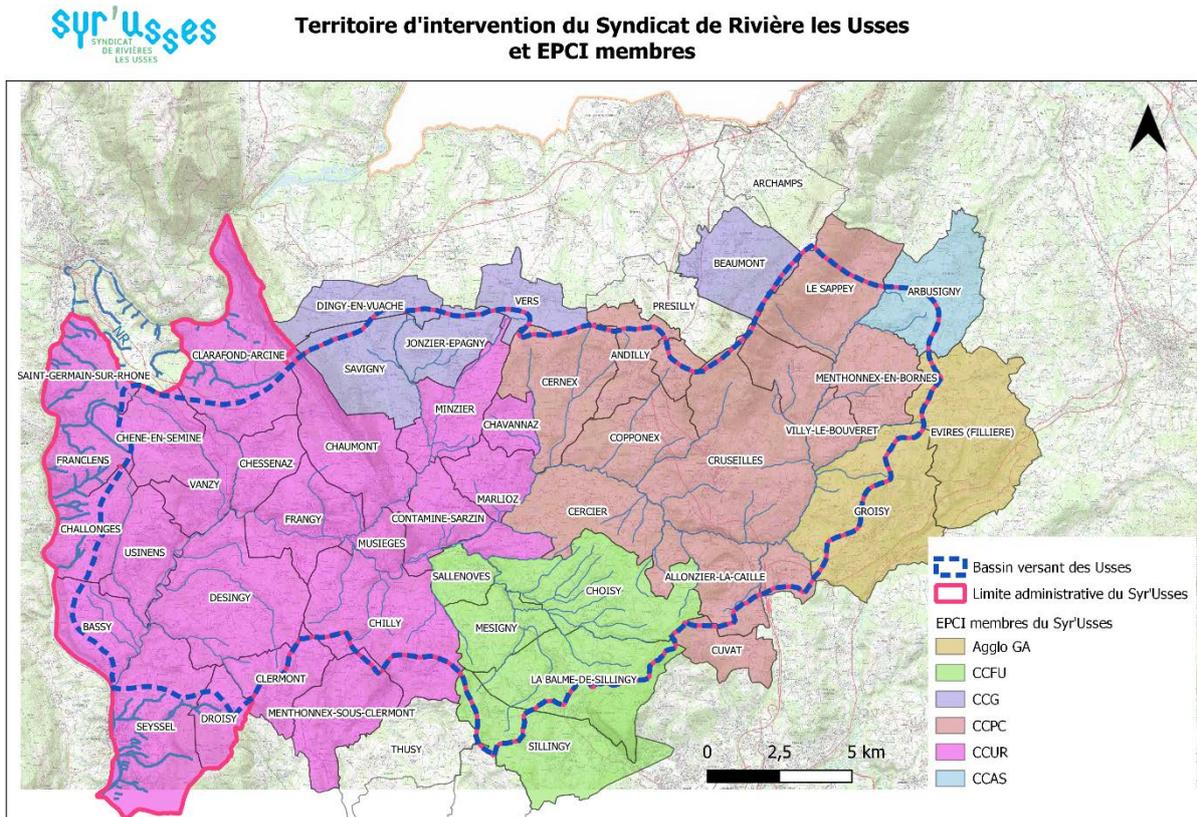


Figure 1 : Territoire d'intervention du Syr'Ussees et EPCI membres, 2022

Le Syndicat a consolidé sa prise de compétence GEMAPI pleine et entière en septembre 2022 par la prise de compétence des items complémentaires par transfert de ces EPCI membres, et par l'adhésion de la Communauté de Communes Arve et Salève.

Enfin, le Syndicat ambitionne par ailleurs de se faire labéliser EPAGE.

L'exercice de la compétence se fait en étroite collaboration avec les services publics du petit cycle de l'eau des intercommunalités membres. La situation sur le territoire est hétérogène entre les EPCI qui ont déjà les compétences eaux et assainissement, de celle qui n'ont qu'une des deux. Seules les communes de la Communauté de Communes Ussees et Rhône possèdent la compétence eau potable en régie directe. Le transfert de la compétence à l'intercommunalité interviendra avant 2026.

1.3. Les sous-bassins concernés et les affluents du Rhône

Le Syndicat gère 4 masses d'eau faisant partie du bassin versant des Usses HR-06-09 :

Le Fornant (FRDR541b)

Les Petites Usses (FRDR11686)

Les Usses de leurs sources au Creux du Villard inclus (FRDR541a)

Les Usses du Creux du Villars exclu au Rhône (FRDR540)

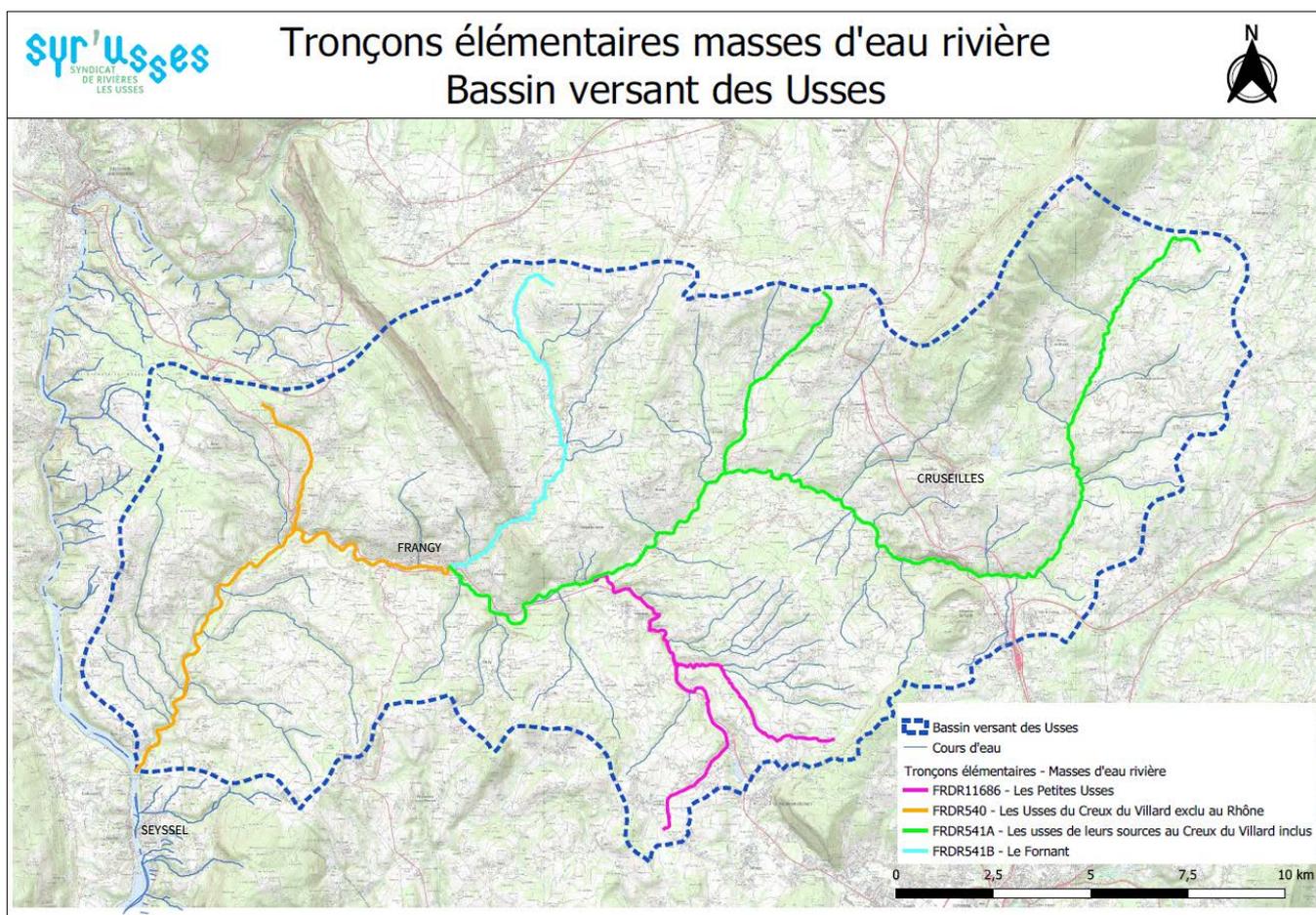
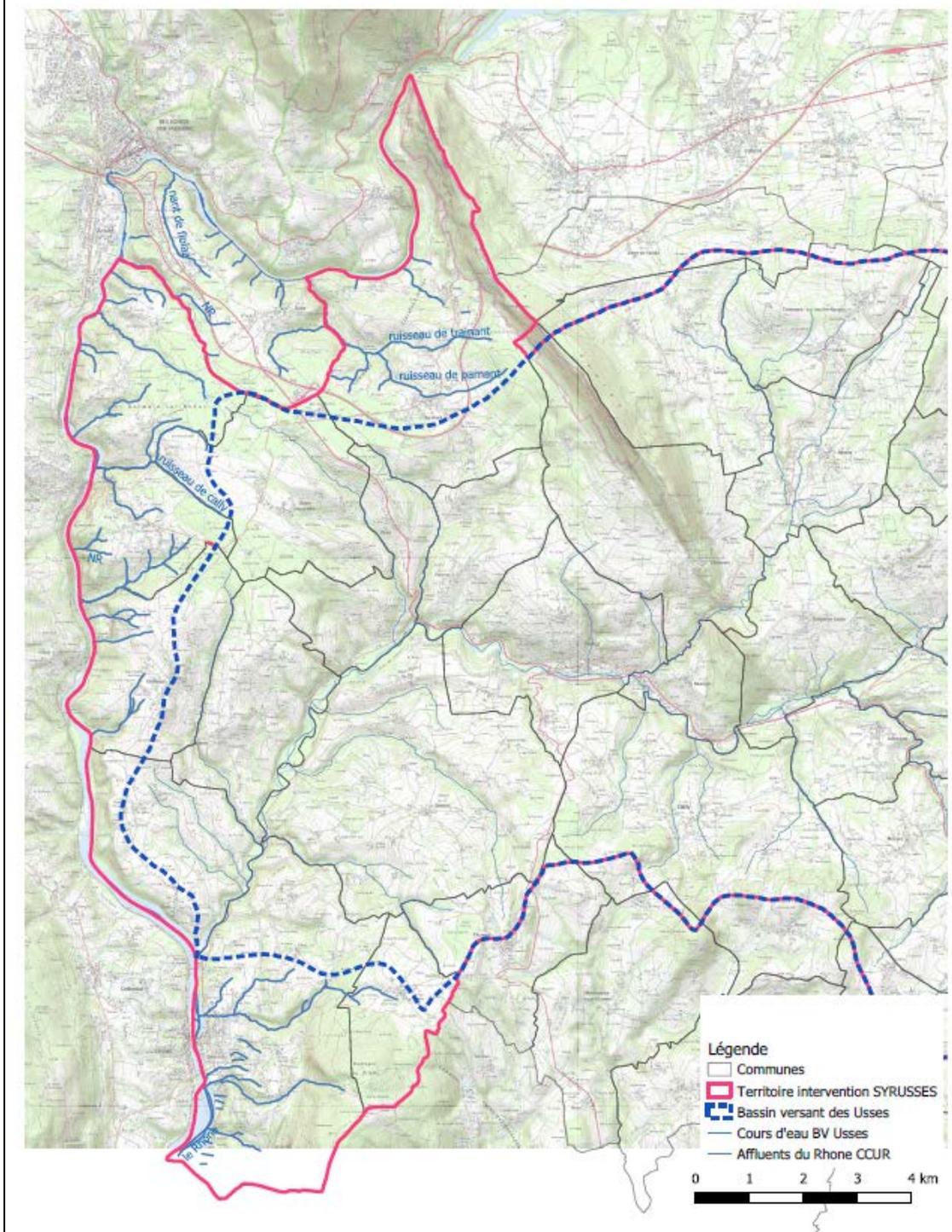


Figure 2 : Masses d'eau du bassin versant, 2022

Le syndicat obtiendra la délégation de maîtrise d'ouvrage de la part de la Communauté de Communes Usses et Rhône pour les affluents du Rhône, sur la partie du Haut Rhône. Cette volonté fait suite à différents échanges initiés depuis 2018, et cela pour assurer une cohérence et une proximité dans la mise en œuvre d'opération. Ainsi, le Syr'Usses aura la charge des affluents rive gauche, et le Syndicat du Haut Rhône des affluents en rive droite côté Ain.

Affluents du Haut Rhône Territoire CCUR et Syr'UsseS



VALSERHONE

Figure 3 : Affluents du Haut Rhône, 2022

1.4. Bilans et enseignements du Contrat de Rivières 2014-2019

Entre 2020 et 2021, le syndicat a réalisé le bilan du Contrat de Rivières en missionnant OTEIS et Yannick ARAMA.

Il en résulte un « retard à l'allumage » dès 2014 du fait de l'attente d'autorisations réglementaires et de la prise en main du projet par l'équipe technique et politique en place. Puis, les actions se sont déroulées dont certaines sont une belle réussite pour le territoire et contribuent aux objectifs à atteindre.

Bilan technico-financier :

- ➔ 6 années d'actions sur le bassin versant, soit :
 - 101 opérations (sur 134 inscrites au Contrat) achevées ou en cours, dont 69 classées en priorité 1
 - Montant engagé à fin 2019 de 8,5 M€ pour un montant initial de 14,6 M€

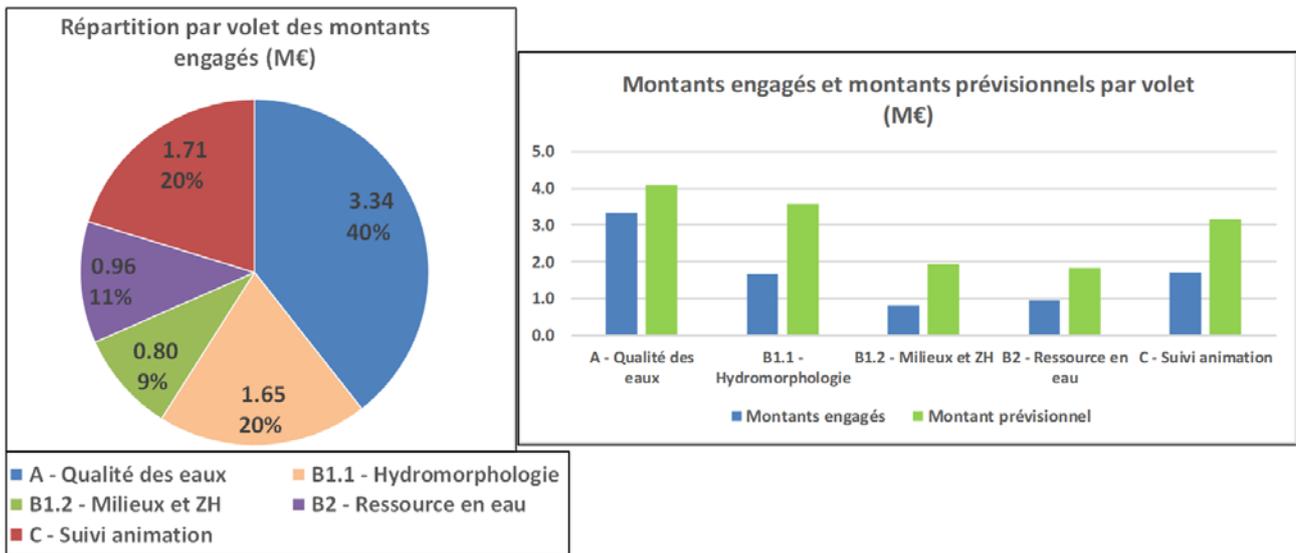
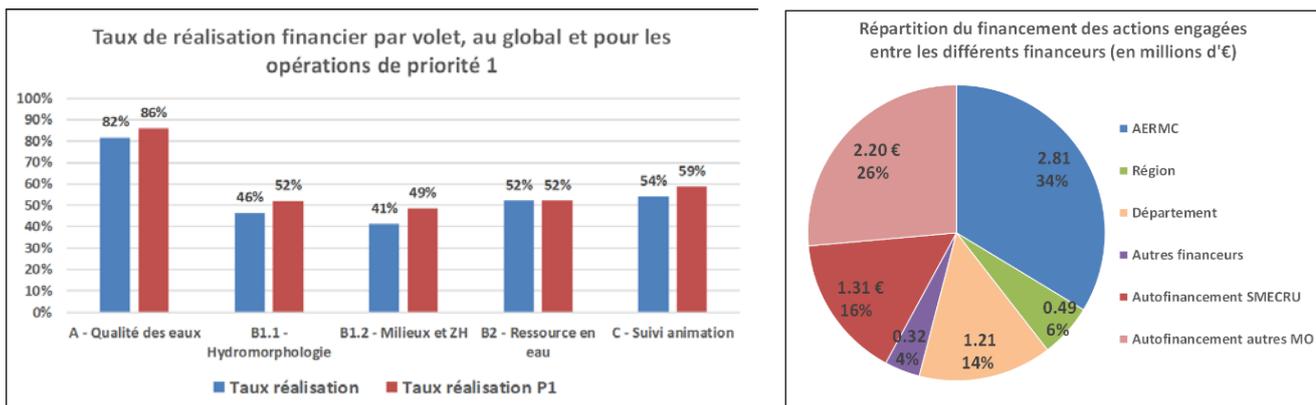


Figure 4 : Répartitions des bilans technico-financier du Contrat de Rivières

- ➔ Un taux de réalisation global de 58% au regard des montants engagés à fin 2019, certes pas très élevé, mais :
 - Des opérations se sont poursuivies après 2019
 - Le taux de réalisation sur les opérations classées en P1 est meilleur : 64%
- ➔ Le taux de subvention global est de 58 %, contre 70 % prévu dans les plans de financement provisionnels
- ➔ L'autofinancement s'élève à 3,5 M€ dont 1,3 M€ investis par le syndicat, pour 68 opérations sur les 101 réalisées ou en cours



Bilan du Volet A – Lutte contre les pollutions et reconquête de la qualité de l'eau

Objectifs: Identifier l'origine des pollutions et lutter contre l'eutrophisation et les pollutions diffuses et accidentelles

➔ 11 Fiches-actions regroupant 28 opérations pour un montant prévisionnel de 4,1 M €.

- 3,9 M € ont été engagés dont 3,1 M € pour le raccordement de 7 hameaux sur 4 communes, la création de la STEP de Vanzy, la suppression de la STEP vétuste de la Balme de Sillingy
- Augmentation du taux de collecte et amélioration de la qualité des eaux notamment sur les Petites Usses
- Suppression de l'utilisation des pesticides par les communes
- Pas d'action suffisamment développées sur l'Assainissement Non Collectif alors que le taux de non-conformité est sup. à 50% et que la moitié de la population est non raccordée à un système collectif
- Non réalisation de nombreuses actions avec la profession agricole

Le programme d'actions sur l'assainissement était cohérent avec la situation 2012-2014 du début du Contrat mais il n'y a pas eu d'incidence significative sur l'altération principale des cours d'eau (nutriments et eutrophisation) liée aux rejets et aggravée par la faiblesse des débits.

Bilan du Volet B-1 – Réhabilitation et préservation de la qualité physique et écologique des milieux aquatiques

Objectifs: Maintien et préservation de la biodiversité; restaurer et maintenir la continuité écologique et la dynamique fluviale; Préserver et restaurer les espaces de bon fonctionnement des milieux aquatiques

➔ 21 fiches-actions regroupant 58 opérations, pour un montant prévisionnel de 5,5 M €.

- 2,5 M € ont été engagés alors que le taux de réalisation technique est de 69% d'opérations engagées
- Restauration de la dynamique sédimentaire par la mise en œuvre du plan de gestion des matériaux solides: amélioration des habitats à l'aval des Usses
- 6 restaurations d'ouvrage de continuité écologique et 32 km de cours d'eau géré au niveau des boisements de berges
- Résultats mitigés sur la lutte contre les invasives, et sur la restauration des zones humides en raison du retard pris avec la compétence GEMAPI. Mais aussi sur l'aménagement des abreuvoirs (5 réalisés sur les 21 prévus)

Le programme d'action sur les milieux a pris du retard et des efforts seront à poursuivre sur l'amélioration de la dynamique sédimentaire et fluviale des affluents.

Bilan du Volet B-2 – Gestion quantitative de la ressource en eau et des usages

Objectifs: Améliorer les connaissances des prélèvements, réduire les prélèvements et organiser le territoire pour anticiper les besoins et sécuriser les usages

➔ 4 fiches-actions regroupant 8 opérations pour un montant prévisionnel de 1,84 M €.

Le PGRE a pris le relai avec un plan d'action plus large en intégrant les grandes orientations de ce volet et notamment: le gel des prélèvements pendant la période d'étiage, la réduction des prélèvements sur le Fornant, augmentation des rendements des réseaux et la réduction des consommations des collectivités et industries.

-0,96 M € ont été engagés

-Les actions phares sont la réalisation des diagnostics AEP, l'observatoire des débits et des usages et l'élaboration du schéma territorial de gestion de la ressource

-Amélioration des connaissances des prélèvements agricoles (2016) mais cela reste insuffisant pour être au plus près de la réalité et élaboration du plan d'adaptation au changement climatique

-Reste à enclencher l'installation de matériel hydro-économe

Bilan du Volet C – Gestion durable et concertée de l'eau, information et sensibilisation

Objectifs : Améliorer les connaissances globales de suivi des milieux et de la ressource, informer, sensibiliser et former, et animer le territoire

➔ 18 fiches-actions regroupant 40 opérations pour un montant prévisionnel de 3,2 M €.

Les taux de réalisation en nombre d'opérations sont plutôt bons avec 68% de réalisation dont 79% pour des opérations en priorité 1. 1,7M € ont été engagés, avec 100% de réalisation pour l'animation du Contrat, 80% pour la sensibilisation/communication, mais seulement 30% pour les observatoires

-Lancement tardif des observatoires (suivi qualité et observatoires des usages)

-Les suivis piscicoles et techniques ont mis en évidence un effet relatif des actions de restauration hydromorphologique sur les habitats et la faune piscicole

-Le syndicat s'est fortement investi dans les actions de sensibilisation notamment auprès des scolaires. 122 demi-journées d'animation pour 43 écoles, et déploiement du dispositif des classes d'eau. Mais aussi auprès du grand public avec la concertation et l'animation citoyenne Alerte à Malib'Usses et la démarche 0 Pesticide

Les principales conclusions de l'évaluation sont :

- des éléments positifs avec des programmes d'actions bien menés. Des réalisations ont eu lieu malgré les difficultés
- mais des difficultés ayant occasionné des reports et des conflits internes et externes au syndicat : turn over, réforme GEMAPI, manque de proximité avec les municipalités, rapports de force avec les financeurs)

Ainsi, des problématiques et des dysfonctionnements sont à prendre en compte et sont à améliorer dans le cadre de ce futur Contrat de Milieu :

- déployer fortement le Plan de Gestion de la Ressource en Eau en accentuant la réalisation des opérations permettant l'amélioration des connaissances des prélèvements et l'amélioration des rendements des réseaux AEP
- intégrer dans les discussions publiques et l'aménagement du territoire le risque inondation lié au ruissellement
- développer des actions de lutte contre l'eutrophisation
- axer la communication et la sensibilisation en améliorant les modalités d'échanges, en renforçant la proximité et la mutualisation des ressources
- structurer et organiser le fonctionnement interne du syndicat en étoffant les compétences en interne et en menant une politique managériale adaptée pour stabiliser les emplois.

1.5. Concertation menée pour l'élaboration du Contrat de Milieu

Durant toute l'année 2021 et sous l'impulsion de la nouvelle équipe politique en place, le Syndicat a mené diverses actions de concertation en tenant compte des recommandations. Cette concertation avait pour objectif de construire avec le territoire, le futur Contrat de Milieu pour préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques des Usses, en partenariat avec les financeurs publics, les Communautés de Communes, les associations, les institutions, les représentants des usagers et des acteurs socio-économiques. L'accent a été autant mis sur la réalisation d'ateliers à destination des élus des 48 communes, additionné à des rencontres unilatérales avec les partenaires techniques et institutionnels d'origine sur des sujets très précis (continuité écologique, gestion des boisements, zones humides, etc.). Au-delà d'actions qui ont été proposées, il s'agissait aussi de relancer une dynamique d'interconnaissance entre les collectivités et de relever les perceptions et représentations de la rivière.

Entre mars 2021 et novembre 2021, il y a eu 15 heures de visio conférence, 60 élus qui ont participé aux ateliers de sensibilisation et 55 personnes présentes au Forum des Usses.

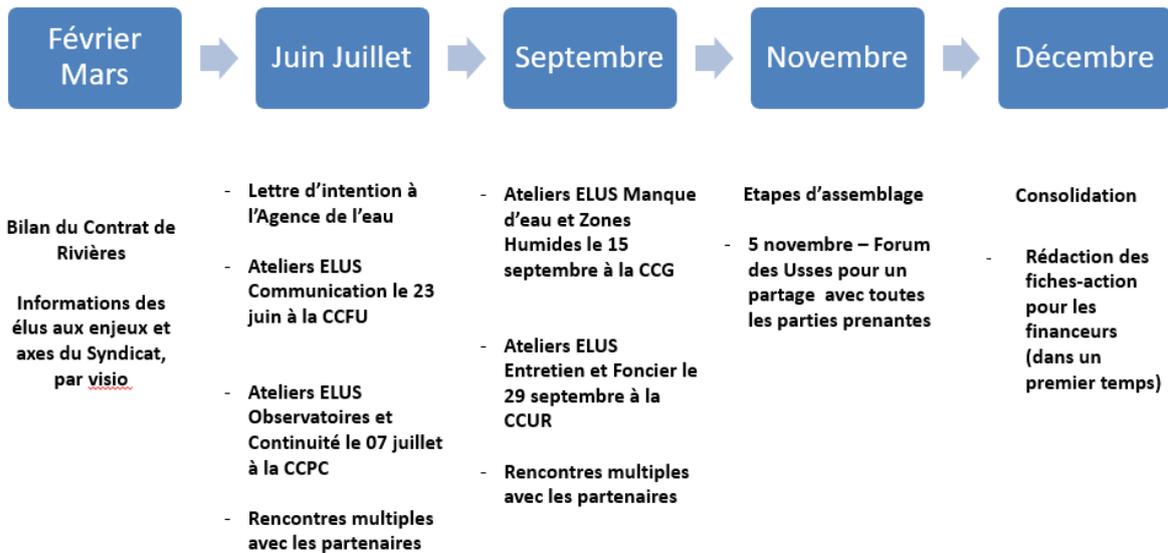


Figure 5 : Calendrier de la démarche de concertation

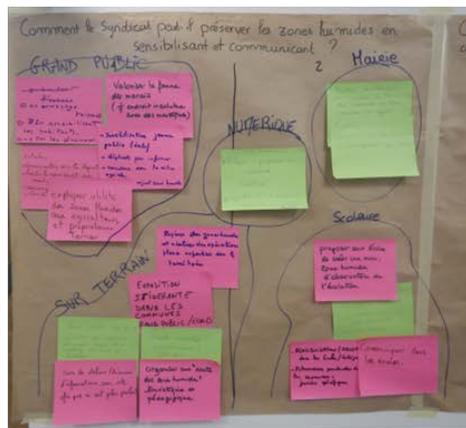
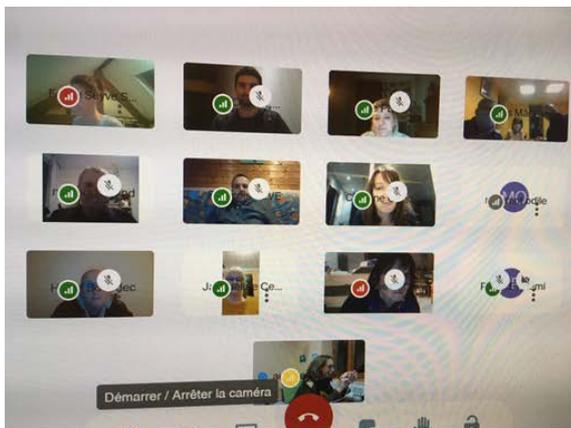


Figure 6 : Illustrations des ateliers et du Forum des Ussees, 2021

Les grands axes du Contrat ont été présentés lors du Comité de Rivières du 18 janvier 2022 et les actions validées lors de la séance du Comité de Rivières le 12 mai 2022.

2. LA FEUILLE DE ROUTE DU TERRITOIRE ET SA CONTRIBUTION À LA MISE EN ŒUVRE DU PDM 2022-2027 DU SDAGE

2.1. Objectifs relatifs à l'atteinte de bon état des masses d'eau

Le tableau suivant expose les quatre masses d'eau du bassin versant et les échéances fixées pour chacune d'entre elles dans le SDAGE approuvé en mars 2022, ainsi que les paramètres sur lesquels il convient d'agir pour atteindre le bon état écologique. Pour rappel, sont également affichés les objectifs précédents.

Les évaluations réalisées dans le cadre de l'élaboration du nouveau SDAGE ont montré que :

- ☒ - l'objectif de bon état fixé à 2021 pour les Petites Usse, le Fornant et les Usse aval ne sont pas atteints ;
- ☒ - les masses d'eau superficielles du bassin des Usse n'atteindront pas le bon état en 2027.

Masses d'eau		SDAGE 2022-2027					
Code	Nom	Etat écologique 2021	Objectif d'état visé en 2027		Motifs	Eléments de qualité et objectif de l'adaptation	Pression(s) dont l'impact résiduel est significatif à l'horizon 2027
FRDR541a	Les Usse de leurs sources au Creux du Villard	MOYEN	Objectifs moins strict	MOYEN	FT, CD	phytobenthos	Prélèvements d'eau, altération du régime hydro
FRDR11686	Les Petites Usse	MOYEN	Objectifs moins strict	MOYEN	FT, CD	Ichtyofaune	Prélèvements d'eau, altération du régime hydro, altération de la morphologie
FRDR541b	Le Fornant	MOYEN	Objectifs moins strict	MOYEN	FT, CD	Phytobenthos, concentrations en nutriments	Prélèvements d'eau, altération du régime hydro, altération de la morphologie, altération de la continuité écologique
FRDR540	Les Usse du Creux du Villars exclu au Rhône	MOYEN	Objectifs moins strict	MOYEN	FT, CD	Phytobenthos, macrophytes	Prélèvements d'eau, altération du régime hydro, altération de la morphologie

Précisons qu'il s'agit de l'état écologique qui déclassé les masses d'eau, alors qu'elles sont en bon état chimique.

Pour les masses d'eau qui n'atteindront pas le bon état fin 2027, le SDAGE fixe un « objectif moins strict » à fin 2027. Un « objectif moins strict » est déterminé pour chaque élément de qualité déclassant des masses d'eau évaluées en état moins que bon en 2020, et pour lesquelles des pressions significatives résiduelles subsistent en 2027. Cela veut dire que la réduction de leur impact nécessitera donc une poursuite de l'action au-delà de 2027.

La faisabilité technique (FT) et les coûts disproportionnés (CD) sont les motifs qui limitent la réussite de l'action d'ici 2027. Les pressions sont également renseignées ainsi que les éléments de qualité qui n'atteindront pas le seuil de bon état à fin 2027.

Il s'agit autant de point de vigilance pour le territoire et sur lesquels il faudra agir.

Pour les deux masses d'eau qui concernent le cours d'eau principal des Usse, l'altération principale qui empêche l'atteinte du bon état est l'eutrophisation liée notamment aux faibles débits couplés par les prélèvements. Sur la partie aval, ce sont les altérations de la morphologie qui aggravent ce phénomène.

Pour les Petites Usse, l'état biologique est également perturbé par les faibles débits et les altérations morphologiques.

Pour le Fornant, de nombreuses pressions subsistent et sont déclassantes pour cet affluent. Les débits d'étiage sont trop faibles et les concentrations trop élevées en nutriments. Cet affluent subit également des pressions liées aux prélèvements et des altérations de la morphologie et de la continuité.

Pour chaque élément de qualité déclassant identifié, le maintien de l'état évalué en 2020 constitue l'objectif a minima déterminé pour l'horizon 2027. Par ailleurs, le maintien en bon état des autres éléments de qualité constitue un objectif à part entière, en application du principe de non dégradation.

2.2. Enjeux et priorités identifiés par le SDAGE 2022-2027 et son programme de mesures

Les enjeux et priorités suivants ont été identifiés par le SDAGE 2022-2027 pour le territoire des Usses :

- Le territoire est englobé au sein d'une vaste zone identifiée en tant que bassin vulnérable nécessitant des actions fortes d'adaptation au changement climatique pour l'enjeu « Biodiversité » et des actions génériques pour les enjeux « Bilan hydrique des sols », « Disponibilité en eau » et « Niveau trophique des eaux » (OF 0). Cette orientation est transversale, la majorité des dispositions du SDAGE concourant à l'adaptation au changement climatique ;
- Les Usses constituent un milieu aquatique fragile vis-à-vis des phénomènes d'eutrophisation ; pour ces milieux, des mesures doivent être prises pour assurer leur non dégradation à long terme et pour mettre en œuvre des programmes de restauration adaptés (OF 5B) ;
- Le bassin des Usses fait partie des territoires à enjeux vis-à-vis des substances dangereuses d'origine urbaine ou industrielle ; il nécessite à ce titre des actions de réduction ou de suppression des rejets et émissions de substances (OF 5C) ;
- Sur le bassin versant, un seul captage est identifié comme prioritaire, il s'agit du captage du Lavoir, sur la commune de Marlioz (code ouvrage7403). Ce captage connaît un risque lié aux pesticides bien que la masse d'eau souterraine sous-jacente ne soit pas considérée à risque d'après l'état des lieux de 2019. Il fait l'objet d'études en vue de préciser la nature et l'importance de la pollution pour une définition interne du plan d'actions à mettre en œuvre ;
- Le territoire est identifié en tant que sous bassin nécessitant des actions relatives à l'équilibre quantitatif des eaux superficielles pour résorber les déséquilibres et atteindre le bon état (OF 7B) ; 2 points stratégiques de référence sont définis sur les Usses : n°20 - Les Usses aval (FRDR540) et n°33 - Musières - pont des Douattes (FRDR541) ;
- Les Usses et l'ensemble de leurs affluents (excepté le ruisseau de Saint-Pierre en amont du ruisseau d'Héry), sont classés en tant que réservoirs biologiques.

Remarque : Par rapport au SDAGE 2016-2021, une seule modification notable apparaît : le bassin des Usses n'est plus identifié en tant que « sous bassin nécessitant des mesures de lutte contre les pollutions par les pesticides pour restaurer le bon état et contribuer à la réduction des émissions »

2.3. Les autres politiques en faveur des milieux aquatiques et de la biodiversité

➔ **Le Site Natura 2000 les Usses**

Le Site Natura 2000 Les Usses (FR8201718) couvre la vallée des Usses aval et deux affluents, le Saint Pierre et le Marsin, pour une superficie de 788 ha, pour environ 23 km de cours d'eau cumulé, le tout sur 9 communes.

La vallée des Usses abrite un patrimoine naturel remarquable et se compose de différents milieux en interaction. La présence de ces habitats naturels est liée à la dynamique naturelle du cours d'eau et à la géologie des lieux.

Le cours d'eau conserve une forte naturalité dans son fonctionnement hydraulique et traverse majoritairement la forêt alluviale et des zones humides à forte valeur patrimoniale (sources pétrifiantes, marais des Vorziers). D'autres milieux sont remarquables : les pelouses à Molinie, la végétation des bancs de graviers ou encore les herbiers aquatiques. Les espèces d'intérêts communautaires, au nombre de 14, dépendent de la qualité et du maintien de leur habitat. Se développent et se reproduisent sur le site : le Castor d'Europe, l'Ecrevisse des torrents – hautement patrimoniale, le Liparis de Loesel, l'Agrion de Mercure, etc.

Cette zone protégée concourt à viser le bon état écologique et veiller à la non-dégradation des milieux aquatiques, via la suppression de menaces et de pressions directes ou indirectes des espèces et des habitats d'intérêt communautaire. Ainsi, Le Contrat de Milieux des Usses et le Documents d'Objectifs du Site Natura 2000 sont deux outils contractuels qui se répondent réciproquement pour servir la Directive Cadre sur l'Eau et la Directive Habitat Faune Flore. Peuvent être cités : l'amélioration de la qualité des eaux par la suppression des pollutions diffuses, des décharges illégales, la restauration de marais alcalins, de friches et prairies à molinie, l'organisation de la fréquentation pour préserver les zones sensibles.

➔ **Le Contrat de Territoire ENS du Plateau des Bornes (2020-2024)**

Le Contrat de Territoire ENS Plateau des Bornes est un contrat spécifique entre le Département de la Haute-Savoie, les 12 communes du Plateau des Bornes, et le SILA et le SM3A en tant que structure gémapienne.

Il a vocation à préserver la biodiversité remarquable et ordinaire de cette entité géographique et sociale qu'est le Plateau des Bornes. Sa richesse est son nombre important de zones humides qui assurent des rôles et rendent des services écologiques.

Le Syr'Usses est le chef de fil de ce contrat de territoire et en assure le suivi jusqu'en 2024. Il conventionne avec les 12 communes, le Grand Annecy, le SM3A ainsi qu'avec le CEN-74 qui est l'opération technique des actions relatives aux milieux naturels.

Ce CTENS est évalué à 1,8 millions d'euros et portera sur 3 thématiques principales :

Axe 1 : Préservation de sites Espaces Naturels sensibles (ENS), majoritairement des zones humides. Des travaux d'entretien et de restauration (élagage, broyage de végétaux, etc.) ont lieu sur ces sites afin d'éviter l'embroussaillage.

Axe 2 : Préservation du patrimoine naturel. Le Plateau se donne également pour ambition de préserver son identité paysagère et son importante biodiversité par la préservation de ses éléments paysagers naturels et en luttant contre les espèces exotiques envahissantes.

Axe 3 : Préservation des richesses culturelles et naturelles du plateau. Pour que cette qualité perdure dans le temps et au travers des générations, le CTENS prévoit un important dispositif d'animations scolaires et à destination du grand public. Chaque année, les classes des écoles du Plateau sont invitées à participer au programme « Nature sur un Plateau » qui offre des animations en classe avec une sortie de restitution pour toutes les écoles participantes. Également, les habitants du Plateau sont invités à rejoindre les Brigades Sentinelles, groupe de volontaires, pour sensibiliser les usagers de ce territoire afin de mieux le respecter.

La principale articulation avec le Contrat de Milieu réside dans l'orientation fondamentale du SDAGE qui est de restaurer et préserver les zones humides remarquables ou ordinaires et répondant aux enjeux de soutien aux étiages et de stockage de l'eau.

3. L'ÉTAT DES LIEUX ACTUALISÉS ET NIVEAU DE PRISE EN COMPTE DES ENJEUX MIS EN AVANT PAR LE SDAGE

Ce chapitre vise à exposer les éléments de connaissances actualisés issus du bilan du Contrat de Rivières et le niveau de prise en compte de chacun des priorités du SDAGE nécessaire pour le territoire.

3.1. Déficit quantitatif

Cet enjeu est pris en compte dans le cadre de la démarche du Plan de Gestion de la Ressource en Eau initié dès 2017 par le Syndicat. Après des difficultés dans le portage de la procédure qui ont freiné sa mise en œuvre, 2021 a été une année de consolidation de la démarche, suite à une redéfinition du rôle de chacun (syndicat de rivières des Usses, DDT, Agence de l'eau). Cela a permis de faire approuver le PGRE par les services de l'Etat par sa signature en février 2022.

Par ailleurs, la fin d'année 2021 et le début d'année 2022 ont été consacrés au bilan des actions qui ont pu être entreprises entre 2017 et 2021 par les différents maîtres d'ouvrage et de définir par la suite, la feuille de route de ce qu'il reste à faire.

Les grands objectifs fixés par le PGRE sont notamment :

- de réduire les volumes consommés (ménages et industries) à 100l/j/hab en 2025,
- d'atteindre un rendement des réseaux de plus de 75% pour toutes les collectivités sauf pour Frangy qui doit atteindre un rendement de plus de 85%,
- de limiter les prélèvements sur le territoire à 1 420 000m³ en étiage répartis par sous bassin versant comme tel (selon fiche action 1.2 du PGRE) :

- Fornant : 250 000m³
- Petites Usses : 200 000m³
- Usses amont : 480 000m³
- Usses aval : 270 000m³
- Agriculture en général : 220 000m³

Le bilan du PGRE 2017-2021 fait état de la non-atteinte des objectifs fixés et du faible niveau de concrétisation des actions. La tendance à l'augmentation des prélèvements en période d'étiage et le dépassement des volumes maximum prélevables admissibles dans le cadre de l'arrêté préfectoral de Zone de Répartition des Eaux ont été soulevés.

Pour le volet collectivité, très peu d'économies ont été constatées. Certaines collectivités gestionnaires en eau potable n'ont pas atteint le rendement préconisé, des travaux n'ont pas été finalisés. En 2019, pour illustrer, les prélèvements des collectivités en période estivale avaient augmenté de 20% par rapport à 2013.

Pour le volet agriculture, peu d'actions techniques ont abouti, le travail de sensibilisation a cependant été atteint. Les économies en période d'étiage sont difficilement quantifiables du fait d'un manque de données. Un effort important sera à déployer par le monde agricole pour améliorer la connaissance des prélèvements.

Sur le volet industriel, les actions sont en partie réalisées.

Pour le volet qui concerne les usagers, une partie des actions a été engagée et devrait aboutir d'ici 2023-2024.

Notons que le territoire se dote d'un dispositif d'observation et de monitoring.

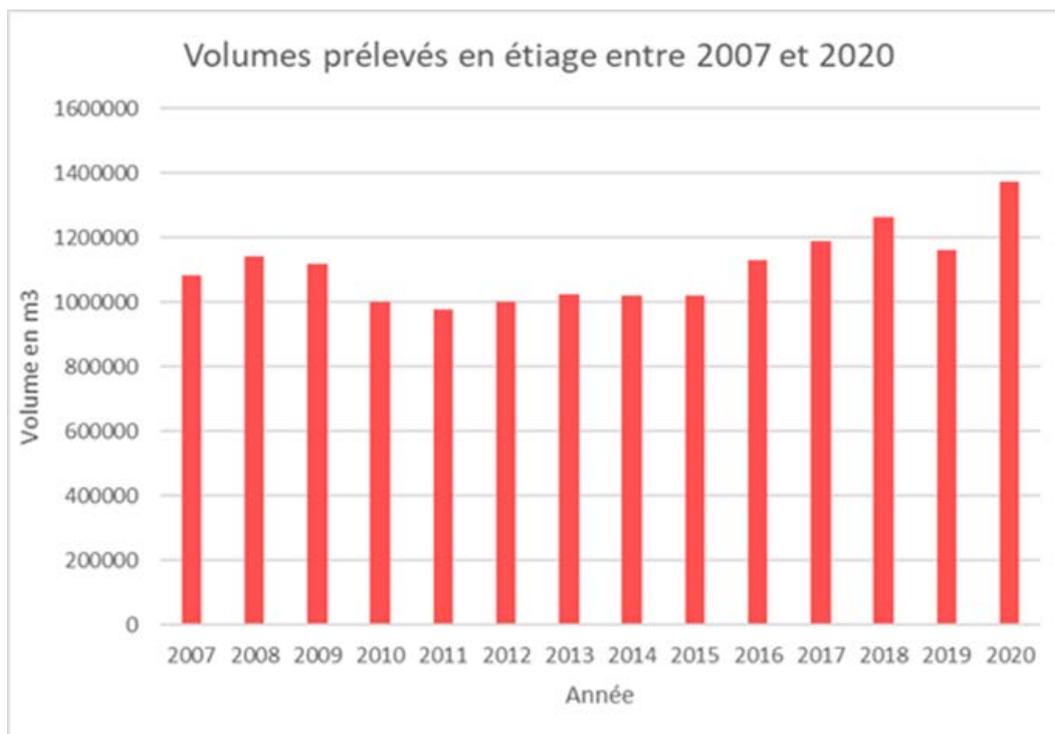


Figure 7 : Evolution des volumes prélevés en étiage entre 2007 et 2020, 2021

Ainsi, en 2020, 1 373 184 m³ ont été prélevés contre les 1 200 000 m³ autorisés en prélèvements en période d'étiage, entre juin et octobre pour l'alimentation en eau potable. Par sous bassin versant, les volumes ne respectent pas les préconisations, et l'agriculture n'est pas encore en mesure de fournir des données de prélèvements certaines.

De ce fait, les objectifs de débit qui permettent le bon fonctionnement de la vie aquatique ne sont pas satisfaits entre 25% et 62% du temps en période estivale. Cette faiblesse des débits d'étiage est un des principaux, voire le principal facteur limitant pour l'atteinte du bon état et la préservation du patrimoine biologique. Le débit observé ces dernières années dépasse le débit d'objectif d'étiage visible par des zones d'assèchement.

Cette faiblesse des débits d'étiage représente également une menace pour l'ensemble des usages liés à l'eau, et en premier lieu l'alimentation en eau potable et les besoins de l'agriculture (abreuvement, eaux de process, irrigation).

Pour autant, le territoire via l'assise du syndicat dans cette démarche, prend conscience de la nécessité de ne pas augmenter les prélèvements, d'améliorer les rendements des réseaux AEP, de déterminer précisément les consommations et de mener une réflexion sur l'aménagement et le développement du territoire intégrant les contraintes relatives à la disponibilité de la ressource en eau.

Ces constats et les efforts à poursuivre font écho à **l'Orientation Fondamentale 7** « Atteindre et préserver l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir ».

3.2. Etat de la qualité des eaux

L'état actualisé de la qualité des eaux est issu du suivi qualité, mené par le Syndicat depuis 2020. La qualité physico-chimique est altérée sur **5 affluents** du fait de teneurs élevées en nutriments (phosphore surtout) liées aux impacts de 7 stations d'épuration. La faiblesse des étiages - aggravée

par les prélèvements - conduit à augmenter les concentrations en pollution et à réduire la capacité d'autoépuration du milieu aquatique.

Férande (FER01)	En lien avec la STEP de Copponex en amont	Nutriments phosphorés → qualité mauvaise / classe ROUGE
Nant Trouble (TRO01)	En lien avec la STEP de Cernex en amont	Nutriments phosphorés → qualité médiocre / classe ORANGE
Flon (FLO01)	En lien avec la STEP de Jonzier-Epagny	Nutriments phosphorés → qualité moyenne / classe JAUNE Nutriments azotés → qualité moyenne / classe JAUNE
Mostan (MOS01)	En lien avec les STEP de Chavannaz et Marlioz	Nutriments phosphorés → qualité moyenne / classe JAUNE Nutriments azotés → qualité moyenne / classe JAUNE
Fornant (FOR01 et FOR02)	En lien avec les STEP de Savigny et de Minzier	Nutriments phosphorés → qualité moyenne / classe JAUNE

L'enrichissement important en nutriments (et dans une moindre mesure en matières organiques) est à l'origine d'une altération de la qualité hydrobiologique sur la majorité des stations suivies, dont les Usse aval à Frangy (état médiocre vis-à-vis de l'IBD - indices diatomées) ; l'IBD étant moyen à mauvais pour 21 stations de mesures sur 31 évaluées, soit 68%.

L'IBG est bon sur les Usse, déclassé seulement sur certains affluents. Une seule station indice poissons (IPR) aval Usse a été évaluée et classée en bon état.

L'état biologique est le plus souvent déclassé par l'IBD, plus sensible à la matière organique et aux éléments nutritifs (N et P), ce qui témoigne de perturbations régulières de la physico-chimie (bouffées de pollution, peut-être débordements des réseaux notamment en temps de pluie ?).

L'hydrologie est très contraignante dû fait des étiages estivaux sévères.

La synthèse de l'état écologique démontre (cf. carte ci-dessous) :

- 9 stations en bon état écologique soit 29%
- 19 stations en état écologique moyen, du fait principalement de l'état biologique
- 3 stations où l'on observe des perturbations nettes (états médiocre et mauvais) sur :
 - La Férande : nutriments phosphorés + biologie (diatomées)
 - Pesse-Vieille : biologie (invertébrés)

- Usse aval Frangy : biologie (diatomées)

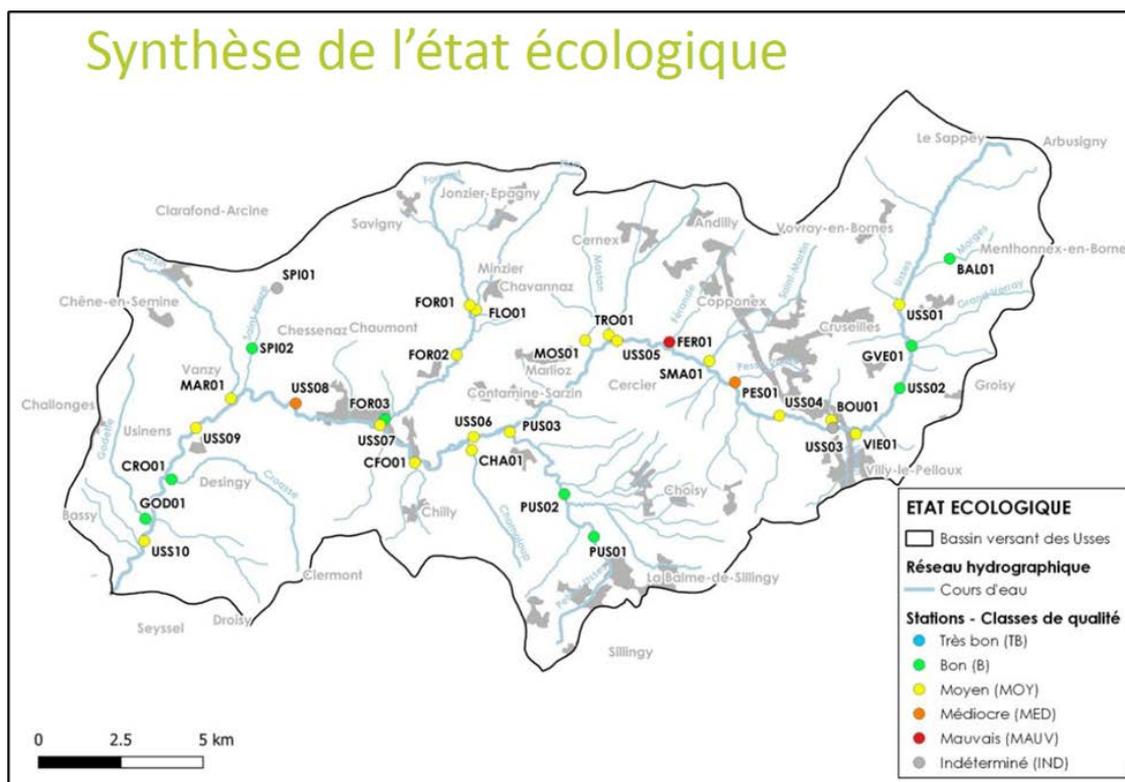


Figure 8 : Résultats du suivi de la qualité, année 2021

D'autres altérations ont été observées :

- Détection de 17 pesticides, principalement des herbicides (dont certains interdits), mais inférieurs aux normes de qualité environnementale,
- Teneurs déclassantes en cuivre, zinc et chrome, en particulier sur les Usse amont,
- Présence d'hydrocarbures aromatiques polycycliques en particulier sur les Usse amont,
- Qualité bactériologique dégradée sur la majorité des stations mesurées, dès l'amont du bassin,
- Fort développement algal dans les Usse de Musières à la confluence avec le Rhône.

Le territoire a aussi relevé l'impact des rejets des stations d'épuration sur l'aval immédiat en pouvant considérer que l'impact est fort au niveau des communes de Vovray-en-Bornes, Savigny, Marlioz, Marsin-Chêne, Jonzier-Epagny, Copponex.

L'impact est plutôt modéré sur les communes de Menthonnex-en-Bornes, Cernex, Chavannaz, Challonges, Sallenôves.

Notons par ailleurs une forte proportion des rejets dans les débits d'étiage pour la Férande et les Usse amont (sur les communes du Sappey et de Vovray-en-Bornes).

Les résultats récents des observatoires de la qualité et les suivis de la qualité biologique menés par le Syndicat montrent que l'eutrophisation sur le bassin des Usse est très impactante. Elle est en grande partie à l'origine des dégradations de l'état écologique des cours d'eau. Elle donne lieu également à un fort développement algal dans les Usse de Musières à la confluence avec le Rhône.

Comme les dispositions du SDAGE le prévoient, la lutte contre l'eutrophisation nécessite de mettre en œuvre à la fois des actions de réduction des pollutions « à la source », d'amélioration de l'assainissement, mais aussi d'amélioration du fonctionnement hydro morphologique des cours d'eau, de façon à favoriser l'autoépuration.

Les principales dispositions du projet de SDAGE 2022-2027 pour lutter contre l'eutrophisation sont résumées ci-après pour mémoire :

Disposition 5B-01 : en cas de croissance attendue de population, adapter les SCoT et PLU(i) de façon à ne pas accentuer ni les flux de pollutions ni les prélèvements d'eau susceptibles d'avoir un impact sur l'état trophique des eaux.

Disposition 5B-03 : réduire les apports en phosphore et en azote en visant les valeurs guides de concentration dans le milieu de 0,2 mg/l de phosphate.

Disposition 5B-04 : engager des actions de restauration physique des milieux et d'amélioration de l'hydrologie, notamment par des opérations de renaturation consistant à redévelopper la dynamique fluviale, de restauration de la ripisylve et de réduction des prélèvements qui affectent le débit du cours d'eau en période d'étiage.

3.3. Classement en réservoirs biologiques

Quasiment tous les cours d'eau du bassin sont classés en réservoirs biologiques, illustrant la richesse exceptionnelle de ces milieux qui accueillent des espèces rares et protégées.

Les observations réalisées par la Fédération départementale de pêche entre 2016 et 2019 dans le cadre de l'observatoire des peuplements piscicole et astacicole montrent que les affluents des Usses subissent de fortes pressions polluantes pouvant rendre inhospitalier le milieu en plus des périodes hydrologiques assez tendues notamment en période estivale. La population de truite fario initialement en bon état sur certains affluents s'est retrouvée en déséquilibre et dans un état perturbé en 2019.

Le bassin versant des Usses héberge encore en 2019 deux des trois espèces d'écrevisses autochtones de France métropolitaine : l'écrevisse à pieds blancs et la très rare écrevisse des torrents (2 des 3 populations connues en France se trouvent sur le bassin des Usses). La présence de ces espèces sur le bassin en fait un territoire à fort enjeu pour la conservation des écrevisses autochtones, tant sur le plan local que national. Sur les 19 secteurs de cours d'eau hébergeant ces populations, les suivis réalisés sur les 20 dernières années montrent que :

- ☒ - La population est éteinte sur 5 secteurs
- ☒ - Les populations sont en situation critique ou en danger sur 9 secteurs
- ☒ - Les populations semblent viables et en bonne santé sur seulement 5 secteurs.

Les causes sont diverses, souvent liés à des pressions ou aménagements récents : rejets agricoles récurrents, dysfonctionnements de stations d'épuration, coupes à blanc des ripisylves, remblais en lit mineur (notamment sur les ruisseaux de La Ravoire, de Bougy, du Marsin, du Saint Pierre aval et de Tremblay), et les débits critiques en période de sécheresse provoquant des confinements.

Le patrimoine biologique exceptionnel des cours d'eau du bassin des Usses est clairement menacé, tout en démontrant pour les populations viables que la conciliation des usages est possible et à valoriser.

Pour mémoire, le SDAGE prévoit notamment que la préservation effective d'un réservoir biologique et de son influence implique de tenir compte :

- ☒ - des équilibres sédimentaires nécessaires à la présence d'habitats biogènes caractéristiques du type du cours d'eau concerné ;
- ☒ - de l'hydrologie : celle-ci ne doit pas être significativement perturbée ;
- ☒ - de la qualité d'eau qui doit rester compatible avec la qualité biologique attendue au sein de ce réservoir.

Un important travail d'animation territoriale est à poursuivre par le syndicat de rivières.

3.4. Les zones humides

Le syndicat et ses partenaires ont initié courant du premier Contrat de Rivières une stratégie en faveur de la préservation et de la restauration des zones humides, qui a été actualisée et validée en 2021. Le bassin dispose d'une vision synthétique et opérationnelle de l'état des zones humides, de leurs fonctions et des actions à conduire pour les préserver ou les restaurer. L'évaluation a mis en avant la pertinence de la politique menée dans ce domaine, qu'il s'agit de poursuivre, en donnant la priorité à la protection et à la restauration des zones humides susceptibles de soutenir l'hydrologie.

Ainsi, l'ensemble des masses d'eau du bassin versant dispose d'une mesure relative à l'obtention d'une maîtrise foncière en zone humide pour garantir l'action publique de restauration, et d'une mesure visant l'opération en tant que telle de restauration.

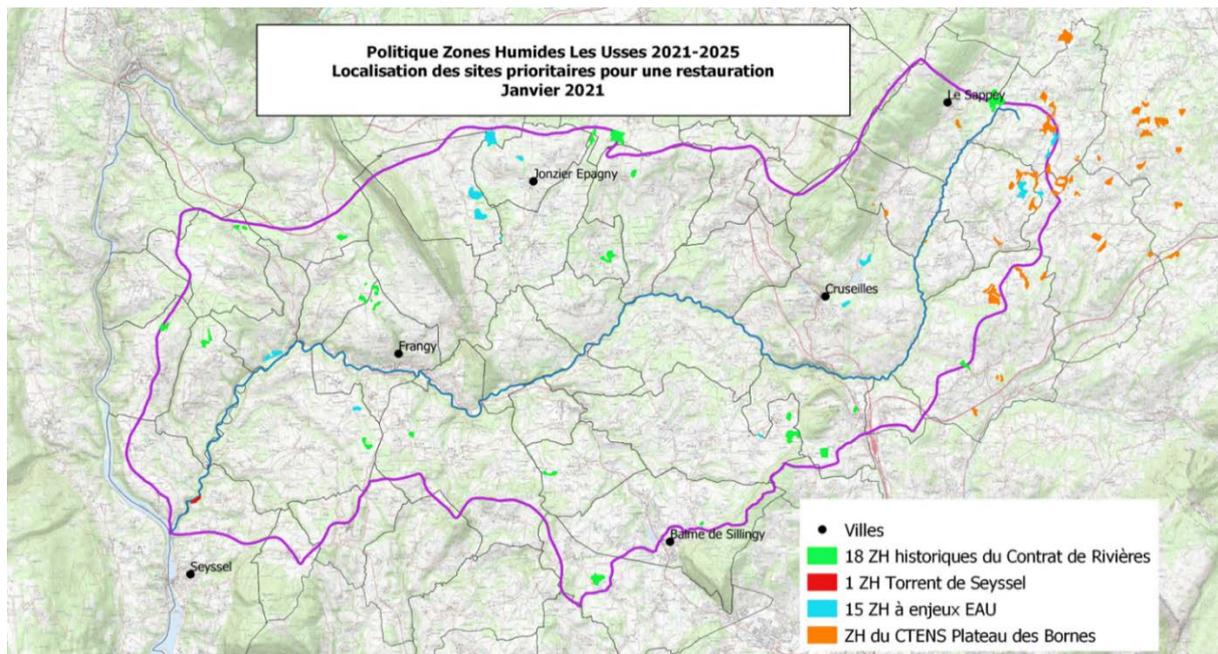


Figure 9 : Localisation des projets de restauration de zones humides, 2021

En référence au SDAGE, c'est **l'orientation fondamentale 6B** consacrée aux dispositions visant la protection et la gestion des zones humides qui est mobilisée.

4. ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU CONTRAT DE MILIEU 2022-2024

A l'issue des différents bilans techniques et des instances de concertation, **5 grands enjeux** sont ressortis :

- Un fonctionnement hydrologique préoccupant
- Un fonctionnement géomorphologique et écologique des rivières à améliorer
- Une qualité de l'eau restant dégradée avec une accentuation du phénomène d'eutrophisation
- Un fonctionnement hydrologique des zones humides à restaurer
- Un enjeu inondation à mieux appréhender

Ces enjeux répondent :

1/ **aux pressions identifiés par le SDAGE**

- Prélèvements d'eau
- Altération du régime hydrologique
- Altération de la morphologie
- Altération de la continuité écologique
- Pollution par les substances dangereuses

2/ **aux pressions et menaces globales du territoire**

- Augmentation constante de la population d'environ 2% avec une augmentation plus significative sur l'amont du territoire engendrant plus de tension sur la ressource en eau qu'ailleurs
- Augmentation de l'artificialisation des sols en conséquence
- Une nécessaire adaptation du territoire au changement climatique

Pour répondre à ces enjeux, le syndicat se donne comme **objectifs stratégiques** de :

- Concevoir les actions dans un souci systématique d'adaptation du territoire au changement climatique
- Améliorer le partage de la ressource et le fonctionnement hydrologique de la ressource
- Préserver, conserver et restaurer le fonctionnement des cours d'eau
- Restaurer la continuité écologique
- Restaurer les milieux humides ayant un rôle dans le soutien des étiages
- Evaluer les vulnérabilités du territoire au risque inondation
- Participer à l'amélioration de la qualité des eaux
- Développer des actions de communication et de sensibilisation répondant aux enjeux

Le croisement de ces enjeux avec le programme de mesures du SDAGE 2022-2027, les enjeux issus des autres politiques complémentaires ainsi qu'avec les attentes du territoire, ont permis de définir des grandes orientations stratégiques, elles-mêmes déclinées en actions.

L'adaptation du territoire au changement climatique est un enjeu transversal.

D'une manière globale, le syndicat pourra s'investir dans des programmes de recherche visant à affiner la connaissance, à éclairer les décisions d'aménagement du territoire pour s'adapter et à réduire les marges d'incertitude. Le syndicat diffusera et participera à la vulgarisation des connaissances et des mesures d'adaptation, en lien avec les autres services publics. Il s'efforcera de faire intégrer la rivière en tant que projet de territoire pour faire diffuser les effets observés et à venir des changements climatiques.

En effet, parfois vu comme le bout de la chaîne, ou comme une composante déconnectée ou transparente dans les projets de développement (zone artisanale, cœur de village, etc.), la rivière des Usse nous montre de manière très visible le déficit hydrique alors que l'eau coule au robinet.

Les faibles débits augmentent le réchauffement des eaux qui impacteront la biodiversité aquatique. Le déficit impacte aussi la qualité de l'eau par manque de dilution, la biologie de certaines espèces mais aussi le fonctionnement morphologique des rivières car les atterrissements ne sont plus mobilisés.

Aussi, le syndicat souhaite intégrer cette composante à chacune des actions menées afin de doter le territoire d'une plus grande résilience.

4.1. Ressource en eau et fonctionnement hydrologique

Il s'agit de l'enjeu majeur sur le bassin, à la fois vis-à-vis des usages et des milieux aquatiques. C'est le principal facteur limitant, aussi bien pour l'expression des fortes potentialités des milieux, la préservation du patrimoine biologique exceptionnel du bassin, la qualité des eaux et le maintien des usages liés à l'eau.

Au-delà des déséquilibres constatés, une aggravation est déjà à l'œuvre du fait du changement climatique et la tendance à la raréfaction de la ressource ne fait plus de doute : les débits naturels des cours d'eau en étiage diminueront, alors que le réchauffement et l'assèchement des sols conduiront à des demandes croissantes en eau. Ces tendances désormais avérées obligent à renforcer l'intégration de l'anticipation du changement climatique dans la gestion équilibrée de la ressource en eau.

Pour traiter de cet enjeu, le syndicat s'est doté et anime avec les services de l'Etat un Plan de Gestion de la Ressource en Eau. Il a été approuvé en 2021 en tenant compte du bilan des premières actions (2017-2020).

L'objectif principal, dans le cadre de ce second Contrat, est de concrétiser le plan d'actions du PGRE, et en premier lieu et en priorité de :

- Finaliser le Schéma territorial pour mettre en œuvre les solutions définies dans cette démarche. En parallèle, en s'appuyant sur les résultats de l'Observatoire des débits et des usages, le Syndicat des Usses rendra compte annuellement du bilan du PGRE : évolution des débits d'étiage, respect des débits biologiques, évolution des prélèvements à l'étiage pour les différents types d'usages
- Poursuivre les travaux de réduction des fuites et d'amélioration du rendement des réseaux
- Améliorer les connaissances sur les prélèvements en incitant fortement les collectivités à renseigner les indices de rendement et la profession agricole qui devra quantifier plus précisément les prélèvements notamment pour l'élevage (directement dans les milieux et sur les réseaux collectifs).

Cette concrétisation se réalisera par un renforcement de la dynamique de mobilisation et par le déploiement et la continuité des actions de concertation au travers du groupe Pilote PGRE et de la mobilisation citoyenne (poursuite de la démarche Alerte à Malib'Usses).

Les actions proposées dans ce Contrat de Milieu relèvent tout d'abord de l'amélioration et de la mise à jour des connaissances sur les disponibilités de la ressource en lien avec les besoins pour les années futures. Deux intercommunalités s'engagent dans cette démarche et notamment l'amont du bassin versant qui est plus sujet à l'augmentation de la population. La Communauté de Communes du Pays de Cruseilles se mobilise dès 2022 dans la révision de son schéma directeur AEP.

Egalement, et porté par le Syndicat, il est attendu de nombreuses solutions et adéquations entre disponibilités de la ressource / besoins en eau / préservation des milieux au travers du schéma territorial.

Dans ce Contrat, quatre gestionnaires d'AEP s'engagent à effectuer des travaux d'amélioration des rendements et de réductions des fuites. Les économies d'eau potentielles seraient de l'ordre de

13 130m³ par an. Il s'agit de Frangy, la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, Contamine-Sarzin et Bassy.

Les tensions sur la ressource incitent le territoire à réfléchir à des substitutions de ressource pour « rendre de l'eau » à la rivière des Usses. Tous les sous bassins versants sont concernés et certains gestionnaires de l'eau potable se saisissent de cette question : les Communautés de Communes du Genevois, le Pays de Cruseilles, Fier et Usses et Usses et Rhône. Ces réflexions devront tenir compte de deux éléments majeurs d'aide à la décision ;

- Substituer la ressource ne revient pas à dire que d'autres ressources sont disponibles pour augmenter les prélèvements
- La substitution ne devra pas se faire sur un autre territoire en tension, ou fragile au niveau de ces capacités

Acteur incontournable et subissant les aspects du changement climatique, la profession agricole s'engage à s'organiser autour d'un organisme unique de gestion collective de l'eau. Sa mission principale sera d'améliorer la connaissance des prélèvements et des consommations.

Les plus gros consommateurs d'eau sur le territoire sont les habitants. L'installation de matériels hydro-économiques à destination des foyers et dans les bâtiments publics qui possèdent des activités consommatrices d'eau (vestiaires des gymnases, écoles, etc.) est une solution pour économie la ressource. La promotion des éco-gestes se fera en parallèle et dans le cadre d'une sensibilisation et d'une communication adaptée.

4.2. Fonctionnement géomorphologique et écologique des milieux

Les enjeux liés au fonctionnement géomorphologique et écologique des milieux touchent en premier lieu à la restauration des différentes fonctionnalités des milieux aquatiques et de leurs milieux annexes :

- La restauration morphologique par la modification des profils du lit et/ou des berges ou par l'aménagement de secteurs ayant un impact sur la qualité morphologique,
- La restauration des continuités écologiques et la diversification des écoulements,
- La restauration et la préservation des milieux annexes et humides à la fois pour leurs rôles de soutien des débits d'étiages, d'épuration de l'eau et de maintien de la biodiversité.

Il s'agit avant tout de lutter contre l'eutrophisation et de participer à la conservation des espèces autochtones menacées de disparition, en particulier les écrevisses (écrevisse à pieds blancs et écrevisse des torrents) qui sont des espèces indicatrices.

Les actions visant à améliorer l'état physique des cours d'eau seront favorables à la qualité des eaux et aussi à l'amélioration des habitats et des espèces. Dans la mesure du possible, les opérations se feront de manière transversale, en prenant en compte tous les compartiments de l'écosystème rivière, et de manière globale sur le tronçon entier.

Au préalable, le Syndicat poursuivra sa stratégie proactive d'acquisition foncière des zones à enjeux, à savoir les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau, notamment zones actives en termes de dynamique sédimentaire et les parcelles en zones humides prioritaires.

Le Syndicat poursuivra les actions entreprises dans le premier Contrat de Rivières en ciblant les linéaires les plus touchés par l'altération morphologique et le phénomène d'eutrophisation : diversification des faciès, redynamisation du transit sédimentaire, lutte contre l'incision, désartificialisation des berges, restauration d'une ripisylve suffisamment large et diversifiée pour

jouer un rôle de zone tampon vis-à-vis des apports de nutriments et assurer ombrage et fraîcheur, etc.

Les projets de restauration hydro morphologique en cours sur la Plaine de Bonlieu et la relance du Plan de gestion des matériaux solides sont des actions favorables à l'amélioration du fonctionnement morpho-écologique, donc favorables à l'amélioration du pouvoir auto-épurateur. A cela s'ajoute les opérations d'aménagement et de restauration du Castran où l'aspect prévention des inondations est à prendre en compte.

La poursuite du rétablissement de la continuité écologique est également nécessaire car les obstacles à l'écoulement favorisent les proliférations végétales du fait de la stagnation et du réchauffement des eaux qu'ils induisent. A ce titre des ruptures de continuité sont identifiées comme prioritaires : l'ouvrage sur le Castran, les différents ouvrages sur les Petites Usses. L'enjeu piscicole et astacicoles est prépondérant sur le bassin versant et les suivis seront poursuivis sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération de Pêche de Haute-Savoie.

Concernant la politique de gestion et de restauration des zones humides menée sur le bassin des Usses, les actions qui sont développées dans ce Contrat sont issues de la Stratégie de Gestion des zones humides. La plupart des zones humides étaient identifiées dans le précédent Contrat ; il s'agira maintenant d'enclencher les phases de travaux de restauration. Les zones humides présentées dans ce Contrat ont des fonctions hydrologiques prioritaires pour la préservation de la ressource en eau. Notons qu'en parallèle des actions de restauration, le Syndicat poursuit ces actions de préservation des zones humides au travers de leur intégration dans les documents d'urbanisme, du déploiement de la séquence Eviter-Réduire-Compenser, de la stratégie foncière citée plus haut et d'actions de sensibilisation.

☒

La restauration des fonctionnalités de l'écosystème rivières dans sa globalité, passe par une gestion des habitats rivulaires. Cette gestion participe à préserver la biodiversité associée, notamment les écrevisses autochtones, rend des services comme l'épuration des eaux, et participe au cadre de vie.

Les populations d'écrevisses autochtones sont en recul, les milieux aquatiques souffrent de la prolifération des plantes invasives et de notamment de la renouée du Japon qui sur certains secteurs, contraint très fortement le renouvellement de la forêt alluviale, et la gestion des boisements de berges est à poursuivre dans le cadre de la protection des biens et des personnes en cas de défaut d'entretien des propriétaires sur des secteurs à enjeux.

Les actions proposées relèvent ainsi du Plan de Gestion des Boisements de Berges qui a été actualisé en proposant des secteurs prioritaires de restauration de ripisylves et du Plan de Lutte contre les espèces exotiques envahissantes avec un focus sur les écrevisses exotiques et les plantes invasives de bords de cours d'eau. Les objectifs sont pour ce point, la protection des zones amont du bassin versant encore peu investies par les espèces exotiques envahissantes et la prévention via la sensibilisation des populations pour éviter de nouvelles invasions.

4.3. Qualité de l'eau

En termes d'amélioration de la qualité des eaux, la priorité doit être faite sur la lutte contre l'eutrophisation. Les actions à entreprendre pour réduire l'eutrophisation s'appliquent à différents niveaux : réduction des pollutions, amélioration des débits et de l'autoépuration. Cette priorité est aussi directement en lien avec les actions inscrites pour restaurer les milieux aquatiques.

Pour les 3 prochaines années, il est envisagé :

1/ Poursuivre l'amélioration des connaissances en continuant la mise en place et la réalisation de l'observatoire de la qualité des eaux. Le suivi régulier des rejets des stations d'épuration et de leurs impacts, en priorité celles à l'origine d'une dégradation de la qualité des eaux va se poursuivre.

2/Améliorer les performances des stations d'épuration sur le phosphore. De nombreuses stations d'épuration du bassin versant ont une filière de traitement en lits filtrants plantés de roseaux qui sont peu performantes sur l'abattement du phosphore, sachant que le phosphore est le paramètre déterminant de l'eutrophisation. La mise en place à titre expérimental de traitements complémentaires du phosphore en aval des lits plantés de roseaux est proposée sur le sous bassin versant le plus problématique à savoir le Fornant. Notons que le respect des niveaux de rejets définis par la Directive Eaux Résiduaires Urbaines ne suffit pas sur le bassin des Ussets à lutter contre l'eutrophisation ; le PDM prévoit d'ailleurs une mesure de réduction des nutriments urbains et industriels imposant des niveaux de rejets plus bas que ceux imposés par la DERU.

3/ Aider à la décision les gestionnaires des STEP et des SPANC pour prioriser les mises en conformité, les travaux à prévoir sur des ouvrages, réviser les annexes sanitaires. Le Syndicat est désormais identifié comme pouvant apporter des éléments de connaissances complémentaires dans le cadre de l'aménagement du territoire. Le syndicat vise à ce que les milieux soient mieux pris en compte dans ce cadre.

4.4. Risque inondation

En première lecture, le risque inondation ne semble pas prioritaire sur le bassin versant des Ussets et le précédent Contrat de Rivières a fait l'impasse sur le sujet. Néanmoins, il semble nécessaire de ne pas passer sous silence ce thème notamment pour alerter sur les risques croissants d'évènements pluvieux intenses en lien avec le dérèglement climatique et pour pré-identifier des zones urbaines potentiellement concernées par des aléas et des débordements de cours d'eau ou ruissellements.

Ainsi, il est envisagé de traiter la question des risques d'inondation et de ruissellement en présentant un bilan des connaissances dans ce domaine : PPRi, zones inondables, historique des évènements, recensement des études hydrauliques locales.

Pour faire face à des épisodes pluvieux intenses tels que les épisodes cévenols, qui pourraient survenir en Haute-Savoie d'ici 20 à 25 ans, il faut dans un premier temps identifier les zones inondables et les axes de ruissellement potentiellement dangereux et ensuite mener des actions de prévention visant à réduire les enjeux exposés. Pour cela il est avant tout nécessaire que les zones à risque soient prises en compte dans les documents d'urbanisme, par exemple via des portés à connaissance de l'Etat.

Concernant plus particulièrement le risque lié au ruissellement, une pré-étude pourrait être engagée à l'échelle du bassin versant des Ussets pour recenser les zones à risque, en s'appuyant à la fois sur l'historique (il y a déjà eu des phénomènes de ruissellement ou des coulées de boues sur le bassin versant) et sur des modélisations hydrauliques (ou d'autres méthodes type HGM) permettant une première approche du risque, à l'instar de la méthode ExZEco mise en œuvre par le Cerema.

La pré- étude de définition des zones soumises à inondation par débordement ou ruissellement à l'échelle du bassin des Ussets (ou de parties de ce bassin) sera portée par le syndicat au titre de la compétence PI que lui ont transférée les intercommunalités.

En réalisant cette étude, le syndicat sera plus à même de voir quelles sont les communes les plus concernées par les risques et pourra inciter en priorité ces communes à la réalisation d'un schéma directeur intégrant une analyse des risques de ruissellement. Le syndicat pourrait également

proposer aux communes un cahier des charges type pour la réalisation des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales et de ruissellement.

Concomitamment à cette étude des risques, le syndicat modélisera la crue centennale. Cette modélisation deviendra un véritable outil d'aide à la décision et d'arbitrage pour les futurs aménagements ou les pratiques ne respectant pas le Code de l'environnement.

4.5. Sensibilisation et communication

Le syndicat affiche de poursuivre la stratégie de communication et de sensibilisation déjà engagée via le Contrat de Rivières 2014-2019, par une stratégie remise à jour et adaptée.

Le syndicat fait face à plusieurs constats :

- Une augmentation de la population qui n'est pas toujours sensibilisée à la problématique du manque d'eau, particulièrement dans un département qui n'a pas cette réputation
- Satisfaire de nouvelles attentes de « besoin de nature » de la part du grand public
- Un besoin de renouer des liens de confiance et plus réguliers avec les communes, les intercommunalités, les services publics de l'eau

Ainsi le syndicat souhaite se donner d'outils et de moyens de communication et de sensibilisation en investissant **2 sujets prioritaires** que sont :

- **l'évolution de la ressource** : centrée sur la capacité et les efforts du territoire à remédier au manque (économies, mutualisation, solidarité) et donc directement en lien avec le PGRE
- **les relations aux milieux et au vivant** : centrée sur le renforcement de liens avec les milieux et les espèces qui nous entourent, pour mieux les préserver et les protéger au quotidien.

Les cibles visées par la stratégie de communication et de sensibilisation sont :

- **L'enfance, la jeunesse, les scolaires, les étudiants**

Le syndicat a développé depuis 2018 le dispositif de « Classes d'eau » à destination des classes de cycle 2 des écoles du bassin versant. En autonomie, et durant une semaine, la classe traite d'une thématique dans toutes les matières et une sortie sur le terrain est organisée avec une associations locales partenaires. Le syndicat souhaite poursuivre cette démarche mais en créer d'autres à destination des collégiens et des lycéens. De même le public des étudiants et jeunes adultes, difficilement atteignables, est pressenti pour que des actions nouvelles soient créées pour eux. Il s'agira d'appréhender leur capacité à agir face au partage et à l'économie de l'eau, en tant que citoyens. Enfin, les enfants de 2-6 ans pourront bénéficier d'un livre illustré qui mettra en scène les enjeux de la rivière.

- **Les nouveaux arrivants, les familles, les seniors**

L'objectif est de toucher des personnes non averties, non sensibilisées aux problématiques du manque et du partage de l'eau.

- Les élus et les services publics

La mise en œuvre du Contrat de Rivières précédent a mis en évidence une participation trop erratique des EPCI membres et des élus communaux dans les projets majeurs, tant techniques que politiques. La légitimité du Syndicat a mis du temps à arriver et les élus actuels (mandat 2020-2026) sont demandeurs d'une meilleure connaissance du Syndicat. Par ailleurs, ils souhaitent être informés très tôt des projets prévus sur leur commune.

Le Syndicat de son côté, souhaite renforcer ses partenariats avec les gestionnaires du petit cycle de l'eau, et cela pour atteindre les objectifs du partage de l'eau et d'amélioration de la qualité des eaux.

Il semble alors indispensable de repenser et de proposer des outils pour renforcer les partenariats avec les communes et les intercommunalités membres.

- Les professionnels du BTP, paysagistes, pépiniéristes, les agriculteurs

Les actions du volet sensibilisation doivent garantir l'appropriation des enjeux et l'information, de mieux agir, voire de faire évoluer les pratiques. In fine, le but est de préserver la biodiversité, les écosystèmes et les paysages du territoire.

Lors du précédent Contrat de Rivières, de nombreux évènements grand public ont eu lieu. Ces évènements se sont déroulés avec succès mais les acteurs soulignent des difficultés à diffuser et à toucher un public plus large, en particulier les différentes catégories socio-professionnelles telles que les professionnels du BTP ainsi que les exploitants agricoles.

Ainsi, il est envisagé de développer des formations, des retours d'expérience entre pairs pour remédier aux freins précédents.

- Les propriétaires fonciers, les notaires, les syndicats de propriétaires

La forte pression démographique et donc foncière que connaît le territoire engendre des tensions sur le foncier. Il en résulte aussi des méconnaissances des professionnels du secteur sur les enjeux environnementaux que contiennent certaines parcelles : espace de liberté de la rivière, espèce protégée, zone N des PLU, etc. Il s'avère indispensable de sensibiliser ce public pour qu'il soit un meilleur relais lors d'une vente.

La stratégie de sensibilisation et de communication du Syr'Usses est résumée dans le tableau ci-après.

Orientations stratégiques	Actions	Publics cibles	Types d'actions
Communiquer sur les enjeux et sur le Syndicat	Développer et faire vivre des outils pour faire connaître le Syndicat, ses actions, ses missions, participer à des manifestations, etc.	Tout public	Magazine Papyr'Usses (1x/an), communication numérique en ligne, événements locaux, promotion des écogestes liés à l'économie de l'eau
Sensibiliser les acteurs aux enjeux et aux solutions	Expériences de nature : sortie, médiation, etc. sur les thèmes de l'eau, des milieux, des espèces	Tout public, public en situation de handicap	Rand'eau (2x/an), animation nature (thème de la rivière, biodiversité) (2x/an), 1 chantier participatif/an
	Créer et développer les dispositifs scolaires et d'enseignement secondaire et supérieur (classes d'eau des Usses, partenariats avec des établissements, etc.)	Scolaire (maternelle, primaire, collège et lycée), et étudiant jeune adulte	5 classes d'eau des Usses / an soit 5 animations à destination des primaires du cycle 2, création livre jeunesse, mallé pédagogique étudiante, concours vidéo ou photo pour tous les établissements scolaires
	Créer et développer des outils pour les socio-professionnels et collectivités (BTP, agriculteurs, industriels, etc.) sur la préservation des milieux	Socio-professionnels (agriculteurs, BTP, industriels, etc.)	Guide des bonnes pratiques et réglementation, diffusion de fiche de recommandations (lutte contre les EEE, gestion de chantier en milieux humides, réduction de l'usage de l'eau en chantier BTP, etc.)
	Créer et faire vivre des outils pour les acteurs liés au foncier : propriétaires, notaires, etc.	Notaires, propriétaires, syndicats	Interventions lors des séminaires et AG des études notariales, auprès des syndicats de la propriété privée
Valorisation des patrimoines liés à l'eau	Mise en valeur de la rivière par le vélo	Cyclistes	Conception et pose de panneaux pédagogiques
Poursuivre la structuration de la gouvernance dans le domaine de l'eau	Renforcer la collaboration avec les services publics de l'eau et les collectivités	EPCI, communes, syndicats des eaux	Rapports d'activité, journées de formation
	Fédération du territoire autour des enjeux liés à l'eau : Fête de l'eau	Tout public	Organiser une fête de l'eau
Former les acteurs à la préservation des milieux naturels	Cycle de formation pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes (flore)	Agents communaux, prof. En lien avec le végétal, chasseur, pêcheur, citoyens, agriculteurs	Dispenser des formations techniques et spécifiques sur la reconnaissance des EEE et les moyens de lutte

4.6. Animation territoriale et gouvernance

Dans la continuité du Contrat de Rivières et parce que le Syndicat est désormais pérenne avec le transfert de la compétence GEMAPI, ce dernier souhaite se doter d'une équipe renforcée pour mener à bien les actions prévues. Par ailleurs, il souhaite étoffer ses compétences en interne par l'ouverture de poste relevant de l'ingénierie de travaux en rivières et de la communication directement affectés pour ce Contrat.

➔ **Equipe dédiée au Contrat de Milieu**

Missions de la Responsable du Syndicat (60%) :

- Le suivi, l'animation et le pilotage du Contrat via des outils de suivi et de prospective
- La veille à la prise en compte des enjeux liés aux milieux et à la ressource, aide à la décision sur l'aménagement du territoire et la prévention contre les inondations
- La réponse aux sollicitations, aide technique, conseils et relations aux usagers et aux riverains
- Animation du Comité de Rivières
- Bilan du Contrat et nouvelle programmation
- Stratégie de communication et sensibilisation, démarche participative
- Stratégie foncière
- Labélisation EPAGE
- Conception, la mise en œuvre et l'évaluation des opérations d'études et de travaux à portée stratégique

Chargée de communication (40%) :

- Conception, réalisation, suivi et évaluation des outils de communication
- Participation aux événements du syndicat de type Fête de l'eau

Missions de la Technicien de Rivières (100%) :

- Conception, pilotage et évaluation des études et travaux portant sur l'aménagement des zones d'abreuvement, la gestion des boisements de berges, la restauration de la continuité écologique, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- Suivi, veille, réponse aux sollicitations, surveillance des cours d'eau
- Pilotage, planification et suivi des études et travaux de la restauration hydro morphologique de la Plaine de Bonlieu
- Suivi et planification du renouvellement de la DIG
- Mise en œuvre de la stratégie foncière dans l'EDL
- Développer, suivi la réalisation des actions de communication et de sensibilisation afférentes à la rivière

Missions de la Technicienne Ressource Quantitative (100%) :

- Suivi, pilotage, animation et évaluation du PGRE, mise en œuvre des actions sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat
- Suivi, pilotage, animation et évaluation des études et observatoires en lien avec la qualité des cours d'eau
- Suivi, veille, réponse aux sollicitations, surveillance des cours d'eau
- Développer, suivi la réalisation des actions de communication et de sensibilisation afférentes au PGRE et à la qualité

Missions du ou de la Technicien-ne Hydro-morphologie (100%) :

- Conception, pilotage, planification et suivi des études et travaux du projet de restauration hydro morphologique d'affluents des Usse, en lien avec les institutions, les communes, les entreprises,
- Conception, pilotage, planification et suivi des études et des travaux de restauration de la continuité écologique,
- Réalisation de diagnostics et inventaires pour la restauration des milieux aquatiques, modélisations et études hydrauliques,
- Conception, pilotage, planification et suivi de l'étude de la crue centennale des Usse et des zones à risque de ruissellement
- Conception, pilotage et planification de l'outil d'aide à la décision sur les zones à risque inondation et de ruissellement à destination des décideurs locaux
- Faire émerger des projets de désimperméabilisation des sols, appui technique aux futures collectivités
- Inciter à la généralisation des schémas directeurs des eaux pluviales et zonages d'assainissement pluvial auprès des collectivités
- Assistanes techniques aux EPCI et aux riverains et surveillance des cours d'eau
- Développer, suivi la réalisation des actions de communication et de sensibilisation afférentes à la rivière

Missions de la chargée de projet Zones Humides (65%) :

- Conception, mise en œuvre, pilotage et évaluation du Plan de gestion stratégique des zones humides
- Animation foncière
- Suivi, veille, réponse aux sollicitations, surveillance des zones humides
- Développer, suivi la réalisation des actions de communication et de sensibilisation afférentes aux zones humides

Missions de l'animatrice CTENS (25%) :

- Développement et suivi des classes d'eau des Usse auprès des écoles
- Conception, mise en œuvre, suivi et évaluation des actions de sensibilisation du Contrat en lien avec la jeunesse, les étudiants

Pour la mise en œuvre de ce Contrat de Milieu, il semble nécessaire pour le Syndicat de se doter de 7 personnes différentes, pour un nombre d'Equivalent Temps Plein de 4,9.

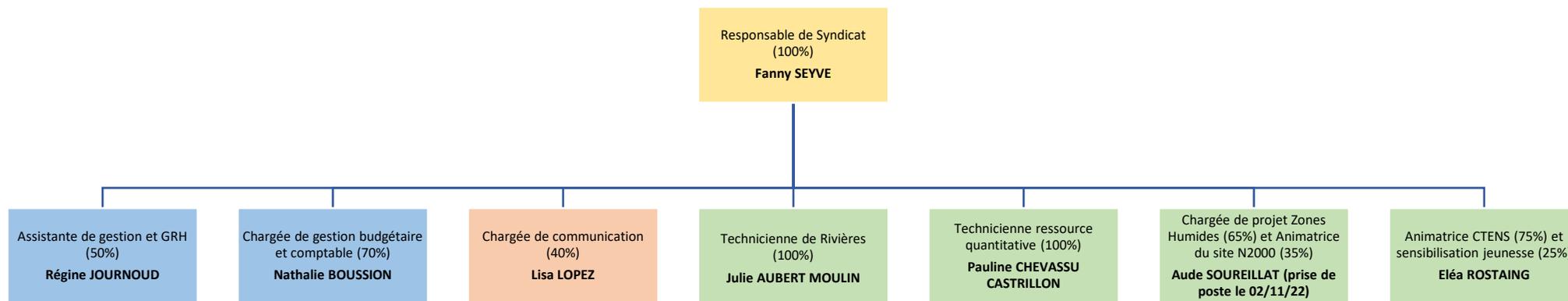
➔ **Le personnel du Syndicat :**

Au total, le Syr'Usse emploie en 2022, 8 personnes. La cellule administrative composée de 2 personnes pour 1,2 ETP assure toutes les missions administratives et budgétaires de l'ensemble de l'activité.

La responsable de structure assure le reste de son temps (0.4 ETP) les missions de management et d'animation des instances politiques.

Enfin, le Syndicat conserve l'animation et le pilotage d'autres programmes spécifiques que sont le Contrat de Territoire Plateau des Bornes pour 0,75 ETP, et l'animation du site Natura 2000 les Usse pour 0,35 ETP.

Organigramme du Syndicat, au 19 septembre 2022



Pour 2023, le Syndicat souhaite recruter un-e technicien-ne en hydro morphologie. Le poste, à temps complet, a été créé en juin 2022.

4.7. Animation territoriale et gouvernance

La grille PAC suivante présente un résumé des mesures du Programme de Mesures du SDAGE et les actions prévues au Contrat de Milieu pour y répondre.

Les mesures marquées d'un astérisque (*) sont des mesures nouvelles par rapport au Programme de Mesures précédent.

Dans chaque case, est fait mention des codes des fiches-actions prévues pour réaliser la mesure.

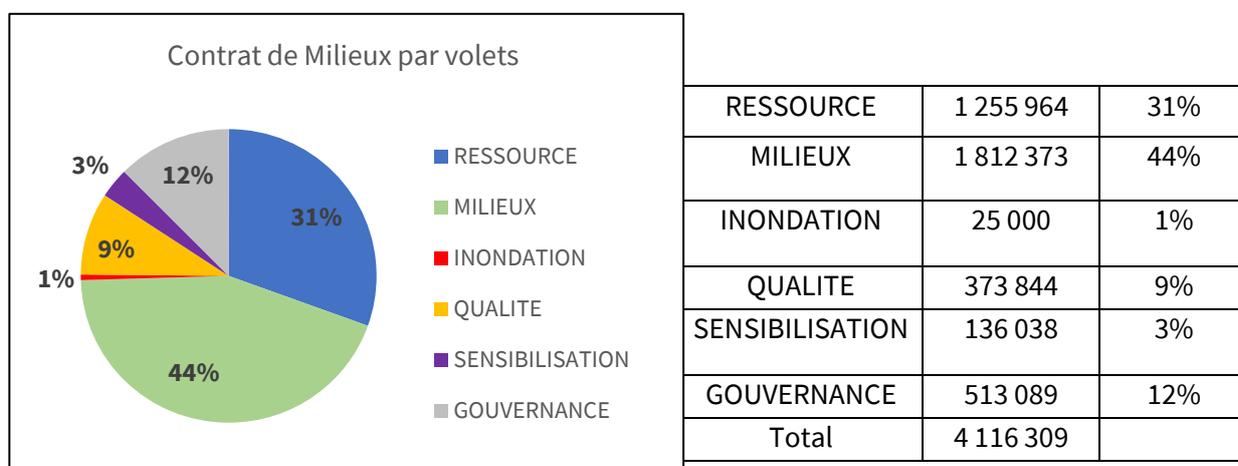
Sous certaines mesures et sous bassin versant, des actions ne sont pas exposées ici car soit elles sont immatures pour le moment, soit le financement n'est pas certain.

		Libellé masses d'eau	Les Usse du Creux du Villars exclu au Rhône	Les Usse de leurs sources au Creux du Villard inclus	Le Fornant	Les Petites Usse
		N° masse d'eau	FRDR540	FRDR541a	FRDR541b	FRDR11686
		Etat écologique (2019)	MOYEN	MOYEN	MOYEN	MOYEN
		Etat chimique (2019)	BE	BE	BE	BE
		Objectif d'état écologique	MOYEN	MOYEN	MOYEN	MOYEN
		Echéance état écologique	2027	2027	2027	2027
		Echéance état chimique	2015	2015	2015	2015
		Motif d'adaptation	Faisabilité Technique et coûts disp.	Faisabilité Technique et coûts disp.	Faisabilité Technique et coûts disp.	Faisabilité Technique et coûts disp.
Pressions à traiter	Code mesure	Libellé mesure				
Prélèvements d'eau	MIA0602	Réaliser une opération de restauration d'une zone humide	* MA16, MA17, MA19, MA20	* MA14, MA18	*	* MA15
	MIA0601	Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide	* MA2	* MA1, MA2	* MA2	
	RES0101	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver la ressource en eau	* RE1, RE2	* RE1, RE2, RE10	* RE1, RE2	* RE1, RE2
	RES0201	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture	* RE13, RE14	* RE13, RE14	* RE13, RE14	* RE13, RE14
	RES0202	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités	* RE4, RE5, RE7, RE8, RE12, RE15	* RE6, RE15	* RE9, RE15	* RE11, RE15
	RES1001	Instruire une procédure d'autorisation dans le cadre de la loi sur l'eau sur la ressource	*	*	*	*
Altération du régime hydrologique	MIA0601	Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide	MA2	MA2	MA2	
	MIA0602	Réaliser une opération de restauration d'une zone humide	* MA16, MA17, MA19, MA20	* MA14, MA18	*	* MA15
	RES0201	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture	* RE13, RE14	* RE13, RE14	* RE13, RE14	* RE13, RE14
	RES0202	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités	* RE4, RE5, RE7, RE8, RE12, RE15	* RE6, RE15	* RE9, RE15	* RE11, RE15
	RES1001	Instruire une procédure d'autorisation dans le cadre de la loi sur l'eau sur la ressource	*	*	*	*
Altération de la morphologie	MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	* MA4, MA5, MA6, MA8, MA21, MA AR1	Pression ayant fait l'objet de mesures suffisantes au cycle 2016-2021		Report. Pression qui fera l'objet de mesures reportées au-delà de 2027
	MIA0204	Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau	MA4, MA5, MA6, MA8			
	MIA0101	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques	RI1		* MA7, RI1	
Altération de la continuité écologique	MIA0301	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)	MA11		MA13	* MA12
	MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	MA4, MA5, MA6, MA8, MA21, MA AR1			

Pollutions par les nutriments urbains et industriels	ASS0502	Equiper une STEP d'un traitement suffisant hors Directive ERU (agglomérations >=2000 EH)	*		QL2	
Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides)	IND0901	Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur		*		

5. LE PROGRAMME D' ACTIONS

Le programme d'actions peut se résumer de la sorte.



Pour le volet RESSOURCE, 14 actions sont détaillées, et figurent pour presque la totalité dans le Plan de Gestion de la Ressource en Eau. De nombreux maîtres d'ouvrage s'engagent sous ce volet. Il s'agit, avec 31% du montant total, soit environ 1 255 964 €, un des volets le plus important et visant au principal enjeu du partage de la ressource.

Pour le volet MILIEUX, le premier en matière de montant, 1 812 373€ est affectés pour 24 actions concernant les Ussets, et 2 les affluents du Rhône où le syndicat recevra la délégation de maîtrise d'ouvrage.

Respectivement, le volet INONDATION ne concerne qu'une action pour 25 000€, et le volet QUALITE 2, dont une, prépondérante, affiche un montant de 301 844€ soit presque la totalité de l'enveloppe. Il s'agit du suivi de la qualité des eaux sous maîtrise d'ouvrage du Syr'Ussets.

Le volet SENSIBILISATION, compte une dizaine d'action, pour un total de 1 36 038 € à répartir sur les trois années et tenant compte des charges de personnels directement affectées à ce volet.

Enfin, le volet lié à la GOUVERNANCE affiche le montant de l'équipe technique dédiée pour les 3 ans du Contrat ainsi que les frais et investissement directement lié aux missions d'animation.

Chiffres clés	
Volumes économisés	19 130 m ²
Linéaire de cours d'eau restaurés (hydro morphologie et continuité)	Min 3,3 km
Surface en maîtrise foncière	+ de 15 ha
Surface de ZH en gestion	42 ha
Nombre de seuils à traiter	6

Le suivi du contrat se réalisera durant les 3 années de mise en œuvre de 2022 à 2024, à l'aide d'un tableau de bord qui listera les avancées. Ce tableau devra à minima exposer les étapes de réalisation du maître d'ouvrage (initiée, en cours, terminée), les consommations financières (subvention, dépenses, solde de subvention), les résultats des indicateurs (ml, ha, participants, nombres de réunions, livrables, etc.). Ce tableau sera à partager avec les financeurs, les maîtres d'ouvrage et les EPCI membres pour les échanges réguliers, et avec le Comité de Rivières, sous un format synthétique, lors des réunions annuelles.

6. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS ET SIGNATAIRES

Le présent contrat est conclu entre :

L'**Etat** représenté par le Préfet de la Haute-Savoie ;

Le **Syndicat de Rivières les Ussets** représenté par son Président et désigné ci-après le Syr'Ussets ;

L'**agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse** représentée par son Directeur Général et désignée ci-après par « l'agence de l'eau » ;

Le **Département de la Haute-Savoie** représenté par son Président ;

La **Compagnie Nationale du Rhône** représentée par son Directeur Général ;

La **Communauté de Communes Ussets et Rhône** représentée par son Président ;

La **Communauté de Communes du Pays de Cruseilles** représentée par son Président ;

La **Communauté de Communes Fier et Ussets** représentée par son Président ;

La **Communauté de Communes du Genevois** représentée par son Président ;

La **Communauté d'Agglomération du Grand Annecy** représentée par sa Présidente ;

La **Communauté de Communes Arve et Salève** représentée par son Président ;

La Commune de **Frangy** représentée par son Maire ;

La Commune de **Bassy** représentée par son Maire ;

La Commune de **Contamine Sarzin** représentée par son Maire ;

La **Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc** représentée par son Président ;

La **Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Haute-Savoie** représentée par son Président ;

6.1. Budget prévisionnel

Le budget prévisionnel du Contrat de Milieu des Usse est estimé à **4 116 309 € HT**.

Il est réparti par volets, de la manière suivante :

VOLETS	Montants estimatifs des actions inscrites en € HT
VOLET 1 RESSOURCE	1 255 964 €
VOLET 2 MILIEUX	1 812 373 €
VOLET 3 INONDATION	25 000 €
VOLET 4 QUALITE	373 844 €
VOLET 5 SENSIBILISATION	136 038 €
VOLET 6 GOUVERNANCE	513 089 €
TOTAL	4 116 309 €

Les montants indiqués dans le programme d'actions sont **des estimations prévisionnelles** qui pourront être **ajustés sur la base de montant réel des opérations** (AVP, PRO, devis dans le cadre de la commande publique).

6.2. Engagements communs à l'ensemble des partenaires

Les signataires du présent Contrat, en particulier les maîtres d'ouvrage, s'engagent à :

- rechercher la plus grande cohérence de l'ensemble des actions avec les objectifs du SDAGE,
- fournir toute informations ou donnée à disposition des autres signataires et permettant de juger de l'état des milieux et de l'atteinte des objectifs,
- faire en sorte que la structure porteuse, à savoir le Syr'Usse, puisse réaliser le suivi de l'ensemble des actions du Contrat de Milieu et effectuer un rapportage annuel auprès du Comité de Rivières les Usse.

Les partenaires financiers signataires du présent Contrat s'engagement spécifiquement à :

- participer aux instances de suivi émanant du Comité de Rivières les Usse et des Comités de Pilotage,
- informer la structure porteuse des évolutions de leurs modalités d'intervention financières,
- apporter à la structure porteuse et aux maîtres d'ouvrage un soutien technique et méthodologique.

6.3. Engagements de la structure porteuse

Le Syr'Usse porte l'animation et la coordination du Contrat de Milieu les Usse pour le compte des collectivités du bassin versant.

Le Syr'Usse s'engage à assurer :

- le suivi et le pilotage du Contrat de Milieu les Usse ainsi que la coordination entre tous les partenaires,
- la mise en œuvre administrative et technique du Contrat et en particulier :

- ✓ le secrétariat technique et administratif du Comité de Rivière les Usses et les instances qui en découlent,
- ✓ l'élaboration et le suivi du tableau de bord obligatoire des actions du Contrat de Milieux,
- ✓ la présentation annuelle devant le Comité de Rivières des résultats du suivi régulier des actions et de la programmation des opérations pour l'année à venir,
- l'animation et la concertation entre les partenaires afin d'atteindre les objectifs du Contrat,
- l'appui aux maîtres d'ouvrage pour l'engagement de leurs propres opérations (aide à la constitution des dossiers de demande de subvention, au montage financier, participation à des réunions, etc.) dans la limite des moyens humains disponibles au Syr'Usses,
- la réalisation des opérations dont il a la maîtrise d'ouvrage, dans les conditions prévues à l'article suivant 6.4. Engagements des maîtres d'ouvrage.

6.4. Engagements des maîtres d'ouvrage

Par délibération (pour les collectivités) ou par courrier d'engagement (pour les autres structures), les maîtres d'ouvrage, signataires du présent Contrat et énumérés ci-avant, s'engagent à :

- réaliser les opérations listées dans le présent Contrat dont ils assurent la maîtrise d'ouvrage en respectant la programmation et la priorité des actions, sous réserve de la faisabilité technique de celle-ci, du respect des engagements des partenaires financiers et de la capacité financière des structures maîtres d'ouvrage,
- fournir à la structure porteuse du présent Contrat l'ensemble des données relatives aux opérations inscrites au Contrat, y compris les résultats d'avancement, afin de lui permettre de suivre la mise en œuvre du Contrat (et de renseigner le tableau de bord), et de présenter annuellement devant le Comité de Rivières, la programmation des actions pour l'année à venir,
- fournir à la structure porteuse du Contrat toute information relative aux opérations non inscrites au présent Contrat mais affectant néanmoins les objectifs ou le bon déroulement du Contrat,
- Solliciter individuellement chacun des partenaires financiers pour les demandes de subvention via un dépôt de dossier en respectant les dates d'échéance,
- Participer aux instances de suivi qui émanent du Comité de Rivières et de l'avancement des opérations,
- Respecter les demandes des financeurs figurant dans les conventions d'aides en matière de communication relative aux actions subventionnées et plus largement, communiquer sur la démarche engagée afin de promouvoir le Contrat.

Au titre du présent Contrat, les maîtres d'ouvrage pourront bénéficier d'aides financières de la part de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et du Département de la Haute-Savoie, dans les conditions prévues par le présent engagement contractuel et sous réserve des dispositions en vigueur. Les maîtres d'ouvrage pourront rechercher si besoin des financements complémentaires.

6.5. Engagements de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse s'engage à participer au financement des actions inscrites dans le présent Contrat sur une période couvrant les années 2022 à 2024, selon les **modalités d'aide en vigueur à la date de chaque décision d'aide**, et **sous réserve des disponibilités financières**.

Pour les travaux d'eau potable et d'assainissement, il est rappelé que le programme d'intervention de l'agence de l'eau prévoit des conditions d'éligibilité à respecter pour l'ensemble des opérations.

Les montants et taux d'aides de l'agence de l'eau, indiqués dans les tableaux et dans le recueil des fiches-actions, sont donnés à titre indicatif. Ils sont calculés sur la base des modalités d'interventions du programme d'intervention en vigueur au vu des éléments techniques disponibles lors de l'élaboration de ce Contrat.

L'engagement financier de l'agence de l'eau sur la période 2022-2024 ne pourra excéder un montant total d'aide de **1 888 213 €**.

Les dossiers de demande d'aides de l'année 2024 devront parvenir à l'agence de l'eau au plus tard le 30 juin 2024. L'agence de l'eau sera particulièrement attentive à la maturité des opérations présentées

L'assiette de l'aide sera déterminée à partir des données techniques du projet.

Les bénéficiaires de subventions de l'agence de l'eau s'engagent à mettre en œuvre les obligations de communication selon le « guide de communication pour les bénéficiaires d'aides ».

L'action susceptible de bénéficier **d'une aide contractuelle exceptionnelle** est la suivante :

Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette Agence	Taux d'aide agence	Montant aide totale de l'Agence
						Aide exceptionnelle
Syr'Usses	Mise en valeur de la rivière par le vélo	2024	16 378 €	16 378 €	30%	4 913 €

L'attribution de l'aide contractuelle exceptionnelle prévue ci-dessus est liée au strict respect des calendriers d'engagement des actions figurant dans la fiche-action.

Enfin, les aides à l'entretien de la ripisylve sont conditionnées à l'engagement de l'opération prioritaire suivante : restauration hydro morphologique de la Plaine de Bonlieu.

6.6. Engagements du Département de la Haute-Savoie

Le Département de la Haute-Savoie s'engage à participer au financement des opérations inscrites au présent Contrat, sur une période couvrant les années 2022 à 2024, à compter de sa signature, dans le cadre des modalités de sa politique en faveur de l'eau et des milieux naturels en vigueur à la date de chaque décision d'aide.

Les taux et les montants de la participation prévisionnelle du Département de la Haute-Savoie figurent à titre indicatif dans le plan de financement du Contrat. Les engagements financiers auprès des maîtres d'ouvrage concernés feront l'objet de votes en Commission Permanente du Conseil Départemental. L'engagement financier du Département sera indiqué dans les délibérations propres à chaque action des maîtres d'ouvrages où seront également précisées les obligations en matière de communication.

Au vu des modalités d'intervention au titre de ses politiques Eau et Espaces Naturels Sensibles, la contribution prévisionnelle du Département en tant que partenaire s'élève à **590 817 € en investissement et 5 000 € en fonctionnement**. A ce montant, s'ajoutent les 2 actions portées en maîtrise d'ouvrage départemental, pour un montant prévisionnel de 100 750 € (après déduction de la subvention de l'Agence de l'Eau).

6.7. Signatures des partenaires maîtres d'ouvrage et financeurs

SYNDICAT DE RIVIÈRES LES USSES JEAN-YVES MÂCHARD PRÉSIDENT	
AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE LAURENT ROY DIRECTEUR GÉNÉRAL	CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAVOIE MARTIAL SADDIER PRÉSIDENT
COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE xxx DIRECTEUR GÉNÉRAL	PRÉFECTURE DE HAUTE-SAVOIE YVES LE BRETON PRÉFET
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE PAUL RANNARD PRÉSIDENT	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES XAVIER BRAND PRÉSIDENT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FIER ET USSES HENRI CARELLI PRÉSIDENT	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GENEVOIS PIERRE-JEAN CRASTES PRÉSIDENT

<p>COMMUNE DE FRANGY BERNARD REVILLON MAIRE</p>	<p>COMMUNE DE BASSY RÉMI PONCET MAIRE</p>
<p>COMMUNE DE CONTAMINE SARZIN GEORGES CANICATTI MAIRE</p>	<p>CHAMBRE D'AGRICULTURE SAVOIE MONT-BLANC CÉDRIC LABORET PRÉSIDENT</p>
<p>FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DE PÊCHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE HAUTE-SAVOIE YANN MAGNANI PRÉSIDENT</p>	

Fait à

le

7. RECUEIL DES FICHES ACTIONS EN ANNEXE



Recueil des fiches actions "Ressource en Eau"

L'ensemble des actions proposées ci-après repose sur différents diagnostics conduits :

- L'étude Volumes Prélevables (SMECRU, 2012-2013)
- Bilan du Contrat de Rivières des UsseS (SMECRU, 2021)
- Plan de gestion de la Ressource en Eau (SMECRU, 2017)

Définition des acronymes :

Code masse d'eau : code attribué à une rivière ou une portion de rivière

Sous bassin SDAGE : Code attribué aux bassins versants du SRDCBS

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

OF: Orientation Fondamentale du SDAGE 2015-2021

PDM : Programme de mesures du SDAGE

PAOT : programme d'actions opérationnelles territorialisées issue du PDM du SDAGE

TRA : Travaux

Liste des Orientations fondamentales auxquelles il est fait référence dans les fiches actions :

- OF 0 : S'adapter aux effets du changement climatique
- OF1 : Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité
- OF 2 : Concrétiser la mise en oeuvre du principe de non dégradation
- OF 3 : Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer un gesticio durable des services publics d'eau et assainissement
- OF 4: renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau
- OF 5 A : Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle
- OF 5B : Lutter contre l' eutrophisation
- OF 5D : Lutter contres la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles
- OF 5E : Evaluer, prévenir, et maîtriser les risques pour la santé humaine
- OF 5E-A : Masses d'eau et aquifères stratégiques pour l'alimentation en eau potable
- OF 6 : Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides
- OF 6A : Agir sur la morphologie et le décroisement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques

Liste des mesures du PDM (projet de SDAGE 2022-2027) auxquelles il est fait référence dans les fiches actions :

Domaine OSMOSE Agriculture :

AGR 0101 : Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions diffuses ou ponctuelles agricole

AGR 0202 : Limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive Nitrates

AGR 0302 : Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, au delà de la Directive Nitrate

AGR 0303 : Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire

AGR 0401 : Mettre en place des pratiques pérennes

AGR 0503 : Elaborer un plan d'action sur une seule AAC

AGR 0801 : Réduire les pollutions par les fertilisants au-delà des exigences de la Directive Nitrate

AGR 0802 : Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles

AGR 0804 : Réduire les pressions phosphorée et azotée liée aux élevages

AGR 0805 : Réduire les effluents issus d'une pisciculture

Domaine OSMOSE Assainissement :

ASS 0101 : Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'assainissement

ASS 0201 : Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales

ASS 0302 : Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)

ASS 0402 : Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations ≥ 2000 EH)

ASS 0502 : Equiper une STEP d'un traitement suffisant hors Directive ERU (agglomérations ≥ 2000 EH)

ASS 0601 : Supprimer le rejet des eaux d'épuration en période d'étiage et/ou déplacer le point de rejet

Liste des mesures du PDM (projet de SDAGE 2022-2027) auxquelles il est fait référence dans les fiches actions :

Domaine OSMOSE Industriel et Artisanat :

- IND 0101 : Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'industrie et à l'artisanat
- IND 0201 : Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)
- IND 0202 : Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant à réduire principalement les pollutions hors substances dangereuses
- IND 0501 : Mettre en place des mesures visant à réduire les pollutions essentiellement liées aux industries portuaires et activités nautiques
- IND 0601 : Mettre en place des mesures visant à réduire les pollutions des "sites et sols pollués" (essentiellement liées aux sites industriels)
- IND 0701 : Mettre en place un dispositif de prévention des pollutions accidentelles
- IND 0901 : Mettre en compatibilité une autorisation de rejet industriel existante avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur

Domaine OSMOSE Milieux :

- MIA 0101 : Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques
- MIA 0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau
- MIA 0203 : Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes
- MIA 0204 : Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau
- MIA 0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)
- MIA 0302 : Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)
- MIA 0303 : Coordonner la gestion des ouvrages
- MIA 0305 : Mettre en œuvre des actions de réduction des impacts des éclusées générés par un ouvrage
- MIA 0401 : Réduire l'impact d'un plan d'eau ou d'une carrière sur les eaux superficielles ou souterraines
- MIA 0402 : Mettre en œuvre des opérations d'entretien ou de restauration écologique d'un plan d'eau
- MIA 0501 : Restaurer un équilibre hydrologique entre les apports d'eau douce et les apports d'eau salée dans une masse d'eau de transition de type lagune
- MIA 0502 : Mettre en œuvre des opérations d'entretien ou de restauration écologique d'une eau de transition (lagune ou estuaire)
- MIA 0503 : Réaliser une opération de restauration de la morphologie du trait de côte
- MIA 0504 : Réaliser une opération de restauration des habitats marins dans les eaux côtières
- MIA 0601 : Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide
- MIA 0602 : Réaliser une opération de restauration d'une zone humide
- MIA 0701 : Gérer les usages et la fréquentation sur un site naturel
- MIA 0703 : Mener d'autres actions diverses pour la biodiversité
- MIA 0901 : Réaliser le profil de vulnérabilité d'une zone de baignade, d'une zone conchylicole ou de pêche à pied

Liste des mesures du PDM (projet de SDAGE 2022-2027) auxquelles il est fait référence dans les fiches actions :

Domaine OSMOSE Ressource :

- RES 0101 : Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver la ressource en eau
- RES 0201 : Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture
- RES 0202 : Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités
- RES 0203 : Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'industrie et de l'artisanat
- RES 0303 : Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau
- RES 0501 : Mettre en place un dispositif de réalimentation de la nappe
- RES 0601 : Réviser les débits réservés d'un cours d'eau dans le cadre strict de la réglementation
- RES 0602 : Mettre en place un dispositif de soutien d'étiage ou d'augmentation du débit réservé allant au-delà de la réglementation
- RES 0701 : Mettre en place une ressource de substitution
- RES 0801 : Développer une gestion stratégique des ouvrages de mobilisation et de transfert d'eau

Liste des
Moa

Syr'Usses
CCPC
CCUR
CT
Chilly
Frangy
CASMB et Syr'Usses
Contamine- Sarzin
Bassy
CCG
CASMB
SMEBS
Syr'Usses, communes
CD74
Syr'Usses, Frangy, Riverains
FDPPMA
Syr'Usses délégation de la part de la CCUR
CCG et CCUR
Syr'Usses,C T
Syr'Usses / Privé
CCFU - CT

version projet Taux AERMC validé - taux CD74 en attente validation

N° de l'Action	Intitulé de l'action	Syr'Usse	Investissement (I) / Fonctionnement (F) ou HT et TTC	Année de l'engagement de l'action	Montant total HT	Montant total TTC	Montant année 2022	Montant année 2023	Montant année 2024	agence de l'eau RMC				Département de la Haute-Savoie				Autres				Autofinancement du Maître d'ouvrage		RAC SYNDICAT 2022	RAC SYNDICAT 2023	RAC SYNDICAT 2024			
										taux classique	Taux bonus ou majoré	Taux global	Sub totale	taux classique	Taux bonus ou majoré	Taux global	Sub totale INV	Sub totale FCT	Dénomination	taux classique	Taux bonus ou majoré	Taux global	Participation INV	Participation FCT	Taux	Montant	Montant	Montant	
RE1	Observatoire des prélèvements et des usages	Syr'Usse	I	2023	30 000,0 €		0,0 €	30 000,0 €	0,0 €		70%		70%	21 000,00 €			10%	3 000,0 €						20%	6 000,0 €		6 000,0 €		
RE2	Schéma territorial d'économie et de gestion de la ressource en eau du bassin versant des Usse	Syr'Usse	F	2022		65 720,0 €	65 720,0 €				50%		50%	32 860,0 €			0%							50%	32 860,0 €	32 860,0 €			
RE3	Mise à jour du schéma directeur Alimentation Eau Potable de la CCPC	CCPC	I	2023	200 000,0 €			200 000,0 €			50%		50%	100 000,0 €			30%	60 000,0 €						20%	40 000,0 €				
RE4	Travaux sur le réseau d'eau potable de Frangy	Frangy	I	2022	95 211,0 €		95 211,0 €				50%		50%	47 605,5 €			30%	16 563,3 €						20%	31 042,2 €				
RE5	Travaux sur le réseau d'eau potable de la CCPC	CCPC	I	2022	340 000,0 €		340 000,0 €				0%		13%	44 500,0 €			40%	136 000,0 €							159 500,0 €				
RE6	Travaux sur le réseau d'eau potable de Contamine Sarzin	Contamine-Sarzin	I	2022	7 533,0 €		7 533,0 €				0%		0%	0,0 €			30%	2 259,9 €						70%	5 273,1 €				
RE7	Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable à Bassy	Bassy	I	2022	210 000,0 €		210 000,0 €				50%		50%	105 000,0 €			30%	63 000,0 €						20%	42 000,0 €				
RE8	Restitution du trop-plein du captage de Sous-Grille - travaux	CCG	I	2023	100 000,0 €			100 000,0 €			50%		50%	50 000,0 €			30%	30 000,0 €						20%	20 000,0 €				
RE9	Etude reprise captage de Mallabranche	CCPC	I	2022	30 000,0 €		30 000,0 €				0%		0%	0,0 €			40%	12 000,0 €						60%	18 000,0 €				
RE10	Etude de faisabilité : exploitation d'un nouveau forage sur le BV Fier	CCFU	I	2022	50 000,0 €		50 000,0 €				30%		30%	15 000,0 €			40%	20 000,0 €						30%	15 000,0 €				
RE11	Recherche de nouvelles ressources en AEP, venant en substitution de ressources utiles au milieu naturel	CCUR	I	2024	25 000,0 €				25 000,0 €		50%		50%	12 500,0 €			30%	7 500,0 €						20%	5 000,0 €				
RE12	Amélioration des connaissances des prélèvements agricoles et adaptation au CC - matériels et dispositifs hydroéconomiques	CASMB	I et F	2023	10 000,0 €	20 000,0 €		20 000,0 €	10 000,0 €		0%		47%	14 000,0 €			0%								16 000,0 €				
RE13	Etude pour la mise en place d'un OUGC (organisation collective des prélèvements agricoles)	CASMB	F	2023		22 500,0 €		22 500,0 €			70%		70%	15 750,0 €			0%							30%	6 750,0 €				
RE14	Installation de matériels hydroéconomiques pour les bâtiments publics et les foyers des habitants	Syr'Usse	I	2023	50 000,0 €			20 000,0 €	30 000,0 €		50%		50%	25 000,0 €			0%							50%	25 000,0 €		10 000,0 €	15 000,0 €	
MA1	Stratégie et maîtrise foncière des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau (aval Usse, Bonlieu)	Syr'Usse	I	2022	100 000,0 €		11 666,0 €	44 166,0 €	44 168,0 €		50%		50%	50 000,0 €			0%	0,0 €						50%	50 000,0 €	5 833,0 €	22 083,0 €	22 084,0 €	
MA2	Stratégie et maîtrise foncière des parcelles de zones humides prioritaires	Syr'Usse, communes	I	2023	15 000,0 €			7 500,0 €	7 500,0 €		70%		70%	10 500,0 €			0%							30%	4 500,0 €		2 250,0 €	2 250,0 €	
MA3	Renouvellement de la DIG	Syr'Usse	F	2023		30 000,0 €		30 000,0 €			30%		30%	9 000,0 €			0%							70%	21 000,0 €		21 000,0 €		
MA4	Restauration hydromorphologique de la Plaine de Bonlieu	Syr'Usse	I	2023	538 166,0 €			538 166,0 €			70%		70%	376 716,2 €			10%	53 816,6 €						20%	107 633,2 €		107 633,2 €		
MA5	Renaturation des berges et restauration des Usse aux points de contact des routes départementales (RD1508, RD992)	CD74	I	2023	151 500,0 €			151 500,0 €			50%		50%	75 750,0 €			0%	0,0 €						50%	75 750,0 €				
MA6	Gestion des matériaux solides	Syr'Usse	I et F	2023	18 000,0 €	55 000,0 €		48 000,0 €	25 000,0 €		50%		50%	36 500,0 €			30%	5 400,0 €						43%	31 100,0 €		20 449,3 €	10 650,7 €	
MA7	Diagnostic hydromorphologique des ruisseaux du Flon, Fornant et de la Léchère	Syr'Usse	I	2024	10 000,0 €				10 000,0 €		50%		50%	5 000,0 €			30%	3 000,0 €						20%	2 000,0 €			2 000,0 €	
MA8	Aménagement du Castran dans sa traversée de Frangy	Syr'Usse	I	2024	20 835,0 €				20 835,0 €		0%		0%	0,0 €			50%	10 417,5 €						50%	10 417,5 €			10 417,5 €	
MA9	Aménagement et renaturation des Petites Usse dans le cadre d'une opération d'aménagement	Syr'Usse, CCFU	I	2022	44 875,0 €		34 875,0 €	10 000,0 €			0%		0%	0,0 €									- €		44 875,0 €	13 950,0 €	10 000,0 €		
MA10	Suivis des peuplements piscicoles et astaciocoles	FDPPMA, Syr'Usse	F	2022		55 560,0 €	31 560,0 €		24 000,0 €		50%		50%	27 780,0 €			0%							50%	27 780,0 €			12 000,0 €	
MA11	Aménagement du Castran pour restaurer la continuité écologique (ROE 24 385 et ROE 24 386)	Syr'Usse	I	2023	173 500,0 €			173 500,0 €			50%		50%	86 750,0 €			30%	52 050,0 €			Société Pêche de Frangy			3%	5 899,00 €	17%	28 801,0 €		28 801,0 €
MA12	Restauration de la continuité écologique sur les Usse (ROE 55753 Chez les Gays) et sur les Petites Usse (ROE24397) et diagnostic de l'ouvrage de traversée de la RD1508 sur les Petites Usse (ROE 55961)	Syr'Usse, délégation du CD74	I	2023	50 000,0 €			50 000,0 €			50%		50%	25 000,0 €			0%	-						50%	25 000,0 €				
MA13	Etude de faisabilité - restauration de la continuité écologique du Fornant (dont ROE 24 396)	Frangy	I	2023	24 000,0 €			24 000,0 €			50%		50%	12 000,0 €			30%	7 200,0 €						20%	4 800,0 €				
MA14	Entretien du Marais des Mouilles (le Sappey) et Restauration de la Caille centre (Allonzier la Caille)	Syr'Usse	I et F	2022	19 125,0 €	17 580,0 €	15 281,0 €	18 809,0 €	2 615,0 €		26%		26%	9 562,5 €			30%	5 737,5 €						58%	21 405,0 €	8 911,3 €	10 968,7 €	1 525,0 €	
MA15	Entretien des marais Clef des faux et Nantafond (Choisy)	Syr'Usse	F	2023		10 644,0 €		10 644,0 €			0%		0%	0,0 €			0%	-						100%	10 644,0 €		10 644,0 €		
MA16	Mise en œuvre de la notice de gestion de Bovinens les Dérenches - Usinens	Syr'Usse	I	2023	8 766,0 €			8 766,0 €			50%		50%	4 383,0 €			30%	2 629,80						20%	1 753,2 €		1 753,2 €		
MA17	Mise en œuvre de la notice de gestion du marais de Challonges - Challonges	Syr'Usse	I	2024	19 107,3 €				19 107,3 €		50%		50%	9 553,7 €			30%	5 732,19						20%	3 821,5 €			3 821,5 €	
MA18	Etude de faisabilité Marais de Mercanton (Groisy)	Syr'Usse	I	2024	15 000,0 €				15 000,0 €		50%		50%	7 500,0 €			30%	4 500,00						20%	3 000,0 €			3 000,0 €	
MA19	Mise en œuvre de la notice de gestion pour Marais Tiran et Vorziers (Vanzy)	Syr'Usse	I	2022	12 670,0 €		12 670,0 €				50%		50%	6 335,0 €			30%	3 801,00						20%	2 534,0 €	2 534,0 €			
MA20	Diagnostic écologique et hydrologique et propositions de scénarii de restauration - ZH Seyssel	Syr'Usse	I	2022	59 028,0 €		59 028,0 €				70%		70%	41 319,0 €			0%	-			CNR			10%	5 902,80 €	20%	11 805,6 €	11 805,6 €	
MA21	Aménagement de zones d'abreuvement sur les ruisseaux à écrevisses patrimoniales	Syr'Usse	I	2023	30 000,0 €			30 000,0 €			50%		50%	15 000,0 €			30%	9 000,0 €						20%	6 000,0 €		6 000,0 €		

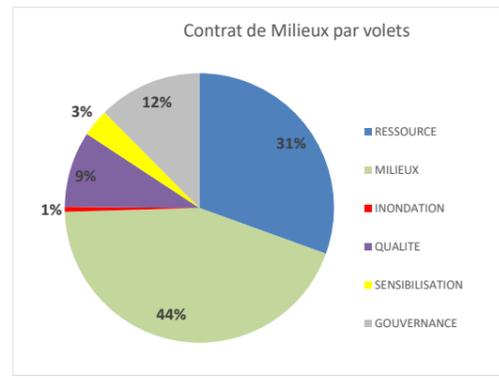
MA22	Gestion des boisements de berges	Syr'Usse	I et F	2022	30 000,0 €	100 000,0 €	40 000,0 €	45 000,0 €	45 000,0 €	30%	30%	39 000,0 €	12%	15 000,0 €	58%	76 000,0 €	23 384,6 €	26 307,7 €	26 307,7 €
MA23	Plan de lutte contre les espèces invasives - volet faune : Pose de système antifranchissement pour les écrevisses invasives (<i>Pacifastacus leniusculus</i>)	Syr'Usse	I	2022	13 750,0 €		13 750,0 €			30%	30%	4 125,0 €	50%	6 875,0 €	20%	2 750,0 €	2 750,0 €		
MA24	Plan de lutte contre les espèces invasives - volet flore : Actions de lutte sur trois secteurs prioritaires	Syr'Usse	I et F	2022	15 000,0 €	100 000,0 €	40 000,0 €	30 000,0 €	45 000,0 €	30%	30%	34 500,0 €	7%	7 500,0 €	63%	73 000,0 €	25 391,3 €	19 043,5 €	28 565,2 €
MA AR1	Diagnostic et restauration des boisements de berges - affluents du Rhône de la CCUR	Syr'Usse délégation de la CCUR	I	2024	45 267,0 €				45 267,0 €	30%	30%	13 580,1 €	50%	22 633,5 €	20%	9 053,4 €			
MA AR2	Réalisation et mise en place d'un plan de lutte contre les invasives sur les affluents du Rhône de la CCUR	Syr'Usse délégation de la CCUR	F	2023		30 000,0 €	15 000,0 €	15 000,0 €		30%	30%	9 000,0 €	0%		70%	21 000,0 €			
RI1	Modélisation Q100 et recensement des zones à risque d'inondation et de ruissellement	Syr'Usse	F	2023		25 000,0 €	25 000,0 €			0%	0%	0,0 €	20%	5 000,0 €	80%	20 000,0 €		20 000,0 €	
QL1	Suivi annuel des stations et points jugés prioritaires (prolifération végétale, rejets STEP, physico-chimie) sur le bassin versant et les affluents du Rhône	Syr'Usse	F	2022		301 844,0 €	108 177,0 €	163 667,0 €	30 000,0 €	50%	50%	150 922,0 €	0%		50%	150 922,0 €	54 088,5 €	81 833,5 €	15 000,0 €
QL2	Amélioration des traitements des stations d'épuration de Jonzier-Epagny et Savigny	CCG	I	2022	72 000,0 €		36 000,0 €	36 000,0 €		0%	0%	0	35%	25 200,0 €	65%	46 800,0 €			
SE1	Développer et faire vivre des outils pour faire connaître le Syndicat, ses actions, ses missions, participer à des manifestations, etc.	Syr'Usse	F	2022		18 595,0 €	18 595,0 €			70%	70%	13 016,5 €	0%		30%	5 578,5 €	5 578,5 €		
SE2	Expériences de nature : sortie, médiation, etc. sur les thèmes de l'eau, des milieux, des espèces	Syr'Usse	F	2023		18 541,0 €	18 541,0 €			70%	70%	12 978,7 €	0%		30%	5 562,3 €		5 562,3 €	
SE3	Créer et développer les dispositifs scolaires et d'enseignement secondaire et supérieur (classes d'eau des Usse, partenariats avec des établissements, etc.)	Syr'Usse	F	2023		41 031,0 €	41 031,0 €			70%	70%	28 721,7 €	0%		30%	12 309,3 €	12 309,3 €	12 309,3 €	
SE4	Créer et développer des outils pour les socio-professionnels et collectivités (BTP, agriculteurs, industriels, etc.) sur la préservation des milieux	Syr'Usse	F	2023		4 378,3 €	4 378,3 €			70%	70%	3 064,8 €	0%		30%	1 313,5 €	1 313,5 €	1 313,5 €	
SE5	Mise en valeur de la rivière par le vélo	Syr'Usse	I	2024	16 378,0 €			16 378,0 €		0%	30%	4 913,4 €			70%	11 464,6 €			- €
SE6	Renforcer la collaboration avec les services publics de l'eau et plus largement les collectivités	Syr'Usse	F	2022		9 340,0 €	9 340,0 €			70%	70%	6 538,0 €	0%		30%	2 802,0 €	2 802,0 €		
SE7	Fédération du territoire autour des enjeux liés à l'eau : Fête de l'eau	Syr'Usse	F	2023		18 676,0 €	18 676,0 €			70%	70%	13 073,2 €	0%		30%	5 602,8 €		5 602,8 €	
SE8	Cycle de formation pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes (flore)	Syr'Usse	F	2024		9 099,0 €		9 099,0 €		70%	70%	6 369,3 €	0%		- €	30%	2 729,7 €		9 099,0 €
GO1	Animation et actions transversales - équipe technique dédiée et frais liés aux missions	Syr'Usse	I et F	2022	9 100,0 €	503 989,0 €	138 867,0 €	188 194,0 €	186 028,0 €	50%	50%	256 544,5 €			50%	256 544,5 €	69 433,5 €	94 097,0 €	93 014,0 €
GO2	Bilan du Contrat de Milieux - Evaluation et nouvelle programmation	Syr'Usse	F	2024		0,0 €	0,0 €			0%	0%	0			100%	- €			

																APPELS COTISATIONS						
TOTAUX					2 658 811,3 €	1 457 497,3 €	1 368 273,0 €	2 123 038,3 €	624 997,3 €			1 888 212,1 €		590 816,3 €	5 000,0 €		11 801,80 €	- €	1 620 477,85 €	272 945,1 €	523 652,0 €	254 734,5 €

TOTAUX HT + TTC

4 116 308,6 €

4 116 308,6 €



RESSOURCE	1 255 964	31%
MILIEUX	1 812 373	44%
INONDATION	25 000	1%
QUALITE	373 844	9%
SENSIBILISATION	136 038	3%
GOUVERNANCE	513 089	12%
Total	4 116 309	

rajouter frais de structure indemnité élus
 autres charges de en 2024, voir si 80%?
 personnel hors contrat : plus de les postes non poste CTENS subventionnés + les RAC des autres projets CTENS autres dépenses urgences ?
 verifier totaux

Action n°	RE1	Observatoire des prélèvements et des usages			
Enjeu	Partage de la ressource / Fonctionnement hydrologique	Code Mesure	RES0101	Changement Climatique	oui
Orientations stratégiques	Suivre les mesures hydrologiques et améliorer les connaissances	Code sous-bassin versant - Lieu			
		HR_06_09 Les Usse			
Libellé Mesure PDM	Maitre d'ouvrage	Imputation comptable	Coût €	Année d'engagement	
Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver la ressource en eau	Syr'Usse	I	30 000,00	2023	

1- Contexte

Nature de l'action : Et

1.1. Contexte/Problématiques

Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau définit des volumes prélevables en période d'étiage à ne pas dépasser (volume sur l'ensemble du territoire fixé à 1 420 000 m³) et propose des possibilités de réduction des prélèvements. Afin de suivre les différents prélèvements et les volumes mobilisés à l'échelle du bassin versant, un outil de suivi a été proposé en 2018. Cet outil, l'observatoire des prélèvements et des usages regroupe plusieurs indicateurs de pression, d'état et de réponse permettant de rassembler l'ensemble des données de prélèvements du territoire et des conditions climatiques et démographiques.

1.2. Descriptif de l'action

La mise en place de l'observatoire est réalisée par un bureau d'étude sélectionné en 2018 selon un marché public de prestations intellectuelles sur appel d'offre ouvert. Des conventions de données auprès de différents gestionnaires eau potable, CNR, et des achats de données auprès du service Météofrance seront prévues pour alimenter les indicateurs chaque année. Le suivi et la gestion de l'observatoire seront réalisés en interne par le personnel du syndicat avec notamment la création d'une station de débit hydrométrique en amont du bassin.

L'action consiste à installer une station hydrométrique, mais le besoin pourrait aussi être, en complément, l'installation d'une deuxième station ou d'un suivi piézométrique.

2- Objectifs visés/gains escomptés

Suivi annuel des prélèvements, volumes mobilisés à l'échelle du bassin versant
Sensibiliser les acteurs du bassin versant à l'utilisation de la ressource en eau sur le BV
Faciliter la prise de décision

3- Indicateurs

Création et mise à jour du dispositif et base de données

VOLET 1 RESSOURCE EN EAU

Action n°	RE2	Schéma territorial d'économie et de gestion de la ressource en eau du bassin versant des Usses			
Enjeu	Partage de la ressource / Fonctionnement hydrologique	Code Mesure	RES0101	Changement Climatique	oui
Orientations stratégiques	Améliorer et poursuivre les démarches de sécurisation du partage de la ressource - focus collectivités	Code sous-bassin versant - Lieux			
		HR_06_09 Les Usses			
Libellé Mesure PDM	Maitre d'ouvrage	Imputation comptable	Coût €	Année d'engagement	
Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver la ressource en eau	Syr'Usses	F	65 720 €	2022	

1- Contexte**Nature de l'action : Etud****1.1. Contexte/Problématiques**

A la suite du classement du bassin versant des Usses en ZRE, le Préfet a demandé au Syndicat de Rivières, par courrier du 30 juillet 2013, la réalisation d'un schéma directeur d'eau potable à l'échelle du bassin versant ainsi qu'une réflexion sur la coopération intercommunale des services d'eau potable.

Le Syndicat de Rivières n'ayant pas la compétence en eau potable, un schéma territorial d'économies et de gestion de la ressource en eau sera engagé pour répondre aux problématiques du territoire.

Cette opération inscrite dans le PGRE, a pour objectif de disposer d'un cadre objectif, quantifié et partagé par les différents acteurs du territoire impliqués dans le partage et la préservation de la ressource en eau, à l'échelle du bassin versant des Usses, afin que la rivière soit intégrée comme un tiers à part entière dans les politiques de développement et de prélèvement d'eau menées par les collectivités, et non comme une ressource diffuse, adaptable et infinie. Parmi les 3 phases pour mener à bien cette étude :

- la 1ère a déjà commencée et proposera un schéma de fonctionnement de la rivière et bassin versant,
- la 2ème s'attachera à construire un projet commun de protection de la ressource en eau,
- la 3ème mettra au point un programme d'actions pour la mise en oeuvre du projet commun.

1.2. Descriptif de l'actionAttendus de la phase 1 - détails :

Il sera réalisée une modélisation au pas de temps mensuel de la ressource en eau et des prélèvements en valorisant les données disponibles et en dépassant les incertitudes (difficultés des collectes des données de prélèvements agricoles). Il ne s'agit pas de mettre à jour l'étude volumes prélevables, mais bien de disposer d'un outil de modélisation simple qui permette de comprendre le niveau des pressions aux différents points nodaux et qui constitue un outil pédagogique, de support, un outil de simulation de scénarios et une base de données.

Attendus de la phase 2 - détails :

Il est prévu la construction de scénarii de protection de la ressource sur la base de projet partagé, de rencontres du territoire avec les différents acteurs économiques et politiques. Il s'agit de dépasser la simple vision comptable de la rivière et d'intégrer la rivière dans toutes les composantes de la vie politique du bassin. Pour se faire, il est prévu 10 entretiens semi-directifs pour poser les bases d'une préoccupation de la rivière commune, et 4 ateliers qui rassembleront les acteurs.

Attendus de la phase 3- détails :

En concertation avec le Syr'Usses, les maitres d'ouvrages et organismes concernés, il s'agira de construire un programme d'action pour protéger la ressource. Citons par exemple: la pérennisation de la démarche de conciliation, la mise à jour d'informations, la meilleure gouvernance à développer, les typologies d'action par sous-territoire, etc.



2- Objectifs visés/gains escomptés

- prise en compte de la rivière et de la ressource en eau au centre des projets d'aménagement
- changement de paradigme dans le process de gestion de l'AEP,
- amélioration des connaissances sur la gestion AEP sur le court, moyen et long terme, et sur les prélèvements

3- Indicateurs

Rédaction de la note de synthèse, compte-rendu des ateliers, des entretiens, nombre de participants aux

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération - sous détails	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC	Financeurs	%	Montant €
établissement schéma territorial d'économies et de gestion de la ressource en eau (STEGRE)	Syr'Usses	65 720 €	agence de l'eau RMC (1)	50%	32 860 €
			CD74	0%	- €
			Autres	#REF!	#REF!
			Auto-financement MO	50%	32 860 €

(1) L'intervention financière de l'agence sera validée au vu de l'échange à venir sur le contenu du cahier des charges

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Sous-détails	Année 2022												Année 2023												Année 2024											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
STEGRE																																				

6- Partenaire et/ou procédures associées

Agence de l'eau, CD74, gestionnaires AEP, chambre d'agriculture, communautés de communes

7- Temps estimé par le Syr'Usses

Années	2022	2023	2024
Nbre de jours	30	10	
En régie ou Externalisation	en régie	en régie	en régie

Action n°	RE3	Mise à jour du schéma directeur Alimentation Eau Potable de la CCPC			
Enjeu	Partage de la ressource / Fonctionnement hydrologique	Code Mesure	RES1001	Changement climatique	oui
Orientations stratégiques	Améliorer et poursuivre les démarches de sécurisation du partage de la ressource - focus collectivités	Code sous-bassin versant - Lieux			
		FRDR541a Les Usse de leurs sources au Creux du Villars inclus			
Libellé Mesure PDM	Maitre d'ouvrage	Imputation comptable	Coût €	Année de l'engagement de l'action	
Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver la ressource en eau	CCPC	I	200 000 €	2023	

1- Contexte**Nature de l'action : Etude s****1.1. Contexte/Problématiques**

Le Schéma Directeur de l'intercommunalité n'est plus à jour au regard de l'évolution du territoire et de l'augmentation de la population ces dernières années.

L'intercommunalité est en réflexion pour lancer une nouvelle étude afin de mettre à jour son schéma directeur.

Pour rappel et dès 2021, une grande majorité de travaux listés dans le plan de gestion de la ressource en eau des Usse a été réalisée, le reste sera à faire d'ici 2023.

1.2. Descriptif de l'action

Planning de l'action envisagé :

- septembre 2022 : rédaction du cahier des charges et du dossier de consultation des entreprises
- attribution du marché d'études printemps 2023, avec accompagnement du Syr'Usse
- Lancement de l'étude en 2023 pour un rendu au 1er trimestre 2024

Tout au long de la démarche, le Syr'Usse sera fortement mobilisé et accompagnera la collectivité pour que les prérogatives du PGRE soient bien prises en compte.

L'étude de mise à jour comprendra :

- 1/ Mise à jour des données
- 2/ l'état de la ressource disponible
- 3/ programmation de travaux d'amélioration, de rénovation

2- Objectifs visés/gains escomptés

Meilleure connaissance des réseaux
Anticiper les interconnexions, les maillages et les économies

3- Indicateurs

Plan de gestion réalisé

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération - sous détails	Maître d'ouvrage	Coût total €	Financeurs	%	Montant €
Etude Mise à jour du SDAEP	CCPC	200 000 €	agence de	50%	100 000 €
			CD74	30%	60 000 €
			Autres	#REF!	#REF!
			Auto-financement MO	20%	40 000 €

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Sous-détails	Année 2022												Année 2023												Année 2024											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
SDAEP																																				

6- Partenaire et/ou procédures associées

Syr'Usses, DDT

7- Temps estimé de suivi par le Syr'Usses

Années	2022	2023	2024
Nbre de jours	0,5	1,5	0,5
En régie ou Externalisatio			

Action n°	RE4	Travaux sur le réseaux d'eau potable de Frangy			
Enjeu	Partage de la ressource / Fonctionnement hydrologique	Code Mesure	RES0202	Changement Climatique	0
Orientations stratégiques	Améliorer et poursuivre les démarches de sécurisation du partage de la ressource - focus collectivités	Code sous-bassin versant - Lieux			
		FRDR540 Les Usses du Creux du Villars exclu au Rhône			
Libellé Mesure PDM	Maitre d'ouvrage	Imputation comptable	Coût € HT	Année d'engagement	
Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités	Frangy	I	95 211 €	2022	

1- Contexte**Nature de l'action : Travaux****1.1. Contexte/Problématiques**

Cette fiche regroupe les collectivités qui ont fait l'objet d'une fiche-action dans le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (engagées dans une étude diagnostique ou schéma directeur plus récent et des travaux à réaliser pour diminuer les fuites) et qui a comme thème principal les planifications de travaux issus des diagnostics AEP et les économies d'eau potable afférentes.

1.2. Descriptif de l'action

- 1/ Mise en place d'une télésurveillance dans tous les réservoirs et d'un poste de supervision
- 2/ Recherche et réparation de fuites sur les secteurs de Moisy, Jersaigne

2- Objectifs visés/gains escomptés

- La mise en place de télésurveillance facilite le suivi des volumes notamment distribués, la détection des fuites et des réparations accélérées ce qui contribuera à l'amélioration du rendement du réseau de distribution de 85% (rappel de l'objectif réglementaire pour Frangy)
- Le renouvellement du réseau permettra un gain escompté sur les volumes prélevés en ZRE en étiage (sur 5 mois) d'environ 1 500m³ par rapport à 2014

3- Indicateurs

Travaux effectués

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération - sous détails	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	%	Montant €
1/télégestion / télésurveillance +	Frangy	55 211 €	agence de l'eau	50%	47 606 €
2/ recherche et répartition de fuites		40 000 €	RMC		
		95 211 €	CD74	30%	16 563 €
			Autres	#REF!	#REF!
			Auto-financement MO	20%	31 042 €

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Sous-détails	Année 2022												Année 2023												Année 2024											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
1/ télégestion																																				
2/ réparation																																				

6- Partenaire et/ou procédures associées

Collectivités gestionnaires AEP citées dans l'action

7- Temps estimé de suivi par le Syr'Usse

Années	2022	2023	2024
Nbre de jours	0,5	0,5	0,5
En régie ou Externalisatio			

Action n°	RE5	Travaux sur le réseau d'eau potable de la CCPC			
Enjeu	Partage de la ressource / Fonctionnement hydrologique	Code Mesure	RES0202	Changement Climatique	0
Orientations stratégiques	Améliorer et poursuivre les démarches de sécurisation du partage de la ressource - focus collectivités	Code sous-bassin versant - Lieux			
		FRDR541a Les Usse de leurs sources au Creux du Villars			
Libellé Mesure PDM	Maitre d'ouvrage	Imputation comptable	Coût € HT	Année d'engagement	
Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités	CCPC	I	340 000 €	2022	

1- Contexte**Nature de l'action : Travaux****1.1. Contexte/Problématiques**

Cette fiche regroupe les collectivités qui ont fait l'objet d'une fiche-action dans le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (engagées dans une étude diagnostique ou schéma directeur plus récent et des travaux à réaliser pour diminuer les fuites) et qui a comme thème principal les planifications de travaux issus des diagnostics AEP et les économies d'eau potable afférentes.

1.2. Descriptif de l'action

Il s'agit de supprimer les fuites diffuses sur le réseau d'eau potable et de poursuivre les efforts engagées depuis les années précédentes dans el cadre du phasage prévisionnel des travaux :

- à Cruseilles entre la rue Pontet et le parking, le gain serait de 200 m³ par an et les travaux débuteront en 2022 (menés conjointement avec la mairie de Cruseilles)
- à Cruseilles sur le réseau de Distribution "Fournier", le gain serait de 1 580 m³ par an

Pour mémoire : l'aide de l'agence de l'eau sera calculée sur la base d'un coût plafond estimé à 89 000 €, 50% = 44 500 €

2- Objectifs visés/gains escomptés- 1 780m³ par an de gain**3- Indicateurs**

Travaux effectués

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération - sous détails	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	%	Montant €
Cruseilles dist. Rés. Fournier	CCPC	260 000 €	agence de l'eau BMC	13%	44 500 €
Cruseilles rue du Pontet et parking		80 000 €	CD74	40%	136 000 €
			Autres	#REF!	#REF!
			Auto-financement MO	0%	159 500 €

Pour l'agence de l'eau, coût plafond sur un montant d'action de 89 000 € HT à 50% = 44 500€. A confirmer au moment de l'engagement des travaux.

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Sous-détails	Année 2022												Année 2023												Année 2024											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Travaux																																				

6- Partenaire et/ou procédures associées

Collectivités gestionnaires AEP citées dans l'action

7- Temps estimé de suivi par le Syr'Usse

Années	2022	2023	2024
Nbre de jours	0,5	0,5	0,5
En régie ou Externalisatio			

VOLET 1 RESSOURCE EN EAU

Action n°	RE6	Travaux sur le réseau d'eau potable de Contamine Sarzin			
Enjeu	Partage de la ressource / Fonctionnement hydrologique	Code Mesure	RES0202	Changement Climatique	oui
Orientations stratégiques	Améliorer et poursuivre les démarches de sécurisation du partage de la ressource - focus collectivités	Code sous-bassin versant - Lieux			
		FRDR540 Les Usses du Creux du Villars exclu au Rhône			
Libellé Mesure PDM	Maitre d'ouvrage	Imputation comptable	Coût €	Année d'engagement	
Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités	Contamine-Sarzin	I	7 533 €	2022	

1- Contexte**Nature de l'action : Travaux****1.1. Contexte/Problématiques**

Cette fiche regroupe les collectivités qui ont fait l'objet d'une fiche-action dans le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (engagées dans une étude diagnostique ou schéma directeur plus récent et des travaux à réaliser pour diminuer les fuites) et qui a comme thème principal le diagnostic AEP et les économies d'eau potable.

1.2. Descriptif de l'action

Contamine-Sarzin: la commune vient de commencer une nouvelle étude de son descriptif de réseau d'eau potable.

Lorsque le descriptif du réseau d'eau potable sera finalisé, cela permettra d'améliorer la connaissance du patrimoine et du fonctionnement des installations de production/distribution d'eau potable, et la mise en oeuvre de travaux d'économie d'eau.

Ces travaux seront : de renouvellement des réseaux, de réducteur de pression et d'optimisation de télégestion seront à engager :

- création d'un secours des Lavieux de puis le réservoir de Marlioz : 4 836 € TTC
- mise en place émetteurs sur compteurs de sectorisation : 4 203, 40 € TTC

VOLET 1 RESSOURCE EN EAU

2- Objectifs visés/gains escomptés

-Contamine-Sarzin: gain de 4000 m3 en période d'été

3- Indicateurs

Travaux effectués

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération - sous détails	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	%	Montant €
Travaux Contamine-Sarzin	Contamine-sarzin	7 533 €	agence de l'eau RMC	0%	- €
			CD74	30%	2 260 €
			Autres	#REF!	#REF!
			Auto-financement MO	70%	5 273 €

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Sous-détails	Année 2022												Année 2023												Année 2024											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Travaux																																				

6- Partenaire et/ou procédures associées

Collectivités gestionnaires AEP citées dans l'action

7- Temps estimé de suivi par le Syr'Usse

Années	2022	2023	2024
Nbre de jours	0,5	0,5	0,5
En régie ou Externalisatio			



Action n°	RE7	Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable à Bassy			
Enjeu	Partage de la ressource / Fonctionnement hydrologique	Code Mesure	RES0202	Changement Climatique	oui
Orientations stratégiques	Améliorer et poursuivre les démarches de sécurisation du partage de la ressource - focus collectivité	Code sous-bassin versant - Lieu			
		FRDR540 Les Usses du Creux du Villars exclu au Rhône			
Libellé Mesure PDM	Maitre d'ouvrage	Imputation comptable	Coût €	Année d'engagement	
Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités	Bassy	I	210 000,00	2022	

1- Contexte

Nature de l'action : travaux

1.1. Contexte/Problématiques

Suite à l'étude diagnostique réalisée sur la commune de Bassy entre 2019 et 2021, des travaux sur le réseau et au niveau du captage de l'Arbepin ont été proposés dans un objectif de réduction des fuites. La commune de Bassy prévoit donc dès 2022 d'engager des travaux de renouvellement de la conduite entre le captage de l'Arbepin et le réservoir de Veytrens d'en haut.

1.2. Descriptif de l'action

L'opération concerne le renouvellement de la conduite d'adduction entre le captage de l'Arbepin et le réservoir de tête de Veytrens. Un plan prévisionnel des travaux pourra être demandé en amont afin de suivre plus facilement l'avancée.

Il est envisagé de renforcer le diamètre existant de la canalisation tout en supprimant l'important volume de fuites sur le tronçon (gain estimé à 19%).

2- Objectifs visés/gains escomptés

Economies d'eau potentielles à confirmer (4 850m3)

3- Indicateurs

Travaux engagés

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération - sous détails	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	%	Montant €
Travaux avec Moe	Bassy	210 000 €	agence de l'eau RMC	50%	105 000 €
			CD74	30%	63 000 €
			Autres	#REF!	#REF!

VOLET 1 RESSOURCE EN EAU

Auto- financement MO	20%	42 000 €
----------------------------	-----	----------

5- Calendrier prévisionnel - Durée

	Année 2022												Année 2023												Année 2024											
Sous-détails	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

6- Partenaire et/ou procédures associées

La commune de Bassy

7- Temps estimé de suivi par le Syr'Usses

Années	2022	2023	2024
Nbre de jours	0,5	0,5	
En régie ou Externalisatio			

Action n°	RE8	Restitution du trop-plein du captage de Sous-Grille - travaux			
Enjeu	Partage de la ressource / Fonctionnement hydrologique	Code Mesure	RES0202	Changement Climatique	oui
Orientations stratégiques	Améliorer et poursuivre les démarches de sécurisation du partage de la ressource - focus collectivité	Code sous-bassin versant - Lieu			
		FRDR541b Le Fornant			
Libellé Mesure PDM	Maitre d'ouvrage	Imputation comptable	Coût €	Année d'engagement	
Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités	CCG	I	100 000,00	2023	

1- Contexte

Nature de l'action : Tra

1.1. Contexte/Problématiques

En 2017, le Plan de Gestion de la Ressource en Eau inscrivait dans sa fiche action en lien avec la CCG une sous-action sur l'amélioration de la gestion du captage de Sous-Grille à Saint Blaise. En effet, actuellement une partie du trop-plein est récupéré et rejeté dans le bassin versant de l'Arve alors que ce captage se situe bien sur le bassin versant des Ussets.

Afin de restituer au bassin versant des Ussets ce trop-plein, des travaux doivent être envisagés.

1.2. Descriptif de l'action

Programmation des travaux :

1/ Amélioration de la gestion du captage - trop-plein à restituer

L'action consiste à reporter le rejet du trop-plein du ruisseau de la Folle (bassin versant de l'Arve), vers le Nant Trouble (bassin versant des Ussets).

2- Objectifs visés/gains escomptés

Gain de 3000 m3 en étiage

3- Indicateurs

Travaux réalisés

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération - sous détails	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	%	Montant € TTC
Amélioration de la gestion du captage - trop-plein à restituer	CCG	100 000 €	agence de l'eau RMC	50%	50 000 €
			CD74	30%	30 000 €
		Autres	#REF!	#REF!	
		Auto-financement MO	20%	20 000 €	
		100 000 €			

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Sous-détails	Année 2022												Année 2023												Année 2024											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

6- Partenaire et/ou procédures associées

CCG

7- Temps estimé de suivi par le Syr'Usse

Années	2022	2023	2024
Nbre de jours	1,5	1,5	1
En régie ou Externalisatio			



Action n°	RE9	Etude reprise captage de Mallabranche			
Enjeu	Partage de la ressource / Fonctionnement hydrologique	Code Mesure	RES0101	Changement Climatique	oui
Orientations stratégiques	Améliorer et poursuivre les démarches de sécurisation du partage de la ressource - focus collectivité	Code sous-bassin versant - Lieu			
		FRDR541a Les Usse de leurs sources au Creux du Villars inclus			
Libellé Mesure PDM	Maitre d'ouvrage	Imputation comptable	Coût €	Année d'engagement	
Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver la ressource en eau	CCPC	I	30 000,00	2022	

1- Contexte**Nature de l'action : Etude suivie de tr****1.1. Contexte/Problématiques**

Suite à la déconnexion de la source de la Douai, les élus de la CCPC souhaitent bénéficier d'une ressource "secours" présente sur le bassin versant des Usse. Cette éventuelle utilisation sera encadrée selon les réglementations en vigueur sur le territoire (volumes maximum prélevables..), l'idée n'étant pas de restituer une source à la rivière (la Douai) pour en récupérer une autre.

La ressource pouvant servir de secours serait celle de Mallabranche, initialement utilisée il y a plusieurs années mais dont les forages n'ont pas été entretenus. Afin de les remettre en fonction, une étude préalable serait à réalisée et permettrait d'apporter les connaissances nécessaires sur la nappe, son origine et sa

1.2. Descriptif de l'action

L'étude sera lancée en 2022 où l'hydrogéologue recruté devra déterminer la capacité de la nappe et la qualité de celle-ci.

Il s'agira bien d'un forage de secours, et non un pompage (une exploitation) supplémentaire.

2- Objectifs visés/gains escomptés

Limitier les prélèvements

3- Indicateurs**4- Plan de financement**

Intitulé de l'opération - sous détails	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financiers	%	Montant € TTC
Etude captage de Mallabranche	CCPC	30 000 €	agence de l'eau RMC	0%	- €
			CD74	40%	12 000 €
			Autres	#REF!	
			Auto-financement MO	60%	18 000 €

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Sous-détails	Année 2022												Année 2023												Année 2024											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
étude																																				

6- Partenaire et/ou procédures associées

CCPC, Agence de l'Eau

7- Temps estimé de suivi par le Syr'Usses

Années	2022	2023	2024
Nbre de jours	1,5	1	1
En régie ou Externalisatio			

VOLET 1 RESSOURCE EN EAU

Action n°	RE10	Etude de Faisabilité : exploitation d'un nouveau forage sur le BV Fier			
Enjeu	Partage de la ressource / Fonctionnement hydrologique	Code Mesure	RES0202	Changement Climatique	oui
Orientations stratégiques	Améliorer et poursuivre les démarches de sécurisation du partage de la ressource - focus collectivité	Code sous-bassin versant - Lieu			
		FRDR11686 Les Petites Usse			
Libellé Mesure PDM	Maitre d'ouvrage	Imputation comptable	Coût €	Année d'engagement	
Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités	CCFU	I	50 000,00	2022	

1- Contexte**Nature de l'action : étude suivie de trav****1.1. Contexte/Problématiques**

La CCFU prévoit l'exploitation d'un nouveau forage à hauteur de Chaumontet sur la commune de Sillingy dans le bassin versant Fier, au pied de la Montagne de la Mandallaz. L'exploitation de ce forage permettra de répondre aux besoins en eau croissant pour subvenir aux besoins de la CCFU à l'horizon 2032.

ce nouveau forage permettra d'alimenter en eau potable une partie des habitations situées sur le bassin versant des Usse, et donc de libérer de la ressource pour l'hydrosystème, via une substitution.

Notons cependant que ce forage existant dans les années 90 a été abandonné. Celui-ci présentait des eaux chargées en fer. Le projet est à l'étude et pour se concrétiser doit recevoir l'avis favorable de la DDT et de l'ARS. Le forage de reconnaissance a débuté à la fin de l'année 2021. Les prélèvements ont été effectués et renvoyés pour analyse.

Notons également que depuis 2022, les eaux superficielles du bassin versant du Fier ont été classées dans le SDAGE en équilibre fragile (pas les eaux souterraines). Cela veut dire que des actions de préservation de la ressource sont nécessaires pour atteindre le bon état. Des vigilances et préconisations sont indispensables pour

1.2. Descriptif de l'action

Avec l'exploitation de ce forage, plusieurs infrastructures sont prévues afin de transiter en partie de cette ressource sur les communes de la CCFU situées sur le bassin versant des Usse.

Pour ce faire, le projet global prévoit outre la mise en exploitation de ce forage et son traitement, la création de 2 stations de pompage, de canalisations de transfert et la construction d'un réservoir de tête d'une capacité de 2 000m³.

Planifications des travaux (2022-2027) :

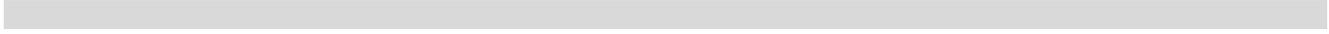
-étude sur la faisabilité d'utilisation d'un nouveau forage avec un forage de reconnaissance, lancée en 2022 avec des résultats pour l'été 2022 : **50 000 € HT**

+ couplé à une étude de faisabilité devant intégrer les impacts sur la masse d'eau souterraine du Fier et les milieux superficiels, avec notamment la non-dégradation des fonctionnements des milieux sur le Fier

Pour mémoire :

- Travaux phase 1 : forage de 70m³/h) + traitement (bâtiment pour le traitement du fer) : **1 500 000 € HT**

- Travaux phase 2 : réservoir de stockage (création pour 2000m³, secteur de Bornachon sur Sillingy : **2 000 000 € HT**



2- Objectifs visés/gains escomptés

Limiter les prélèvements sur le bassin versant des Usse en alimentant en partie des communes depuis le bassin versant du Fier

3- Indicateurs

Travaux réalisés

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération - sous détails	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	%	Montant € TTC
Etude faisabilité, forage de reconnaissance	CCFU	50 000 €	agence de l'eau RMC (1)	30%	15 000 €
			CD74	40%	20 000 €
			Autres	#REF!	#REF!
			Auto-financement MO	30%	15 000 €

(1) l'accompagnement financier de l'agence sera confirmé au vu des échanges à engager sur le contenu du cahier des charges de l'étude.

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Sous-détails	Année 2022												Année 2023												Année 2024											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
etude faisabilité	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■																								
Travaux T1																																				■

6- Partenaire et/ou procédures associées

Commune, DDT, AE

7- Temps estimé de suivi par le Syr'Usse

Années	2022	2023	2024
Nbre de jours	0,5	1	1
En régie ou Externalisatio			

Action n°	RE11	Recherche de nouvelles ressources en AEP, venant en substitution de ressources utiles au milieu naturel			
Enjeu	Partage de la ressource / Fonctionnement hydrologique	Code Mesure	non	Changement Climatique	oui
Orientations stratégiques	Améliorer et poursuivre les démarches de sécurisation du partage de la ressource - focus collectivité	Code sous-bassin versant - Lieux			
		FRDR540 Les Usses du Creux du Villars exclu au Rhône			
Libellé Mesure PDM	Maitre d'ouvrage	Imputation comptable	Coût €	Année d'engagement	
Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités	CCUR	I	25 000 €	2024	

1- Contexte**Nature de l'action : étude****1.1. Contexte/Problématiques**

Par le biais du Syr'Usses, le Schéma Directeur en Alimentation communautaire en eau potable de la CCUR a été réalisé en 2022. Cette étude réalisée par IRG a particulièrement veillé à ce que le diagnostic prenne en compte la problématique du déficit quantitatif après avoir réservé la ressource utile au milieu naturel.

Selon ce rapport, les bilans besoins/ressources ont été calculés et relèvent que :

- sont déficitaires en jour moyen, les communes de Chaumont, Contamine-Sarzin, Menthonnex s/ Clermont et Musièges,
- sont déficitaires en jour de pointe, les communes citées précédemment ainsi que Challonges, Chavannaz, Chilly et le SMEBS pour la partie Bellefontaine.

Le SDAEP propose de créer des interconnexions interne à la CCUR en plan de secours avec un maillage seulement entre les communes de l'intercommunalité.

Egalement, d'un façon générale, la CCUR devant substituer des ressources utiles au milieu, devient globalement déficitaire en eau à moyen terme.

1.2. Descriptif de l'action

L'objectif est de rechercher les potentiels interconnexions avec les collectivités voisines à la CCUR, afin de substituer de la ressources potentielles du territoire par de nouvelles ressources. Une vigilance sera cependant à prévoir si la nouvelle ressource provient d'un bassin où les eaux superficielles sont au seront classées dans le SDAGE en équilibre fragile, comme c'est le cas en 2022 pour les eaux superficielles du Fier. pour la CCUR, les pistes sont :

- la régie des eaux du Pays Bellegardien avec une nouvelle ressource en rive du Rhône à Eloise
- la CC Genevois avec une interconnexion alimentant un nouveau réservoir à Minzier
- la CC Pays de Cruseilles avec une activation d el'interconnexion existante à Chavannaz
- la CC Fier et Usses avec la mutualisation de la source de Bonlieu connectable au réservoir de Frangy
- CC Rumilly / CC Budget Sud / Grand Lac Agglo pour une étude de potentiel

Ces recherches de substitution au profit des Usses ne devront pas permettre l'ouverture de permis de construire supplémentaires.

Détail de l'étude visant la recherche de subsitution à l'AEP pour la CCUR :

PHASE 1: Recherche d'opportunité

- Repérage des réseau, réunions spécifiques, propositions de scénarri d'aménagement technico-financier, rapport de présentation

2- Objectifs visés/gains escomptés

Substituer la ressource au profit des Usse

3- Indicateurs

scénario de substitution
concertation, mutualisation via des comptes-rendu de réunion

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération - sous détails	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC	Financeurs	%	Montant € TTC
Recherche de nouvelles ressources en AEP, venant en substitution de ressources utiles au milieu naturel	CCUR	25 000 €	agence de l'eau RMC	50%	12 500 €
			CD74	30%	7 500 €
			Autres		
			Auto-financement MO	20%	5 000 €

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Sous-détails	Année 2022												Année 2023												Année 2024											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

6- Partenaire et/ou procédures associées

CCPB, DDT

7- Temps estimé de suivi par le Syr'Usse

Années	2022	2023	2024
Nbre de jours			2
En régie ou Externalisatio			En régie

VOLET 1 RESSOURCE EN EAU

Action n°	RE12	Amélioration des connaissances des prélèvements agricoles et adaptation au CC - matériels et dispositifs hydroéconomiques				
Enjeu	Partage de la ressource / Fonctionnement hydrologique		Code Mesure	RES0201	Changement Climatique	oui
Orientations stratégiques	Améliorer et poursuivre les démarches de sécurisation du partage de la ressource - focus agriculture		Code sous-bassin versant - Lieu			
			HR_06_09 Les Usse			
Libellé Mesure PDM		Maitre d'ouvrage	Imputation comptable	Coût €	Année d'engagement	
Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine agricole		CASMB	I et F	30 000,00	2023	

1- Contexte**Nature de l'action : Animation et étude****1.1. Contexte/Problématiques**

En 2017, le Plan de Gestion de la Ressource en Eau du bassin versant des Usse inscrivait une action en lien avec l'adaptation au changement climatique. En 2017 et 2018, une étude de bibliographie et de terrain a été réalisé spécifiquement par la chambre d'agriculture sur le bassin versant des Usse. Une enquête sur une vingtaine d'exploitations du territoire avait ainsi permis de faire un état des lieux sur ce qui était mis en place et sur ce qui restait à faire. Des actions ont ainsi pu être validées par la chambre d'agriculture selon un axe de gestion et de partage de la ressource en eau et dans un objectif d'optimiser la ressource en eau.

Dès 2019, une approche plus globale souhaitée par la CASMB a été initiée dans l'objectif de définir un plan d'adaptation au changement climatique.

Le plan d'adaptation au changement climatique comporte 5 axes, dont l'axe 1 sur la gestion et le partage de la ressource en eau. Il comprend 3 objectifs opérationnels : le partage de la ressource en eau avec les autres activités ; le chiffrage des besoins agricoles en eau ; l'optimisation de la ressource .

1.2. Descriptif de l'action

L'action comporte une succession de contribution de la chambre dans ce domaine:

1-Plan d'action prospectives climatiques territoriales 2nd semestre 2022 :

Il s'agit d'une vision globale pour l'adaptation de l'agriculture au territoire face au changement climatique. Ce plan sera réalisé par la Chambre, avec dans un premier temps, des ateliers participatifs internes à la profession, puis en associant les partenaires et collectivités. Les projets opérationnels issus de ces prospectives seront mis en oeuvre à partir de 2022.

2- Promotion des Fermes Résilientes en 2023:

4 exploitations situées sur le bassin versant des Usse sont représentatives d'un système et de pratiques résilientes, et cela pour les filières bovin lait, bovin viande, volailles, céréales, arboriculture et viticulture. L'action est prévue entre 2022 et 2023 et consiste à communiquer largement sur ces pratiques, sous forme de retours d'expérience.

3- Accompagnement des porteurs de projets d'ici mai 2024 :

L'action consiste à accompagner les exploitants volontaires et individuellement, ou des collectifs d'exploitants dans leur projet d'économie et d'usage de l'eau.

Sous forme d'étude, l'approche doit apporter des solutions claires et efficaces sur l'analyse des besoins en eau et du fonctionnement stratégique de l'exploitation ; le parallèle avec la disponibilité de la ressource ; les alternatives ; les orientations vers les prestataires appropriés et les financeurs.

4- Investissement en matériel et solutions hydroéconomiques d'ici mai 2024 :

L'action pourra être portée par les porteurs de projet directement ou les coopératives agricoles et comportera les solutions et alternatives définies grâce à l'étude préalable citée précédemment. 10 000€ sont prévus pour de l'achat de matériel ou de dispositifs.

2- Objectifs visés/gains escomptés

- Améliorer la connaissance des prélèvements agricoles
- définir et mettre en oeuvre des actions conduisant à des économies d'eau et à diminuer la pression sur les milieux naturels
- identifier les potentiels d'équipements dans les exploitations et les opportunités de projets de substitution
- structurer les prélèvements agricoles en vue d'optimiser l'utilisation de l'eau dans le respect des volumes prélevables

3- Indicateurs

résultats étude, communication, nombre de participants, nombre de porteurs de projets,

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération - sous détails	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC	Financeurs	%	Montant € TTC
Etude globale pour améliorer les connaissances globales - ateliers Agri	CASMB	- €	agence de l'eau RMC	47%	14 000 €
Promotion "fermes résilientes"	CASMB	20 000 €	CD74	0%	- €
Accompagnement des porteurs de	CASMB				
Matériel hydroéconome INV	CASMB, porteurs de projets, filières	10 000 €	Autres	#REF!	#REF!
			Auto-financement MO	0%	16 000 €

(1) accompagnement financier de l'agence à confirmer au moment de l'engagement des actions : 50 % sur fermes résilientes et 40 % sur le matériel hydroéconome

5- Calendrier prévisionnel - Durée

	Année 2022												Année 2023												Année 2024											
Sous-détails	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Ateliers																																				
Promotion																																				
Accompagnement																																				

6- Partenaire et/ou procédures associées

CASMB, filières, Agence de l'eau, collectivités

7- Temps estimé de suivi par le Syr'Usse

Années	2022	2023	2024
Nbre de jours	5	10	10
En régie ou Externalisatio			

Action n°	RE13	Etude pour la mise en place d'un OUGC (organisation collective des prélèvements agricoles)			
Enjeu	Partage de la ressource / Fonctionnement hydrologique	Code Mesure	RES0201	Changement Climatique	oui
Orientations stratégiques	Améliorer et poursuivre les démarches de sécurisation du partage de la ressource - focus agriculture	Code sous-bassin versant - Lieu			
		HR_06_09 Les Ussets			
Libellé Mesure PDM	Maitre d'ouvrage	Imputation comptable	Coût €	Année d'engagement	
Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine agricole	CASMB	F	22 500,00	2023	

1- Contexte

Nature de l'action : An

1.1. Contexte/Problématiques

Les activités de maraîchage et d'arboriculture ont des prélèvements dont les volumes prélevés restent peu connus en raison de l'absence de compteurs et/ou de la non-transmission des volumes prélevés. Plusieurs prélèvements sont situés parfois sur les mêmes milieux, conduisant à un impact cumulé important.

Les activités d'élevage représentent une part importante des prélèvements agricoles en eau du bassin versant (environ 70% des prélèvements agricoles à l'échelle annuelle).

En 2017, une fiche action dans le PGRE des Ussets prévoyait le suivi de la gestion quantitative par la profession agricole au niveau local et une étude d'opportunité de création d'un OUGC pour mettre en place cet organisme.

Pour répondre à cette action, un groupe référent local a été mis en place entre 2016 et 2017. Celui-ci a permis de suivre entre autre l'observatoire des prélèvements agricoles.

Parallèlement, une étude a été menée par la chambre d'agriculture pour décider de la prise de compétence pour porter l'OUGC. Cependant les conclusions de l'étude n'ont pas abouti. Pour rappel, un OUGC est chargé de :

- déposer la demande d'autorisation unique pluriannuelle des prélèvements,
- élaborer un plan de répartition annuel du volume prélevable entre préleveurs,
- gérer les prélèvements pour l'ensemble des irrigants du bassin versant des Ussets
- rédiger un rapport annuel de bilan de la campagne d'irrigation, à destination du Préfet
- en cas de crise, proposer au Préfet une modification du plan de répartition annuel afin de prendre en compte les restrictions

En 2022, la Chambre a confirmé son engagement à porter l'OUGC et devra en conséquence améliorer la connaissance des prélèvements agricoles et leur gestion sur le bassin versant.

1.2. Descriptif de l'action

Une nouvelle réflexion sur cet OUGC est engagée par la chambre d'agriculture courant 2022.

Il est prévu qu'un salarié de la Chambre, en charge de l'accompagnement des agriculteurs et des filières sur la ressource quantitative, puisse se saisir de cette question dès la mi-2022 à raison de 50j/an

L'action consiste maintenant à confirmer la création d'un OUGC soit à l'échelle interdépartementale, soit 2 organismes pour les deux départements, puis de partager cette analyse avec les services de l'Etat et les partenaires. D'ici fin 2022, les coûts de mise en place et de fonctionnement de cet organisme sur le bassin versant devront être arrêtés.

La proposition d'organisation devra être définitivement arrêtée avant mi-2024.

Notons également que la Chambre souhaite relancer le groupe "EAU" local des Ussets et que ce groupe sera animé par le salarié de la Chambre en charge de la ressource en eau à raison d'une dizaine de jours par an.

2- Objectifs visés/gains escomptés

- étudier et proposer la solution de mise en place de l'OUGC : où, avec qui et définir les orientations principales et priorités sur lesquelles l'OUGC devra statuer rapidement
- progresser sur la connaissance exhaustive des prélèvements agricoles sur la période d'étiage à un pas de temps mensuel, dans le cadre de la réflexion sur la mise en place d'un OUGC

3- Indicateurs

création officielle de l'OUGC

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération - sous détails	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC	Financeurs	%	Montant € TTC
Etude pour la mise en place d'un OUGC sur le bassin versant : temps salarié Chambre de mi-2022 à fin 2024	CASMB	22 500 €	agence de l'eau RMC	70%	15 750 €
			CD74	0%	- €
			Autres	#REF!	#REF!
			Auto-financement MO	30%	6 750 €

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Sous-détails	Année 2022												Année 2023												Année 2024											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

6- Partenaire et/ou procédures associées

CASMB, DDT

7- Temps estimé de suivi par le Syr'Usse

Années	2022	2023	2024
Nbre de jours	0,5	2	2
En régie ou Externalisation			



Action n°	RE14	Installation de matériels hydroéconomiques pour les bâtiments publics et les foyers des habitants			
Enjeu	Partage de la ressource / Fonctionnement hydrologique	Code Mesure	RES0202	Changement Climatique	oui
Orientations stratégiques	Améliorer et poursuivre les démarches de sécurisation du partage de la ressource - focus collectivités et usagers	Code sous-bassin versant - Lieu			
		HR_06_09 Les Ussets			
Libellé Mesure PDM	Maitre d'ouvrage	Imputation comptable	Coût €	Année d'engagement	
Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités	Syr'Ussets	I	50 000,00	2023	

1- Contexte**Nature de l'action : Animation et étude suivie de trava****1.1. Contexte/Problématiques**

L'étude des volumes prélevables en 2012 indiquait la part de 70% des prélèvements réalisées sur l'alimentation en eau potable à usage domestique. Avec le classement du bassin versant en ZRE en 2013, le Plan de Gestion de la Ressource en Eau validé en 2017 a fixé des volumes maximum prélevables sur le territoire.

Il apparaît donc nécessaire de mettre en avant les pratiques d'économies d'eau existantes et d'encourager d'autres démarches dans cet objectif.

Au travers du PGRE et des résultats de la démarche de participation citoyenne, la mise en place de matériel et de dispositif d'économie d'eau ressort comme une priorité pour les bâtiments publics et les habitants. Le Syndicat a ainsi l'ambition d'impulser cette action.

1.2. Descriptif de l'action

L'action, inscrite dans le PGRE, se décompose ainsi :

- C'est le Syndicat qui achètera le matériel en partenariat avec des entreprises ou fournisseurs locaux, et qui mettra à disposition le matériel avec une participation financière des communes, interco, syndicats, et des habitants. Une réflexion sur la distribution de ces éléments sera aussi étudiée.

Un partenariat avec les collectivités permettra un achat groupé des différents éléments à installer.

Tranches de mise en oeuvre :

2022-2023 : un audit pour les collectivités volontaires (bâtiments publics), à l'échelle du bassin versant sera réalisé par un bureau d'études extérieur ou un stagiaire. Les résultats permettront de déterminer les marges de manoeuvre et les améliorations à prévoir pour réduire les consommations, et cela pour tous les espaces publics concernés : stade, vestiaires, cantines et écoles, etc.

En parallèle, le syndicat achètera et permettra la distribution pour les habitants de récupérateurs d'eau de pluie et de mousseurs et pommeaux de douche économiques.

2023-2024 : il est envisagé de fournir des kits et du matériel hydroéconomique pour les collectivités concernées et de poursuivre l'achat de récupérateur d'eau de pluie

La liste du matériel pour les collectivités, comme pour les habitants, est non exhaustive:

Pour l'intérieur des bâtiments publics : détecteur de présence sur les robinets pour déclenchement automatique, boutons poussoirs des WC à 2 vitesses dans les blocs sanitaires, mise en place de compteurs

pour un contrôle continu des fuites, un mécanisme à double commande, programmateur, mousseur, pommeau de douche économique, etc.
 Pour l'extérieur : installation d'arrosage automatique, installation de robinets et de circuit fermé sur les fontaines publiques destinées à l'AEP, cuve et réservoir d'eau de pluie, etc.

Cette action se fera en lien avec celle relevant de la sensibilisation et de la communication.

2- Objectifs visés/gains escomptés

- réduire la consommation d'eau potable
- sensibiliser

3- Indicateurs

convention de mise en place de matériel auprès différents usagers, nombre de kit, de matériel distribués,

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération - sous détails	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	%	Montant €
2022-2023 : Audit pour les collectivités et achat de récupérateurs d'eau et de petit matériel hydroéconome	Syr'Usses	20 000 €	agence de l'eau RMC	50%	25 000 €
			CD74	0%	- €
2023-2024 : achat de matériel		30 000 €			
		50 000 €	Autres	#REF!	#REF!
			Auto-financement MO	50%	25 000 €

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Sous-détails	Année 2022												Année 2023												Année 2024											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
mise en place projet, audit des CT et achat des récupérateurs d'eau de pluie																																				
fourniture																																				

6- Partenaire et/ou procédures associées

collectivités, association des maires, entreprises, magasins, écoles, associations, groupements et collectifs de citoyens

7- Temps estimé par le Syr'Usses

Années	2022	2023	2024
Nbre de jours		30	10
En régie ou Externalisation		en régie	en régie

Action n°	MA1	Stratégie et maîtrise foncière des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau (aval Usse, Bonlieu)			
Enjeu	Préservation et conservation des milieux aquatiques et des milieux humides annexes	Code Mesure	MIA0601	Changement Climatique	non
Orientations stratégiques	Préserver les espaces de bon fonctionnement des milieux aquatiques	Code sous-bassin versant - Lieu			
		HR_06_09 Les Usse			
Libellé Mesure PDM	Maitre d'ouvrage	Imputation comptable	Coût €	Année d'engagement	
Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide	Syr'Usse	I	100 000,00	2022	

1- Contexte

Nature de l'action : Acq

1.1. Contexte/Problématiques

Le Syr'Usse a établi une stratégie foncière afin d'assurer une maîtrise foncière publique sur les secteurs les plus prégnants des Grandes Usse et des Petites Usse, nécessaire à la mise en oeuvre de ses actions ainsi qu'à leur pérennité (entretien, usages des sols, etc...). Cette emprise correspond à l'espace de liberté de la rivière Les Usse, défini par le Syr'Usse en 2012.

Plus précisément, l'objectif est d'assurer cette maîtrise foncière :

- Sur les Grandes Usse entre le Pont de la Caille (communes d'Allonzier-la-Caille et Cruseilles), jusqu'à la confluence avec le Rhône (communes de Bassy et Seyssel), soit une distance de 30 km ;
- Sur les Petites Usse entre la commune de la Balme de Sillingy jusqu'à la confluence avec les Grandes Usse (communes de Sallenôves et Contamine-Sarzin) soit une distance de 11,2km.

Ces acquisitions permettront la réalisation d'opérations de restauration des cours d'eau (dont restauration morphologique - cf. MA4), ainsi que d'opérations de gestion des forêts alluviales et milieux annexes des cours d'eau (zones humides, etc.), cela grâce à la maîtrise foncière de l'espace de liberté (via la continuité de

1.2. Descriptif de l'action

3 zones prioritaires en termes d'acquisition ont été identifiées sur le bassin versant :

- Espaces situés dans le périmètre, ou à proximité immédiate, du projet de restauration morphologique du lit des Usse en plaine de Bonlieu où une maîtrise foncière est nécessaire pour mener à bien les travaux ainsi que leur suivi ;
- Zone à fort potentiel de recharge sédimentaire située dans la continuité amont de la zone précédente;
- Espaces situés sur la partie aval des Usse, à proximité immédiate de parcelles déjà publiques.

Au total, sur ces trois zones, le Syr'Usse souhaite se porter acquéreur de plus de 68 ha. Dans ce cadre, la société Teractem a été missionnée par Syr'Usse pour réaliser les démarches de négociations amiables avec les propriétaires des parcelles concernées, afin que le Syndicat s'assure une maîtrise foncière de ces terrains. A ce jour, la société Teractem a recueilli plusieurs promesses unilatérales de vente.

Il s'agit de poursuivre cette démarche d'acquisitions foncières dans les secteurs les plus prégnants des Usse.

2- Objectifs visés/gains escomptés

Poursuivre la stratégie d'acquisitions foncières initiée dans le cadre du précédent Contrat de Rivières.
Renouvellement du marché existant.

3- Indicateurs

Nombre de parcelles acquises, Surfaces acquises
Nombre de propriétaires concernés, Nombre de démarches engagées

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération - sous détails	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financiers	%	Montant €
Aval Ussets - Géomètres - Frais annexes (avec TVA)	Syr'Ussets	5 000 €	agence de l'eau RMC	50%	50 000 €
Aval Ussets - Valeur vénale - Actes		8 000 €	CD74	0%	A déterminer
Bonlieu - Géomètres - Frais annexes (avec TVA)		5 000 €	Autres		
Bonlieu - Valeur vénale - et frais associés		82 000 €			
		100 000 €	Auto-financement MO	50%	50 000 €

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Sous-détails	Année 2022												Année 2023												Année 2024											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Aval Ussets																																				
Bonlieu																																				
Renouvellement du marché																																				

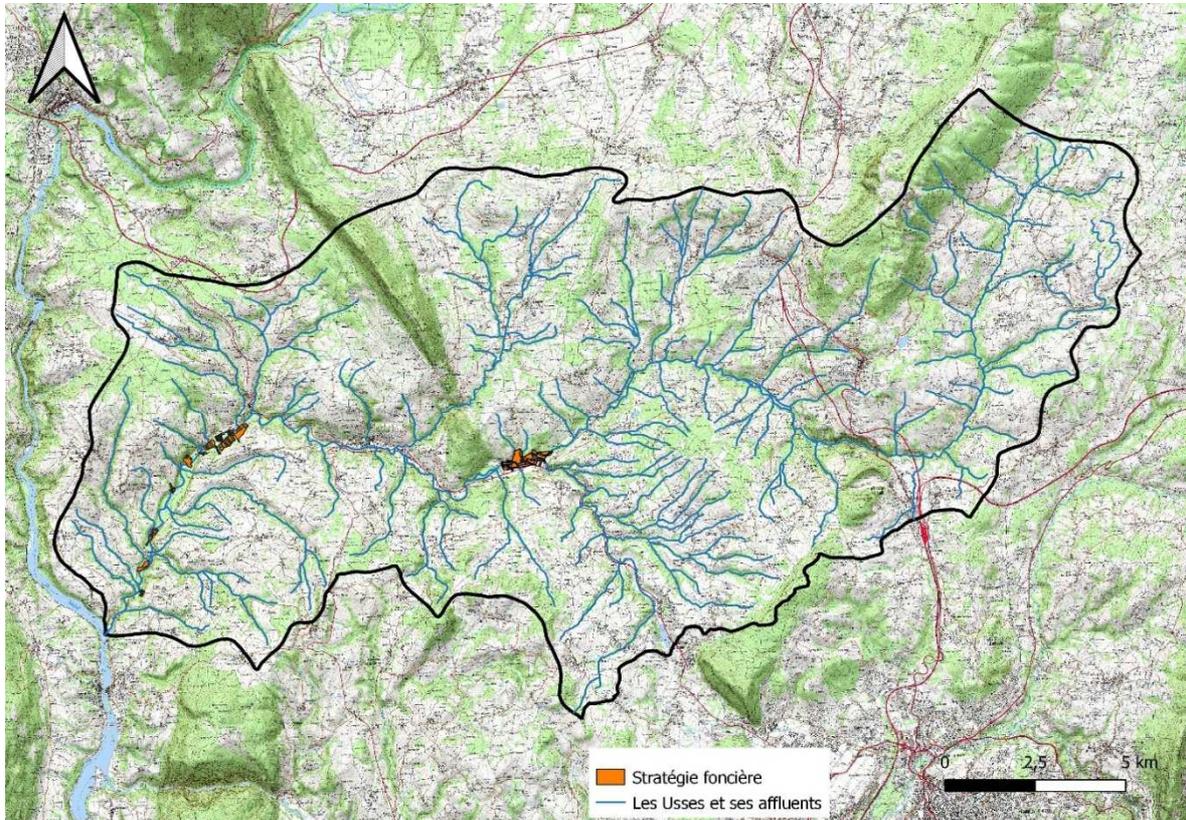
6- Partenaire et/ou procédures associées

Collectivités concernées, Entreprise spécialisée dans l'animation foncière

7- Temps estimé par le Syr'Ussets

Années	2022	2023	2024
Nbre de jours	10j	8j	8j
En régie ou Externalisatio	En régie	En régie	En régie

Mettre par année, le nombre total de jours nécessaire pour faire toute l'action.
Sur le qui, mettre soit en régie, soit externalisation, soit les deux en faisant apparaître entre () la différence : ex. En régie



Action n°	MA 2	Stratégie et maîtrise foncière des parcelles de zones humides prioritaires			
Enjeu	Préservation des milieux aquatiques et des milieux humides annexes	Code Mesure	MIA0601	Changement Climatique	non
Orientations stratégiques	Préserver les espaces de bon fonctionnement des milieux aquatiques	Code sous-bassin versant - Lieu			
		FRDR541a Les Ussets de leurs sources au Creux du Villars			
Libellé Mesure PDM	Maitre d'ouvrage	Imputation comptable	Coût €	Année d'engagement	
Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide	Syr'Ussets, communes	I	15 000,00	2023	

1- Contexte**Nature de l'action : A****15 ha en acquisition****1.1. Contexte/Problématiques**

Le Syr'Ussets, dans son Contrat de Milieux, a ciblé des zones humides prioritaires à restaurer, en raison de leurs enjeux notamment hydrauliques sur le bassin-versant des Ussets. En tant que GEMAPIEN, il porte la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des projets de restauration sur ces sites. Ainsi, pour faciliter les interventions de restauration et, à plus long terme, pour entretenir les sites restaurés, le Syr'Usse souhaite se doter d'une stratégie foncière sur les terrains en zones humides prioritaires. Cette stratégie se base sur le Plan d'Action Stratégique en faveur des zones humides établie par le Syr'Ussets en 2019-2020. Les zones prioritaires pour la restauration des fonctionnalités écologiques, le sont pour l'acquisition foncière et ainsi pérenniser l'action.

Cette stratégie permettra de définir un cadre concernant les acquisitions de terrains en zones humides afin de les prioriser. Elle comprendra notamment les ambitions souhaitées, la définition des secteurs prioritaires, le volume financier consacré, le choix de l'acquéreur selon les situations, s'il s'agit d'une démarche proactive

1.2. Descriptif de l'action

Dans un premier temps, une réflexion doit être menée quant aux ambitions d'acquisitions foncières du Syr'Ussets. Plus largement, au sein du Syndicat, la stratégie foncière en zone humide doit se mener conjointement à la stratégie foncière de l'espace de liberté des Ussets, initiée dans le cadre du précédent Contrat de Rivières (2014-2019). La veille effective de la vente de terrains se fera ensuite par le biais d'une convention avec la SAFER. Et enfin, le syndicat collaborera avec les municipalités concernées.

Acquisitions de parcelles en zones humides jugées prioritaires (environ 0,30€/m² min) :

- Etang Mercanton (Groisy) (3, 89ha) - prix au dessus des 0,30€/m² en raison de l'ancienne location excoffier sur le remblais
- Marais des Vorziers (vanzy) (1,8 ha)
- Marais de Challonges (7 ha)
- Marais de Bovinens (Usinens) (1,7 ha)

Début 2022, lors des échanges avec la municipalité d'Usinens, il a été conclu que finalement la commune souhaitait se porter acquéreur en lieu et place du Syndicat. Une convention de mise à disposition entre les deux structures devra être signée pour permettre au syndicat de mener à bien les travaux de restauration

2- Objectifs visés/gains escomptés

Elaborer et mettre en oeuvre une stratégie foncière sur les terrains en zones humides prioritaires

Elaborer et mettre en œuvre une stratégie foncière sur les terrains en zones humides prioritaires.
Faciliter les interventions de restauration et pérenniser l'entretien des zones humides prioritaires.

3- Indicateurs

Nombre de parcelles et surfaces acquises. Signature d'une convention avec la SAFER

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération - sous détails	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	%	Montant €
Valeur vénale et frais annexes	Syr'Usses, communes	15 000 €	agence de l'eau RMC	70%	10 500 €
			CD74	0%	A déterminer
			Autres		
			Auto-financement MO	30%	4 500 €

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Sous-détails	Année 2022												Année 2023												Année 2024											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Achat de parcelles																																				

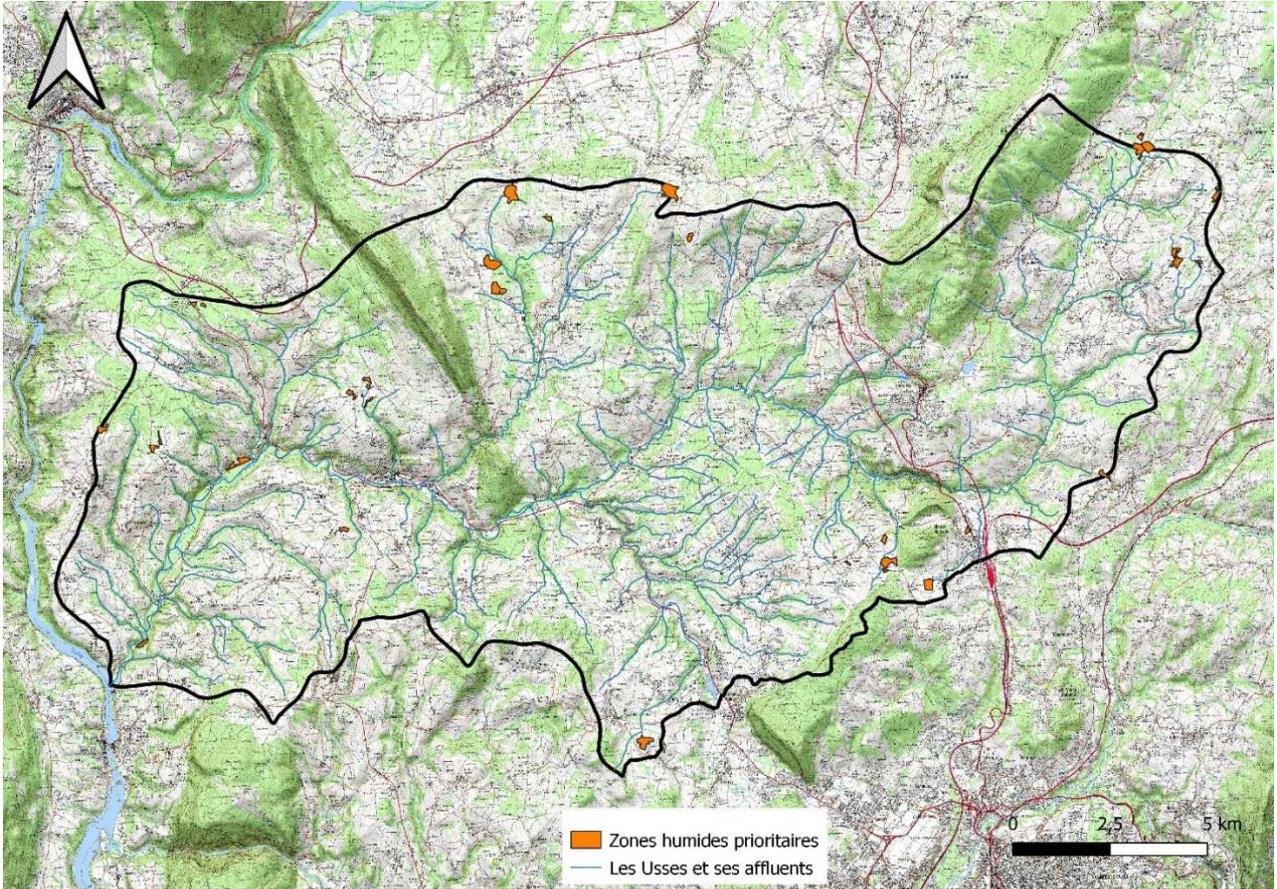
6- Partenaire et/ou procédures associées

Collectivités, SAFER,

7- Temps estimé par le Syr'Usses

Années	2022	2023	2024
Nbre de jours	5	5	5
En régie ou Externalisatio	En régie	En régie	En régie

Mettre par année, le nombre total de jours nécessaire pour faire toute l'action.
Sur le qui, mettre soit en régie, soit externalisation, soit les deux en faisant apparaître entre () la différence : ex. En régie



Action n°	MA 3	Renouvellement de la DIG			
Enjeu	Préservation des milieux aquatiques et des milieux humides annexes	Code Mesure	non	Changement Climatique	non
Orientations stratégiques	Préserver les espaces de bon fonctionnement des milieux aquatiques	Code sous-bassin versant - Lieu HR_06_09 Les Usse			
Libellé Mesure PDM	Maitre d'ouvrage	Imputation comptable	Coût €	Année d'engagement	
0	Syr'Usse	F	30 000,00	2023	

1- Contexte**Nature de l'action****1.1. Contexte/Problématiques**

La Déclaration d'intérêt Général (DIG) est une procédure instituée par la loi sur l'eau de 1992 et traduite dans l'art L211-7 du code de l'environnement, elle permet à un maître d'ouvrage d'entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, ouvrages, activités et installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, visant l'aménagement et la gestion de l'eau.

Afin de réaliser ses missions, le Syndicat de Rivières est amené à intervenir sur le domaine privé. De ce fait, une procédure de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) est nécessaire. Elle permet de simplifier les démarches administratives en ne prévoyant qu'une enquête publique et de justifier :

- la dépense de fonds publics sur des terrains privés ;
- l'accès aux propriétés riveraines au titre de la servitude de passage ;
- la participation financière des riverains aux travaux.

La DIG en vigueur sur la base de laquelle travaille le Syndicat de Rivières a été déposée en octobre 2015 et doit être renouvelée pour permettre la poursuite des opérations du Syndicat.

Cette nouvelle DIG portera sur l'entretien des boisements de berges et des matériaux solides du territoire du Bassin versant des Usse et les Affluents du Haut-Rhône.

1.2. Descriptif de l'action

L'action consiste en :

- La rédaction d'un plan pluriannuel d'action
- La rédaction et le dépôt d'un dossier d'enquête publique unique contenant :
 - Dossier de déclaration d'intérêt général pour les travaux d'entretien et de restauration à l'échelle du bassin versant des Usse, de ses affluents et des affluents du Haut-Rhône (MOA déléguée par la CCUR)
 - Dossier de déclaration ou de demande d'autorisation au titre du Code de l'Environnement associé en fonction des travaux considérés
- Le dépôt du dossier en Préfecture en août 2022
- Le suivi de l'instruction du dossier (complément, etc.)
- L'organisation et le suivi de l'enquête publique unique
- La réponse aux éventuelles demandes de compléments d'information du commissaire enquêteur
- Le suivi de la procédure pour amener à la prise d'un arrêté préfectoral de Déclaration d'Intérêt Général

Précision faite que la réalisation du dossier de DIG est à mener en étroite collaboration avec les services de l'Etat pour adapter au plus juste le dossier réglementaire au regard des besoins du Syndicat à moyen et

2- Objectifs visés/gains escomptés

Obtenir une Déclaration d'Intérêt Général pour que le Syndicat puisse mener à bien ses missions

3- Indicateurs

Arrêté de Déclaration d'Intérêt Général pris par la Préfecture

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération - sous détails	Maître d'ouvrage	Coût total €	Financeurs	%	Montant €
Réalisation du dossier de DIG : études écologiques et réglementation	Syr'Usses	30 000 €	agence de l'eau RMC	30%	9 000 €
			CD74	0%	- €
			Autres	#REF!	#REF!
			Auto-financement MO	70%	21 000 €

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Sous-détails	Année 2022												Année 2023												Année 2024											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Echange avec les services de l'Etat	■												■																							
Etudes écologiques et réglementation													■																							
Redaction dossier d'enquête publique																									■											
Instruction													■																							
Enquete publique																									■											
Prise d'arrêté																									■											

6- Partenaire et/ou procédures associées

Partenaire technique : DDT, DREAL
 Pestataire : Bureau d'étude spécialisé

7- Temps estimé par le Syr'Usses

Années	2022	2023	2024
Nbre de jours	25	15	
En régie ou Externalisation	En régie	En régie	

Mettre par année, le nombre total de jours nécessaire pour faire toute l'action. Sur le qui, mettre soit en régie, soit externalisation, soit les deux en faisant apparaître entre (/) la différence. Ex: En régie

apparaître entre () la différence : ex. En règle

Action n°	MA 4	Restauration hydromorphologique de la Plaine de Bonlieu			
Enjeu	Restauration morphologique du lit et/ou des berges	Code Mesure	MIA0202 ; MIA0204	Changement Climatique	oui
Orientations stratégiques	Restaurer les fonctionnalités hydromorphologiques et écologiques des cours d'eau	Code sous-bassin versant - Lieu			
		FRDR540 Les Ussets du Creux du Villars exclu au Rhône			
Libellé Mesure PDM	Maitre d'ouvrage	Imputation comptable	Coût €	Année d'engagement	
Realiser une operation classique de restauration d'un cours d'eau ; Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau	Syr'Ussets	I	538 166,00	2023	

1- Contexte**Nature de l'action :****1.1. Contexte/Problématiques**

L'action concerne un linéaire d'environ 1,1km de cours d'eau, sur la rivière des Ussets en plaine de Bonlieu. Secteur situé sur les communes de Contamine-Sarzin, Sallenôves et Marlioz.

Ce secteur présente actuellement des dysfonctionnements hydromorphologiques dus à :

- perte de mobilité latérale de la rivière
- forte incision du lit
- uniformisation des faciès d'écoulement
- perturbation du transit sédimentaire
- présence et généralisation d'espèce invasives (renouées asiatiques)

Afin de restaurer la dynamique hydromorphologique de la rivière sur ce secteur historiquement mobile (confluence avec les Petites Ussets, principal affluent des Ussets), des études ont été menées depuis 2016 pour identifier les possibilités d'aménagement au regard des enjeux en présence (route, habitation, espèces protégées, etc.).

Des acquisitions foncières, des contrats d'obligations réelles environnementales, des conventions sont également en cours d'élaboration pour assurer la maîtrise foncière des terrains concernés et donc pérenniser le projet.

Une enquête publique unique a été menée en juin-juillet 2021 portant sur l'autorisation environnementale,

1.2. Descriptif de l'action**1, 1 km linéa**

L'action vise la réalisation des travaux de restauration de la morphologie du lit des Ussets dans la plaine de Bonlieu.

Elle consiste en :

- La poursuite des études de maîtrise d'oeuvre - phase PROJET et suivantes - ainsi que les études associées (topographie, géotechnique, inventaires faunistiques, etc.), pour mettre à jour le projet au regard de l'évolution du site depuis 2016.
- la réalisation d'un état initial avant travaux en cohérence avec les protocoles de l'AERMC
- La réalisation des travaux à proprement parler, à savoir :
 - Création d'un méandre,
 - Création de 4 bras diachrones dont un au droit de l'actuel lit des Ussets,
 - Création d'une zone humide,
 - Diversification des habitats aquatiques sur l'aval du site,
 - Traitement des renouées asiatiques sur les emprises chantier,
- le suivi écologique du site les années suivantes (de n+1, n+3, n+5, n+10 et n+15)
- l'entretien du site les années suivantes

Cette action est liée à l'action MA1 visant l'acquisition foncière des espaces de bon fonctionnement des cours

2- Objectifs visés/gains escomptés

Restauration de la dynamique et de la fonctionnalité de la rivière
Stabiliser le profil en long
Améliorer les habitats

3- Indicateurs

Réalisation des travaux
Amélioration de la qualité des milieux (cf. suivi qualité géomorphologique)
fiche expérience de l'agence de l'eau

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération - sous détails	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	%	Montant €
Maitrise d'œuvre et études associées	Syr'Usses	47 500 €	agence de l'eau RMC	70%	376 716 €
Etat initial avant travaux et mise en place du suivi post-travaux sous réseve		6 666 €	CD74	10%	53 817 €
Travaux		484 000 €			
		538 166 €	Autres	#REF!	#REF!
			Auto-financement MO	20%	107 633 €

(1) le taux d'aide agence de 70 % est subordonné à la mise en œuvre effective des aménagements conduisant à la labellisation de cette action en tant qu'opération transversale.

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Sous-détails	Année 2022												Année 2023												Année 2024											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Maitrise d'œuvre et études associées	■																																			
Etat initial													■																							
Travaux																									■											
Suivi																																				

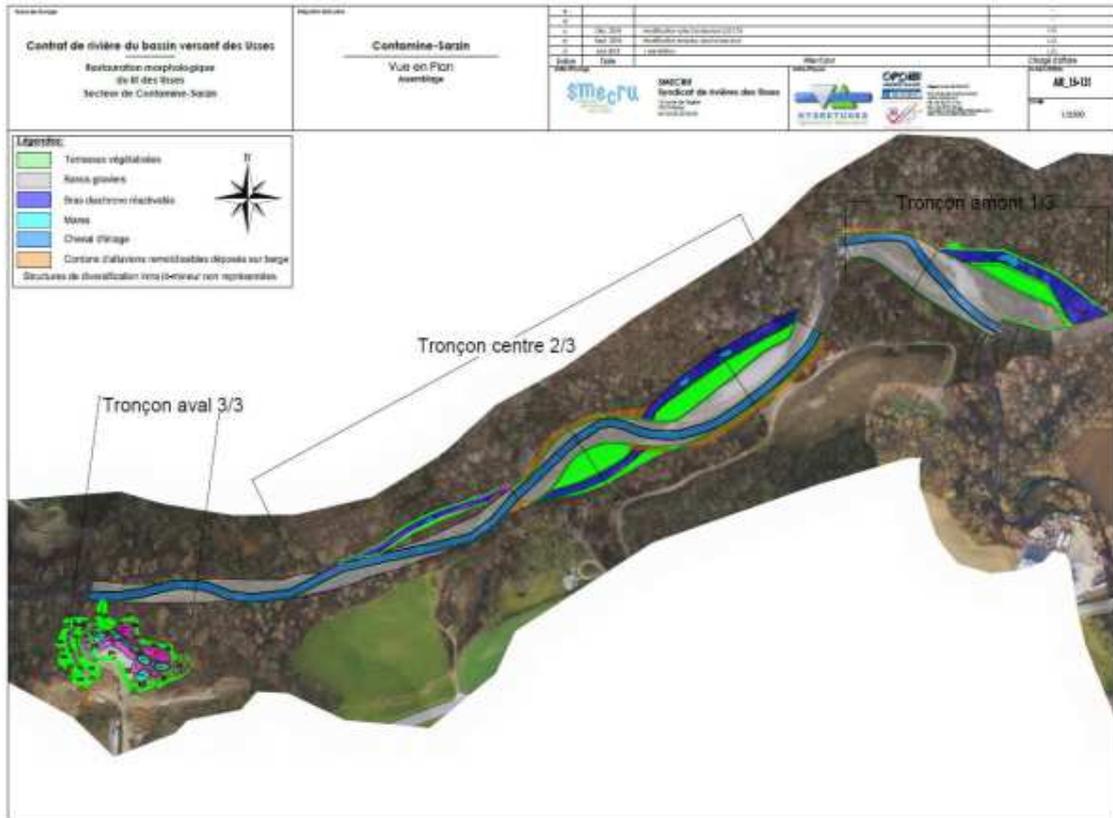
6- Partenaire et/ou procédures associées

Prestataires : MOE et ENT de travaux

7- Temps estimé par le Syr'Usses

Années	2022	2023	2024
Nbre de jours	20	20	15
En régie ou Externalisation	en régie	en régie	en régie

Mettre par année, le nombre total de jours nécessaire pour faire toute l'action.
Sur le qui, mettre soit en régie, soit externalisation, soit les deux en faisant apparaître entre () la différence : ex. En régie (100j) et externalisation (20j)



Action n°	MA 5	Renaturation des berges et restauration des Usse aux points de contact des routes départementales (RD1508, RD992)			
Enjeu	Restauration morphologique du lit et/ou des berges	Code Mesure	MIA0202 ; MIA0204	Changement Climatique	oui
Orientations stratégiques	Restaurer les fonctionnalités hydromorphologiques et écologiques des cours d'eau	Code sous-bassin versant - Lieu			
		FRDR540 Les Usse du Creux du Villars exclu au Rhône			
Libellé Mesure PDM	Maitre d'ouvrage	Imputation comptable	Coût €	Année d'engagement	
Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau ; Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long	CD74	I	151 500,00	2023	

1- Contexte**Nature de l'action : travaux****1.1. Contexte/Problématiques**

Les routes départementales RD1508 et RD992 longent les Usse sur un linéaire important. Les points de contacts entre la rivière et ces routes sont des sites sensibles où les phénomènes d'érosion naturelle peuvent endommager les ouvrages routiers.

Des travaux de protections de berge des Usse sur les sites jugés « critiques » (PL0015, PL0016B et PL0016C) ont été réalisés par le CD74 au cours de l'année 2020 en accord avec les services de l'Etat, sous le régime de la Déclaration.

Une visite commune réalisée en présence du pôle Routes du CD74, de la DDT et du Syndicat de Rivières en février 2021, a permis de lister 7 sites nécessitant des investigations supplémentaires afin d'identifier les besoins en terme de protection des infrastructures en berge. Une mise à jour du diagnostic précédent (daté de 2012) s'avère ainsi nécessaire sur les sites : PL007, PL009, PL010B, PL010D, PL012, PL016a et PL010C. Ainsi, s'impose d'étudier et de mener une approche environnementale globale et transversales pour que ces réfections soient en parfaite adéquation avec les enjeux écologiques de la rivière (transit sédimentaire, profil en long, biodiversité aquatiques).

Précision faite que le CD74 a lancé en 2021 une étude Faune/Flore sur l'ensemble de ces 7 sites pour

1.2. Descriptif de l'action**Surface : 1 800**

L'opération vise à concilier les actions suivantes :

- restauration des fonctionnalités du cours d'eau
- préservation du milieu
- lutte contre les invasives

Le Département a prévu le lancement d'un marché d'études préliminaires et de diagnostics (1/) en s'appuyant sur celles réalisées en 2012 et 2019 (Syr'Usse) et les travaux réalisés en 2020 sur d'autres secteurs des Usse. Elles permettront une cohérence des actions avec les opérations de remobilisation des matériaux déjà réalisés par le Syndicat.

L'action consiste plusieurs phases :

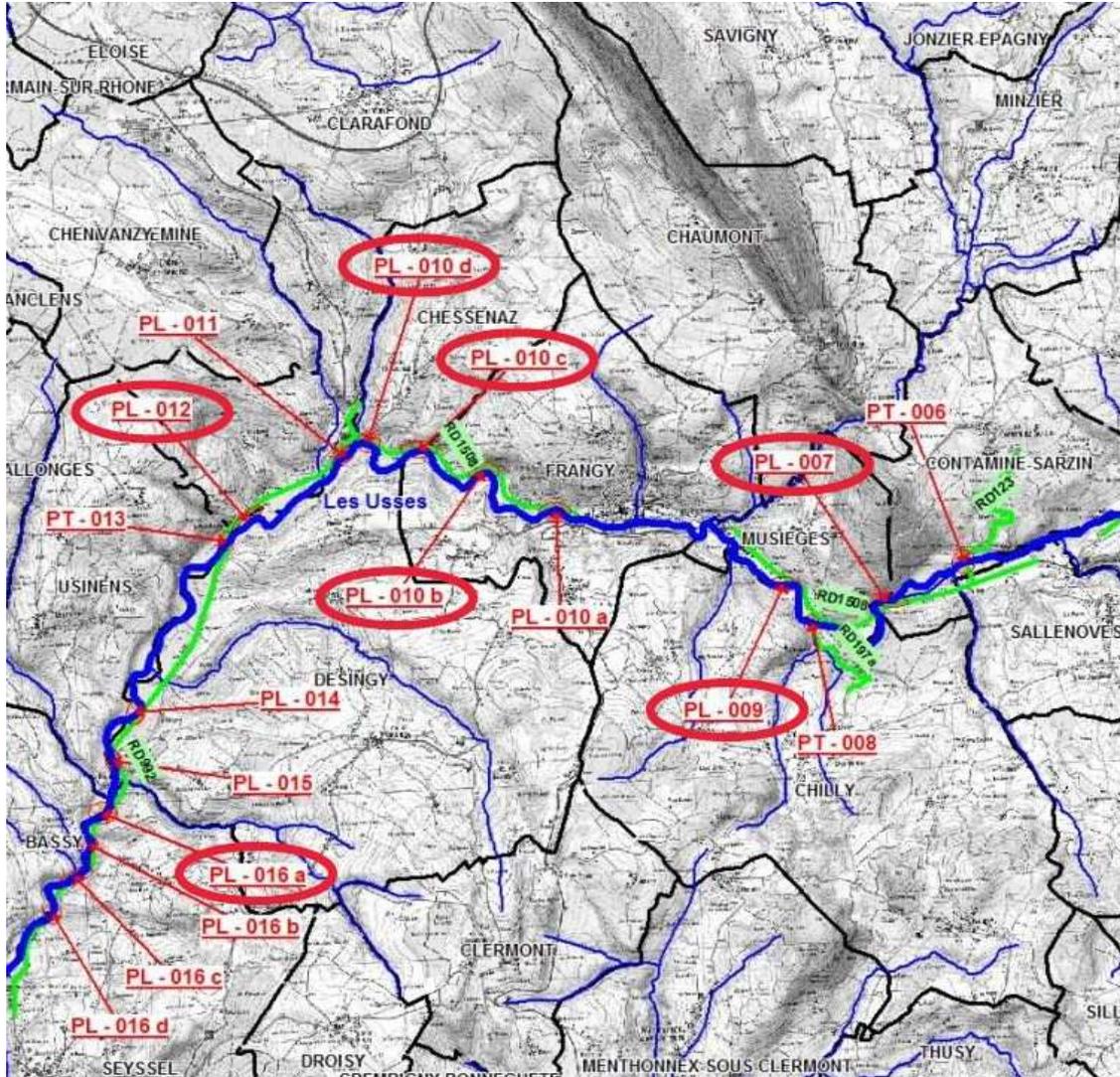
1/ Réalisation d'une étude préliminaire des sites d'interfaces entre les Usse et la voirie départementale sur les 7 sites identifiés en février 2021. Cette étude sera menée par un bureau d'études spécialisé mandaté par le CD74. Ses objectifs seront de :

- Evaluer les impacts cumulatifs des opérations projetés
- Assurer la cohérence entre les ouvrages de consolidation prévus et les opérations de remobilisation des matériaux déjà réalisés par le Syndicat de Rivières en 2017 et 2018 par rapport à la dynamique de la rivière (hydraulique et écologique) en crue ainsi qu'à l'étiage. Cela permettra de donner des éléments justifiant la

VOLET 2 MILIEUX

En régie ou Externalisation	En régie	En régie	En régie
--------------------------------	----------	----------	----------

Sur le qui, mettre soit en régie, soit externalisation, soit les deux en faisant apparaître entre () la différence : ex. En régie (100j) et externalisation (20j)



Sites à diagnostiquer

Action n°	MA 6	Gestion des matériaux solides			
Enjeu	Restauration morphologique du lit et/ou des berges	Code Mesure	MIA0202 ; MIA0204	Changement Climatique	oui
Orientations stratégiques	Restaurer les fonctionnalités hydromorphologiques et écologiques des cours d'eau	Code sous-bassin versant - Lieu HR_06_09 Les Ussets			
Libellé Mesure PDM	Maitre d'ouvrage	Imputation comptable	Coût €	Année d'engagement	
Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau	Syr'Ussets	I et F	73 000,00	2023	

1- Contexte**Nature de l'action : travail****1.1. Contexte/Problématiques**

Des dysfonctionnements hydromorphologiques et liés au transit des matériaux solides sont observés sur le bassin versant : érosions de berge, remblais, glissements de terrain, rejet d'eau pluviales, ouvrages d'art en partie obstrués par des matériaux solides, etc.

Les secteurs identifiés actuellement sont :

- la traversée de Frangy par le Castran
- les traversées routières sur les Ussets par la route départementale

Des désordres sont observés et des propositions d'intervention, voire de travaux sont faites au cas par cas aux riverains et propriétaires d'ouvrages directement concernés. Toutefois, une vision globale est nécessaire pour une action efficace et cohérente à l'échelle du bassin versant, et tout en réaffirmant la plan de gestion initial. Des travaux de restauration hydromorphologique ont été réalisés en 2017 et 2018 sur le cours d'eau principal des Ussets, la gestion des sites d'intervention doit être poursuivie pour assurer une action efficace des travaux dans le temps.

1.2. Descriptif de l'action

L'action consiste en la réalisation d'une étude à l'échelle du bassin versant visant à identifier :

- les secteurs où un apport de matériaux génère un risque ou un dysfonctionnement hydromorphologique (altération hydromorphologique) ou de pollution (altération physico-chimique)
- l'origine et la nature des apports de matériaux sur ces secteurs (remblais, glissements de terrain, etc.)
- les devenir possible de ces matériaux en cas d'extraction/retrait
- les préconisations de gestion de ces matériaux :
 - les aménagements possibles pour limiter ces apports/dépôts
 - les secteurs possibles d'injection de matériaux et les conditions limites en fonction des zones en déficit et en recharge.

Cette étude devra permettre de positionner le curseur sur le devenir des matériaux : stockage, réutilisation, réinjection dans le cours d'eau, autre. Cela en fonction notamment de la localisation des interventions et de la nature des matériaux.

Elle permettra la mise à disposition des MOA du bassin versant un outils d'aide à la décision pour la gestion des matériaux solides issus de l'entretien de leurs ouvrages par exemple,

Par ailleurs, entre 2017 et 2018 le Syndicat de Rivières est intervenu sur 11 sites des Ussets pour réouvrir l'espace de divagation de la rivière visant à favoriser un retour à un équilibre sédimentaire. Ces espaces ont été mobilisés par les crues les années qui ont suivi. Du fait des conditions météorologiques et hydrologiques des Ussets, certains sites nécessitent une gestion pour conserver leur fonctionnalité. Cela à travers des travaux sur la végétation et si besoin sur les bancs en eux-même : scarification des bancs, reprofilage des atterrissements pour favoriser la divagation de la rivière.

Cette opération sera menée en étroite collaboration avec le CD74, notamment à travers la mise en oeuvre de la FA Renaturation et restauration des berges des Usse aux points de contact des routes départementales et en lien avec la fiche action Gestion des boisements de berges et des bois morts.

Elle comprendra un suivi visuel des sites et évaluation de leur mobilisation par la rivière : visites après crues, base de données photos à l'étiage et en crues.

2- Objectifs visés/gains escomptés

Fournir un outils d'aide à la décision pour les MOA du bassin versant
 Poteger les biens et les personnes
 Prévenir les pollutions par remobilisation accidentelle ou progressive de matériaux pollués

3- Indicateurs

Etude réalisée - outils à disposition des MOA

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération - sous détails	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	%	Montant € TTC
Besoin complémentaire à l'étude (INV)	Syr'Usse	18 000 €	agence de l'eau RMC	50%	36 500 €
Travaux gestion matériaux solides (FCT)		30 000 €	CD74	30%	5 400 €
Relevé LIDAR déc 2024 (FCT)		25 000 €			
		73 000 €	Autres		#REF!
			Auto-financement MO	43%	31 100 €

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Sous-détails	Année 2022												Année 2023												Année 2024											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Etude																																				
Travaux																																				
LIDAR																																				

6- Partenaire et/ou procédures associées

Partenaires techniques : Communes, communautés de communes, CD74, DDT
 Prestataire : Bureau d'études spécialisé

7- Temps estimé par le Syr'Usse

Années	2022	2023	2024
Nbre de jours	3	15	5
En régie ou Externalisation	En régie	En régie	En régie

Mettre par année, le nombre total de jours nécessaire pour faire toute l'action.
 Sur le qui, mettre soit en régie, soit externalisation, soit les deux en faisant apparaitre entre () la différence : ex. En régie



Action n°	MA7	Diagnostic hydromorphologique des ruisseaux du Flon, Fornant et de la Léchère			
Enjeu	Restauration morphologique du lit et/ou des berges	Code Mesure	MIA0101	Changement Climatique	oui
Orientations stratégiques	Restaurer les fonctionnalités hydromorphologiques et écologiques des cours d'eau	Code sous-bassin versant - Lieu			
		FRDR541b Le Fornant			
Libellé Mesure PDM	Maitre d'ouvrage	Imputation comptable	Coût €	Année d'engagement	
Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques	Syr'Usses	I	10 000,00	2024	

1- Contexte

Nature de l'action : étude suivie de t

1.1. Contexte/Problématiques

La partie amont du bassin versant du Fornant, incluant le Flon et son affluent la Léchère, est sujette à divers dysfonctionnements : érosions de berge, remblais, glissements de terrain, rejet d'eau pluviales, etc. Ce bassin versant présente pourtant des enjeux fort sur le bassin versant global des Usses à la fois pour la gestion de la ressource en eau et pour la préservation des écrevisses à pattes blanches. Des désordres sont observés et des propositions d'entretien, voire de travaux sont faites au cas par cas aux riverains directement concernés. Toutefois, une vision globale du fonctionnement et des dysfonctionnements hydromorphologiques sur la tête de bassin versant du Fornant est nécessaire pour identifier les actions à mener pour améliorer la situation de ce cours d'eau.

1.2. Descriptif de l'action

L'action consiste en la réalisation d'une étude portant sur :

- Le diagnostic du fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau de la tête de bassin versant du Fornant,
- L'identification et la caractérisation des dysfonctionnements,
- la concertation avec les usagers et riverains
- La proposition de scénarii d'aménagement d'actions pour restaurer le fonctionnement morphologique des cours d'eau aux parties concernées

Cette étude sera étroitement liée aux actions du **volet 1 Ressource en eau** (quantité, qualité, rejets STEP, etc.), ainsi qu'au **volet 3 Inondation** (ruissellement) ainsi qu'à la fiche action portant sur les actions pouvant être entreprises vis-à-vis de l'enjeux écrevisses à pattes blanches sur le Flon.

2- Objectifs visés/gains escomptés

Proposer un plan d'actions pour restaurer les fonctionnalités hydromorphologiques de la tête de bassin du Fornant

3- Indicateurs

Etude réalisée
Scénarii déintervention identifiés

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération - sous détails	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	%	Montant €
Etude hydromorphologique Fornant	Syr'Usses	10 000 €	agence de l'eau RMC (1)	50%	5 000 €
			CD74	30%	3 000 €
			Autres		
			Auto-financement MO	20%	2 000 €

(1) l'accompagnement financier de l'agence est subordonné aux échanges à venir sur le contenu du cahier des charges de l'étude

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Sous-détails	Année 2022												Année 2023												Année 2024											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Etude																																				

6- Partenaire et/ou procédures associées

Partenaires techniques : Riverains, DDT, Communes, Communauté de commune du Genevois
Prestataire : Bureau d'études spécialisé

7- Temps estimé par le Syr'Usses

Années	2022	2023	2024
Nbre de jours		10	15
En régie ou		En régie	En régie
Externalisation			

Mettre par année, le nombre total de jours nécessaire pour faire toute l'action.
Sur le qui, mettre soit en régie, soit externalisation, soit les deux en faisant apparaître entre () la différence : ex. En régie (100j) et externalisation (20j)

Action n°	MA8	Aménagement du Castran dans sa traversée de Frangy			
Enjeu	Restauration morphologique du lit et/ou des berges	Code Mesure	MIA0202 ; MIA0204	Changement Climatique	oui
Orientations stratégiques	Restaurer les fonctionnalités hydromorphologiques et écologiques des cours d'eau	Code sous-bassin versant - Lieu			
		FRDR540 Les Ussets du Creux du Villars exclu au Rhône			
Libellé Mesure PDM	Maitre d'ouvrage	Imputation comptable	Coût €	Année d'engagement	
Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau ; Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau	Syr'Ussets	I	20 835,00	2024	

1- Contexte**Nature de l'action : travaux****1.1. Contexte/Problématiques**

Le Castran traverse, sur sa partie aval, le bourg de Frangy. Cette traversée est pour partie à l'air libre et pour partie souterraine. Des dysfonctionnements hydromorphologiques du cours d'eau engendrent des inondations du bourg en période de crue.

Dans ce contexte une étude hydraulique a été menée par la communauté de communes Ussets et Rhône afin de caractériser les écoulements et identifier les dysfonctionnements existants.

Des préconisations d'aménagement ont été proposées. Celles-ci portent sur des aménagements du cours d'eau et d'aménagements d'ouvrages d'art (voûte du passage sous la route).

La CC Ussets et Rhône transfère, avec la compétence GEMAPI, ce dossier au Syndicat de Rivières pour le choix du scénario et la mise en oeuvre des préconisations, cela en collaboration avec la Commune de Frangy et les

1.2. Descriptif de l'action

L'action consiste en l'aménagement du Castran pour favoriser le transit sédimentaire et l'écoulement des eaux dans le bourg de Frangy. Elle est couplée et sera menée simultanément avec la **fiche action** pour l'aménagement des deux obstacles à la remontée piscicole située juste avant la confluence avec les Ussets (ROE 24 385 et 24 386).

Elle est phasée comme suit :

0/ Animation foncière menée conjointement entre le Syndicat et Frangy pour une maîtrise publique des terrains et berges

1/ Validation du scénario d'aménagement retenu avec les parties concernées : commune, communauté de communes, riverains, services de l'Etat ainsi que du plan de financement (notamment sur la question de la participation des riverains privés) en prenant en considération les dysfonctionnements des eaux pluviales à l'amont.

2/ Réalisation des études MOE phase PROJET

3/ Dépôt des dossiers de déclaration / **autorisation** nécessaires (pêches de sauvetage, etc.)

4/ Réalisation des travaux pour Mémoire :

4.1 : Reprofilage/Curage de l'ouvrage place de l'Eglise : Commune - 45 000 € HT à faire en urgence dès 2022 et hors subvention pour mémoire

Partie Amont :

4.2 : Piège à flottants et sédiments grossiers (Syr'Ussets - 65 000€HT) et avec la prise en compte du traitement des eaux pluviales en amont par la Commune

4.3 : Protection de berge rive droite / entonnement sur 70ml (Syr'Ussets - 100 000 € HT)

Partie aval - centre bourg :

- Restauration d'un lit moyen sur la traversée urbaine (Syr'Ussets - 40 000 € HT)

- Aménagement des berges en amont du pont de la route du Tram sur 65ml (Syr'Ussets - 130 000€HT)

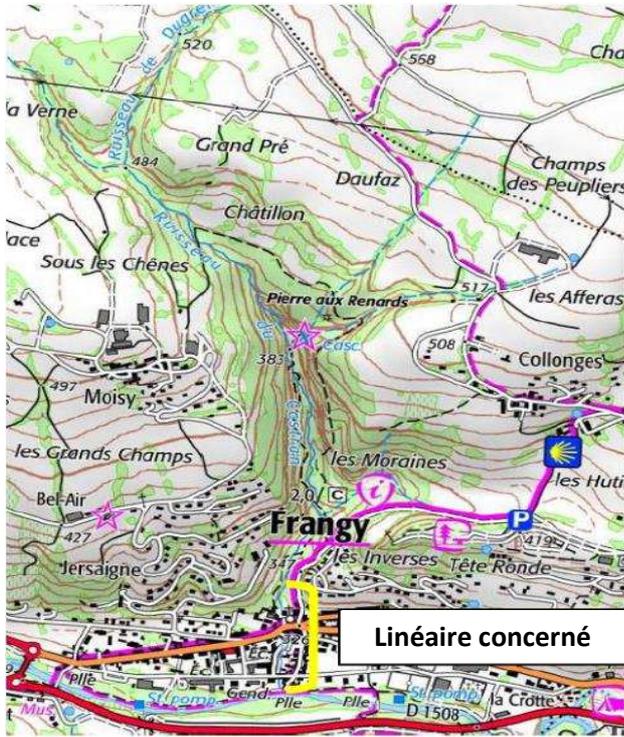
Selon la collaboration avec les aménageurs du centre-bourg et les projets qui se situeront aux bords du

VOLET 2 MILIEUX

- - - - -



Le Castran à son entrée dans le bourg de Frangy



Localisation du secteur concerné

Action n°	MA9	Aménagement et renaturation des Petites Ussets dans le cadre d'une opération d'aménagement			
Enjeu	Restauration morphologique du lit et/ou des berges	Code Mesure	MIA0202	Changement Climatique	oui
Orientations stratégiques	Restaurer les fonctionnalités hydromorphologiques et écologiques des cours d'eau	Code sous-bassin versant - Lieu FRDR11686 Les Petites Ussets			
Libellé Mesure PDM	Maitre d'ouvrage	Imputation comptable	Coût €	Année d'engagement	
Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	Syr'Ussets, CCFU	I	44 875,00	2022	

1- Contexte**Nature de l'action : Etude suivie de travail****1.1. Contexte/Problématiques**

Les Petites Ussets dans la plaine de La Balme de Sillingy (route des Carasse - ancienne STEP - traversée de la RD1508) présentent un état morphologique dégradé avec plusieurs zones d'incision, une ripisylve en mauvais état voire absente, une urbanisation important au détriment des espace de fonctionnement de la rivière et des milieux annexes, des rejets d'eau pluviales accentuant la problématique d'incision.

Le fonctionnement des Petites Ussets est altéré, avec quelques points noirs que sont les risques d'inondation, la continuité piscicole ainsi que la ressource en eau.

Des travaux ont déjà été engagés sur la partie aval des Petites Ussets dans le précédent contrat de rivières (Les Choseaux, Buidon) pour restaurer la continuité écologique et réouvrir des tronçons de cours d'eau à la remontée des poissons.

Des interventions à l'amont sont envisagées, sur des obstacles au transit sédimentaire et à la remontée piscicole, cependant, une vision globale du fonctionnement du cours d'eau manque pour identifier et définir au mieux les interventions à prévoir

Parallèlement à ce constat, la CCFU souhaite réhabiliter l'ancienne STEP en déchetterie. L'opportunité d'un travail conjoint qui réunirai les enjeux de restauration écologique du cours d'eau et de réhabilitation d'un site a été confirmé par les 2 collectivités courant été 2022.

Une convention de maitrise d'ouvrage déléguée et des nombreuses réunions conjointes permettront d'aboutir

1.2. Descriptif de l'action

L'action consiste tout d'abord en la réalisation d'une étude portant sur :

1/ Etude hydraulique des Petites Ussets avec des orientations d'aménagement futurs en lien avec :

- analyse du fonctionnement de la rivière
- apports des surfaces contributives sur le périmètre dédié à la future déchetterie et du PAE
- analyse du comportement des ouvrages existants et du lit mineur sans merlon
- analyse du fonctionnement des seuils
- topographie complémentaire et dossier loi sur l'eau - étude faune/flore

les deux parties prenantes bénéficieront à l'issue de cette étude d'une description précise de la zone actuelle avec des scénarios d'aménagement tenant compte des modèles hydrauliques.

2/ Dossiers réglementaires relatifs aux aménagements retenus

En régie ou Externalisatio	En régie	En régie	En régie
-------------------------------	----------	----------	----------

Sur le qui, mettre soit en régie, soit externalisation, soit les deux en faisant apparaitre entre () la différence : ex. En régie

Action n°	MA1 0	Suivis des peuplements piscicoles et astacicoles			
Enjeu	Restauration des continuités piscicoles et sédimentaires, des habitats et de la	Code Mesure	non	Changement Climatique	non
Orientations stratégiques	Restaurer la continuité piscicole des cours d'eau et améliorer les connaissances	Code sous-bassin versant - Lieu HR_06_09 Les Usse			
Libellé Mesure PDM	Maitre d'ouvrage	Imputation comptable	Coût €	Année d'engagement	
0	FDPPMA, Syr'Usse	F	55 560,00	2022	

1- Contexte**Nature de l'action : Suivi / Etude****1.1. Contexte/Problématiques**

Le territoire, de part sa richesse piscicole notamment par la présence de truite, barbeau méridional, chabot et écrevisses, possède plusieurs stations de suivi dans le cadre de réseau de contrôle de surveillance ou de réseau pérenne.

L'office française de la biodiversité (OFB) suit 3 stations annuellement ou bisannuellement dont 2 répondent directement aux exigences de l'Agence de l'Eau alors que la dernière station est suivie selon une volonté interne de la structure. Les données sont bancarisées puis rendues publiques.

La fédération de Haute-Savoie de pêche et de protection du milieu aquatique suit 5 stations piscicoles annuellement sur le territoire plutôt sur la partie amont. Une station en aval pourrait être suivie tous les 5 ans.

Lors du premier contrat de rivière, un suivi astacicole a été réalisé par la fédération de pêche qui a permis de déterminer les portions de cours d'eau à présence de populations autochtones et les populations indésirables (écrevisses américaines et signal).

Le Syndicat de Rivières avaient engagé un suivi piscicole sur Chosal qui s'est terminé à la fin de l'année 2021. Un nouveau suivi pourrait être envisagé afin de voir l'impact de la restitution de la source de la Douai sur le

1.2. Descriptif de l'action

L'opération regroupe plusieurs actions:

1-suivi piscicole des partenaires sur le territoire: il s'agira de récupérer les données et rapports auprès des partenaires via leur plateforme pour constituer une bibliographie. Cette action est à la charge du Syr'Usse.

2-suivi astacicole: un suivi des populations d'écrevisses patrimoniales sera réalisé sur les cours d'eau à enjeux forts à très forts et moyens. Pour cela, les cours d'eau seront parcourus pour avoir une approche qualitative. Une étude quantitative sera réalisée sur les principaux noyaux de populations patrimoniales par la méthode de capture/marquage/recapture au bout des 3 ans. Une note d'avancement sera produite chaque année durant les deux premières années. Un rapport de synthèse sera produit à la fin des 3 années.

Ce suivi et les rendus seront réalisés par la Fédération de Pêche. Les conclusions se cantonneront au contrôle de l'état de santé des populations d'écrevisses autochtones et seront à mettre en parallèle avec les sources de pollutions, désordres, etc. Les analyses croisées proposeront au Syndicat des moyens de gestion pour favoriser le maintien des populations d'écrevisses patrimoniales. Le Syndicat se coordonnera avec les autres entités gestionnaires, selon les compétences, pour mettre en place les moyens de gestion proposés.

Cela concerne l'aménagement de zones d'abreuvement, la pose de plaque antifranchissement écrevisse envahissantes, la réduction des rejets, etc. Ce suivi vise à améliorer la qualité des habitats des populations d'écrevisses autochtones in fine, et de faire régresser le front de colonisation par les écrevisses invasives. Les aménagements ne peuvent être adaptés que grâce à un suivi de l'évolution des populations.

3-suivi de la restitution de la Douai : un nouveau suivi piscicole via système RFID sur Chosal pourra être mis en place dans la 2nde moitié du contrat pour évaluer l'impact sur la faune piscicole suite à la restitution de la source de la Douai. L'objectif sera d'avoir un état des lieux de la composition du peuplement piscicole.

2- Objectifs visés/gains escomptés

Connaissance de la faune piscicole et astacicole sur le territoire et affluents du Rhône

3- Indicateurs

Note d'avancement et rapport de suivi

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération - sous détails	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC	Financeurs	%	Montant € TTC
Bibliographie sur suivi piscicole	Syr'Usses	- €	agence de l'eau RMC	50%	27 780 €
suivi astacicole	FDPMA	31 560 €			
Suivi piscicole sur Chosal 2023-2024	Syr'Usses	24 000 €	CD74	0%	- €
		55 560 €			
			Autres		
			Auto-financement MO	50%	27 780 €

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Sous-détails	Année 2022												Année 2023												Année 2024											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
suivi piscicole	[shaded]																																			
suivi astacicole	[shaded]																																			
suivi piscicole chosal	[shaded]												[shaded]												[shaded]											

6- Partenaire et/ou procédures associées

FDPMA, OFB

7- Temps estimé de suivi par le Syr'Usses

Années	2022	2023	2024
Nbre de jours	2	15	15
En régie ou Externalisation	en régie	en régie	en régie

Mettre par année, le nombre total de jours nécessaire pour faire toute l'action. Sur le qui, mettre soit en régie, soit externalisation, soit les deux en faisant apparaître entre () la différence : ex. En régie (100j) et externalisation (20j)

Action n°	MA11	Aménagement du Castran pour restaurer la continuité écologique (ROE 24 385 et ROE 24 386)			
Enjeu	Restauration des continuités piscicoles et sédimentaires, des habitats et de la diversification	Code Mesure	non	Changement Climatique	oui
Orientations stratégiques	Restaurer la continuité piscicole des cours d'eau et améliorer les connaissances	Code sous-bassin versant - Lieu			
		FRDR540 Les Ussets du Creux du Villars exclu au Rhône			
Libellé Mesure PDM	Maitre d'ouvrage	Imputation comptable	Coût €	Année d'engagement	
0	Syr'Ussets	I	173 500,00	2023	

1- Contexte**Nature de l'action :****1.1. Contexte/Problématiques**

Sur sa partie extrême aval, le Castran présente deux obstacles à la remontée piscicole :

- Le seuil du pont de la route du Tram (ROE 24 385)
- Un aménagement en enrochement à la confluence avec les Ussets (ROE 24 386) sous la passerelle piétonne.

Des dysfonctionnements hydrauliques étant à l'origine de débordements dans le bourg en période de crue, une étude hydraulique a été menée par la communauté de communes Ussets et Rhône afin d'identifier les possibilités d'aménagement du cours d'eau dans sa traversée de Frangy pour favoriser l'écoulement des eaux et le transit sédimentaire. Cette étude a intégré également l'enjeu de restauration de la continuité piscicole sur ce cours d'eau.

En effet, le Castran est une zone refuge potentielle pour les poissons, notamment les Truites, qu'il faut restaurer et préserver.

Des préconisations d'aménagement ont donc été proposées.

La CC Ussets et Rhône transfère, avec la compétence GEMAPI, ce dossier au Syndicat de Rivières pour le choix du scénario et la mise en oeuvre des préconisations, cela en collaboration avec la commune de Frangy.

Des travaux de restauration de la continuité piscicole et sédimentaire ont déjà été réalisés au pont de Chatel (Desingy/Usinens), ils ont permis de restaurer la continuité sur l'axe principal des Ussets en partie aval. L'aménagement du Castran permettra l'ouverture d'une zone refuge non-négligeable aux populations de la partie aval des Ussets.

1.2. Descriptif de l'action

L'action consiste en l'aménagement des deux obstacles à la remontée piscicole situés en partie aval du Castran. Elle est couplée et sera menée simultanément avec la fiche action qui vise l'aménagement du Castran pour y favoriser le transit sédimentaire et l'écoulement des eaux dans le bourg de Frangy.

Elle est phasée comme suit :

0/ Validation du scénario d'aménagement avec les parties concernées : commune, communauté de commune, riverains, services de l'Etat

2/ Réalisation des études MOE phase PROJET

3/ Dépôt des dossier de déclaration / autorisation nécessaires (pêche de sauvetage, etc.)

4/ Réalisation des travaux :

- Reprofilage et traitement de l'obstacle formé par le seuil du pont de la route du Tram (ROE 24 385)

(Syr'Ussets et Société de pêche de Frangy - 80 000€HT)

- Aménagement de la confluence (amélioration du ROE 24 386) **(Syr'Ussets à 35 000 ou 70 000 €HT)**

5/ Suivi des aménagements : par photographie et évaluation de l'évolution des habitats

En 2022, un alevinage du Castran sera réalisé dans le cadre du Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles afin de suivre les aménagements actuels et futurs sur le Castran.



Pont de la route du Tram (vue vers l'amont) - ROE 24 385
(Hydrétudes-2020)



Confluence avec les Ussets - ROE 24 386
(Hydrétudes-2020)

Action n°	MA1 2	Restauration de la continuité écologique sur les Ussets (ROE 55753 Chez les Gays) et sur les Petites Ussets (ROE24397) et diagnostic de l'ouvrage de traversée de la RD1508 sur les Petites Ussets (ROE 55961)			
Enjeu	Restauration des continuités piscicoles et sédimentaires, des habitats et de la	Code Mesure	MIA0301	Changement Climatique	oui
Orientations stratégiques	Restaurer la continuité piscicole des cours d'eau et améliorer les connaissances	Code sous-bassin versant - Lieux			
		FRDR11686 Les Petites Ussets ; FRDR540 Les Ussets du			
Libellé Mesure PDM	Maitre d'ouvrage	Imputation comptable	Coût €	Année d'engagement	
Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédimentaires)	Syr'Ussets délégation du CD74	I	50 000,00	2023	

1- Contexte**Nature de l'action : Etude suivi de travail****1.1. Contexte/Problématiques**

Les Petites Ussets ont été aménagés en 2 endroits par le Syndicat de Rivières afin de restaurer la continuité piscicole et sédimentaire sur la partie médiane et aval du cours d'eau (Buidon et Les Choseaux).

La continuité piscicole sur les Petites Ussets est altérée par les conditions hydrologiques du cours d'eau ainsi que par d'autres ouvrages. C'est le cas sur :

- le seuil de l'ouvrage d'art de la traversée routière de la RD 1508 du pont de Bonlieu (sous MOA du CD74). Cet ouvrage va être repris et la rampe en enrochement située en aval va être retravaillée à cet occasion pour y restaurer la continuité piscicole (ROE 24397)
- l'ouvrage de traversée de la RD 1508 dans la plaine entre Lompraz et Massy, continué de 3 buses et un pont cadre (ROE 55961). La franchissabilité de cet ouvrage n'est pas certaine.

Les Ussets ont été aménagés en 2 endroits par le Syndicat de Rivières afin de restaurer la continuité piscicole et sédimentaire à Chosal et Desingy. La continuité piscicole des Ussets est toutefois altérée par d'autres ouvrages dont le plus impactant pour les populations de Truite (espèce cible) est celui situé au lieu-dit "Chez les Gay" (ROE 55 753). Il s'agit d'un ouvrage de stabilisation du lit aillant été aménagé par le CD74 et aillant subit une

1.2. Descriptif de l'action

L'action consiste en :

- ROE 24 397 :

ne seront concernés que des travaux de protection de berges stricto-sensu. Le Syr'Ussets pourra, à la marge et en lien avec l'enjeu rivière, accompagner le maître d'ouvrage

- ROE 55 961 :

Réalisation d'une étude de faisabilité incluant une étude de franchissabilité de l'ouvrage par la faune piscicole et du transit sédimentaire. La finalité de cette étude sera de proposer des aménagements pour restaurer la continuité écologique sur ce tronçon, si nécessaire. La prochaine intervention (date inconnue à ce jour) concerne le traitement de la renouée du Japon.

- ROE 55 753 Chez les Gays, réalisation de :

- Etude de maîtrise d'œuvre en phase AVP et PRO pour définir les scénarii d'aménagement
- Dossier réglementaire
- Conventonnement avec les propriétaires privés si besoin

2- Objectifs visés/gains escomptés

Restaurer la continuité piscicole sur l'ouvrage 55 753 via une étude de faisabilité
 Caractériser la franchissabilité de l'ouvrage ROE 55 961 et les possibilités d'aménagement

3- Indicateurs

Scénarii d'aménagement identifiés pour les ouvrages
 nNmbre de réunions avec le maître d'ouvrage et les autres parties prenantes

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération - sous détails	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financiers	%	Montant €
ROE 55 961 - Etude faisabilité	Syr'Usses délégation du CD74	30 000 €	agence de l'eau RMC	50%	25 000 €
ROE 55 753 Chez les Gays - Etudes MOE		20 000 €	CD74	0%	- €
		50 000 €			
			Auto-financement MO	50%	25 000 €

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Sous-détails	Année 2022												Année 2023												Année 2024											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
ROE 55 961 - Etude faisabilité																																				
ROE 55 753 - Etudes MOE																																				

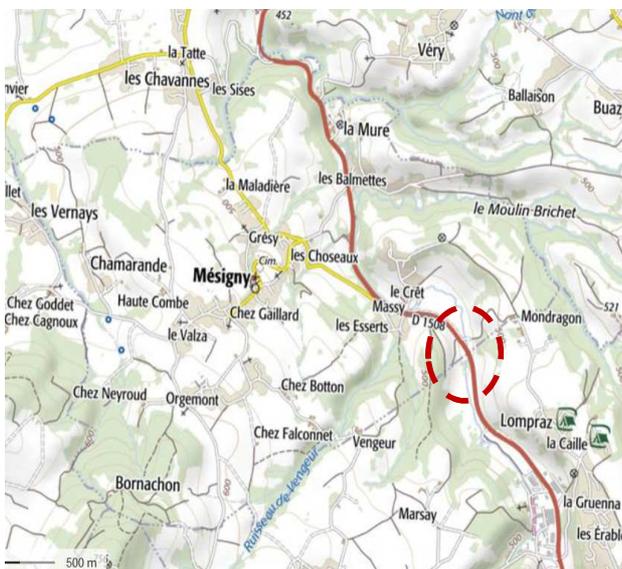
6- Partenaire et/ou procédures associées

Partenaires techniques : Syr'Usses, Fédération de pêche
 Prestataires : bureau d'études spécialisés et entreprises de travaux

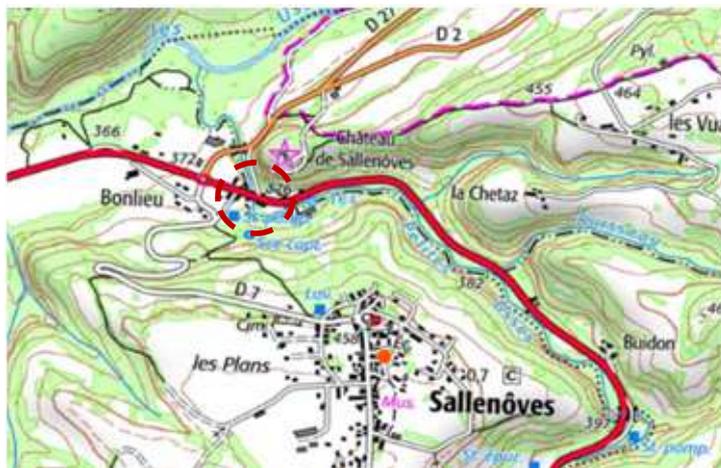
7- Temps estimé

Années	2022	2023	2024
Nbre de jours		20	10
En régie ou Externalisatio		En régie	En régie

Mettre par année, le nombre total de jours nécessaire pour faire toute l'action.
 Sur le qui, mettre soit en régie, soit externalisation, soit les deux en faisant apparaitre entre () la différence : ex. En régie



**ROE 55 961 - Ouvrage de franchissement de la RD 1508
1 pont cadre et 3 buses**



**ROE 24 397 - Ouvrage de franchissement de la RD 1508
Rampe en enrochement**



**ROE 55 753 - Ouvrage de stabilisation du lit
Rampe en enrochement**

Action n°	MA1 3	Etude de faisabilité - restauration de la continuité écologique du Fornant (dont ROE 24 396)			
Enjeu	Restauration des continuités piscicoles et sédimentaires, des habitats et de la	Code Mesure	MIA0301	Changement Climatique	oui
Orientations stratégiques	Restaurer la continuité piscicole des cours d'eau et améliorer les connaissances	Code sous-bassin versant - Lieu			
		FRDR541b Le Fornant			
Libellé Mesure PDM	Maitre d'ouvrage	Imputation comptable	Coût €	Année d'engagement	
Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédimentaires)	Frangy	I	24 000,00	2023	

1- Contexte et nature de l'action

1.1. Contexte/Problématiques

Une canalisation d'eau potable traverse de part en part le Fornant sur sa partie aval. Les seuils formés par ces multiples traversées sont référencés comme obstacle à l'écoulement avec des niveaux de franchissabilité piscicole différents. La traversée la plus en aval du Fornant constitue un seuil non franchissable, il s'agit du ROE 24 396 qui doit être aménagé au regard de la réglementation.

Une étude de faisabilité a été réalisée par le bureau d'études BIOTEC en 2017 pour aménager l'ouvrage ROE 24 396 seul. Cette étude et les échanges qui ont suivi avec les services de l'OFB et la Fédération de pêche ont mis en avant la nécessité d'intervenir également à l'amont (seuils formés par la canalisation AEP) et à l'aval (seuil formé par l'ouvrage de stabilisation d'un pont) de cet ouvrage afin d'assurer la continuité piscicole sur un linéaire optimal et optimiser les coûts d'intervention.

D'une manière générale, une intervention sur cet ouvrage seul ou sur le linéaire complet de la canalisation, implique une intervention au niveau de la canalisation d'eau potable elle-même (abaissement, dévoiement, etc.). Le Syndicat de rivières s'est rapproché de la commune de Frangy (compétente pour l'eau potable) dès 2018 pour avancer sur cette question.

Ce projet de restauration de la continuité écologique est prioritaire dans le cadre du 11e programme de l'Agence de l'Eau.

Toutefois, cette canalisation d'eau potable alimente Frangy ainsi que la ZA des Bonnets (dont la laiterie des Fermiers Savoyards – plus gros consommateur d'eau de la commune). Il s'agit d'une canalisation gravitaire, dont l'état n'est pas connu précisément à ce jour. La Commune ne souhaite pas entreprendre de travaux sur cette

1.2. Descriptif de l'action

L'action consiste à étudier la vétusté de la canalisation dans toutes ces composants. Puis, le bureau d'étude devra proposer des scénarios tels que le dévoiement de la canalisation ; l'utilisation d'un autre tracé (existant ou non) ; la substitution de cette source d'alimentation par une autre ; etc. Une fois le scénario choisi sa mise en œuvre devra être couplée à l'effacement des seuils (7 seuils) créés par la canalisation actuelle et à la restauration de la continuité écologique du Fornant. Cette étape sera à la charge du Syr'Usses et sera prévue

2- Objectifs visés/gains escomptés

Proposer des scénarii d'aménagement des seuils

Nombre de nouveaux obstacles à l'écoulement identifiés créés par cette conduite

3- Indicateurs

Scénarii identifiés

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération - sous détails	Maître d'ouvrage	Coût total HT €	Financeurs	%	Montant € TTC
Etude	Frangy	24 000 €	agence de l'eau RMC	50%	12 000 €
			CD74	30%	7 200 €
			Autres		#REF!
			Auto-financement MO	20%	4 800 €

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Sous-détails	Année 2022												Année 2023												Année 2024											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Concertation commune																																				
Etude																																				

6- Partenaire et/ou procédures associées

Partenaires techniques : AERMC (AEP), Commune (AEP)

Prestataire : Bureau d'études spécialisé

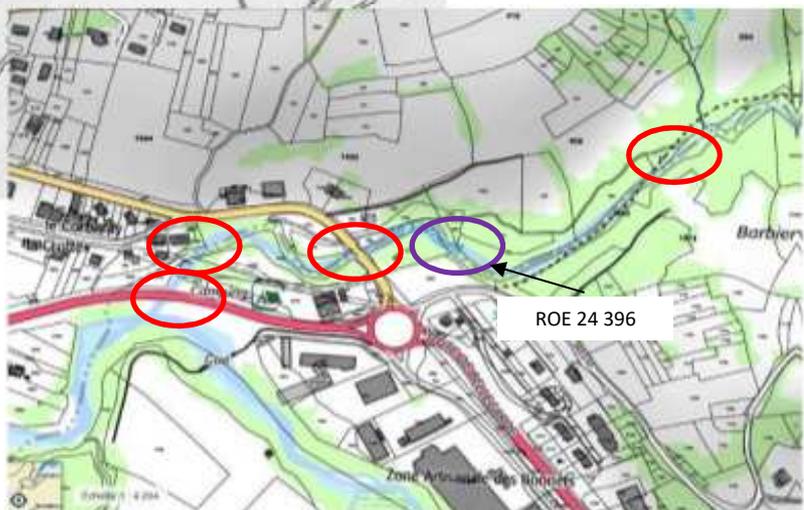
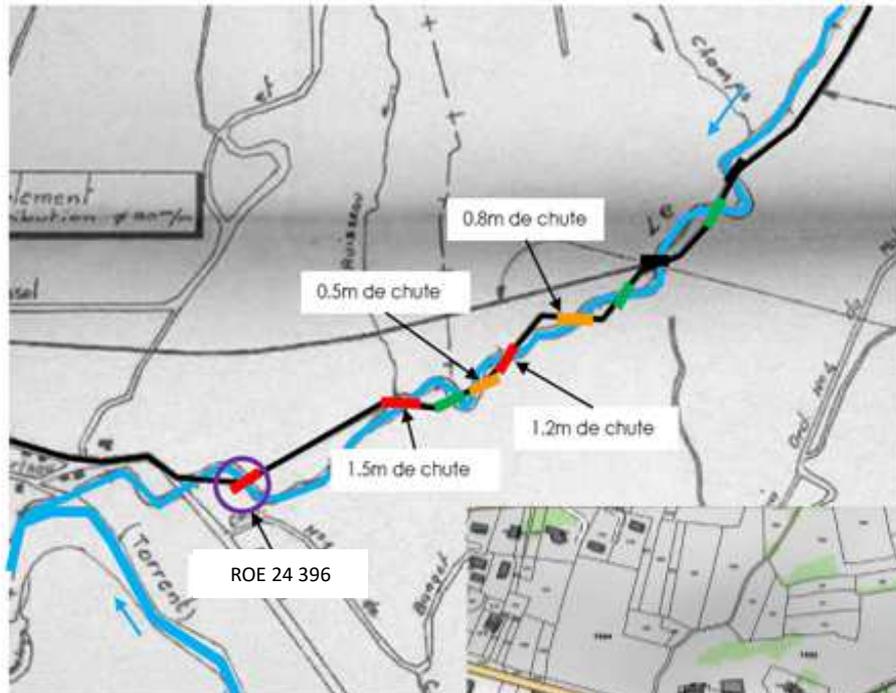
7- Temps estimé de suivi par le Syr'Usse

Années	2022	2023	2024
Nbre de jours	2	3	3
En régie ou Externalisatio	En régie	En régie	En régie

Mettre par année, le nombre total de jours nécessaire pour faire toute l'action. Sur le qui, mettre soit en régie, soit externalisation, soit les deux en faisant apparaitre entre () la différence : ex. En régie



Ouvrage de traversée de la canalisation le plus en aval du Fornant (ROE 24 396)
(Biotec, 2017)



Extrait d'archive illustrant le tracé de la canalisation longeant le Fornant et les différentes traversées existantes ainsi que leur incidence sur la franchissabilité piscicole (vert : franchissable, orange : difficilement franchissable, rouge : infranchissable) (Biotec, 2017)

Action n°	MA1 4	Entretien du Marais des Mouilles (le Sappey) et Restauration de la Caille centre (Allonzier la Caille)			
Enjeu	Restauration et préservation des milieux annexes et humides - rôle soutien des débits	Code Mesure	MIA0602	Changement Climatique	oui
Orientations stratégiques	Restaurer les zones humides prioritaires pour leur fonctionnalité hydraulique	Code sous-bassin versant - Lieux			
		FRDR541a Les Usse de leurs sources au Creux du Villars			
Libellé Mesure PDM	Maitre d'ouvrage	Imputation comptable	Coût €	Année d'engagement	
Réaliser une opération de restauration d'une zone humide	Syr'Usse	I et F	36 705,00	2022	

1- Contexte**Nature de l'action : trav****Mouilles : 11, 41 ha et Caille : 3,89 ha****1.1. Contexte/Problématiques**

Les zones humides du Marais des Mouilles (le Sappey) et de la Caille centre (Allonzier-la-Caille) sont des sites historiques du Contrat de Rivières Les Usse (2014-2019). Elles ont été ciblées en raison des fonctions, notamment hydrauliques, qu'elles assurent - de part leur position en tête du bassin-versant des Usse - et ont toutes deux fait l'objet d'une première notice de gestion. Sur la zone humide des Mouilles, la mise en oeuvre de la notice c'est terminée en 2021 avec la réalisation des derniers travaux de restauration tandis que sur la zone humide de la Caille centre, la notice s'étend jusqu'en 2023.

Il s'agit donc de pérenniser la restauration réalisée sur le marais des Mouilles en l'entretenant et de poursuivre la mise en oeuvre de la notice existante sur la zone humide de la Caille centre.

1.2. Descriptif de l'action

En ce qui concerne la zone humide des Mouilles, une nouvelle notice pour l'entretien du site est en cours de réalisation par Asters. Les actions prévues sur 2022-2024 concernent :

- Gestion de plantes invasives
- Gestion de la végétation : broyages d'entretien/fauche
- Suivis écologiques de l'état de conservation
- Animation foncière et partenariale et suivi encadrement des prestataires : en régie direct au Syndicat

En ce qui concerne la zone humide de la Caille centre, il s'agit de réaliser les derniers travaux de restauration prévus sur 2022 et 2023 (lutte contre des plantes invasives, broyage de la végétation, entretien d'ouvrages hydrauliques, suivis écologiques et de la nappe...etc). La dernière année de mise en oeuvre du plan de gestion, un bilan sera réalisé afin d'évaluer l'efficacité des actions mises oeuvre et d'élaborer un nouveau programme d'actions.

2- Objectifs visés/gains escomptés

Restaurer et préserver le fonctionnement des zones humides des Mouilles et de la Caille centre.
Communiquer, sensibiliser sur la préservation des zones humides

3- Indicateurs

Plan de gestion réalisé (Les Mouilles) et actions mises en oeuvre (bilans annuels). Actions de communications et sensibilisation (articles, courriers, ...) réalisées.

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération - sous détails	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	%	Montant €
Mise en œuvre de la notice de gestion sur la zone humide des Mouilles 2022	Syr'Usses	9 281 €	agence de l'eau (1)	26%	9 563 €
Mise en œuvre de la notice de gestion sur la zone humide des Mouilles 2023		5 684 €	CD74	30%	5 738 €
Mise en œuvre de la notice de gestion sur la zone humide des Mouilles 2024		2 615 €	Autres		
Sous-total		17 580 €			
Mise en œuvre de la notice de gestion sur la zone humide de la Caille centre 2022		6 000 €			
Mise en œuvre de la notice de gestion sur la zone humide de la Caille centre 2023		13 125 €	Auto-financement MO	58%	21 405 €
Sous-total		19 125 €			

(1) l'aide de l'agence porte sur les travaux de restauration engagés sur la ZH de la Caille. Les travaux d'entretien de la ZH des Mouilles ne sont pas éligibles.

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Sous-détails	Année 2022												Année 2023												Année 2024											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Restauration de la zone humide de la Caille																																				
Restauration de la zone humide des Mouilles																																				

6- Partenaire et/ou procédures associées

Communes du Sappey et d'Allonzier-la-Caille, CCPC, Asters, CASMB, CD74, AERMC

7- Temps estimé par le Syr'Usses

Années	2022	2023	2024
Nbre de jours	10	5	4
En régie ou Externalisation	En régie (10j) et externalisation (8j)	En régie (5j) et externalisation (17j)	En régie (4j) et externalisation (1j)

Mettre par année, le nombre total de jours nécessaire pour faire toute l'action. Sur le qui, mettre soit en régie, soit externalisation, soit les deux en faisant apparaître entre () la différence : ex. En régie (100j) et externalisation (20j)

VOLET 2 MILIEUX





Action n°	MA1 5	Entretien des marais Clef des faux et Nantafond (Choisy)			
Enjeu	Restauration et préservation des milieux annexes et humides - rôle soutien des débits	Code Mesure	MIA0602	Changement Climatique	oui
Orientations stratégiques	Restaurer les zones humides prioritaires pour leur fonctionnalité hydraulique	Code sous-bassin versant - Lieux			
		FRDR11686 Les Petites Usse			
Libellé Mesure PDM	Maitre d'ouvrage	Imputation comptable	Coût €	Année d'engagement	
Réaliser une opération de restauration d'une zone humide	Syr'Usse	F	10 644,00	2023	

1- Contexte**Nature de l'action : entr****10,04 ha****1.1. Contexte/Problématiques**

Les zones humides de la Clef des Faux et de Nantafond, situées sur la commune de Choisy, sont deux sites historiques du Contrat de Rivières Les Usse (2014-2019) ciblés en raison d'enjeux biodiversité et hydrauliques forts (stockage, épuration). Il s'agit également de sites classés en Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans le cadre du Contrat de Territoire ENS porté par la Communauté de Communes Fier et Usse (CCFU). Ces sites ont fait l'objet d'un premier plan de gestion (2017-2021) et ainsi de travaux de restauration réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la CCFU.

Dans le cadre de la compétence GeMAPI portée par le Syr'Usse, l'entiereté des projets de restauration de ces zones humides a été transféré au Syr'Usse qui va donc s'occuper de ces sites à compter de 2022.

Suite à la réalisation des derniers travaux de restauration en 2021, il s'agit maintenant d'entretenir ces zones humides pour les préserver sur le long terme.

Dans le cadre des missions prévues dans le précédent plan de gestion, un nouveau programme d'actions est en cours de réalisation et définira les interventions à réaliser pour l'entretien des sites.

1.2. Descriptif de l'action

L'opération consistera à entretenir les zones humides de la Clef des Faux et de Nantafond. Le programme d'action en cours de réalisation définira les interventions à réaliser les 5 prochaines années. De manière générale, elles comprendront

- Animation foncière : renouvellement ou signature de nouvelles conventions
- Animation agricole : mise en place d'éventuels partenariats avec les exploitants agricoles des sites (par exemple : entretien de la végétation par fauche ou pâturage)
- Animation partenariale auprès des autres usagers (chasseurs, ...), échanges avec tous les acteurs concernés (COPI, réunions, visites de site...).

2- Objectifs visés/gains escomptés

Entretien et préserver le fonctionnement des zones humides de la Clef des Faux et de Nantafond
Sensibiliser les propriétaires et exploitants des parcelles concernées et mettre en oeuvre une gestion

3- Indicateurs

Actions réalisées, Conventions et partenariats mis en place, communication (articles, courriers...), concertations réalisées (réunions, comités de pilotage, visites de site...)

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération - sous détails	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC	Financeurs	%	Montant €
Entretien de la zone humide	Syr'Usses	10 644 €	agence de l'eau RMC	0%	- €
			CD74	0%	- €
			Autres		
			Auto-financement MO	100%	10 644 €

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Sous-détails	Année 2022												Année 2023												Année 2024											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Animation foncière																																				
Animation partenariale																																				
Travaux d'entretien et suivis scientifiques																																				

6- Partenaire et/ou procédures associées

CCFU, Asters, CASMB, Commune de Choisy, Associations de chasse, AERMC, CD74

7- Temps estimé par le Syr'Usses

Années	2022	2023	2024
Nbre de jours	6	3	3
En régie ou Externalisation	En régie	En régie	En régie

Mettre par année, le nombre total de jours nécessaire pour faire toute l'action. Sur le qui, mettre soit en régie, soit externalisation, soit les deux en faisant apparaître entre () la différence : ex. En régie (100j) et externalisation (20j)



Zone humide de la Clef des Faux, 2021 ©Syr'Usses



Zone humide de Nantafond, 2021 ©Syr'Usses

Action n°	MA1 6	Mise en œuvre de la notice de gestion de Bovinens les Dérenches - Usinens			
Enjeu	Restauration et préservation des milieux annexes et humides - rôle soutien des débits	Code Mesure	MIA0602	Changement Climatique	oui
Orientations stratégiques	Restaurer les zones humides prioritaires pour leur fonctionnalité hydraulique	Code sous-bassin versant - Lieux			
		FRDR540 Les Usses du Creux du Villars exclu au Rhône			
Libellé Mesure PDM	Maitre d'ouvrage	Imputation comptable	Coût €	Année d'engagement	
Réaliser une opération de restauration d'une zone humide	Syr'Usses	I	8 766,00	2023	

1- Contexte	Nature de l'action : tra 4,88 ha
--------------------	---

1.1. Contexte/Problématiques

Le site de Bovinens et Derenches est un complexe de deux zones humides situées sur la commune d'Usinens. C'est un site historique du Contrat de Rivières Les Usses (2014-2019) ciblé notamment en raison d'enjeux hydraulique (épuration et soutien en période d'étiage). Cependant, sans intervention humaine, l'ensemble du site est en train de se refermer avec le développement de ligneux et d'espèces invasives (Solidage Géant). De plus, l'enrichissement des deux zones humides par excès de fumures agricoles qui ruissellent depuis les parcelles cultivées environnantes, a modifié la composition du sol et par là même la végétation.

Face à ce constat et dans le cadre du Contrat de Rivières Les Usses, une notice de gestion a été élaborée pour la période 2018-2022. Elle n'a cependant pas pu être mise en œuvre en raison de l'arrivée de la compétence GEMAPI sur le territoire.

1.2. Descriptif de l'action

L'opération consiste à la mise en œuvre du plan de gestion existant et validé par le Syr'Usses. L'objectif général du site est de restaurer une diversité d'habitats en bon état de conservation. Néanmoins, compte tenu de l'état de dégradation des milieux, les travaux de restauration seront à prévoir avec des partenariats forts et sur la durée. La fédération de chasse avait manifesté son intérêt pour ce site et une collaboration peut s'envisager. Egalement, la commune souhaite se porter acquéreur des parcelles s'il y a vente.

Dans tous les cas, il est prévu la réalisation d'un travail d'animation partenariale avec les usagers du sites (agriculteurs, chasseurs...), une redéfinition plus précise de la zone humide qui se fera en interne, et la recherche d'espèces patrimoniales.

Les autres actions (animation foncière, mise en œuvre de travaux, suivis scientifiques et évaluation/rédaction d'un nouveau programme de gestion) seront à réaliser de manière proactive pour garantir la restauration du site.

2- Objectifs visés/gains escomptés

- Restaurer et préserver le fonctionnement de la zone humide
- Sensibiliser les propriétaires et exploitants des parcelles concernées
- Mettre en place une gestion partenariale du site avec les différents usagers

3- Indicateurs

Actions réalisées, conventions signées, communication réalisée (articles, courriers...)

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération - sous détails	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	%	Montant €
Mise en œuvre notice 2023	Syr'Usses	4 831 €	agence de l'eau RMC	50%	4 383 €
Mise en œuvre notice 2024		3 935 €			
		8 766 €			
			Autres		
			Auto-financement	20%	1 753 €

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Sous-détails	Année 2022												Année 2023												Année 2024											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Animation foncière et partenariale																																				
Redélimitation et suivis écologiques																																				
Travaux (encadrement, suivi et réalisation)																																				

6- Partenaire et/ou procédures associées

Asters, CASMB, Commue d'Usinens, CCUR, Fédération de Chasse, CD74, AERMIC

7- Temps estimé par le Syr'Usses

Années	2022	2023	2024
Nbre de jours	2	15	8
En régie ou Externalisatio	En régie	En régie	En régie

Mettre par année, le nombre total de jours nécessaire pour faire toute l'action. Sur le qui, mettre soit en régie, soit externalisation, soit les deux en faisant apparaitre entre () la différence : ex. En régie (100j) et externalisation (20j)



Action n°	MA1 7	Mise en œuvre de la notice de gestion du marais de Challonges - Challonges			
Enjeu	Restauration et préservation des milieux annexes et humides - rôle soutien des débits	Code Mesure	MIA0602	Changement Climatique	oui
Orientations stratégiques	Restaurer les zones humides prioritaires pour leur fonctionnalité hydraulique	Code sous-bassin versant - Lieux			
		FRDR540 Les Usses du Creux du Villars exclu au Rhône			
Libellé Mesure PDM	Maitre d'ouvrage	Imputation comptable	Coût €	Année d'engagement	
Réaliser une opération de restauration d'une zone humide	Syr'Usses	I	19 107,30	2024	

1- Contexte	Nature de l'action : 3,29 ha
--------------------	---

1.1. Contexte/Problématiques

La zone humide de Challonges, située sur la commune du même nom, est un site historique du Contrat de Rivières Les Usses (2014-2019) ciblé notamment en raison de ses enjeux hydrauliques (rétention et restitution d'eau en période d'étiage). Cependant, sans intervention humaine, l'ensemble du site est en train de se refermer avec le développement de ligneux et d'espèces invasives (Solidage Géant). Le drainage du site a également fortement modifier le fonctionnement de la zone humide.

Face à ce constat et dans le cadre du Contrat de Rivières Les Usses, une notice de gestion a été élaborée pour a période 2018-2022. Elle n'a cependant pas pu être mise en oeuvre en raison de l'arrivée de la compétence

1.2. Descriptif de l'action

L'opération consiste à la mise en oeuvre du plan de gestion de la zone. A noter que la fonctionnalité hydraulique du site pourrait être améliorée moyennant d'important travaux. Ces travaux sont chiffrés ci-dessous à titre indicatif.

Dans tous les cas, une animation partenariale sera réalisée avec RTE qui gère les passages sous les lignes électriques traversant le site ainsi qu'une redélimitation plus précise de la zone humide et la recherche d'espèces patrimoniales.

La lutte contre les invasives sur cette zone humide, fait référence à la stratégie de bassin Rhône Méditerranée

2- Objectifs visés/gains escomptés

Restaurer et préserver le fonctionnement de la zone humide
Sensibiliser les propriétaires et exploitants des parcelles concernées

3- Indicateurs

Actions mises en oeuvre, conventions signées/partenariats réalisés

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération - sous détails	Maître d'ouvrage	Coût total €	Financeurs	%	Montant €
Mise en œuvre de la notice 2023 - 2024	Syr'Usses	19 107 €	agence de l'eau RMC	50%	9 554 €
			CD74	30%	5 732 €
			Autres		
			Auto-financement	20%	3 821 €

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Sous-détails	Année 2022												Année 2023												Année 2024											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Redélimitation et suivi écologique																																				
Animation foncière, agricole/Travaux/																																				

6- Partenaire et/ou procédures associées

Asters, Commune de Challonges, CCUR, RTE , CD74, AERMC

7- Temps estimé par le Syr'Usses

Années	2022	2023	2024
Nbre de jours	3	12	4
En régie ou Externalisatio	En régie	En régie	En régie

Mettre par année, le nombre total de jours nécessaire pour faire toute l'action. Sur le qui, mettre soit en régie, soit externalisation, soit les deux en faisant apparaître entre () la différence : ex. En régie (100j) et externalisation (20j)



Action n°	MA1 8	Etude de faisabilité Marais de Mercanton (Groisy)			
Enjeu	Restauration et préservation des milieux annexes et humides - rôle soutien des débits	Code Mesure	MIA0602	Changement Climatique	oui
Orientations stratégiques	Restaurer les zones humides prioritaires pour leur fonctionnalité hydraulique	Code sous-bassin versant - Lieux			
		FRDR541a Les Ussets de leurs sources au Creux du Villars			
Libellé Mesure PDM	Maitre d'ouvrage	Imputation comptable	Coût €	Année d'engagement	
réaliser une opération de restauration d'une zone humide	Syr'Ussets	I	15 000,00	2024	

1- Contexte

Nature de l'action : étude suivie de tra
3,89 ha

1.1. Contexte/Problématiques

L'étang de Mercanton, situé sur la commune de Groisy, est un site historique du Contrat de Rivières Les Ussets (2014-2019) ciblé notamment en raison de sa position sur la ligne de partage des eaux entre les bassins versants des Ussets et de la Filière. Il présente donc des enjeux hydrauliques forts (stockage, épuration, restitution d'eau).

Ainsi, en 2015, la municipalité a exprimé son souhait de restaurer et réhabiliter cette zone humide dégradée et à forts potentiels. En 2016, elle a mandaté un bureau d'étude pour la réalisation d'une étude diagnostic et de faisabilité pour la requalification de la zone humide. Les conclusions de cette étude ont conduit à envisager un retrait partiel du remblai. Cependant, au regard de l'ampleur financière d'une telle réhabilitation qui pourrait être supportée par la Commune et l'arrivée de la compétence GeMAPI, le projet a fortement été retardé depuis 2017. La réhabilitation du site profite au bassin-versant des Ussets et en accord avec le Grand Anancy qui est compétent GeMAPI sur Groisy, la maîtrise d'ouvrage pour la gestion de ce site a été transférée au Syr'Ussets. Cette action est à réaliser en étroite collaboration avec la Commune, très attachée à

1.2. Descriptif de l'action

Il s'agit de définir et monter un projet de restauration de l'Etang de Mercanton. Ce projet se fera en deux phases : étude du site et de scénarii de restauration (1) et mise en oeuvre de travaux de restauration (2).

Pour les trois prochaines années (2022-2024), il s'agit de réaliser la première phase. Elle concerne :

- L'obtention de la maîtrise foncière du site : un important travail d'animation foncière est à réaliser dès 2022 sur le site, en partenariat avec la Commune de Groisy (cf FA MA2).
- La réalisation d'une étude plus fine de la zone humide de type étude de faisabilité - phase PRO, mettant à jour celle existante et définissant des scénarii de restauration de l'Etang de Mercanton. Pour cette étude, il sera fait appel à un prestataire externe.

La lutte contre les invasives sur cette zone humide, fait référence à la stratégie de bassin Rhône Méditerranée et au Plan de Gestion à l'échelle du bassin versant. Si nécessaire, des compléments peuvent être apportés.

2- Objectifs visés/gains escomptés

Proposer des scénarii de restauration du site. Acquérir une maîtrise foncière du site .

3- Indicateurs

Etude réalisée, acquisitions foncières/conventions signées

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération - sous détails	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	%	Montant €
Réalisation d'une étude du fonctionnement et proposition de scénarii de restauration	Syr'Usses	15 000 €	agence de l'eau RMC	50%	7 500 €
			CD74	30%	4 500 €
			Autres		
			Auto-financement MO	20%	3 000 €

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Sous-détails	Année 2022												Année 2023												Année 2024											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Animation foncière																																				
Etude de faisabilité - AVP																																				

6- Partenaire et/ou procédures associées

Commune de Groisy, Asters, AERMC, CD74

7- Temps estimé par le Syr'Usses

Années	2022	2023	2024
Nbre de jours	2	30	30
En régie ou Externalisation	En régie directe	En régie directe	En régie directe

Mettre par année, le nombre total de jours nécessaire pour faire toute l'action. Sur le qui, mettre soit en régie, soit externalisation, soit les deux en faisant apparaître entre () la différence : ex. En régie (100j) et externalisation (20j)



Action n°	MA19	Mise en œuvre de la notice de gestion pour Marais Tirnan et Vorziers (Vanzy)			
Enjeu	Restauration et préservation des milieux annexes et humides - rôle soutien des débits d'étiages,	Code Mesure	MIA0602	Changement Climatique	oui
Orientations stratégiques	Restaurer les zones humides prioritaires pour leur fonctionnalité hydraulique	Code sous-bassin versant - Lieux			
		FRDR540 Les Ussets du Creux du Villars exclu au Rhône			
Libellé Mesure PDM	Maitre d'ouvrage	Imputation comptable	Coût €	Année d'engagement	
Réaliser une opération de restauration d'une zone humide	Syr'Ussets	I	12 670,00	2022	

1- Contexte**Nature de l'action : travaux****5,41 ha****1.1. Contexte/Problématiques**

Le marais de Tirnan et des Vorziers, situé sur la commune de Vanzy, est un site historique du Contrat des Rivières les Ussets (2014-2019) ciblé notamment en raison d'enjeu biodiversité et hydrauliques (alimentation du cours d'eau, soutien d'étiage potentiel, dénitrification, stockage). Cependant ces marais font face à différentes pressions telles que le drainage, la présence de remblais (Vorziers), le développement d'espèces invasives, une fermeture du milieu par la colonisation de ligneux. Il s'agit donc d'un site sur lequel une intervention rapide est nécessaire.

Sur le marais de Tirnan, il existe déjà une notice de gestion à laquelle des aspects supplémentaires notamment

1.2. Descriptif de l'action

La mise en oeuvre de la notice de gestion se fera en plusieurs étapes :

- 1) Un temps d'animation foncière sera nécessaire avant la réalisation des travaux. Asters est propriétaire d'une parcelle sur le site. Une concertation sera donc réalisé avec eux pour la gestion du site. Il s'agira également d'obtenir la maîtrise foncière sur les autres parcelles concernées.
- 2) Recherche de prestataire, encadrement et suivi des travaux de restauration : Il s'agira principalement de réouvrir le milieu, de lutter contre une espèce végétale envahissante et de retirer des tuyaux (ancien captage d'eau sur le site).
- 3) Des suivis scientifiques seront réalisés pour évaluer les effets de la restauration.

2- Objectifs visés/gains escomptés

Restaurer et préserver le fonctionnement de la zones humide
Sensibiliser les propriétaires des parcelles concernées

3- Indicateurs

Maitrise foncière obtenue, actions mises en oeuvre, résultats des suivis scientifiques

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération - sous détails	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	%	Montant €
Mise en œuvre notre 2022	Syr'Usses	4 970 €	agence de l'eau RMC	50%	6 335 €
Mise en œuvre notre 2023		3 310 €			
Mise en œuvre notre 2024		4 390 €	CD74	30%	3 801 €
		12 670 €	Autres		
			Auto-financement	20%	2 534 €

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Sous-détails	Année 2022												Année 2023												Année 2024											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Animation foncière																																				
Travaux																																				
Suivis scientifiques et piézométriques																																				

6- Partenaire et/ou procédures associées

Asters, Commune de Vanzy, CCUR, Natura 2000 Les Usses, CD74, AERMC

7- Temps estimé par le Syr'Usses

Années	2022	2023	2024
Nbre de jours	5	10	7
En régie ou Externalisation	En régie directe	En régie directe	En régie directe

Mettre par année, le nombre total de jours nécessaire pour faire toute l'action. Sur le qui, mettre soit en régie, soit externalisation, soit les deux en faisant apparaître entre () la différence : ex. En régie (100j) et externalisation (20j)



Action n°	MA2 0	Diagnostic écologique et hydrologique et propositions de scénarii de restauration - ZH Seyssel			
Enjeu	Restauration et préservation des milieux annexes et humides - rôle soutien des débits	Code Mesure	MIA0101	Changement Climatique	oui
Orientations stratégiques	Restaurer les zones humides prioritaires pour leur fonctionnalité hydraulique	Code sous-bassin versant - Lieux			
		FRDR540 Les Ussets du Creux du Villars exclu au Rhône			
Libellé Mesure PDM	Maitre d'ouvrage	Imputation comptable	Coût €	Année d'engagement	
Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques	Syr'Ussets	I	59 028,00	2022	

1- Contexte**Nature de l'action : étude****3,4 ha****1.1. Contexte/Problématiques**

Cette vaste zone humide de forêt alluviale est une zone remarquable et hautement patrimoniale pour le département. Zone humide annexe de la rivière, le site est déconnecté de celle-ci à cause de la route, et devient de moins en moins humide et pratiquement plus inondée. Le site abrite depuis une dizaine d'année une importante population de Grenouille rousse (*Rana temporaria*).

Souhaitant conserver son rôle de pilote sur ce site, le Syr'Ussets souhaite mener un projet global et mesuré, en partant du postulat que l'amélioration du milieu est nécessaire pour la survie de l'espèce. La préservation passe notamment par une définition et un approfondissement des connaissances écologiques et hydrologique, en vue d'intervention de restauration. En associant les partenaires historiques du site, l'enjeu de la restauration est double :

- retrouver un fonctionnement optimal d'un point de vue hydrologique et écologique
- faire perdurer la population de grenouille rousse d'importance départementale.

1.2. Descriptif de l'action

Il s'agit pour le Syndicat de Rivières des Ussets de disposer d'interventions claires pour le site. Ainsi, dans un premier temps, il est prévu la réalisation d'une étude du fonctionnement hydrologique et écologique de la zone humide comprenant la proposition de scénarii de restauration. Cette étude est en cours et a débuté en février 2022.

Cette étude sera réalisée par un prestataire externe sous maîtrise d'ouvrage du Syr'Ussets et en lien avec le groupe de suivi du projet de restauration de la zone humide. En fonction des résultats de l'étude et des scénarii proposés, des travaux de restauration seront ensuite mis en oeuvre.

2- Objectifs visés/gains escomptés

- Définir le fonctionnement de la zone humide et des pistes de restauration.
- Restaurer et préserver la zone humide

3- Indicateurs

Etude réalisée, scénarii proposés. Travaux mis en oeuvre

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération - sous détails	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	%	Montant €
Etude	Syr'Usses	59 028 €	agence de l'eau RMC	70%	41 319 €
Travaux (post 2024)			CD74	0%	- €
			CNR	10%	5 903 €
			Auto-financement MO	20%	11 806 €

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Sous-détails	Année 2022												Année 2023												Année 2024											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Etude du site et proposition de scénarii de restauration	■																																			
Opérations préalables aux travaux (études réglementaires, AVP...)													■																							
Mise en œuvre des travaux																									■											

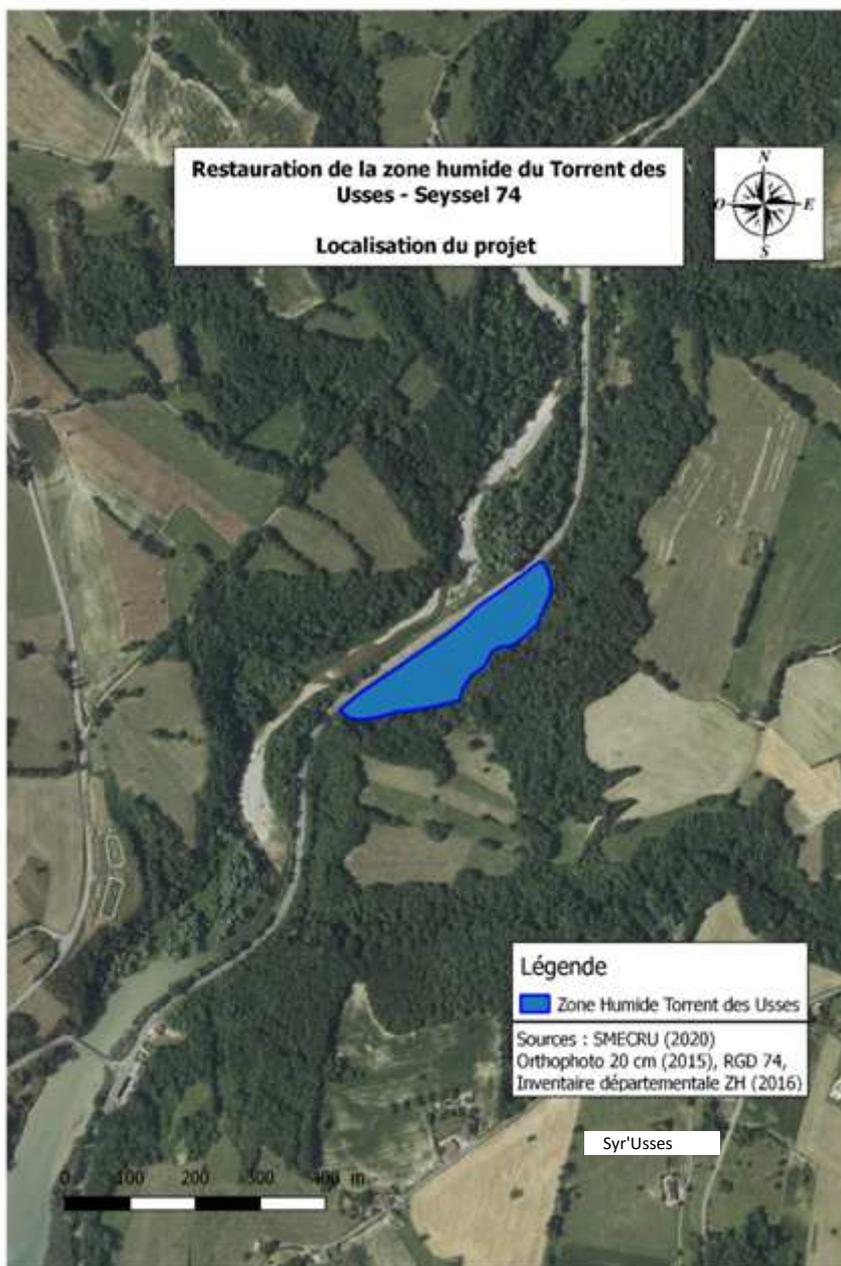
6- Partenaire et/ou procédures associées

CNR, LPO, CD74, Natura 2000, Commune de Seyssel, AERMC, CCUR

7- Temps estimé par le Syr'Usses

Années	2022	2023	2024
Nbre de jours	10	10	10
En régie ou Externalisation	En régie directe	En régie directe	En régie directe

Mettre par année, le nombre total de jours nécessaire pour faire toute l'action. Sur le qui, mettre soit en régie, soit externalisation, soit les deux en faisant apparaître entre () la différence : ex. En régie (100j) et externalisation (20j)



Action n°	MA2 1	Aménagement de zones d'abreuvement sur les ruisseaux à écrevisses patrimoniales			
Enjeu	Restauration et préservation de la ripisylve	Code Mesure	non	Changement Climatique	non
Orientations stratégiques	Préserver l'habitat des écrevisses remarquables	Code sous-bassin versant - Lieux			
		FRDR540 Les Ussets du Creux du Villars exclu au Rhône ;			
Libellé Mesure PDM	Maitre d'ouvrage	Imputation comptable	Coût €	Année d'engagement	
Mener d'autres actions diverses pour la biodiversité	Syr'Ussets	I	30 000,00	2023	

1- Contexte**Nature de l'action :****1.1. Contexte/Problématiques**

Le bassin versant des Ussets abrite deux espèces rares d'écrevisses dont les habitats sont protégés : l'écrevisse à pattes blanche et l'écrevisse des torrents.

Sur les zones d'abreuvement du bétail les habitats de ces écrevisses peuvent être perturbés du fait :

- du piétinement des berges et du lit du cours d'eau, détruisant mécaniquement les caches,
- de la remise en suspension de matériaux fins, favorisant le colmatage des fonds,
- des déjections animales directement dans le cours d'eau et en grande concentration, contribuant à la baisse de la qualité des eaux.

L'aménagement de ces zones abreuvement est nécessaire pour la préservation des populations d'écrevisses, ainsi que pour la préservation de la qualité des eaux (dont qualité sanitaire pour le bétail).

Cinq zones d'abreuvement ont été aménagées en 2018. Deux ont porté leurs fruits, les populations d'écrevisses y étant stabilisées. Trois présentent des dysfonctionnements indépendants des aménagements, entraînant un affaiblissement des populations d'écrevisses.

Aujourd'hui les zones d'abreuvement présentes sur le ruisseau des Chenêts (Sallenôves) et sur le ruisseau du Vengeur (La Balme de Sillingy - Mésigny) représentent des sources de perturbation majeure pour les populations d'écrevisses qui y vivent.

D'autres sites ont été identifiés sur le bassin versant notamment sur le Saint-Pierre et le Marsin (cf. DOCOB du site Natura 2000 Les Ussets). Ceux-ci créent des perturbations similaires, bien que dans une moindre mesure à ce jour, et sont moins prioritaires actuellement dans la préservation des populations d'écrevisses.

1.2. Descriptif de l'action

Sur le ruisseau des Chenêts (Sallenôves) et sur le ruisseau du Vengeur (La Balme de Sillingy - Mésigny), l'opération consiste en :

- l'identification, la caractérisation des sites d'abreuvement, incluant la mise en défens des cours d'eau (clôture)
- la définition, en concertation avec les propriétaires et les exploitants, des aménagements à réaliser répondant aux besoins de :
 - préservation des populations d'écrevisses,
 - préservation de la qualité des milieux et de la ressource en eau
 - abreuvement pour le bétail.
- la déclaration/autorisation des travaux au titre du Code de l'Environnement
- la mise en place d'une convention de partenariat avec les propriétaires et exploitants détaillant les modalités d'entretien et les responsabilités de chacun pour le bon fonctionnement de l'aménagement
- la réalisation des travaux

Pour une efficacité de ces opérations, celles-ci sont accompagnées d'actions :

- sur la végétation rivulaire
- de sensibilisation des éleveurs
- de suivi de l'efficacité des aménagements (liens avec suivis des peuplements piscicoles et astaticoles).
- et rajouter celui de la fêrante si un des deux autres n'aboutit pas. Conserver de l'animation foncière et partenariale quoi qu'il arrive.

Pour ces aménagements attendus, la rivière devra dans la mesure du possible être mise en défend.



Le Bougy (Cruseilles)
Descente empierrée + clôture



Le Fornant (Savigny)
Pompe à museau + clôture



Affluent du Nan trouble (Cernex)
Bac gravitaire + clôture

Action n°	MA22	Gestion des boisements de berges			
Enjeu	Restauration et préservation de la ripisylve	Code Mesure	MIA0202	Changement Climatique	oui
Orientations stratégiques	Restaurer et entretenir les boisements de berges	Code sous-bassin versant - Lieux			
		HR_06_09 Les Usse			
Libellé Mesure PDM	Maitre d'ouvrage	Imputation comptable	Coût €	Année d'engagement	
Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	Syr'Usse	I et F	130 000,00	2022	

1- Contexte

Nature de l'action : tr

1.1. Contexte/Problématiques

Depuis 2015, le Syndicat de Rivières met en oeuvre le plan de gestion des boisements de berge et du bois morts du bassin versant des Usse et se substitue ainsi aux propriétaires riverains (légalement responsables de l'entretien des cours d'eau jusqu'au milieu du lit) pour entretenir la ripisylve sur le bassin versant, répondant ainsi aux enjeux de :

- Préservation du patrimoine naturel, avec pour objectif de maintenir et de favoriser une ripisylve fonctionnelle diversifiée, ainsi que préserver les habitats des espèces protégées présentes
- Sécurité des biens et des personnes, avec pour objectif de prévenir et de diminuer les risques d'érosion et d'inondation tout en favorisant le fonctionnement naturel des cours d'eau,
- Mise en valeur des cours d'eau, avec pour objectif de concilier les usages et les enjeux écologiques

En 2022, le plan de gestion est mis à jour afin de définir les objectifs de gestion des prochaines années.

En lien avec l'actualisation du plan de gestion des boisements de berges réalisée en interne, 4 actions ont été ciblées et seront développées dans ce contrat de Milieux :

- 1- Restaurer les tronçons prioritaires pour les affluents présentant peu ou pas de ripisylves fonctionnelles**
- 2- La Gestion des boisements de berges qui incombe au syndicat dans le cadre de sa DIG et du plan de gestion initial datant de 2012-2013**
- 3- La Gestion de secteurs boisés intégrés dans la restauration hydromorphologique des Usse**
- 4- Interventions prioritaires sur des tronçons non fonctionnels abritant des espèces protégées**

1.2. Descriptif de l'action**1- Restaurer les tronçons prioritaires pour les affluents et le torrent des Usse présentant peu ou pas de ripisylves fonctionnelles :**

FNE AuRA, accompagné d'autres partenaires techniques et scientifiques (FNE 01, FNE 73, FNE 07, FNE 74, CNPF et IRSTEA), a élaboré un outil de diagnostic écologique des ripisylves. L'IBCR, ou Indice de Biodiversité et de Connectivité des Ripisylves, permet d'évaluer la biodiversité potentielle et la connectivité écologique des écosystèmes linéaires boisés le long des cours d'eau. Un certain nombre de facteurs, à relever essentiellement sur le terrain (type de peuplement, gestion, milieux complémentaires, perturbations, ...) et parfois au bureau (continuité temporelle de l'état boisé, connectivité paysagère, ...), permettent de diagnostiquer la qualité biologique et la fonctionnalité écologique de la ripisylve. Les points noirs et dysfonctionnements ainsi identifiés sont alors susceptibles de faire l'objet de mesures d'amélioration/restauration/préservation.

L'opération consiste en :

2022-2023 : réaliser la prospection de terrain pour définir les états écologiques et de conservation des tronçons, et l'analyse cartographique en lien avec le plan de gestion du Syr'Usse, l'occupation des sols, etc.

2- La Gestion des boisements de berges qui incombe au syndicat dans le cadre de sa DIG et du plan de gestion initial datant de 2012-2013

Le Syndicat de Rivières se substitue ainsi aux propriétaires riverains (légalement responsables de l'entretien des cours d'eau jusqu'au milieu du lit) pour entretenir la ripisylve sur le bassin versant, répondant ainsi aux enjeux de :

- Sécurité des biens et des personnes, avec pour objectif de prévenir et de diminuer les risques d'érosion et d'inondation tout en favorisant le fonctionnement naturel des cours d'eau,
- Préservation du patrimoine naturel, avec pour objectif de maintenir et de favoriser une ripisylve fonctionnelle diversifiée,
- Mise en valeur des cours d'eau, avec pour objectif de concilier les usages et les enjeux écologiques

Pour remédier à ce manque d'entretien, le syndicat de Rivières a élaboré un plan de gestion pluriannuel de restauration et d'entretien des ripisylves et des bois morts mise à jour en 2022.

L'opération consiste en :

- 1/ La prospection des tronçons et l'identification des interventions adaptées :

- De manière cyclique selon le plan de gestion pour y prévoir les interventions adaptées et mettre à jour le plan de gestion si besoin
 - De manière ponctuelle après les fortes précipitations et les crues
 - 2/ La réalisation des travaux par des prestataires spécialisés en travaux forestiers :
 - Recépage : pour rajeunir la ripisylve, favoriser la formation de cépées stabilisant les berges
 - Abattage sélectif d'arbres et élagage : arbres morts ou vivants risquant de tomber prochainement dans le cours d'eau, arbres instables, arbres dans le lit risquant de participer à l'obstruction de l'écoulement, espèces non adaptées aux berges
 - Retrait d'embâcles : partiel ou total en fonction de leur nature.
 - Coupe des arbres dans les enrochements : en fonction de leur taille, pour recréer des cépées. Cela en concertation avec le gestionnaire/propriétaire de l'enjeu ainsi protégé
- Les conditions d'intervention principales sont les suivantes :
- Conditions hydrauliques : intervention en dehors des périodes d'hautes eaux,
 - Précautions et dispositions particulières pour : éviter la propagation des invasives, limiter les impacts sur les écrevisses autochtones (en cas d'aphanomyose notamment), limiter les impacts pour la faune aquatique et terrestre en général (périodes d'intervention notamment)
 - Réalisation des dossiers réglementaires (Déclaration d'Intérêt Général)

3- La Gestion de secteurs boisés intégrés dans la restauration hydromorphologique des UsseS.

En 2017 et 2018 le Syndicat de Rivières est intervenu sur 11 sites des UsseS pour réouvrir l'espace de divagation de la rivière visant à favoriser un retour à un équilibre sédimentaire. Ces espaces ont été mobilisés par les crues les années qui ont suivi. Cependant du fait des conditions météorologiques et hydrologiques des UsseS, certains sites sont en cours de revégétalisation et nécessitent une restauration pour conserver leur fonctionnalité.

L'action consiste en :

- 1/ Prospections terrain pour identifier les interventions adaptées en fonction des sites
- 2/ Préparation des interventions :
 - Concertation avec les riverains et partenaires techniques : traversées de cours d'eau, périodes d'intervention, gestion des invasives, etc.
 - Déclaration et/ou autorisation de travaux
- 3/ Interventions d'entretien de la végétation et des bras morts :
 - Abattage sélectif, Dessouchage si nécessaire, Retrait d'embâcles
- 4/ Suivi visuel des sites et évaluation de leur mobilisation par la rivière : visites après crues, base de données photos à l'étiage et en crues. Un suivi par LIDAR de l'évolution du profil en long et des zones de dépôt a été réalisé en 2020 et sera renouvelé en 2025.

4- Interventions prioritaires sur des tronçons non fonctionnels abritant des espèces protégées :

Ruisseau du Vengeur :

- Déclaration/autorisation au titre du code de l'environnement
- Restauration de la ripisylve là où elle est absente

Ruisseau du Flon :

- Analyser la faisabilité d'une réouverture du busage et des effets possibles sur les populations d'écrevisses

2- Objectifs visés/gains escomptés

Evaluer la biodiversité et la connectivité écologique des écosystèmes linéaires boisés le long des cours d'eau
 Restaurer / améliorer la situation sur les points noirs identifiés
 Améliorer la qualité des eaux et réduire le phénomène d'eutrophisation
 Prévenir et diminuer les risques d'érosion et d'inondation sur les secteurs à enjeux humain
 Maintenir et favoriser une ripisylve fonctionnelle diversifiée
 Maintenir un espace de divagation disponible à la rivières

3- Indicateurs

Diagnostic réalisé - Nombre d'IBCR menés, Nombre et linéaire de tronçons restaurés et gérés, Fréquence d'intervention, Superficie gérée

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération - sous détails	Maître d'ouvrage	Coût total €	Financeurs	%	Montant €
1-4- Travaux de restauration secteurs prio (imputation INV)	Syr'Usses	30 000 €	agence de l'eau RMC (1)	30%	39 000 €
2-3- Gestion des Boissements de berges (imputation FCT) et des sites hydrauliques		100 000 €	CD74	12%	15 000 €
(1) Financement possible en contrepartie de l'engagement de l'opération prioritaire de restauration de la plaine de Bonlieu		130 000 €	Auto-financement MO	58%	76 000 €

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Sous-détails	Année 2022												Année 2023												Année 2024											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
1-Tronçons sans ripisylve à restaurer																																				
2- PGBB Prospections																																				
2- PGBB Travaux sur embâcle (hors urgence)																																				
2- PGBB Travaux sur ripisylve (selon nature)																																				
3- Prospections et préparation																																				
3- Interventions et suivis																																				
4- Restauration tronçons																																				

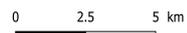
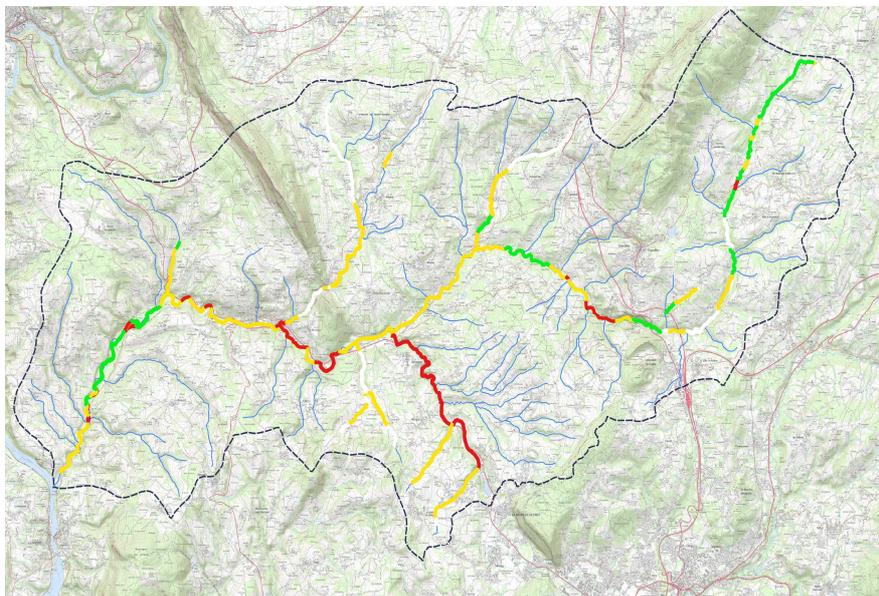
6- Partenaire et/ou procédures associées

Partenaires technique et prestataire ciblé : FNE 74, Communes, communautés de communes, CD74, riverains, CNR, fédération de pêche, association de pêche
 Prestataires : Entreprises de travaux forestiers, pouvant ne pas être soumise à TVA

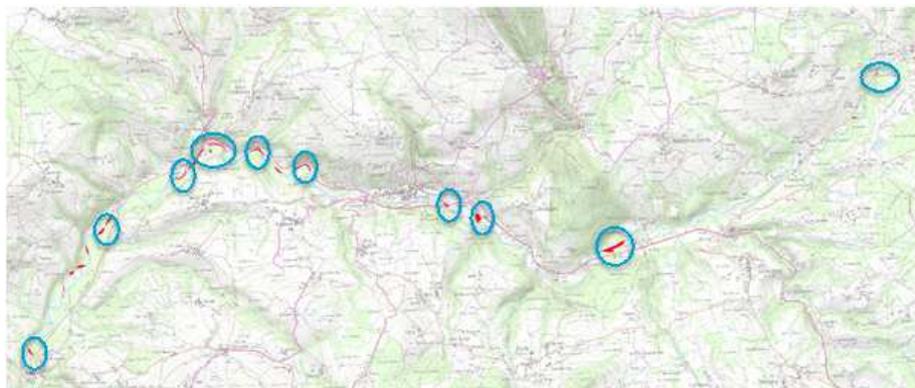
7- Temps estimé par le Syr'Usses

Années	2022	2023	2024
Nbre de jours op 1	30	20	20
Nbre de jours op 2	20	20	20
Nbre de jours op 3	14	5	5

Mettre par année, le nombre total de jours nécessaire pour faire toute l'action. Sur le qui, mettre soit en régie, soit externalisation, soit les deux en faisant apparaitre entre () la différence : ex. En régie (100j) et externalisation (20j)



SMECRU, 2013 - Syr/Usses, 2021



**Sites sur lesquels des interventions ont eu lieu en 2017 et 2018 (encadrés en bleu)
sites concernés par de nouvelles interventions pour maintenir la dynamique**

Action n°	MA2 3	Plan de lutte contre les espèces invasives - volet faune : Pose de système antifranchissement pour les écrevisses invasives (<i>Pacifastacus leniusculus</i>)			
Enjeu	Restauration et préservation de la ripisylve	Code Mesure	non	Changement Climatique	non
Orientations stratégiques	Lutter et gérer le développement des espèces exotiques envahissantes	Code sous-bassin versant - Lieux			
		FRDR541a Les Ussets de leurs sources au Creux du Villars			
Libellé Mesure PDM	Maitre d'ouvrage	Imputation comptable	Coût €	Année d'engagement	
Mener d'autres actions diverses pour la biodiversité	Syr'Ussets	I	13 750,00	2022	

1- Contexte	Nature de l'action : tr
--------------------	--------------------------------

1.1. Contexte/Problématiques

Les écrevisses autochtones du bassin versant des Ussets sont mises en péril par la présence et la colonisation des milieux par les écrevisses signal. Celles-ci sont en effet plus compétitrices et peuvent être porteuses-saines de la peste des écrevisses, fatale pour les écrevisses autochtones.

Les cours d'eau du bassin versant des Ussets abritent de nombreuses populations d'écrevisses exotiques envahissantes (écrevisse signal et écrevisse américaine), ces deux espèces sont référencées dans la liste des espèces animales exotiques envahissantes sur les cours d'eau du bassin RMC.

Certains affluents abritent encore des populations d'écrevisses autochtones (écrevisse à pattes blanches et écrevisse des torrents) dont l'habitat est protégé au niveau européen.

Au regard du développement des populations d'écrevisses exotiques envahissantes, la stratégie adoptée sur le territoire est la préservation des populations d'écrevisses autochtones. Cela se traduit par des actions d'empêchement de remontée des écrevisses EE sur les cours d'eau abritant les écrevisses autochtones (pose de système anti-franchissement) et d'amélioration des habitat (limitation du piétinement) des populations autochtones.

Un suivi des populations autochtone est réalisé par la Fédération de pêche.

La remontée des écrevisses signal sur les cours d'eau et affluents des Ussets est donc une menace pour la survie des écrevisses à pattes blanches et des torrents.

L'affluent le plus menacé est le ruisseau des Chenêts (Sallenôves), que les écrevisses signal commencent déjà à coloniser et où les écrevisses à pattes blanches sont déjà perturbées par la présence de zones d'abreuvement pour le bétail sur la partie amont.

Deux autres affluents présentent un risque de colonisation fort par les écrevisses signal : les Vorziers (Vanzy) et un affluent du Nan Trouble (Cernex).

Ces deux secteurs prioritaires sont d'ores et déjà développés et seront par ailleurs inscrit dans un plan de gestion de lutte contre les espèces invasives que le syndicat est en train de rédiger, pour le volet faune. Le

1.2. Descriptif de l'action

L'opération consiste, sur les 3 cours d'eau, en :

- la réalisation de prospections nocturnes pour évaluer la situation et reborner les population d'écrevisses en présence
- la définition des possibilités d'aménagement au regard de la configuration et des caractéristiques de chaque cours d'eau
- la mise en place d'une convention d'usage avec les propriétaires et exploitants détaillant les modalités d'entretien et les responsabilités de chacun pour le bon fonctionnement de l'aménagement
- la déclaration/autorisation des travaux au titre du Code de l'Environnement
- la réalisation des travaux d'aménagement
- le suivi et l'entretien des aménagements. Précision faite que si des seuils capturants sont posés, il nécessiterons un suivi régulier pour retirer et trier les écrevisses présentes dans le piège (tous les 15j ou tous les mois selon la saison). Ainsi, le suivi des aménagements sera assuré par le Syr'Ussets et la Fédération de Pêche de Haute-Savoie. La fédération de pêche assurera le suivi des populations, le maintien voire la limitation du front de colonisation des écrevisses invasives via des captures et destruction. Les bilans seront transmis aux services de l'État et au Syr'Ussets.

2- Objectifs visés/gains escomptés

Empêcher la remontée des écrevisses signal sur les affluents à écrevisses autochtones.
Préserver les populations d'écrevisses autochtones.

3- Indicateurs

Aménagements réalisés sur les ruisseaux des Chenêts, des Vorziers et du Nan Trouble,

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération - sous détails	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	%	Montant €
Diagnostic des 3 cours d'eau,	Syr'Usses	13 750 €	agence de l'eau RMC	30%	4 125 €
Travaux - Pose des systèmes			CD74	50%	6 875 €
Suivi - Entretien			Autres		
			Auto-financement MO	20%	2 750 €

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Sous-détails	Année 2022												Année 2023												Année 2024											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Diagnostic																																				
Travaux																																				
Suivi - Entretien																																				

6- Partenaire et/ou procédures associées

Partenaire : Fédération de Pêche de Haute Savoie

Prestataire : Biologiste spécialisé dans le diagnostic des populations d'écrevisses et la pose de ces

7- Temps estimé par le Syr'Usses

Années	2022	2023	2024
Nbre de jours	4	5	4
En régie ou Externalisatio	En régie	En régie	En régie

Mettre par année, le nombre total de jours nécessaire pour faire toute l'action.
Sur le qui, mettre soit en régie, soit externalisation, soit les deux en faisant apparaître entre () la différence : ex. En régie



Saint-Pierre (Mons)
Plaque empêchant la remontée des écrevisses signal

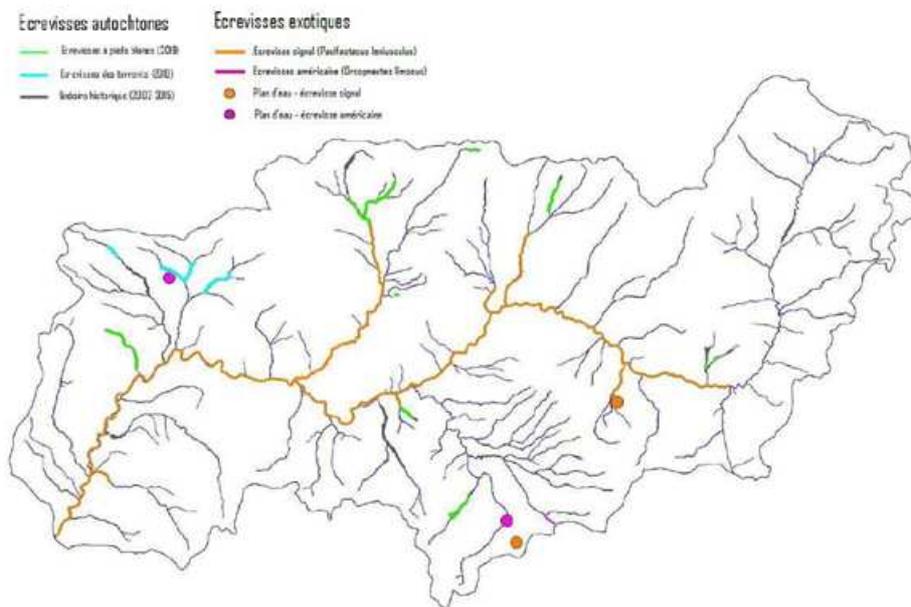


FIGURE 1 : CARTE DE LA RÉPARTITION DES POPULATIONS D'ÉCREVISSES SUR LE BASSIN VERSANT DES USSES EN 2019

Aménagements envisagés :

Chenêts :

- campagne de capture préalable
- aménagement de 2 seuils

Cernex :

- Aménagement de la buse

Vorziers :

- campagne de capture préalable
- aménagement des buses du moulin

- aménagement des boses du moulin

Action n°	MA2 4	Plan de lutte contre les espèces invasives - volet flore : Actions de lutte sur trois secteurs prioritaires			
Enjeu	Restauration et préservation de la ripisylve	Code Mesure	non	Changement Climatique	oui
Orientations stratégiques	Restaurer et entretenir les boisements de berges	Code sous-bassin versant - Lieux			
		FRDR541a Les Ussets de leurs sources au Creux du Villard			
Libellé Mesure PDM	Maitre d'ouvrage	Imputation comptable	Coût €	Année d'engagement	
Mener d'autres actions diverses pour la biodiversité	Syr'Ussets	I et F	115 000,00	2022	

1- Contexte**Nature de l'action :****1.1. Contexte/Problématiques**

Les plantes exotiques envahissantes (dites "invasives" ou "PEE") peuvent avoir des impacts environnementaux, sanitaires et économiques sur les territoires où elles se développent. Sur les cours d'eau elles sont impactantes sur la biodiversité (homogénéisation des milieux, disparition de certains habitats) et sur la stabilité des berges (réseaux de rhizome, frein à la régénération de la ripisylve, etc.).

Certaines d'entre elles se développent par bouturage ou extension de leurs rhizomes (ou par la dispersion d'infimes parties de ceux-ci). Elles connaissent toutes une reproduction sexuée plus ou moins fonctionnelle.

La non gestion de ces espèces peut conduire à une homogénéisation de la végétation rivulaire et du paysage ainsi qu'à des dysfonctionnements des milieux.

Les cours d'eau du bassin versant des Ussets ont été diagnostiqués en 2020 sur près de 250km.

Au total 16 espèces invasives ont été recensées. Un plan de gestion des plantes exotiques envahissantes validé en 2021.

Au regard de l'envergure de la situation sur le bassin versant, il a été décidé d'axer la gestion des plantes invasives sur :

- Trois secteurs prioritaires au regard des enjeux écologiques pour le territoire et des synergies d'action avec les acteurs locaux agissant hors des cours d'eau : Plateau des Bornes, Amont des Petites Ussets, Amont Fornant, Nan Trouble et Mostan

- Quatre espèces inféodées aux cours d'eau et les plus impactantes sur les milieux aquatiques : Balsamines de l'Himalaya, balsamines de Balfour, Renouées asiatiques, Buddleia de David.

- Quatre espèces actuellement peu implantées sur le territoire : Berce du Caucase, l'Erable négundo, le Raisin d'Amérique et le Topinambour

En 2022 seulement, cette fiche-action sera menée conjointement avec les actions de lutte réalisées dans le cadre du projet STOP aux Invasives.

Le chiffrage peut être revu à la baisse lors de la consultation des entreprises.

Notons que ce plan de gestion des plantes exotiques envahissantes sur les cours d'eau du bassin versant des Ussets a été élaboré avec le bureau d'études CEVE entre 2020 et 2021 en se basant notamment sur les préconisations du guide Savoirs et savoir-faire sur les populations exotiques envahissantes végétales et animales et préconisations

1.2. Descriptif de l'action

L'opération consiste en la mise en oeuvre du plan de gestion des plantes exotiques envahissantes, à savoir :

1/ Prévention des communes et riverains

2/ Mise à jour de la déclaration d'intérêt général (FA MA2)

3/Selon le type d'intervention : réalisation des dossiers réglementaires nécessaires (Déclaration / Autorisation)

4/ Actions de lutte réalisées par une entreprise de travaux spécialisée :

- Arrachage

- Fauchage

- Criblage-Concassage

- Dessouchage

- Paturage

- Expérimentations de techniques innovantes

- Revégétalisation (semis et plantations)

5/ Le suivi des travaux de lutte et de leur efficacité

2- Objectifs visés/gains escomptés

Réduire l'implantation des plantes exotiques envahissantes sur les 3 secteurs prioritaires du territoire

3- Indicateurs

Nombre de foyers stabilisés ou éradiqués
Linéaires concernés par des actions

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération - sous détails	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC	Financeurs	%	Montant €
Travaux de lutte contre les PEE Secteur Amont des Usse (Plateau des Bornes)	Syr'Usse	100 000 €	agence de l'eau RMC	30%	34 500 €
Travaux de lutte contre les PEE Secteur Amont des Petites Usse			CD74	7%	7 500 €
Travaux de lutte contre les PEE Secteur Amont du Fornant, Nan trouble et Mostan		15 000 €	Autres		
Travaux de criblage concassage secteur amont INV			Auto-financement MO	63%	73 000 €

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Sous-détails	Année 2022												Année 2023												Année 2024											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Préparation																																				
Travaux de lutte																																				
Suivi																																				

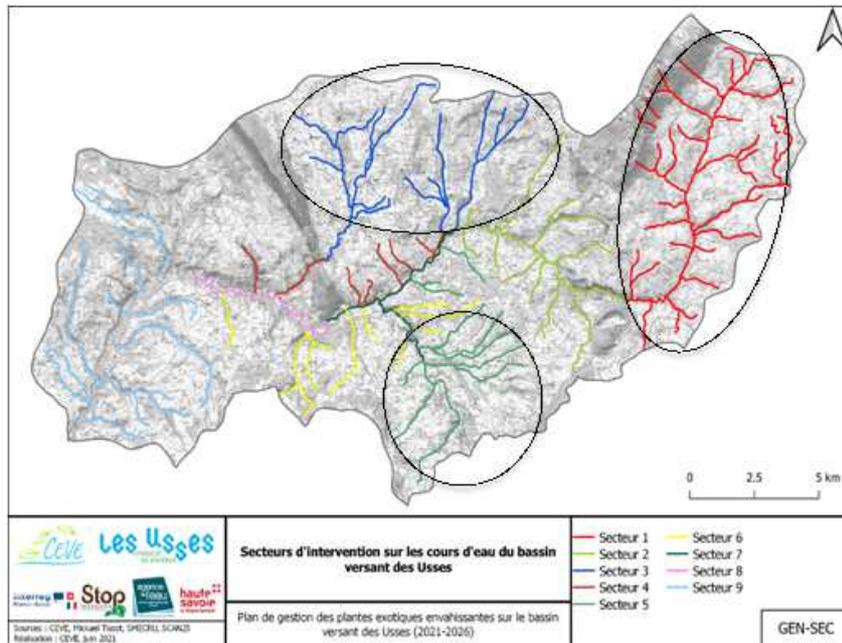
6- Partenaire et/ou procédures associées

Partenaires techniques : Communes, Communautés de communes, CD74, riverains, associations locales
Prestataire : Entreprise de travaux

7- Temps estimé par le Syr'Usse

Années	2022	2023	2024
Nbre de jours	15	15	15
En régie ou Externalisation	En régie	En régie	En régie

Mettre par année, le nombre total de jours nécessaire pour faire toute l'action. Sur le qui, mettre soit en régie, soit externalisation, soit les deux en faisant apparaître entre () la différence : ex. En régie (10j) et externalisation (20j)



Action n°	MA AR1	Diagnostic et restauration des boisements de berges - affluents du Rhône de la CCUR			
Enjeu	Restauration et préservation des milieux humides rivulaires	Code Mesure	non	Changement Climatique	oui
Orientations stratégiques	Restaurer et entretenir les boisements de berges	Code sous-bassin versant - Lieux			
		0			
Libellé Mesure PDM	Maitre d'ouvrage	Imputation comptable	Coût €	Année d'engagement	
Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	Syr'Usse délégation de la CCUR	I	45 267,00	2024	

1- Contexte

Nature de l'action : Etude suivie d

1.1. Contexte/Problématiques

FNE AuRA, accompagné d'autres partenaires techniques et scientifiques (FNE 01, FNE 73, FNE 07, FNE 74, CNPF et IRSTEA), a élaboré un outil de diagnostic écologique des ripisylves. L'IBCR, ou Indice de Biodiversité et de Connectivité des Ripisylves, permet d'évaluer la biodiversité potentielle et la connectivité écologique des écosystèmes linéaires boisés le long des cours d'eau. Un certain nombre de facteurs, à relever essentiellement sur le terrain (type de peuplement, gestion, milieux complémentaires, perturbations, ...) et parfois au bureau (continuité temporelle de l'état boisé, connectivité paysagère, ...), permettent de diagnostiquer la qualité biologique et la fonctionnalité écologique de la ripisylve. Les points noirs et dysfonctionnements ainsi identifiés sont alors susceptibles de faire l'objet de mesures d'amélioration/restauration/préservation.

Le territoire de la CCUR, de par la présence du Rhône et de ses affluents, se prête donc totalement à la mise en application de l'IBCR.

Cette action est prévue au titre du **programme d'action sur les affluents du Rhône sur le territoire de la CCUR**.

1.2. Descriptif de l'action

1- Pré-identification des secteurs à enjeux :

- sélection de tronçons à enjeux (susceptibles de faire l'objet de projets possiblement impactant, destinés à gestion/restauration/protection, abritant une importante biodiversité réelle ou potentielle, ...) et identifiés comme de référence

- concertation entre les parties prenantes

- visites de terrain en commun

- sélection des secteurs pour expertise IBCR

- bilan des secteurs sélectionnés

2- Mise en œuvre de l'outils IBCR :

- relevés de terrain (4 tronçons affluents du Rhône)

- proposition de pistes d'amélioration

- bilans annuels

Soit 3 600€ de dépense en 2022.

3- Actions de restauration soit 41 667€ HT dès 2023 :

En lien avec le bilan, des actions de restauration de la fonctionnalité des ripisylves sur les points noirs identifiés seront proposées

2- Objectifs visés/gains escomptés

Action n°	R11	Modélisation Q100 et recensement des zones à risque d'inondation et de ruissellement			
Enjeu	Evaluer les vulnérabilités pour réaliser des interventions adaptées	Code Mesure	MIA0101	Changement Climatique	oui
Orientations stratégiques	Améliorer la gestion du ruissellement pluvial pour réduire la vulnérabilité	Code sous-bassin versant - Lieux			
		HR_06_09 Les Usse			
Libellé Mesure PDM	Maitre d'ouvrage	Imputation comptable	Coût €	Année d'engagement	
Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques	Syr'Usse	F	25 000,00	2023	

1- Contexte**Nature de l'action :****1.1. Contexte/Problématiques**

L'espace de liberté des Usse a été défini sur la base de données historiques, d'observations et mesures de terrain.

Son périmètre est inscrit dans la plupart des Plan Locaux d'Urbanisme du territoire avec un règlement qui lui est propre.

Le respect de cet espace est crucial pour assurer le bon fonctionnement des cours d'eau et milieux associés.

Le développement du territoire et les changements environnementaux actuels (événements pluvieux moins fréquents, plus brutaux notamment) insistent à une perte de repères visibles de cet espace de liberté.

Les décideurs, aménageurs du territoire et services instructeurs ont besoin d'un outils fort qui affine et confirme la fonctionnalité de l'espace de liberté des Usse.

Les risques inondation et de ruissellement ne représentent pas, a priori, de risques majeurs sur le bassin versant. Il paraît néanmoins nécessaire de ne pas traiter ce sujet notamment pour alerter sur les risques croissants d'évènements pluviaux intenses, et de pré-identifier des zones urbaines et rurales potentiellement concernées par des aléas de débordements de cours d'eau ou de ruissellements.

Cela peut se traduire par une identification des zones inondables, des axes de ruissellements potentiellement dangereux et de mener ensuite des actions de prévention visant à réduire les enjeux exposés : porté à connaissance dans les documents d'urbanisme, zonages d'assainissement pluvial, schéma directeur de gestion des eaux pluviales, évolution vers des techniques de réduction comme la désimperméabilisation, l'infiltration à la parcelle, la rétention à la source, etc.

Cette action pourra se faire avec les éléments d'étude hydraulique qui modélisera et cartographiera la crue centennale des Usse et des Petites Usse ainsi que les zones de débordement. Elle sera portée par le

1.2. Descriptif de l'action**1- Enveloppe Q100 (crue centennale):**

Lancement d'une étude hydraulique visant à modéliser et cartographier la crue de référence centennale sur les Usse et petites Usse (cartes Hauteurs, Vitesses et Aléa) ainsi que les zones de débordement.

Cette étude passera par les étapes suivantes :

- Compilation des données existantes sur le territoire (données historiques, modèles numériques de terrains, projets locaux, LIDAR, etc.)
- Modélisation hydraulique d'une crue de référence centennale sur les Usse et Petites Usse incluant mesures de terrains pour améliorer la précision du modèle ainsi que pour le vérifier
- Validation du modèle sur le terrain
- Validation du modèle avec les élus locaux, les riverains et les services de l'Etat

- Identification des Hauteurs, Vitesses d'écoulement et des zones de débordement
- Préconisations pour la préservation des zones d'expansions de crue
- Maintenance à prévoir pour les années suivantes (mise à jour du modèle, extraction localisée, insertion nouvelles données, noeuds et débits entrant, etc.)

Cette cartographie doit être partagée et acceptée par les administrations, les élus et les riverains.

Vigilance : en 2022 la source de la Douai sera restituée aux Usse. Cela devra être pris en compte dans l'étude.

2-Etude à l'échelle du bassin versant et qui comportera en outre :

- une analyse historique des évènements
- modélisation hydrauliques (méthode de type HGM)
- recensement des études hydrauliques locales
- bilan des connaissances des PPRi, zones inondables

La méthode ExZEco du CEREMA pourra être utilisée.

Cette étude débouchera sur une cartographies des zones sensibles au risque ruissellements et inondation, sera concertée et portée à connaissance des gestionnaires et des collectivités.

2- Objectifs visés/gains escomptés

Identifier les zones inondables et exposées au risque ruissellement

Prévenir de la vulnérabilité sur des secteurs dangereux ou à risque

Disposer d'un outils d'aide à la décision fort dans les projets d'aménagement du territoire - disponible pour les collectivités locales, les services de l'Etat et usagers du territoire.

Affiner et confirmer la fonctionnalité de l'espace de liberté des cours d'eau.

3- Indicateurs

rapports d'études, nombre de réunions, données, cartographies,

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération - sous détails	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC	Financiers	%	Montant €
Etude hydraulique Q100 et maintenance du modèle	Syr'Usse	25 000 €	agence de l'eau RMC	0%	- €
			CD74	20%	5 000 €
			Autres		
			Auto-financement MO	80%	20 000 €

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Sous-détails	Année 2022												Année 2023												Année 2024											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Modélisation Q100																																				
Etude zones à risque																																				

6- Partenaire et/ou procédures associées

Partenaires : Communautés de communes, communes, services de l'Etat, Département, CNR
 Prestataire : bureau d'études spécialisé en hydraulique fluviale

7- Temps estimé par le Syr'Usse

Années	2022	2023	2024
Nbre de jours		30	15
En régie ou Externalisation			

Mettre par année, le nombre total de jours nécessaire pour faire toute l'action.
 Sur le qui, mettre soit en régie, soit externalisation, soit les deux en faisant apparaître entre () la différence : ex. En régie (100j) et externalisation (20j)

Action n°	QL1	Suivi annuel des stations et points jugés prioritaires (prolifération végétale, rejets STEP, physico-chimie) sur le bassin versant et les affluents du Rhône			
Enjeu	Améliorer la qualité des eaux / Préserver les milieux aquatiques / Pérenniser la ressource en	Code Mesure	non	Changement Climatique	oui
Orientations stratégiques	Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau - amélioration des connaissances	Code sous-bassin versant - Lieux HR_06_09 Les Ussets			
Libellé Mesure PDM	Maitre d'ouvrage	Imputation comptable	Coût €	Année d'engagement	
Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'assainissement	Syr'Ussets	F	301 844,00	2022	

1- Contexte	Nature de l'action : Etu
--------------------	---------------------------------

1.1. Contexte/Problématiques

Pour l'échelle du bassin versant :

Lors du premier contrat de rivière, la qualité des eaux des rivières sur le bassin versant des Ussets a été identifiée comme un enjeu majeur.

Dès 2002, des paramètres physico-chimique et biologique ont été suivis par le Conseil Départemental de Haute-Savoie qui a transféré ce suivi au Syndicat de Rivières en 2020.

Après un état des lieux des connaissances de la qualité des eaux, dès 2020, le Syndicat de Rivières a lancé l'observatoire qualité, en intégrant et en complétant le suivi déjà engagé auparavant par le Conseil Départemental. Ainsi, l'observatoire qualité consiste à suivre sur une trentaine de points différents des paramètres physico-chimique, chimique, biologique, proliférations végétales, pesticides mais aussi des paramètres plus spécifiques tels que les médicaments, les rejets, l'hydromorphologie, les débits QMNAS et piscicole. Ces derniers paramètres n'ont fait l'objet d'un suivi que sur l'année 2020. Les résultats de suivis l'année 2020 ont permis de mettre en avant des évolutions positives sur certaines parties du territoire mais aussi des évolutions négatives sur d'autres parties.

Un suivi annuel permet de suivre ces évolutions et les actions qui pourraient être mises en place.

Pour les affluents du Rhône :

D'anciens dépôts sauvages sont présents le long des cours d'eau. Ils semblent impacter à minima les habitats aquatiques de ces milieux par la diffusion de déchets sur une part de leurs linéaires. Ces dépôts peuvent également avoir un impact sur la qualité de l'eau. La communauté de communes Ussets et Rhône souhaite connaître la réalité des impacts en terme de qualité de l'eau. Suite à ce travail, des solutions adaptées pourront être recherchées pour les problématiques habitats aquatiques ou qualité.

D'autre part, lors de la mise en service de la station d'épuration (STEP) de la fruitière (Clarafond-Arcine), une population d'écrevisse à pieds blancs a dû migrer sur un affluent. Une étude de la répartition actuelle de cette population sera proposée, par la fédération de pêche de Haute-Savoie, en parallèle d'une étude sur la qualité à l'amont et à l'aval de la STEP (non demandée dans le cadre de l'arrêté préfectoral de mise en service de cette STEP).

A la suite, la CCUR via sa compétence déchet, étudiera la possibilité de retirer les déchets et décharges en bord de cours d'eau concernés, et menera des actions de sensibilisation du grand public (actions en dehors du présent contrat de milieux)

1.2. Descriptif de l'action

1-Echelle bassin versant :

L'action consiste à réaliser annuellement le suivi qualité des eaux du bassin versant des Ussets via l'observatoire qualité. En 2020, un bureau d'étude a été sélectionné via un marché public de prestations de services lancé par le Syndicat. Ce marché public est reconductible 3 fois et prendra fin en 2023.

L'action est composée de 2 sous-actions:

- 1- le syndicat suivra le marché et reconduira chaque année celui-ci jusqu'à son échéance selon les résultats de l'année précédente et la volonté du territoire ;
- 2- dès 2024 et donc à la fin du marché actuel, le syndicat lancera un nouveau marché et ajustera les paramètres et les stations selon les résultats, les priorités et la volonté du territoire. Un bilan du marché initial sera donc fait.

2-Affluents du Rhône :

- Proposition de points pertinents de mesure de qualité à l'amont et à l'aval des entités identifiées (10 points : 2 pour les 5 zones de dépôts et 3 pour la STEP : amont Parnant, Trainant et aval STEP)
 - Identification des mesures opportunes (mesures physico-chimiques in situ : T°C, pH, Conductivité, O₂ ; en laboratoire pour les polluants composés organiques (pesticides, solvants, hydrocarbures...) et minéraux (arsenic, cadmium, chrome, cuivre, mercure, nickel, plomb et zinc, ...) : dans l'eau ou dans les sédiments ; IBG-DCE, IBD, ...). Pour les points liés à la population d'écrevisse à pieds blancs (Parnant et Trainant) à minima : T°C, oxygène dissous (en concentration et en pourcentage de saturation), la DCO et la DBO₅, le pH, la conductivité, le compartiment azoté avec les nitrates (NO₃-), les nitrites (NO₂-), l'ammonium (NH₄⁺) et l'azote de Kjeldhal (NTK), les orthophosphates (PO₄³⁻) et le phosphore total, la dureté calcique et magnésienne (concentration en Ca²⁺ et Mg²⁺).
 - Proposition d'actions pour une amélioration de la qualité de l'eau et des habitats en fonction des résultats obtenus
 - Organisation et compte-rendu de 2 réunions avec les élus concernés (suite à sélection des points pour validation et en phase finale pour validation de l'étude)
 - 2022 : il est envisagé une campagne en période d'étiage
 - dès 2023 : le protocole de l'Agence de l'eau sera suivi, à savoir 4 campagnes par an
- Données disponibles et sources :
- Etude écologique sur les affluents du Rhône - Communauté de communes de la Semine -2014-2015
 - Etude écologique sur les affluents du Rhône - Communauté de communes Ussets et Rhône – 2020.
 - Données sur la station d'épuration (Communauté de communes Ussets et Rhône)
 - Mise en place de la déchetterie de St Germain sur Rhône en lieu et place de l'ancien dépôt (commune de St Germain sur Rhône)

2- Objectifs visés/gains escomptés

Identification de sites ou points de contamination
 Evaluation des actions engagées pour améliorer la qualité des eaux
 Amélioration des connaissances

3- Indicateurs

Etablissement de l'état écologique, chimique et analyses des différents paramètres de suivis des cours d'eau

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération - sous détails	Maître d'ouvrage	Coût total €	Financeurs	%	Montant €
1-Marché de l'observatoire Qualité BV 2022	Syr'Ussets	108 177 €	agence de l'eau RMC	50%	150 922 €
2- AR : Relevés qualité : 2 stations physico et 1 station STEP de 2022	Syr'Ussets délégation CCUR				
1-Marché de l'observatoire Qualité 2023	Syr'Ussets	163 667 €	CD74	0%	- €
2-AR : relevés qualité : 10 stations physico, 1 station STEP, 1 station pesticides, 1 station chimique 2023	Syr'Ussets délégation CCUR				
Points de relevés prioritaires en 2024	Syr'Ussets	30 000 €	Autres		
		301 844 €	Auto-financement	50%	150 922 €

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Sous-détails	Année 2022												Année 2023												Année 2024											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
1-Marché de l'observatoire Qualité																																				
2-Poursuite du marché Qualité dès 2024																																				

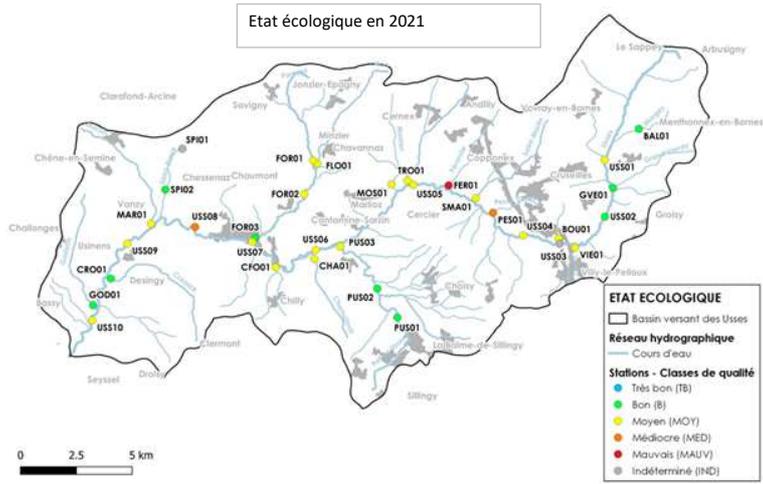
6- Partenaire et/ou procédures associées

Agence de l'eau, département, fédération de pêche, communautés de communes, DDT, associations

7- Temps estimé par le Syr'Ussets

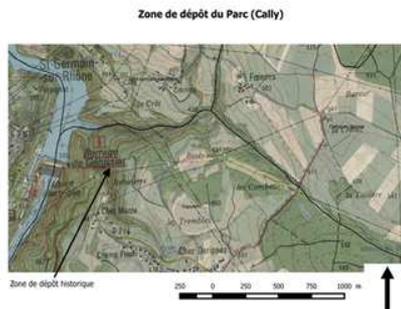
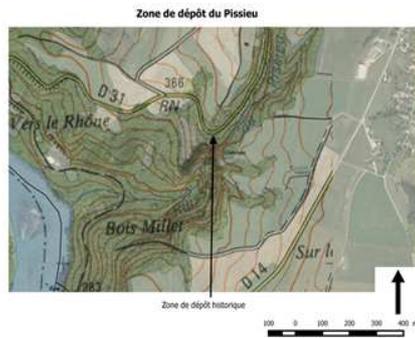
Années	2022	2023	2024
Nbre de jours	15,5	15,5	25
En régie ou Externalisatio	en régie	en régie	en régie

Mettre par année, le nombre total de jours nécessaire pour faire toute l'action. Sur le qui, mettre soit en régie, soit externalisation, soit les deux en faisant apparaître entre () la différence : ex. En régie (100j) et externalisation (20)

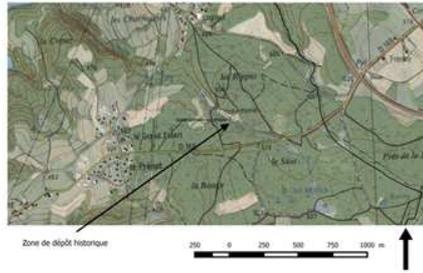


Communes concernées : Challenges, Francens, St Germain-sur-Rhône, Clarafond-Arcine, Seyssel

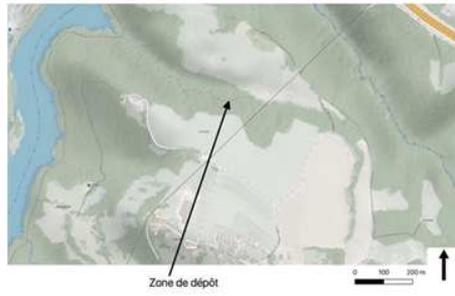
Dépôts :



Zone de dépôt de la Morte



Zone de dépôt du Montagny



Zone de dépôt du Saint-Victor



Action n°	QL2	Amélioration des traitements des stations d'épuration de Jonzier-Epagny et Savigny			
Enjeu	Améliorer la qualité des eaux / Préserver les milieux aquatiques / Pérenniser la ressource en	Code Mesure	non	Changement Climatique	0
Orientations stratégiques	Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau - assainissement collectif / public	Code sous-bassin versant - Lieux			
		FRDR541b Le Fornant			
Libellé Mesure PDM	Maitre d'ouvrage	Imputation comptable	Coût €	Année d'engagement	
Equiper une STEP d'un traitement suffisant hors Directive ERU	CCG	I	72 000,00	2022	

1- Contexte

Nature de l'action : trava

1.1. Contexte/Problématiques

Les stations d'épuration de Jonzier et de Savigny n'ont pas de traitement efficace, ce qui a été mis en avant notamment par les analyses réalisées sur ces STEP et par l'observatoire qualité du Syr'Usses. Ce problème se traduit chaque année par des désagréments surtout en été observés par la mortalité de poissons présent en aval de ces rejets et par les mauvaises odeurs que dégage le cours d'eau en aval. Ce problème est accentué par le manque d'eau que subit le bassin du Fornant en période d'étiage et qui ne participe donc pas à la dilution du rejet.

Une adaptation est donc indispensable pour permettre d'améliorer le traitement de ces stations.

La CCG va donc tester l'année prochaine un traitement supplémentaire pour améliorer le traitement de l'azote sur la STEP de Savigny. Si celui-ci s'avère efficace, ce traitement pourra être envisagé sur Jonzier.

1.2. Descriptif de l'action**2- Objectifs visés/gains escomptés**

Amélioration de la qualité de l'eau du Flon et du ruisseau d'Orgères

3- Indicateurs

Mise en place de traitement supplémentaire sur les stations Jonzier et Savigny, résultats d'analyses

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération - sous détails	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	%	Montant €
réhabilitation STEP de Savigny	CCG	36 000 €	agence de l'eau RMC	0%	- €
réhabilitation de Jonzier		36 000 €	CD74	35%	25 200 €
				Autres	
			Auto-financement MO	65%	46 800 €

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Sous-détails	Année 2022												Année 2023												Année 2024											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
suivi de la réhabilitation des STEP																																				
accompagnement sur réflexion d'une nouvelle station																																				

6- Partenaire et/ou procédures associées

CCG, DDT

7- Temps estimé de suivi par le Syr'Usse

Années	2022	2023	2024
Nbre de jours	2	2	2
En régie ou Externalisation	en régie	en régie	en régie

Mettre par année, le nombre total de jours nécessaire pour faire toute l'action. Sur le qui, mettre soit en régie, soit externalisation, soit les deux en faisant apparaître entre () la différence : ex. En régie



Action n°	SE1	Développer et faire vivre des outils pour faire connaître le Syndicat, ses actions, ses missions, participer à des manifestations, etc.			
Enjeu	Partage de la ressource / Préservation des milieux aquatiques		Code Mesure	non	Changement Climatique
Orientations stratégiques	Communiquer sur les enjeux et sur le Syndicat		Code sous-bassin versant - Lieux		
			HR_06_09 Les Usses		
Libellé Mesure PDM	Maitre d'ouvrage	Imputation comptable	Coût €	Année d'engagement	
0	Syr'Usses	F	18 595,00	2022	

1- Contexte**Nature de l'action : Animation****1.1. Contexte/Problématiques**

Entre différents bassins urbains dynamiques importants, il voit une augmentation de sa population qui n'est pas toujours sensibilisée à la problématique du manque d'eau, particulièrement dans un département qui n'a pas cette réputation.

Le manque de visibilité général du Syr'Usses, ses actions et ses missions, freine la sensibilisation de la population du bassin versant. Il semble en effet que les liens entre rivières, milieux, zones humides, faune aquatique et usages ne soient pas fait par de nombreux habitants. Cette communication devra être simplifier, positive et régulièrement vivante (planifiée). De plus, la sensibilisation est à mener de manière régulière et constante.

Egalement, la communication devra informer sur les évènements en cours, les actualités du Syndicat tant sur les aspects institutionnels (réunions de Comité, etc.), que les actions du Contrat (travaux, évènements, etc.).

La communication sera axée sur deux sujets principaux à investir :

- **l'évolution de la ressource** : centrée sur la capacité et les efforts du territoire à remédier au manque (économies, mutualisation, solidarité) et donc directement en lien avec le PGRE
- **les relations aux milieux et au vivant** : centrée sur le renforcement de liens avec les milieux et les espèces qui

1.2. Descriptif de l'action**1/ Faire vivre l'actualité du Syndicat et les réseaux partenariales :**

- 1- Edition du Papyr'Usses : 1 fois / an en dématérialisé
- 2- Gestion du site internet et du compte facebook, relation avec la presse locale
- 3- Création d'une page instagram régulier avec des « posts »
- 4- Recours à une application de type Panneaux Pocket pour disposer d'un tableau d'affichage numérique
- 5- Participation aux évènements locaux en lien avec les thèmes de la nature, des paysage : 3 participations / an

2/Communication dans la durée sur l'évolution de la ressource :

- 1- Création d'une courte vidéo humoristique sur le thème de l'eau par un " influenceur local " puis relai sur les réseaux sociaux ou Réalisation d'un court métrage sur le thème du manque d'eau et de ses conséquences et diffusion dans les cinémas locaux partenaires (conception et réalisation externalisé)
- 2- Réalisation de pancartes / panneaux sur « les gestes du quotidiens » à diffuser et afficher lors d'évènements locaux (conception et réalisation externalisé)
- 3- Promotion de matériel hydro économe (1j/mois) à destination des habitants en lien avec l'achat de matériel de la FA ressource en eau
- 4-Guide des bonnes pratiques (2023): ce guide pourra contenir des initiatives, des éco-gestes pour limiter voire diminuer les consommations d'eau. Il pourra être à destination de tous les usagers pour tous les usages.

2- Objectifs visés/gains escomptés

-Sensibiliser sur les deux grands axes de mise en oeuvre du Contrat : le partage de la ressource, la préservation de la biodiversité
 -Aboutir à une meilleure visibilité, reconnaissance du Syndicat dans ces deux axes

3- Indicateurs

Nombres d'article, de post, vue, like, abonnées, nombre de supports créés et diffusés, nombre de participation

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération - sous détails	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC - prestataires	Financeurs	%	Montant € TTC
1-1 Papyr'Usses (300 € / an pour l'impression seulement)	Syr'Usses	1 000 €	agence de l'eau RMC	70%	13 017 €
2-1 vidéo courte influenceur (2023) ou un court-métrage (2024)		8 000 €			
2-2 Affiches, panneaux, enquête sur les usages et consommation d'eau, support de com' innovant (sac à pain, marque page, etc.)		4 000,00 €	CD74	0%	- €
2-4 Guides des bonnes pratiques et des éco-gestes (2023)		1 000,00 €			
Temps agent en interne sur la mission : 50j		4 595,00 €			
		18 595,00 €	Autres		
			Auto-financement MO	0%	5 579 €

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Sous-détails	Année 2022												Année 2023												Année 2024											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
1-1 et 1-5																																				
1-2, 1-3 et 1-4																																				
2-1 et 2-3																																				
2-2																																				
2-4- Guide																																				

6- Partenaire et/ou procédures associées

Prestataires en communication, graphisme, vidéaste, communes, associations

Action n°	SE2	Expériences de nature : sortie, médiation, etc. sur les thèmes de l'eau, des milieux, des espèces			
Enjeu	Partage de la ressource / Préservation des milieux aquatiques	Code Mesure	non	Changement Climatique	non
Orientations stratégiques	Sensibiliser les acteurs aux enjeux et aux solutions	Code sous-bassin versant - Lieux			
		HR_06_09 Les Usses			
Libellé Mesure PDM	Maitre d'ouvrage	Imputation comptable	Coût €	Année d'engagement	
0	Syr'Usses	F	18 541,00	2023	

1- Contexte**Nature de l'action : Animation****1.1. Contexte/Problématiques**

Le Syndicat a durant la mise en oeuvre du Contrat de Rivières, réalisé des sorties nature sur les thèmes des zones humides, du manque d'eau, des espèces invasives, etc. Ces actions sont à perdurer pour permettre la prise de conscience de la perte de biodiversité sur le territoire.

1.2. Descriptif de l'action**1/ Evolution de la ressource en eau:**

- 2 rand'eau / an (prestation extérieure à raison de 4j/rand'eau) : propreté, nettoyage bord de rivière, partage de l'eau, jeu sur les économies, connaissance du petit cycle de l'eau (en lien avec RE25)

2/ Les relations aux milieux et au vivant:

- 2 animations nature grand public / an (prestation à raison de 1,5j pour 1 animation) = 3j/an

3/- 1 chantier / an d'élimination des plantes exotiques envahissantes (à mener en interne ou par un prestataire)/an

Ces actions sont principalement destinées au public familiale. Au moins 1 animation / an devra être adaptée pour le public en situation de handicap (sortie pour sourd et malvoyant, sortie en joëlette). La communication et les inscriptions se feront pas le syndicat (ou inscription par l'association prestataire le cas échéant).

2- Objectifs visés/gains escomptés

-Sensibiliser sur les deux grands axes de mise en oeuvre du Contrat : le partage de la ressource, la préservation de la biodiversité
 -Aboutir à une meilleure visibilité, reconnaissance du Syndicat dans ces deux axes
 -Sensibiliser et aboutir aux changements de comportement, sobriété, respect, devenir acteur sur son territoire-

3- Indicateurs

nombre de sorties/an, nombre de participants, diffusion de la communication, nombre d'évènements

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération - sous détails	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC prestataires	Financeurs	%	Montant € TTC
Rand'eau (8j par an) à 600€ la journée (coût asso.locale réalisation)	Syr'Usses	9 600 €	agence de l'eau RMC	70%	12 979 €
Sortie nature à 600€ la journée (asso. Locales)		3 600 €			
Chantier participatif PEE (réalisation prestataires ext.)		2 400,00 €	CD74		
Temps agent en interne sur cette mission : 32 j		2 940,50 €			
		18 541 €			
			Autres		
			Auto-financement MO	30%	5 562 €

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Sous-détails	Année 2022												Année 2023												Année 2024											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Animation																																				
Communication																																				

6- Partenaire et/ou procédures associées

associations locales, communes,

Action n°	SE3	Créer et développer les dispositifs scolaires et d'enseignement secondaire et supérieur (classes d'eau des Usse, partenariats avec des établissements, etc.)				
Enjeu	Partage de la ressource / Préservation des milieux aquatiques		Code Mesure	non	Changement Climatique	non
Orientations stratégiques	Sensibiliser les acteurs aux enjeux et aux solutions		Code sous-bassin versant - Lieux			
			HR_06_09 Les Usse			
Libellé Mesure PDM	Maitre d'ouvrage		Imputation comptable	Coût €	Année d'engagement	
0	Syr'Usse		F	41 031,00	2023	

1- Contexte**Nature de l'action : Animation****1.1. Contexte/Problématiques**

Lors du Contrat de Rivières précédent, le Syr'Usse a créé et mis en place le dispositif "Classe d'eau des Usse" en collaboration avec l'académie de Grenoble et les associations naturalistes du territoire. Ce dispositif pédagogique était à destination des élèves de cycle 2 et a été mis en place dans plusieurs école primaire du bassin versant.

Le principe de ce dispositif repose sur le fait que les élèves étant de futurscitoyens en devenir, puissent être sensibilisés aux enjeux de l'eau et des milieux le plus tôt possible et dans toutes les matières enseignées : la Classe d'eau dure 1 semaine, les enjeux sont abordés dans toutes les disciplines et une sortie sur le terrain est prévue avec une association locale partenaire.

De part, la conception de ce dispositif, les autres tranches scolaires (secondaires et supérieurs) n'ont pas accès à ce type de démarche. Une attention particulière doit être portée sur les étudiants, une catégorie sensible aux thématiques écologiques, aux économies financières possibles par l'économie d'eau et surtout

1.2. Descriptif de l'action**Pour les élèves de la primaire (les 3 années scolaires du Contrat) :**

- Dispositif des "Classe d'eau des Usse" environ 5 par an du Contrat : teaser pour les rentrées scolaires auprès des directeurs d'écoles, des mairies, RPI, puis relations avec les écoles pour la mise en place et le recours aux associations environnementales.

Pour la jeunesse, petite enfance 2023:

- Création d'un livret "petite enfance (15j) sur le thème de l'eau, de la rivière les Usse et conçu et réalisé par un écrivain jeunesse. Le livret serait distribué dans les écoles maternelles, à destination des parents pour la "lecture du soir".

Pour les collèges, lycées, universités 2023:

Mise en place de partenariats avec des établissements, des associations étudiantes ou des maisons familiales et rurales pour proposer :

- Création d'une « Malle pédagogique étudiante » en 2023 à destination des Bureaux Des Etudiants ou des clubs, contenant des « kits évènement ou animation » qui puissent se réaliser en autonomie et sur tous les thèmes du Syr'Usse

- « Ecorun des Usse » : Encourager les Bureaux des Etudiants ou clubs lycéens à organiser des courses d'orientations sur le territoire des Usse lors des intégrations étudiantes. Installation d'une course ludique sur le territoire du BV des Usse mettant en avant la rivière et le territoire.

- Organisation d'un concours vidéo à destination de tous les établissements scolaires du bassin versant : établissement d'un règlement, d'un jury et de prix à remettre. La sélection du jury pourrait se faire durant la Fête de l'eau souhaitée en 2023.

2- Objectifs visés/gains escomptés

- Sensibiliser sur les deux grands axes de mise en oeuvre du Contrat : le partage de la ressource, la préservation de la biodiversité
- Sensibilisation de pairs à pairs par les étudiants et au sein de leur établissement
- Sensibilisation en tant que futurs citoyens pour les éco-gestes, la sobriété, devenir acteur sur son territoire, susciter des vocations et engagements

3- Indicateurs

Nombre de classes et d'élèves participants

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération - sous détails	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC - prestataires	Financeurs	%	Montant € TTC
Classe d'eau (env. 5 sorties par année scolaire réalisées par les asso. locales)		5 000 €	agence de l'eau RMC	70%	28 722 €
2023					
Livret jeunesse (création, impression)		10 000 €	CD74	0%	- €
Malle pédagogique étudiante et lycéenne (impression, conception, achat)		5 000 €			
Concours photos / vidéos (impression, prix)		3 000 €			
Temps agent en interne dédié à la mission : 105 j	18 031 €				
	41 031 €				
			Autres		
			Auto-financement MO	30%	12 309 €

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Sous-détails	Année 2022												Année 2023												Année 2024											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Livret jeunesse																																				
Classe d'eau																																				
Malle péda																																				
Ecorun																																				
Concours video																																				
Interventions écoles																																				

6- Partenaire et/ou procédures associées

Action n°	SE4	Créer et développer des outils pour les socio-professionnels et collectivités (BTP, agriculteurs, industriels, etc.) sur la préservation des milieux			
Enjeu	Partage de la ressource / Préservation des milieux aquatiques	Code Mesure	non	Changement Climatique	non
Orientations stratégiques	Sensibiliser les acteurs aux enjeux et aux solutions	Code sous-bassin versant - Lieux			
		HR_06_09 Les Ussets			
Libellé Mesure PDM	Maitre d'ouvrage	Imputation comptable	Coût €	Année d'engagement	
0	Syr'Ussets	F	4 378,30	2023	

1- Contexte**Nature de l'action : Animation****1.1. Contexte/Problématiques**

Les actions du volet sensibilisation doivent garantir l'appropriation des enjeux et l'information, de mieux agir, voire de faire évoluer les pratiques. *In fine*, le but est de préserver la biodiversité, les écosystèmes et les paysages du territoire.

Lors du précédent Contrat de Rivières, de nombreux évènements grand public ont eu lieu. Ces évènements se sont déroulés avec succès mais les acteurs soulignent des difficultés à diffuser et à toucher un public plus large, en particulier les différentes catégories socio-professionnelles telles que les professionnels du BTP ainsi que les exploitants agricoles.

1.2. Descriptif de l'action**Outils et dispositifs spécifiques aux Agriculteurs (en 2022) :****1/ Relations aux milieux et au vivant :**

- Guide sur la réglementation et les bonnes pratiques en cours d'eau, zones humides et abreuvements

2/ Evolution de la ressource :**Outils spécifiques à destinations des Professionnels du BTP (en 2023) :**

- Conception et diffusion d'une fiche de « Recommandations du Syr'Ussets durant tous types de chantier » à destination des professionnels et contenant :

- des contacts d'entreprises partenaires ou non qui proposent des solutions permettant de réduire la consommation d'eau (pressing à sec / toilettes sèches / récupération des eaux, etc)
- les exigences et recommandations vis-à-vis des milieux et des espèces

- Formation d'une journée pour les entreprises locales & services communaux sur les travaux en milieu humide

Outils pour les pépiniéristes et paysagistes sur la lutte contre les plantes exotiques envahissantes (en 2023) :

- diffusion d'une charte des bonnes pratiques avec espèces de substitution et modalités d'information des clients lors de l'achat. Collaboration avec les territoires voisins (CCG, SILA, etc.)

Action n°	SE5	Mise en valeur de la rivière par le vélo			
Enjeu	Partage de la ressource / Préservation des milieux aquatiques	Code Mesure	non	Changement Climatique	non
Orientations stratégiques	Valorisation des patrimoines liés à l'eau	Code sous-bassin versant - Lieux			
		HR_06_09 Les Ussets			
Libellé Mesure PDM	Maitre d'ouvrage	Imputation comptable	Coût €	Année d'engagement	
0	Syr'Ussets	I	16 378,00	2024	

1- Contexte**Nature de l'action : Animation****1.1. Contexte/Problématiques**

Le plan départemental de la Haute-Savoie "Vélo Voies Vertes" prévoit l'extension de la véloroute du Silon Alpin entre Annecy et Vanzy ainsi que la véloroute "Via Rhôna" entre Clarafond et Seyssel.

Ces extensions apporteront sur le territoire du Bassin Versant un véritable parcours cycliste sécurisé, largement au bord des Ussets. Ce parcours est une opportunité pour le Syr'Ussets de faciliter l'appropriation de la rivière par les habitants du bassin versant et les cyclo-touristes.

Cette mobilité douce en tant que projet d'aménagement structurant le territoire, permettra de rapprocher les habitants de la rivière, de les sensibiliser à son évolution et ses patrimoines et de travailler avec les partenaires de l'aménagement et du tourisme, ce qui renforcerait aussi le travail en réseau du Syndicat. Cet aménagement doit aussi être pensé pour limiter l'accès à la rivière, seulement par le vélo en conservant son caractère naturel et encore peu fréquenté.

C'est pour cela que le Syr'Ussets est identifié par les porteurs de projet comme partenaire incontournable dans les phases PROJET. Il s'agira de définir collectivement les arrêts, les zones de sensibilisation, mais aussi, le tracé exact.

1.2. Descriptif de l'action

1/ Identifier tous les points d'intérêt (sites naturels, fermes, points culturels, points de vues...) répartis sur le parcours des véloroutes. Pour cela, il est nécessaire de contacter l'office de tourisme et les acteurs économiques (fermes, artisans...) afin de travailler conjointement avec eux sur leur rôle dans ce projet.

2/ Conception et réalisation de panneaux de sensibilisation qui présentent ces points d'intérêts

3/ Réalisation d'un support de communication (document en ligne, éditable en papier et diffusable de manière informatique également) présentant lesdits points d'intérêts, c'est-à-dire le circuit "véloroute des

2- Objectifs visés/gains escomptés

- Sensibiliser sur les deux grands axes de mise en oeuvre du Contrat : le partage de la ressource, la préservation de la biodiversité
- Suscité de la curiosité, des changements de comportement
- Augmenter la notoriété et la visibilité du syndicat
- Production d'un document informatique et/ou papier à diffuser mutualisé et en concertation avec les acteurs du tourisme et de la mobilité douce

3- Indicateurs

Impression/fabrication et pose de 5 panneaux, mutualisation des outils avec les autres acteurs

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération - sous détails	Maître d'ouvrage	Coût total € HT -	Financeurs	%	Montant € TTC
5 Panneaux pédagogiques, zones d'arrêt, autres aménagements - fabrication et pose	Syr'Usses	15 000 €	agence de l'eau RMC (1)	30%	4 913 €
			CD74	0%	A déterminer
Temps agent en interne sur cette		1 378,30 €	Autres		
		16 378 €	Auto-financement MO	70%	11 465 €

(1) aide agence au titre des aides contractuelles exceptionnelles sous réserve du respect du calendrier d'engagement

5- Calendrier prévisionnel - Durée

	Année 2022												Année 2023												Année 2024											
Sous-détails	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
suivre l'avancée du projet																																				
points d'intérêts à valoriser																																				

6- Partenaire et/ou procédures associées

EPIC Haut-Rhône, CCUR, CCFU, CNR, Région, Département, associations, riverains

Action n°	SE6	Renforcer la collaboration avec les services publics de l'eau et plus largement les collectivités			
Enjeu	Partage de la ressource / Préservation des milieux aquatiques	Code Mesure	non	Changement Climatique	non
Orientations stratégiques	Poursuivre la structuration de la gouvernance dans le domaine de l'eau	Code sous-bassin versant - Lieux			
		HR_06_09 Les Ussets			
Libellé Mesure PDM	Maitre d'ouvrage	Imputation comptable	Coût €	Année d'engagement	
0	Syr'Ussets	F	9 340,00	2022	

1- Contexte**Nature de l'action : Animation****1.1. Contexte/Problématiques**

Le mise en oeuvre du Contrat de Rivières a mis en évidence une participation trop erratique des EPCI membres et des élus communaux dans les projets majeurs, tant techniques que politiques. La légitimité du Syndicat a mis du temps à arriver et les élus actuels (mandat 2020-2026) sont demandeurs d'une meilleure connaissance du Syndicat : que fait-il? pourquoi existe-il? Comment travailler ensemble ? Les élus actuels sont aussi vigilants à être informés trop tôt des projets prévus sur leur commune.

Le Syndicat de son côté, souhaite renforcer ces partenariats avec les gestionnaires du petit cycle de l'eau, et cela pour atteindre les objectifs du partage de l'eau et d'amélioration de la qualité des eaux.

Il semble alors indispensable de repenser, et de proposer des outils pour renforcer les partenariats avec les communes, les intercommunalités membres.

1.2. Descriptif de l'action**1/ Echanges réguliers avec les élus du territoires : transparente et dialogue**

- Vulgariser, rendre les actualités plus claires et synthétiques
- Rédiger 2 longs articles / ans et à diffuser aux communes et interco pour leurs propres supports de communication (bulletins, site internet)
- Rédiger et diffuser régulièrement des courts articles, type post, pour les réseaux sociaux ou supports de communication des communes et des interco sur les actualités du Syndicat : animations, travaux, réunions, etc.
- Donner de l'information vulgarisée et condensée aux élus référents du Syndicat et faire en sorte que l' élu référent puisse intervenir en introduction d'un conseil communautaire
- Faire que le Syndicat se déplace dans les conseils communautaires régulièrement et tenter d'aller dans les 48 conseils municipaux
- Au moins une fois par an, évoquer les sujets d'actualités des interco en introduction des comités syndicaux du syndicat
- Aller dans les conférences des maires
- Organiser des rencontres annuelles, sur un thème, à destination des municipalités, avec des intervenants extérieurs. Par exemple, une table ronde avec un expert de la banque des territoires au sujet des « Aqua prêts ».
- En amont de chaque opération, intégrer la municipalité
- Diffuser les résultats des études, observatoires, cartographies, etc. (qualité, invasives, PGRE, etc.)
- Etablir un rapport d'activité annuel

2/ Echanges et partenariats avec les services publics de l'eau et les directions des services

- diffusion du tableau de bord du Contrat, de manière régulière, rendre compte de l'avancement
- 3 réunions / ans avec les DGS des intercommunalités sur les actualités réciproques

Cette action sera pilotée par la direction du Syndicat en lien étroit avec le Président et les membres du bureau.

Pour le rapport d'activité, la participation du personnel est estimée à 1j/an

3/ Plus largement, échanges avec le territoire et les partenaires

2- Objectifs visés/gains escomptés

- Sensibiliser sur les deux grands axes de mise en oeuvre du Contrat : le partage de la ressource, la préservation de la biodiversité
- Fédérer et assoir le syndicat dans son existence en faveur des milieux et de la ressource en eau
- Mobiliser les élus, via de la concertation, développer les interconnaissances et l'appropriation des enjeux
- Création d'outil de mutualisation, d'efficience et d'efficacité pour répondre aux défis de la rareté de l'eau

3- Indicateurs

Nombres d'élus participants, retours des collectivités, alimentation des outils

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération - sous détails	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC	Financeurs	%	Montant € TTC
1/ Elaboration et diffuser rapport d'activité + autres docs	Syr'Usse	6 000 €	agence de l'eau RMC	70%	6 538 €
Temps agent en interne sur cette mission : 37j		3 340,00 €	CD74	0%	- €
		9 340 €	Autres		
			Auto-financement MO	30%	2 802 €

5- Calendrier prévisionnel - Durée

	Année 2022												Année 2023												Année 2024												
Sous-détails	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	
rapport activité																																					

6- Partenaire et/ou procédures associées

communes, partenaires, EPCI, financeurs

Action n°	SE7	Fédération du territoire autour des enjeux liés à l'eau : Fête de l'eau			
Enjeu	Partage de la ressource / Préservation des milieux aquatiques	Code Mesure	non	Changement Climatique	non
Orientations stratégiques	Poursuivre la structuration de la gouvernance dans le domaine de l'eau	Code sous-bassin versant - Lieux			
		HR_06_09 Les Ussets			
Libellé Mesure PDM	Maitre d'ouvrage	Imputation comptable	Coût €	Année d'engagement	
0	Syr'Ussets	F	18 676,00	2023	

1- Contexte**Nature de l'action : Animation****1.1. Contexte/Problématiques**

Durant le Contrat de Milieux, il est envisagé, en 2023, d'organiser un évènement large et fédérateur sur le thème de l'eau.

1.2. Descriptif de l'action

La concertation menée en 2021 pour construire ce Contrat de Milieux faisant état d'un foisonnement d'idées :

- un évènement ouvert à tous, au delà des élus
- prévoir cet évènement sur une journée, ou une demi-journée?
- Prévoir l'interventions de partenaires, d'entreprises, d'initiatives, de personnalités, etc.
- Prévoir un défi famille sur les économies d'eau
- Prévoir une conférence
- pour une journée mondiale qui cible les thèmes de l'eau et de l'environnement : Journée mondiale de l'eau le mercredi 22 mars 2023 ? Journée mondiale de l'environnement le lundi 05 juin 2023 ?
- évoquer tous les thèmes transversaux du Syndicat et de l'exercice de la GEMAPI, et mettre en avant les efforts et actions de toutes les parties prenantes du territoire : les collectivités, les associations, les institutions, etc.

L'organisation de cette journée et l'ambition qui lui est donnée nécessitera la participation de tout le personnel et sera piloté par la direction du Syndicat en lien étroit avec le Président. L'année 2022 sera

2- Objectifs visés/gains escomptés

- Sensibiliser tous les publics sur les deux grands axes de mise en oeuvre du Contrat : le partage de la ressource et la préservation de la biodiversité
- Fédérer autour de l'enjeu du partage de l'eau
- Augmenter la visibilité du Syndicat, sa reconnaissance, sa notoriété
- Renforcer les liens entre les acteurs pour aboutir à des changements de comportements, de pratiques

3- Indicateurs

nombre de participants, partenariats créés, outils créés, visibilité numérique et territoriale

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération - sous détails	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC	Financeurs	%	Montant € TTC
Réalisation de cet évènement (communication, intervenants, frais de bouche, etc.)	Syr'Usses	18 676 €	agence de l'eau RMC	70%	13 073 €
Temps agent en interne sur cette mission : 40j		3 676,00 €	CD74	0%	- €
		22 352 €	Autres		
			Auto-financement MO	30%	5 603 €

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Sous-détails	Année 2022												Année 2023												Année 2024											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Prépa et orga																																				
Fête de l'eau																																				

6- Partenaire et/ou procédures associées

communes, offices du tourisme, syndicats mixte, associations, fédérations, établissement scolaires,

Action n°	SE8	Cycle de formation pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes (flore)			
Enjeu	Partage de la ressource / Préservation des milieux aquatiques	Code Mesure	non	Changement Climatique	non
Orientations stratégiques	Former les acteurs à la préservation des milieux naturels	Code sous-bassin versant - Lieux			
		HR_06_09 Les Ussets			
Libellé Mesure PDM	Maitre d'ouvrage	Imputation comptable	Coût €	Année d'engagement	
0	Syr'Ussets	F	9 099,00	2024	

1- Contexte**Nature de l'action : Animation****1.1. Contexte/Problématiques**

Le bassin versant est réputé pour contenir de nombreuses Plantes Exotiques Envahissantes (PEE). Leur présence engendre une perte de la biodiversité locale et leur propagation est extrêmement rapide du faite de la méconnaissance, de remblais contaminés, etc.

1.2. Descriptif de l'action**1/ Cycle de formation Agent technique communaux & Entreprises d'espaces verts**

Ces deux acteurs sont amenés lors d'interventions à devoir traiter des invasives, mais peuvent aussi en semer/planter sans le savoir.

Il est proposé une formation sur 2 demi-journées portant sur l'identification des espèces et l'apprentissage des méthodes de lutte. La formation doit déboucher sur des conseils pour entamer des actions planifiées dans sa pratique.

Ce cycle serait proposé en 2024, par un intervenant extérieur.

2/ Cycle de formation Usagers : Agriculteurs, Pêcheurs, Citoyens et Chasseurs

Ces deux acteurs sont amenés lors d'interventions à devoir traiter des invasives, mais peuvent aussi en semer/planter sans le savoir.

Il est proposé une formation sur 2 demi-journées portant sur l'identification des espèces et l'apprentissage des méthodes de lutte. La formation doit déboucher sur des conseils pour entamer des actions planifiées dans sa pratique.

2- Objectifs visés/gains escomptés

- Sensibiliser sur un des deux grands axes de mise en oeuvre du Contrat : la préservation de la biodiversité
- Obtenir des changements de pratiques, de comportements des gestionnaires, des entreprises, des agriculteurs, etc. pour lutter contre la propagation des PEE

3- Indicateurs

nombre de foyers supprimés, nombre de participants aux formations

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération - sous détails	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC	Financeurs	%	Montant €
1/ et 2/ Formation Usagers et espaces verts	Syr'Usses	8 640 €	agence de l'eau RMC	70%	6 369 €
			CD74	0%	- €
Temps agent en interne sur cette mission : 5j		459 €	FEDER	0%	- €
			Auto-financement	30%	2 730 €

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Sous-détails	Année 2022												Année 2023												Année 2024											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

6- Partenaire et/ou procédures associées

--

Action n°	GO1	Animation et actions transversales - équipe technique dédiée et frais liés aux missions			
Enjeu	Structurer les Syndicat de Rivières	Code Mesure	non	Changement Climatique	non
Orientations stratégiques	Animer, coordonner, évaluer la mise en œuvre du Contrat de Milieux	Code sous-bassin versant - Lieux			
		HR_06_09 Les Ussets			
Libellé Mesure PDM	Maitre d'ouvrage	Imputation comptable	Coût €	Année d'engagement	
0	Syr'Ussets	I et F	513 090,00	2022	

1- Contexte**Nature de l'action : Animation****1.1. Contexte/Problématiques**

La mise en place et la réalisation d'un programme d'actions nécessitent une animation quotidienne et des contacts privilégiés avec les riverains, les élus locaux, et les partenaires. La réussite des actions de ce contrat passe en très grande partie par la mise en place d'une équipe dédiée. Le Syr'Ussets dispose à ce jour de :

- 1 ETP responsable de structure
- 3 ETP techniciens et 1 ETP animateur territorial
- 1,25 ETP assistance administrative, financière et ressources humaines (dépenses non éligibles)

Au regard des impératifs du territoire liés au déficit hydrique, le Syr'Ussets a mis en évidence la nécessité de renforcer son équipe en moyens humains pour les actions relatives à la gestion quantitative.

Il est envisagé qu'un ETP à temps plein puisse assurer l'entièreté des actions relatives au Plan de Gestion de la Ressource en Eau. Egalement, des missions relatives à la restauration hydromorphologique des cours d'eau seraient à développer et à renforcer en nécessitant le recrutement d'un profil plus d'ingénierie de travaux.

Ainsi, le syndicat pourrait disposer de 5 techniciens à compter de 2022.

Egalement, la communication est un élément central pour la visibilité et le développement de la structure. Il est envisagé de renforcer ces compétences en interne par le recrutement ou la mise à disposition d'un agent à temps non complet d'environ 40%.

1.2. Descriptif de l'action

A l'avenir, les ETP du Syndicat assureront les missions principales suivantes et éligibles au programme de l'Agence de l'eau :

- Suivi, animation, pilotage interne et externe du contrat, prospective, stabilisation juridique (labellisation EPAGE-modification des statuts) et alimentation des outils de suivi
- Veille à la prise en compte des enjeux liés aux milieux aquatiques sur le territoire
- Communication, concertation et sensibilisation aux enjeux
- Concevoir et animer un programme d'action pluriannuel
- Concevoir et suivre les opérations d'études et de travaux
- Concevoir et mettre en oeuvre des processus liés aux actions (juridique, réglementaire, administrative)
- Répondre aux sollicitations et apporter une aide technique, conseiller, accompagner et sensibiliser
- Négocier avec les riverains, usagers pour permettre la réalisation des actions

1 ETP responsable de structure : environ 60% de son temps sur l'animation générale du Contrat et du bassin

1 ETP technicien de rivière : 100% de son temps sur des opérations d'entretien et de gestion de cours d'eau, relations avec les riverains, partenaires

1 ETP technicien ressource quantitative et observatoire : 100% de son temps sur des opérations et programmes en lien avec la ressource quantitative (pilotage du PGRE) et avec la qualité des cours d'eau

1 ETP technicien hydromorphologue : 100% de son temps sur des opérations de restauration de cours d'eau

1 ETP chargé de projet milieux et patrimoine : 75% de son temps sur des opérations de restauration et de gestion des zones humides

Pour information et mémoire, le Syr'Usses emploie également des agents en charge de la communication et de la sensibilisation (aides liées à ces missions directement dans les FA du volet SENSIBILISATION).

1 ETP animateur territorial : 25% de son temps sur la sensibilisation auprès des scolaires et de la jeunesse

1 ETP chargé de communication : 40% de son temps dédié aux opérations de communication (institutionnel, en lien directe avec les opérations).

Cette fiche-action comporte également des dépenses liées aux missions qui interviendraient en 2022 :

- de l'achat de petit matériel : sonde de t° et courantomètre,
- le remplacement du véhicule historique du syndicat en 2023,

2- Objectifs visés/gains escomptés

- % des actions réalisées, CR des réunions, nombres de marchés publics,

3- Indicateurs

- postes pourvus, nombres d'actions réalisées par poste

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération - sous détails	Maître d'ouvrage	Coût total € HT et TTC	Financeurs	%	Montant €
Missions d'animation et pilotage du Contrat : mise en œuvre et coordination -	Syr'Usses	129 767 €	agence de l'eau RMC (1)	50%	256 545 €
Frais liés aux missions : achat de petit matériel (courantomètre et sonde t°) (dépenses investissement)		4 600 €			
Frais liés à la bureautique et au nouveau mobilier (dépense investissement)		4 500 €			
Missions d'animation et pilotage du Contrat : mise en œuvre et coordination -		188 194 €			
Missions d'animation et pilotage du Contrat : mise en œuvre et coordination -		186 028 €			
		513 090 €	Autres		
Prévision de 9 100 € HT de dépense en investissement pour l'achat lié aux missions et installation de poste			Auto-financement MO	50%	256 545 €

(1) le taux d'aide applicable à la partie des missions exercées pour le suivi et la mise en œuvre du plan de lutte contre les espèces exotiques envahissantes est de 30%.

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Sous-détails	Année 2022												Année 2023												Année 2024											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

6- Partenaire et/ou procédures associées

Action n°	GO2	Bilan du Contrat de Milieux - Evaluation et nouvelle programmation			
Enjeu	Structurer les Syndicat de Rivières	Code Mesure	non	Changement Climatique	non
Orientations stratégiques	Animer, coordonner, évaluer la mise en œuvre du Contrat de Milieux	Code sous-bassin versant - Lieux			
		HR_06_09 Les Ussets			
Libellé Mesure PDM	Maitre d'ouvrage	Imputation comptable	Coût €	Année d'engagement	
0	Syr'Ussets	F	-	2024	

1- Contexte

Nature de l'action : Animation

1.1. Contexte/Problématiques

Les nouveaux contrats s'inscrivent sur un temps court de 3 ans, même si la logique d'action s'étale sur plus d'années.

De même, le syndicat établit sa programmation sur un temps plus long d'environ 6 ans.

Pour ne pas stopper la dynamique en place et poursuivre les actions de terrain, il conviendra d'anticiper la prochaine programmation en 2024, pour qu'une nouvelle programmation soit opérationnelle en 2025.

1.2. Descriptif de l'action

Le Syndicat réalisera un rapide bilan des actions engagées au titre de la programmation 2022-2024.

Il engagera une réflexion prospective au vue de l'évolution des territoires, des usages, et des objectifs à atteindre. Cette nouvelle procédure sera l'occasion d'intégrer les nouveaux éléments financiers et les nouveaux outils mis en place par le territoire.

Cette nouvelle programmation s'attachera aussi à consolider son action en transversalité avec les autres services et politiques : urbanisation, compétence AEP et EPU, agriculture.

La consultation et la concertation des élus du territoire, notamment les mairies seront à maintenir pour assurer une bonne appropriation de ce contrat et de ses enjeux.

Cette action sera pilotée et réalisée par la responsable de structure, en lien étroit avec le Président et les

2- Objectifs visés/gains escomptés

- Effectuer le bilan des actions conduites entre 2022 et 2024
- Elaborer la nouvelle programmation 2025-2027

3- Indicateurs

- CR de réunions, tableaux de bord, analyses comptables, résultats de la concertation

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération - sous détails	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC	Financeurs	%	Montant €
pour mémoire cf. GO1	Syr'Usses		agence de l'eau RMC	0%	- €
			CD74	0%	- €
			Autres		
			Auto-financement MO	0%	- €

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Sous-détails	Année 2022												Année 2023												Année 2024											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Bilan du Contrat																																				

6- Partenaire et/ou procédures associées

7- Temps estimé par le Syr'Usses

Années	2022	2023	2024
Nbre de jours			120
En régie ou Externalisation			En régie

Mettre par année, le nombre total de jours nécessaire pour faire toute l'action. Sur le qui, mettre soit en régie, soit externalisation, soit les deux en faisant apparaître entre () la différence : ex. En régie (100j) et externalisation (20j)

Action n°	####	#REF!			
Enjeu	#REF!	Code Mesure	#REF!	Changement Climatique	oui
Orientations stratégiques	#REF!	Code sous-bassin versant - Lieux			
		#REF!			
Libellé Mesure PDM	Maitre d'ouvrage	Imputation comptable	Coût € HT	Année d'engagement	
#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	

1- Contexte**Nature de l'action : Travaux****1.1. Contexte/Problématiques**

Cette fiche regroupe les collectivités qui ont fait l'objet d'une fiche-action dans le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (engagées dans une étude diagnostique ou schéma directeur plus récent et des travaux à réaliser pour diminuer les fuites) et qui a comme thème principal les planifications de travaux issus des diagnostics AEP et les économies d'eau potable afférentes.

1.2. Descriptif de l'action

Chilly :

- Mutualisation du réservoir de Ferraz avec les deux captages de Ferraz et de Quincy
- Rénovation d'une colonne au hameau Vers Grange-Darogne
- Changement d'une colonne en fonte, en PVC

Notons que la télégestion à 70 000 HT à priori serait subventionné par l'Agence de l'eau.

Et pour bénéficier des aides du Conseil Départemental, les dossiers doivent être déposés au 1er octobre 2022,

2- Objectifs visés/gains escomptés

-Chilly: gain sur les prélèvements de 1 000m³ par rapport à 2014 en période d'été et limiter les prélèvements en période d'été

3- Indicateurs

Travaux effectués

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération - sous détails	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	%	Montant €
Travaux Chilly	Chilly	#REF!	Agence de l'eau RMC	#REF!	#REF!
			CD74	#REF!	#REF!
			Autres	#REF!	#REF!
			Auto-financement MO	#REF!	#REF!

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Sous-détails	Année 2022												Année 2023												Année 2024											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Travaux																																				

6- Partenaire et/ou procédures associées

Collectivités gestionnaires AEP citées dans l'action

7- Temps estimé de suivi par le Syr'Usse

Années	2022	2023	2024
Nbre de jours		0,5	0,5
En régie ou Externalisatio			

Action n°	###	#REF!			
Enjeu	#REF!		Mesure PDM	#REF!	Changement Climatique
Orientations stratégiques	#REF!		Code sous-bassin versant - Lieux		
			#REF!		
Libellé Mesure PDM		Maitre d'ouvrage	Imputation comptable	Coût €	Année d'engagement
#REF!		#REF!	#REF!	#REF!	#REF!

1- Contexte et nature de l'action

1.1. Contexte/Problématiques

Les actions du volet sensibilisation doivent garantir l'appropriation des enjeux et l'information, de mieux agir, voire de faire évoluer les pratiques. In fine, le but est de préserver la biodiversité, les écosystèmes et les paysages du territoire.

La forte pression démographique et donc foncière que connaît le territoire engendre des tensions sur le foncier. Il en résulte aussi des méconnaissances des professionnels du secteur sur les enjeux environnementaux que contiennent certaines parcelles : espace de liberté de la rivière, espèce protégée,

1.2. Descriptif de l'action

1- Réalisation et diffusion d'un dépliant à destination des notaires et des syndicats de propriétaires et comportant l'explication des grands enjeux environnementaux et des réflexes à avoir en cas de vente, d'acquisition.

2- Intervention dans la chambre notariale de la Haute-Savoie lors d'une assemblée générale pour diffuser le dépliant

2- Objectifs visés/gains escomptés

Mieux renseigner les notaires et les syndicats pour qu'ils puissent mieux conseiller leurs clients et

3- Indicateurs

Nombre de dépliant, nombre de participants à la journée de formation

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération - sous détails	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC	Financeurs	%	Montant € TTC
POUR MÉMOIRE	#REF!		Agence de l'eau RMC	#REF!	#REF!
			CD74	#REF!	#REF!
			Autres		
			Auto-financement MO	0%	#REF!

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Sous-détails	Année 2022												Année 2023												Année 2024											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Foncier																																				

6- Partenaire et/ou procédures associées

SDPPR 74, chambre Notariale 74,

7- Temps estimé

Années	2022	2023	2024
Nbre de jours		13	
En régie ou Externalisation			

Mettre par année, le nombre total de jours nécessaire pour faire toute l'action. Sur le qui, mettre soit en régie, soit externalisation, soit les deux en faisant apparaître entre () la différence : ex. En régie (100j) et externalisation (20j)

Action n°	carasses	Restauration tronçon route des Carasses			
Enjeu	#REF!	Mesure PDM	#REF!	Changement Climatique	#REF!
Orientations stratégiques	#REF!	Code sous-bassin versant - Lieux			
		#REF!			
Libellé Mesure PDM	Maitre d'ouvrage	Imputation comptable	Coût €	Année d'engagement	
	Syr'Usses / Privé	I	85 100,00		

1- Contexte et nature de l'action

1.1. Contexte/Problématiques

Sur la partie amont des Petites Usses, un ouvrage de franchissement permet l'accès à une ancienne usine, dont l'activité a cessée. En 2021, les terrains ont été vendus au profit d'une autre activité, liée au transport routier. L'accès est constitué de 2 buses de diamètre 1000 et d'une longueur supérieure à 12m. Ces buses sont pour une partie engravée et peuvent être sujettes à obstruction aisément (bois ou matériaux).

L'aménagement de cet ouvrage a été étudié par 2 fois :

- En 2005 par un bureau d'études sous MOA de la commune de La Balme de Sillingy, dans le cadre d'une étude hydraulique de gestion des eaux pluviales sur le territoire communal (par Profil Etudes),
- En 2018 par un bureau d'études sous MOA du SMECRU, afin d'ajuster l'aménagement à prévoir au regard de l'enjeu continuité piscicole (par Hydrétudes).

L'aménagement de cet ouvrage vise 2 enjeux :

- L'amélioration du passage des crues
- L'amélioration de la franchissabilité piscicole

Le second enjeu «étant conditionné également par les régimes hydrologiques des Petites Usses ainsi que par l'aménagement des seuils situés en aval.

En 2019 la commune de La Balme de Sillingy a réalisé des travaux sur l'ouvrage de traversée de la route communale situé en amont immédiat de l'ouvrage ROE 55950. Cet aménagement vise l'amélioration du transit sédimentaire et des crues (Q100) ainsi que le rétablissement de la continuité piscicole. Il incluait la protection des berges à l'amont du nouvel ouvrage et l'adaptation des protections de berges à l'aval du nouvel ouvrage.

vérifier l'obligation de changer le pont et améliorer le ROE, est-ce dans le sdage? et vérifier la propriété du pont ? c'est de la PI pour faciliter les écoulements + participation du privé mais surement pas bcp d'aides de l'AE vite savoir soutien AE pour dire au vendeur si on utilisera ou pas ses 50 000 bloqués pour le pont

1.2. Descriptif de l'action

L'action consiste en :

- La concertation avec les propriétaires privés (rive gauche) et la commune (route communale en rive droite)
- **La définition du plan de financement**
- La réalisation d'une MOE PROJET
- le dépôt des dossiers réglementaires
- Réalisation de convention avec les propriétaires privés et exploitants
- la réalisation des aménagements : un ouvrage cadre de 2,5 m de largeur et de 2 mètres de haut sur 12,50ml (au regard du changement d'activité il est possible que cet accès puisse être rétréci sur sa longueur) ainsi que les aménagements de berges en amont et aval.

**=> Soit on y va rapidement en mode protection des crues Q100 (gemaPI) en anticipant sur la restauration(mais on n'a pas beaucoup de place sur ce site de toute façon) = plutôt dans volet 3 du coup
=> Soit on attend étude hydromorpho globale dépendante de la retenue et d'arrivée d'eau amont pour faire un aménagement global sur toute la traversée de la Balme de Sillingy.**

2- Objectifs visés/gains escomptés

Protection des bien et des personnes face au risque de crue
 Restauration de la continuité écologique (transit sédimentaire essentiellement)

3- Indicateurs

Aménagement réalisé

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération - sous détails	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	%	Montant € TTC
MOE PROJET et dossiers réglementaires	Syr'Usses / Privé	85 100 €	Agence de l'eau RMC	#REF!	#REF!
Travaux et MOE travaux			CD74	#REF!	#REF!
			Autres		
			Auto-financement MO	#REF!	#REF!

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Sous-détails	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Concertation	■	■	■	■	■																															
MOE PROJET					■	■	■	■	■	■	■	■																								
Dossiers réglementaires													■	■	■																					
Travaux																									■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

6- Partenaire et/ou procédures associées

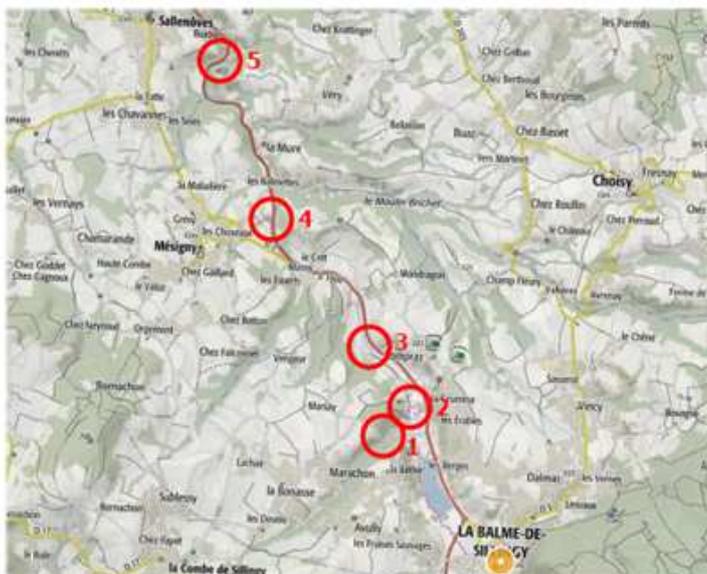
Partenaires techniques : Riverains, commune, communauté de communes, DDT

Partenaire financier : Riverain ?

7- Temps estimé

Années	2022	2023	2024
Nbre de jours	10	17	3
En régie ou Externalisation	En régie (10) Externalisation ()	En régie (15) Externalisation ()	En régie (5) Externalisation ()

Mettre par année, le nombre total de jours nécessaire pour faire toute l'action. Sur le qui, mettre soit en régie, soit externalisation, soit les deux en faisant apparaître entre () la différence : ex. En régie (10j) et externalisation (20j)



Localisation : site 1 sur la carte



Franchissement des Petites Usse

Ouvrage	Code ROE	BV (km ²)	Q ₁₀ (m ³ /s)	Q ₁₀₀ (m ³ /s)	Capacité pleine charge (m ³ /s)	Fréquence de retour	Capacité avant débordement	Fréquence de retour
OH2	ROE5950	4,45 km ²	6	12.5	5 m ³ /s	<10 ans	6 m ³ /s	~10 ans

Action n°	Piège Musi	Retrait d'un ancien pièce à embâcles à Musièges			
Enjeu	#REF!	Mesure PDM	#REF!	Changement Climatique	#REF!
Orientations stratégiques	#REF!	Code sous-bassin versant - Lieux			
		#REF!			
Libellé Mesure PDM	Maitre d'ouvrage	Imputation comptable	Coût €	Année d'engagement	
#REF!	Syr'Usses	I	25 000,00		

1- Contexte et nature de l'action

1.1. Contexte/Problématiques

Un piège a embâcle a été posé il y a une 40aine d'année en amont du verrou de Serrasson, sur la commune de Musièges.

Cet aménagement est aujourd'hui inutilisable, cependant la dalle béton et les barres de fer mises en place sont pour partie toujours présente et représentent un potentiel danger pour les usagers (voisinage, pêcheurs, etc.) ainsi qu'un potentiel obstacle au transit sédimentaire des Usses.

1.2. Descriptif de l'action

L'action consiste en :

- Etude de faisabilité - Analyse du coût / bénéfice du retrait total ou partiel de cet ouvrage pour le milieu naturel (hydromorphologie, continuité sédimentaire)
- Détermination des travaux à entreprendre (si besoin)
- Dossiers réglementaires (si besoin)
- Réalisation des travaux (si besoin)

Voir Lionel pour précision si il a ?

2- Objectifs visés/gains escomptés

Protection des biens et des personnes

3- Indicateurs

Réalisation de l'étude de faisabilité

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération - sous détails	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	%	Montant € TTC
Etude de faisabilité	Syr'Usses	25 000 €	Agence de l'eau RMC	#REF!	#REF!
Dossiers réglementaires			CD74	#REF!	#REF!

Travaux et MOE Travaux (si besoin)			
	Autres		
	Auto-financement MO	#REF!	#REF!

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Sous-détails	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Etudes																																				
Dossier réglementaire																																				
Travaux (si besoin)																																				

6- Partenaire et/ou procédures associées

Partenaires techniques : Commune, communauté de commune, DDT, riverains, fédération de pêche
 Prestataire : bureau d'études et entreprise de travaux
Partenaire financier : commune ?

7- Temps estimé

Années	2022	2023	2024
Nbre de jours	8	2	
En régie ou Externalisation	En régie (12) Externalisation ()	En régie (2) Externalisation ()	

Mettre par année, le nombre total de jours nécessaire pour faire toute l'action. Sur le qui, mettre soit en régie, soit externalisation, soit les deux en faisant apparaitre entre () la différence : ex. En régie (100j) et externalisation (20j)



Photo : 21/04/2021



Action n°	lomp raz	Ancienne STEP Lompraz - ROE 55 959			
Enjeu	#REF!	Mesure PDM	#REF!	Changement Climatique	#REF!
Orientations stratégiques	#REF!	Code sous-bassin versant - Lieux			
		#REF!			
Libellé Mesure PDM	Maitre d'ouvrage	Imputation comptable	Coût €	Année d'engagement	
#REF!	Syr'Usses	I	85 700,00	2025	

1- Contexte et nature de l'action

1.1. Contexte/Problématiques

L'accès à l'ancienne station d'épuration de La Balme de Sillingy constitue aujourd'hui un obstacle à la continuité écologique référencé ROE 55 959. Il s'agit d'un pont cadre de 2,25m de large pour 1,2m de haut. L'ouvrage est infranchissable de par la chute à son aval et le radier lisse qui la précède (dalot béton de la voie d'accès à la STEP). L'aménagement de cet ouvrage a été étudié en 2018-2019 par le bureau d'études Hydrétudes.

Comme mentionné à la *fiche-action*, les Petites-Usses dans leur traversée de La Balme de Sillingy présentent :

- un état morphologique dégradé du lit avec une incision marquée subie par le lit de l'ordre de 0,5 à 1m,
- un état de la ripisylve également dégradé et qui altère la capacité hydraulique du lit (celle-ci a pu s'accroître au bénéfice de l'incision, mais accentue ainsi les contraintes sur le lit et les berges et favorise l'état actuel dégradé),
- l'activité humaine à savoir le développement de la ZA a entraîné une réduction de l'espace de liberté du cours d'eau et les rejets d'eau pluviaux (liés aux surfaces imperméabilisés) ont pu accentuer la problématique. Notons toutefois que l'essentiel des rejets de la ZA ne se font pas dans les Petites Usses amont (cf. cours d'eau en surplomb de la ZA), par contre des apports de ruissellement routiers demeurent avant l'arrivée dans la plaine et un fort ravinement naturel est constaté sur le bassin versant en amont et en aval du Crématorium, venant "gonfler" les débits des Petites Usses lors des épisodes pluvieux.

L'ouvrage ROE 55 959 est l'ouvrage le plus aval du secteur. Son aménagement est conditionné par :

- l'assurance que les tronçons situés en aval soient franchissables
- des interventions coordonnées sur l'ensemble de la traversée de La Balme de Sillingy pour la restauration de la continuité écologique et la gestion des inondations (zones de débordements à préserver).

1.2. Descriptif de l'action

L'action consistera en :

Pour mémoire les ouvrages envisagés pour l'aménagement de l'ouvrage ROE 55 959 sont le reprofilage du lit avec création d'un aménagement de type rampe (cf. plan ci-après)

2- Objectifs visés/gains escomptés

Restaurer la continuité écologique
Protéger les biens et les personnes du risque inondation

3- Indicateurs

Aménagements réalisés

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération - sous détails	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	%	Montant €
Pour mémoire Travaux et MOE Travaux (estimatifs 2019) pour l'ouvrage seul ROE 55 958	Syr'Usses	85 700 €	Agence de l'eau RMC	#REF!	#REF!
			CD74	#REF!	#REF!
			Autres	#REF!	#REF!
			Auto-financement MO	#REF!	#REF!

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Sous-détails	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Etude (cf. MA 12)																																				
Travaux (cf. MA 12)																																				

6- Partenaire et/ou procédures associées

Partenaires techniques : DDT, riverains, Commune, Communauté de communes, Fédération de pêche
Prestataire : Bureau d'études spécialisé

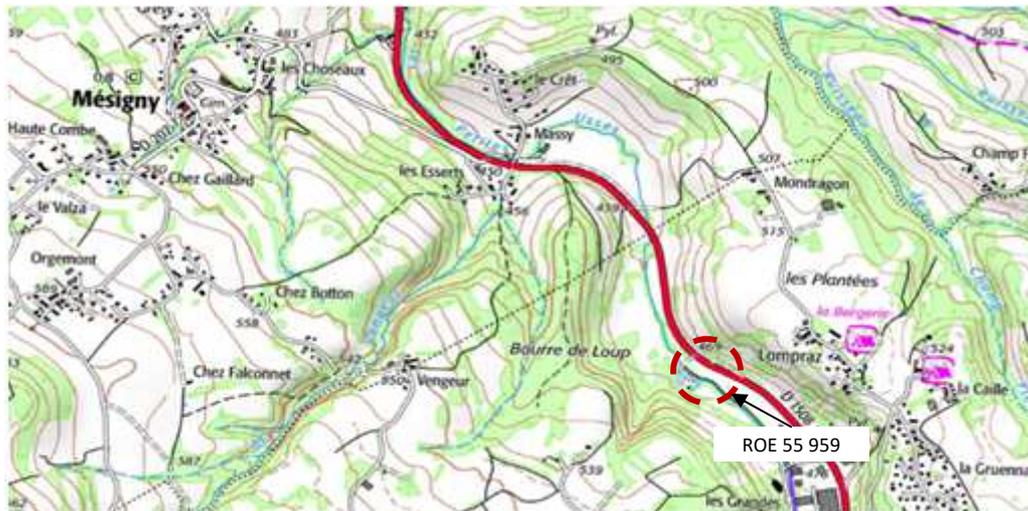
7- Temps estimé

Années	2022	2023	2024
Nbre de jours			1
En régie ou Externalisation			

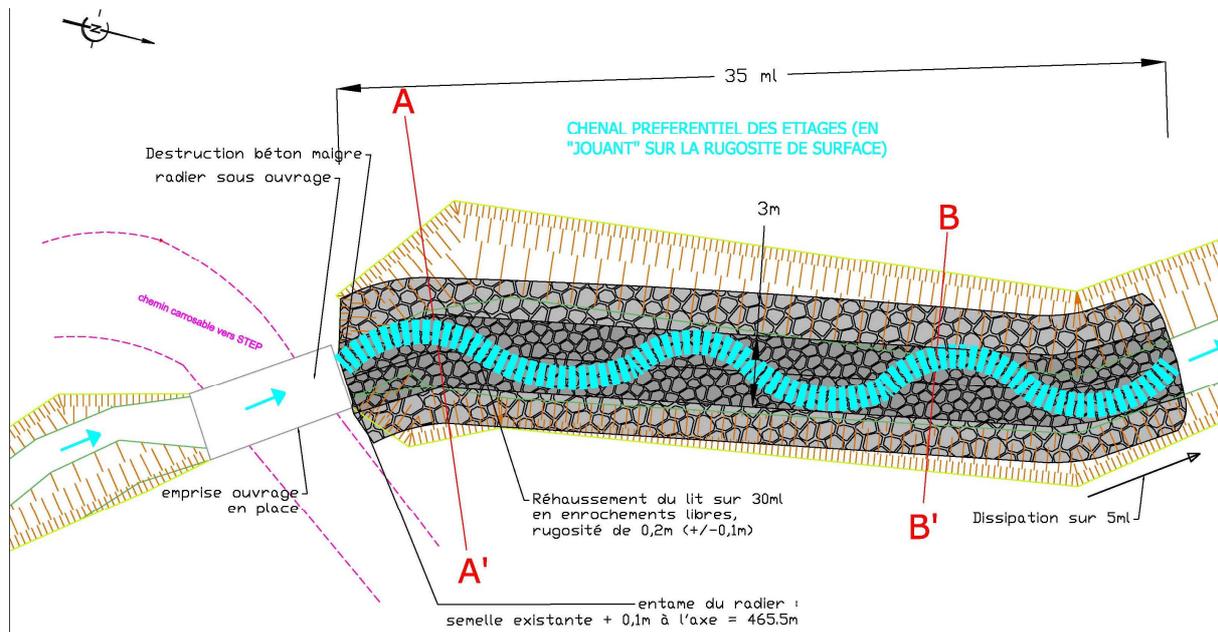
Mettre par année, le nombre total de jours nécessaire pour faire toute l'action.
Sur le qui, mettre soit en régie, soit externalisation, soit les deux en faisant apparaître entre () la différence : ex. En régie (100j) et externalisation (20j)



ROE 55 959 - Accès à l'ancienne STEP de La Balme de Sillingy (Lompraz)



Localisation de l'ouvrage ROE 55 959



Aménagements envisagés dans le cadre de l'étude de 2019 pour un aménagement du ROE 55 959 seul

Action n°	###	#REF!			
Enjeu	#REF!		Mesure PDM	#REF!	Changement Climatique
Orientations stratégiques	#REF!		Code sous-bassin versant - Lieux		
			#REF!		
Libellé Mesure PDM		Maitre d'ouvrage	Imputation comptable	Coût €	Année d'engagement
#REF!		#REF!	#REF!	#REF!	#REF!

1- Contexte et nature de l'action

1.1. Contexte/Problématiques

Les stations d'épuration de Jonzier et de Savigny n'ont pas de traitement efficace, ce qui a été mis en avant notamment par les analyses réalisées sur ces STEP et par l'observatoire qualité du Syr'Usses. Ce problème se traduit chaque année par des désagréments surtout en été observés par la mortalité de poissons présent en aval de ces rejets et par les mauvaises odeurs que dégage le cours d'eau en aval. Ce problème est accentué par le manque d'eau que subit le bassin du Fornant en période d'étiage et qui ne participe donc pas à la dilution du rejet.

Par la suite, une réflexion sur la construction d'une station commune de Jonzier et Savigny pourrait être envisagée étant donné le développement démographique et l'augmentation de l'EH.

AE NE FINANCE PAS et finalement pas de traitement complémentaire s'il y a une nouvelle step !!!!

1.2. Descriptif de l'action

idée projet : portage par le genevois et si besoin la CCUR se raccordera à l'avenir

2- Objectifs visés/gains escomptés

3- Indicateurs

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération - sous détails	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	%	Montant €
projet création nouvelle station	#REF!	3 640 000 €	Agence de	#REF!	#REF!
			CD74	#REF!	#REF!
			Autres		
			Auto-financement MO	#REF!	#REF!

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Sous-détails	Année 2022												Année 2023												Année 2024											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

6- Partenaire et/ou procédures associées

--

7- Temps estimé

Années	2022	2023	2024
Nbre de jours	1	1	1
En régie ou Externalisation	en régie	en régie	en régie

Mettre par année, le nombre total de jours nécessaire pour faire toute l'action. Sur le qui, mettre soit en régie, soit externalisation, soit les deux en faisant apparaitre entre () la différence : ex. En régie (100j) et externalisation (20j)

Action n°	#REF!	#REF!			
Enjeu	#REF!	Mesure PDM	#REF!	Changement Climatique	#REF!
Orientations stratégiques	#REF!	Code sous-bassin versant - Lieux			
		#REF!			
Libellé Mesure PDM	Maitre d'ouvrage	Imputation comptable	Coût €	Année d'engagement	
#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	

1- Contexte et nature de l'action

1.1. Contexte/Problématiques

Une communication et une sensibilisation, inscrite dans le Plan de Gestion de la Ressource en Eau en 2017, ont été engagées auprès de différents usagers : agriculteurs, collectivités et grand public. Cette démarche doit être reconduite.

L'étude des volumes prélevables de 2012 avait montré que moins d'un quart des prélèvements sur le bassin versant était destiné à l'agriculture. Bien que ces prélèvements ne soient pas majoritaires sur le territoire, il est important que la profession agricole participe aux efforts quant à la réalisation d'économies d'eau et d'optimisation de la gestion de l'eau, L'idée est aussi de valoriser et de favoriser ces efforts.

De plus, la ressource devient limitée, les prélèvements sont fixés, il devient important de sensibiliser la profession agricole au changement climatique traduit par des étiages de plus en plus marqués.

Les fiches actions en lien avec le volet agricole inscrites dans le contrat de milieu et le PGRE nécessitent une communication en amont pour faciliter la réalisation de ces actions. Le Syndicat portera cette action en collaboration avec la Chambre d'Agriculture et les organismes de la profession. Les différents messages, objectifs à faire passer et les meilleurs outils seront étudiés avec la Chambre en amont des productions.

1.2. Descriptif de l'action

Cette action permettra la mise en oeuvre des actions en lien avec la création de retenues, la mise en place de matériels hydro-économiques, les débits réservés et plus largement le PGRE via:

- la réalisation d'une brochure ou note d'information: expliquant les démarches en cours sur le bassin versant, les obligations des préleveurs...
- publications, articles de presse, courriers ou tout autre outil de communication dans la continuité de ce qui a pu être mené en 2017 auprès du grand public et des élus pour exposer les efforts du monde agricole,
- retours d'expérience, visite d'exploitation

Cette action se fera aussi en lien avec l'action précédente de conception et de diffusion du futur guide sur les éco-gestes qui pourra servir de support, de base de travail également pour la profession agricole.

2- Objectifs visés/gains escomptés

Sensibilisation aux besoins du milieu et à la réalisation des économies d'eau,

3- Indicateurs

nombre de publications, nombre de personnes touchées lors d'évènements,

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération - sous détails	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC	Financeurs	%	Montant €
Outils liés à la campagne de sensibilisation pour la profession	#REF!	10 000,00 €	Agence de	#REF!	#REF!
			CD74	#REF!	#REF!
			Autres		
			Auto-financement MO	#REF!	#REF!

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Sous-détails	Année 2022												Année 2023												Année 2024											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
com sur PGRE, publications																																				

6- Partenaire et/ou procédures associées

CASMB, DDT,

7- Temps estimé

Années	2022	2023	2024
Nbre de jours	15	15	10
En régie ou Externalisatio	en régie	en régie	en régie

Action n°	#REF!	#REF!			
Enjeu	#REF!	Mesure PDM	#REF!	Changement Climatique	#REF!
Orientations stratégiques	#REF!	Code sous-bassin versant - Lieux			
		#REF!			
Libellé Mesure PDM	Maitre d'ouvrage	Imputation comptable	Coût €	Année d'engagement	
#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	

1- Contexte et nature de l'action

1.1. Contexte/Problématiques

Dans le cadre du CTENS Plateau des Bornes, **10 zones humides sur le territoire du Syr'Usse** ont été identifiées comme remarquables et sélectionnées pour faire l'objet de mesures de **restauration et de gestion** (cf. carte ci-dessous).

Les zones humides classées dans l'actions 111 font l'objet de mesures de gestion depuis le 1er CTENS (2015-2019) et font donc maintenant l'objet d'action entretien des zones humides pour conserver le bon état obtenu par la gestion de restauration lors du 1er CTENS.

Les zones humides classées dans l'action 112 ont été désignée pour le 2eme CTENS (2020-2024) comme nécessitant des mesure de restauration.

Ces zones humides font partie intégrante du Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides du Syr'Usse et validé en 2021. Elles sont indiquées dans le Contrat de Milieux pour mémoire car financées par le Contrat de Territoire ENS du Plateau des Bornes

1.2. Descriptif de l'action

FA 111 (F):

Zh : Marais du Chenet (Arbusigny), Marais de la Croix (Menthonnex), Mouille Gonin (Menthonnex), Mouille d'Arve (Menthonnex), Mouille Marin (Menthonnex), Mare des Cruets (Villy le Bouveret), Le Biollay (Vovray)

Budget prévisionnel avant subventions (TTC):

- Travaux: 52 080 €

- Accompagnement Asters: 26 100 €

FA 112 (I)

ZH: La Grange (Arbusigny), Bois de la Biolle (Le Sappey), Les Petits Pierres (Menthonnex)

Budget prévisionnel avant subvention (TTC):

- Travaux: 24 600 €

- Accompagnement Asters: 5 800 €

Exécution Administrative et financière :

- convention groupement de commande 111 & 112 : 9 721 €

- convention coopération ASTERS : 11 731 €

mettre un sous tableau pour bien séparer les ZH entretien et restauration

2- Objectifs visés/gains escomptés

Restauration et maintien des fonctionnalités des zones humides prioritaires
Préservation de la biodiversité remarquables associées
maintien de pratiques agricoles favorables

3- Indicateurs

m² restaurés, montants des travaux, PV de réception des travaux,

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération - sous détails	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC	Financeurs	%	Montant €
Opération de restauration - financées par le CTENS	#REF!	130 032 €	Agence de l'eau RMC	#REF!	#REF!
			CD74	#REF!	#REF!
			Autres		
			financement	#REF!	#REF!

5- Calendrier prévisionnel - Durée

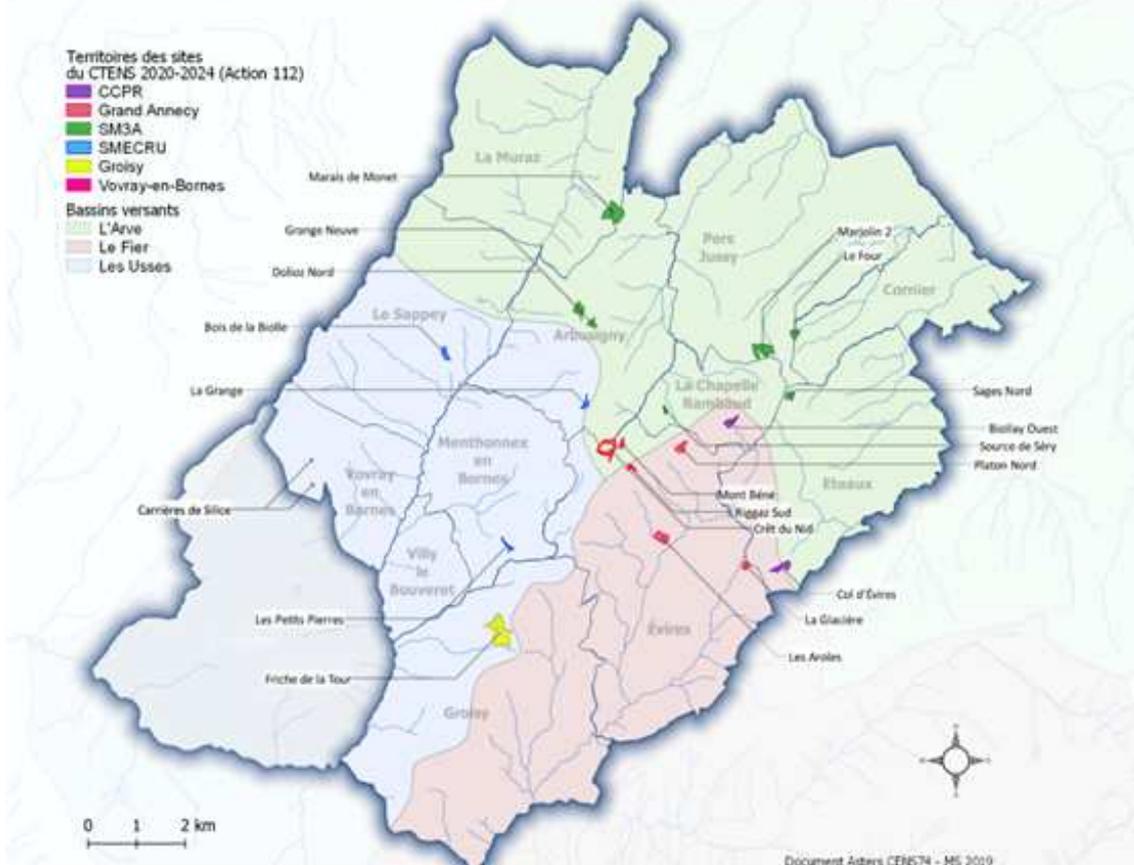
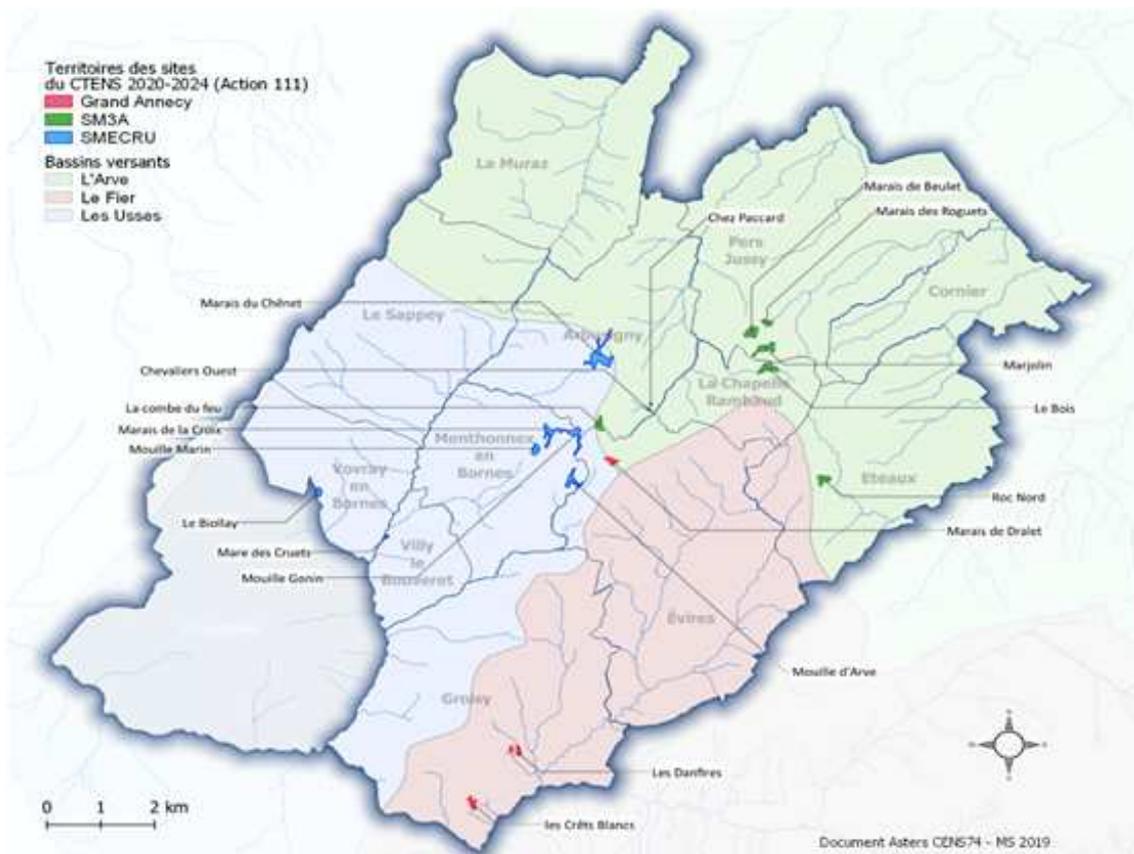
Sous-détails	Année 2022												Année 2023												Année 2024											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

6- Partenaire et/ou procédures associées

7- Temps estimé

Années	2022	2023	2024
Nbre de jours	<i>pris en charge par le Contrat de Territoire du Plateau des Bornes</i>		
En régie ou Externalisation			

Mettre par année, le nombre total de jours nécessaire pour faire toute l'action. Sur le qui, mettre soit en régie, soit externalisation, soit les deux en faisant apparaître entre () la différence : ex. En régie (100j) et externalisation (20j)





Action n°	#REF!	#REF!			
Enjeu	#REF!	Mesure PDM	#REF!	Changement Climatique	#REF!
Orientations stratégiques	#REF!	Code sous-bassin versant - Lieux			
		#REF!			
Libellé Mesure PDM	Maitre d'ouvrage	Imputation comptable	Coût €	Année d'engagement	
#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	

1- Contexte et nature de l'action

6,92 ha

1.1. Contexte/Problématiques

Le site des Daines est un réseau de zones humides à cheval sur les communes de Frangy et de Chessenz. Il s'agit de zones humides historiques du Contrat de Rivières 2014-2019 pour lesquelles une notice de gestion a été réalisée mais n'a pu être totalement mise en oeuvre en raison de blocages fonciers et de l'arrivée de la GEMAPI sur le territoire.

Ces zones humides présentent des enjeux biodiversité et hydrauliques forts avec notamment des fonctions de stockage d'eau, d'épuration et de restitution aux ruisseaux du Saint Pierre et du Castran, affluents des Usses. Ces zones humides font cependant face à différentes pressions (drainage, fermeture des milieux...).

Elles sont donc ciblées comme zones humides prioritaires, au regard des enjeux hydrauliques, à restaurer. Il s'agit de mettre en oeuvre la notice de gestion existante.

1.2. Descriptif de l'action

L'opération consiste à la mise en oeuvre du plan de gestion de la zone. Ce dernier comprend :

- Une phase d'animation foncière importante consistant à obtenir la maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble du site (acquisition foncière ou signature de conventions).
- Une phase d'animation partenariale (agriculteurs, propriétaires, usagers, commune...) et foncière entre 2022 et 2023
- Information et communication auprès des habitants et acteurs locaux
- Mise en oeuvre, encadrement et suivi des travaux de restauration dès 2024 après l'animation foncière
- Suivis scientifiques

Ce plan de gestion sera réalisé en interne par le personnel du syndicat. Il est toutefois prévue la possibilité de faire appel à des prestataires externes pour la réalisation des travaux, des suivis écologiques et de l'animation partenariale (par exemple, la Chambre d'agriculture Savoie Mont Blanc pourra intervenir pour la réalisation de diagnostics agricoles). A noter que la mise en oeuvre des actions de restauration est conditionnée par une animation foncière concluante.

2- Objectifs visés/gains escomptés

Restaurer et préserver le fonctionnement des zones humides
Sensibiliser les propriétaires et exploitants des parcelles concernées

3- Indicateurs

Actions mises en oeuvre, conventions signées, communication réalisée (articles...)

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération - sous détails	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	%	Montant €
Mise en œuvre Notices Daines (Frangy et Chessenz) 2023	#REF!	15 000 €	Agence de l'eau RMC	#REF!	#REF!
			CD74	#REF!	#REF!
			Autres		
			Auto-financement MO	#REF!	#REF!

5- Calendrier prévisionnel - Durée

	Année 2022												Année 2023												Année 2024											
Animation foncière et partenariale	[Orange shaded cells]																																			
Travaux (réalisation, encadrement, suivi)	[Green shaded cells]																																			
Suivis écologiques	[White cells]																																			

6- Partenaire et/ou procédures associées

CASMB, Asters, Communes de Frangy et Chessenz, CCUR, Natura 2000, CD74, AERMC

7- Temps estimé

Années	2022	2023	2024
Nbre de jours	10	4	7
En régie ou Externalisation	10j en régie et 2j en externalisation	4j en régie et 11j en externalisation	En régie directe

Mettre par année, le nombre total de jours nécessaire pour faire toute l'action. Sur le qui, mettre soit en régie, soit externalisation, soit les deux en faisant apparaitre entre () la différence : ex. En régie (100j) et externalisation (20j)



Action n°	#REF!	#REF!			
Enjeu	#REF!	Mesure PDM	#REF!	Changement Climatique	#REF!
Orientations stratégiques	#REF!	Code sous-bassin versant - Lieux			
		#REF!			
Libellé Mesure PDM	Maitre d'ouvrage	Imputation comptable	Coût €	Année d'engagement	
#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	

1- Contexte et nature de l'action

2,32 ha

1.1. Contexte/Problématiques

La zone humide de la Motte (Cernex) est un site historique du précédent Contrat de Rivières les Ussets (2014-2019) ciblé en raison d'enjeux hydrauliques. Le site est en effet inclus pour partie au sein de périmètres de protection de capatages et contribue donc à leur protection. De plus, situé en tête du sous bassin-versant de la Motte, il occupe une position stratégique et constitue de ce fait, et de par ses fonctions hydrologiques et sa superficie importante, une zone d'intérêt hydraulique fort (production d'eau, stockage et restitution lente vers l'aval).

Une notice de gestion a déjà été élaborée sur cette zone humide, fin 2019, mais n'a pas pu être appliquée en raison de l'arrivée et de la mise en place de la GeMAPI sur le territoire.

Il s'agit donc de réaliser les interventions prévues dans cette notice afin de restaurer et préserver cette zone humide prioritaire.

1.2. Descriptif de l'action

L'opération consiste à la mise en oeuvre du plan de gestion existant sur la zone humide. Ce dernier comprend, pour les 3 prochaines années :

- Une phase d'animation foncière consistant à obtenir la maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble du site (acquisition foncière ou signature de conventions)
- Une phase d'animation partenariale (agriculteurs exploitants les parcelles, propriétaires, usagers, commune...)
- Information et communication auprès des habitants et acteurs locaux
- Mise en oeuvre, encadrement et suivi des travaux de restauration

2- Objectifs visés/gains escomptés

Restaurer et préserver le fonctionnement de la zone humide

3- Indicateurs

Actions réalisées. Communication réalisée (articles, courriers...). Conventions signées.

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération - sous détails	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	%	Montant € TTC
Suivi scientifiques	#REF!	10 000 €	Agence de l'eau RMC	#REF!	#REF!
Travaux de restauration			CD74	#REF!	#REF!
			Autres		
			Auto-financement MO	#REF!	#REF!

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Sous-détails	Année 2022												Année 2023												Année 2024											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Animation foncière et	[Orange]																																			
Travaux													[Vert]												[Vert]											

6- Partenaire et/ou procédures associées

Asters, CASMB, Commune de Cernex, CCPC, CD74, AERMC

7- Temps estimé

Années	2022	2023	2024
Nbre de jours	10	7	3
En régie ou Externalisation	En régie	5,5 en régie et 1,5 en externalisation	3j en régie

Mettre par année, le nombre total de jours nécessaire pour faire toute l'action. Sur le qui, mettre soit en régie, soit externalisation, soit les deux en faisant apparaître entre () la différence : ex. En régie (100j) et externalisation (20j)



Zone humide de la Motte (Cernex) - 2021 ©Syr'Usses

Action n°	#REF!	#REF!			
Enjeu	#REF!	Mesure PDM	#REF!	Changement Climatique	#REF!
Orientations stratégiques	#REF!	Code sous-bassin versant - Lieux			
		#REF!			
Libellé Mesure PDM	Maitre d'ouvrage	Imputation comptable	Coût €	Année d'engagement	
#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	

1- Contexte et nature de l'action

7,82 ha

1.1. Contexte/Problématiques

Le marais des Naz (Sillingy) est un site historique du précédent Contrat de Rivières (2014-2019) et le Syr'Usse a déjà réalisé un plan de gestion dans ce cadre et en partenariat avec la Communauté de Communes Fier et Usse. En effet, dans le cadre du Contrat de Rivière 2014-2019, le SMECRU, à l'époque, portait en maîtrise d'ouvrage les études et l'animation foncière, et les EPCI ou communes les phases travaux. Ces deux structures travaillaient ensemble pour animer et piloter le projet de restauration.

Avec l'arrivée de la compétence GeMAPI, portée par le Syr'Usse, ce projet de restauration a été transférée au Syndicat de la part de la CCFU en 2021.

Sur le marais des Naz, des blocages fonciers et agricoles ont empêché la mise en oeuvre d'une partie des travaux sur 2017-2021. Il s'agit donc d'étudier la faisabilité pour poursuivre la restauration de la zone humide.

1.2. Descriptif de l'action

Dans le cadre des missions inscrites dans le précédent plan de gestion, un nouveau programme d'action est en cours d'élaboration par Asters. Il prévoira des mesures de gestion à mettre en oeuvre sur les zones déjà conventionnées et sur lesquelles des travaux de restauration ont été réalisés, une redélimitation plu précise de la zone humide, des pistes d'actions pour faciliter l'animation partenariale sur le site et, suivant les résultats, des mesures de gestion à mettre en oeuvre sur la totalité de la zone humide.

Ainsi les années 2022 et 2023 permettront de débloquent des solutions techniques et foncières en vue de réaliser les travaux avant la mi- 2024.

2- Objectifs visés/gains escomptés

Restaurer et préserver le fonctionnement du marais des Naz.
Mettre en place des partenariat avec les agriculteurs pour gérer le site.
Communiquer, sensibiliser sur la préservation du site.

3- Indicateurs

Programme d'action élaboré. Conventions signées. Actions réalisées.

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération - sous détails	Maître d'ouvrage	Coût total €	Financeurs	%	Montant €
Redélimitation du site	#REF!	10 000 €	Agence de l'eau RMC	#REF!	#REF!
Gestion des parcelles conventionnées			CD74	#REF!	#REF!
Potentiels travaux de restauration			Autres		
			Auto-financement MO	#REF!	#REF!

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Sous-détails	Année 2022												Année 2023												Année 2024											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Animation partenariale et foncière	[Orange shading]																																			
Redélimitation du site	[Green shading]																																			
Gestion des parcelles conventionnées	[Orange shading]																																			
Suivant les résultats de l'animation : travaux de restauration	[Green shading]																																			

6- Partenaire et/ou procédures associées

Asters, CCFU, Commune de Sillingy, CASMB, CD74, AERMC, LPO

7- Temps estimé

Années	2022	2023	2024
Nbre de jours	2	2	2
En régie ou Externalisation	En régie	En régie	En régie

Mettre par année, le nombre total de jours nécessaire pour faire toute l'action. Sur le qui, mettre soit en régie, soit externalisation, soit les deux en faisant apparaitre entre () la différence : ex. En régie (100j) et externalisation (20j)



Marais des Naz (Sillingy), 2016 ©Syr'Usses

Action n°	#REF!	#REF!			
Enjeu	#REF!	Mesure PDM	#REF!	Changement Climatique	#REF!
Orientations stratégiques	#REF!	Code sous-bassin versant - Lieux			
		#REF!			
Libellé Mesure PDM	Maitre d'ouvrage	Imputation comptable	Coût €	Année d'engagement	
#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	



1- Contexte et nature de l'action

Mules : 1,65 ha et Granges Ouest : 3,22 ha

1.1. Contexte/Problématiques

Le Syr'Usses a réalisé, en 2020, en partenariat avec Asters, un plan de gestion stratégique des zones humides du bassin-versant des Usses. Ce plan, majoritairement axé sur la préservation de la ressource en eau au travers d'actions sur les zones humides, vise entre autre à mettre en oeuvre des actions ponctuelles localisées sur des sites à enjeux identifiés. Les zones humides "Sur les Mules" (Jonzier-Epagny) et "les Granges" (Arbusigny) ont été ciblées comme sites à restaurer en raison de leurs fonctions identifiées ou pressenties d'alimentation du cours d'eau, de soutien d'étiage potentiel et d'épuration des eaux. Elles font cependant toutes deux faces à diverses pressions :

- Sur les Mules : drainage, présence de solidage et de peupliers
- Les Granges : Plantation d'épicéas, présence de solidage, atterrissement à terme.

Il s'agit donc **d'élaborer des documents de gestion** définissant les objectifs de gestion et les actions à mettre en oeuvre pour les atteindre.

Par ailleurs certains sites sont ciblés comme devant bénéficier **d'animation territoriale avec la Chambre d'Agriculture** notamment car l'enjeu agricole est fortement présent.

1.2. Descriptif de l'action

1- Elaboration notices de gestion en 2023 :

Les différentes étapes de l'élaboration d'un plan de gestion sont :

- diagnostic/état des lieux du site
- rencontre avec les usagers, définition des enjeux écologiques, économiques et culturels;
- définition des objectifs de gestion;
- définition chiffrage et planification d'un programme d'actions sur cinq ans.

Les plans de gestion seront réalisés dès 2023. Il s'agira ensuite de les mettre en oeuvre. Les actions pressenties sur les deux sites sont :

- Sur les Mules : coupe de la plantation de peupliers et rognage des souches / Redirection des eaux des fossés vers la zone humide/Entretien de la mégaphorbiaie / Concertation agricole / Gestion éventuelle du solidage.
- Les Granges Ouest : coupe des plantations d'épicéas / Redirection d'une partie des écoulements vers la zone humide / Rajeunissement de la roselière.

2- Animation territoriale avec la Chambre d'Agriculture en 2023 :

Un des axes du PGSZH concerne la mise en oeuvre de mesures ponctuelles permettant de prendre en compte les zones humides dans le développement du territoire. Il s'agit plus précisément de zones humides sur lesquelles des mesures peuvent d'ores et déjà être envisagées, sans pour autant qu'il soit nécessaire de rédiger un document de gestion classique. Les zones humides "Moulin Decombe" (Savigny), "Sources du



Zone humide de sur les Mules, 2021 ©Syr'Isses





Action n°	#REF!	#REF!			
Enjeu	#REF!	Mesure PDM	#REF!	Changement Climatique	#REF!
Orientations stratégiques	#REF!	Code sous-bassin versant - Lieux			
		#REF!			
Libellé Mesure PDM	Maitre d'ouvrage	Imputation comptable	Coût €	Année d'engagement	
#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	

1- Contexte et nature de l'action

1.1. Contexte/Problématiques

La zone d'activité de la Culaz (ZAC de Culaz) a été construite sur la zone humide "source" du Pissieu. Le Pissieu collecte aujourd'hui à sa source les eaux gravitaires et les eaux pluviales et d'assainissement de la ZAC. Lors de la création de cette ZAC, les entreprises ont du mettre en place chacune un système d'assainissement non collectif et autonome. Ces installations rejettent toutes dans un collecteur qui réunis les eaux issues de la ZAC et les eaux gravitaires.

Lors de la conception de cette zone, une attention particulière avait été portée à la potentielle problématique de "coup" d'eau ou "chasses" du fait de l'imperméabilisation des sols et des potentiels orages estivaux.

Une zone de dissipation a donc été réalisée en sortie de tuyau pour moduler les débits de sortie mais également disperser les eaux de rejets en période estivale pour quelles ne soient pas directement rejetées dans le cours d'eau aux étiages.

La réouverture de l'amont du cours d'eau par une création en sortie du collecteur d'une zone de rejet végétalisée avant de retrouver son lit naturel serait une amélioration pour le cours d'eau. On parle donc ici de **reconstitution partielle de zone humide dégradée**.

Conditions préalables à une intervention :

- mise au norme des installations sportives
- vérification des propriétés foncières du terrain sur lequel le projet pourrait être réalisé.

1.2. Descriptif de l'action

L'action consiste en :

- 1/ Rencontre du/des propriétaires du terrain pour travailler en concertation avec eux sur les possibilités d'intervention en fonction des usages existants
- 2/ Etude de faisabilité du projet
- 3/ Mission de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation des interventions avec : proposition chiffrée de plusieurs scénarii d'aménagement intégrant un plan de gestion de la zone humide sur le long terme
- 4/ Dossiers réglementaires
- 5/ Travaux
- 6/ Entretien de la zone (clarifier dans le projet le MOA intervenant sur l'entretien : convention, etc.)

2- Objectifs visés/gains escomptés

VOLET 2 MILIEUX

En régie ou Externalisation			
-----------------------------	--	--	--

externalisation, soit les deux en faisant apparaitre entre () la différence : ex. En régie (10j) et externalisation (20j)

Carte de localisation de l'action

Le Pissieu : zone de réouverture potentielle

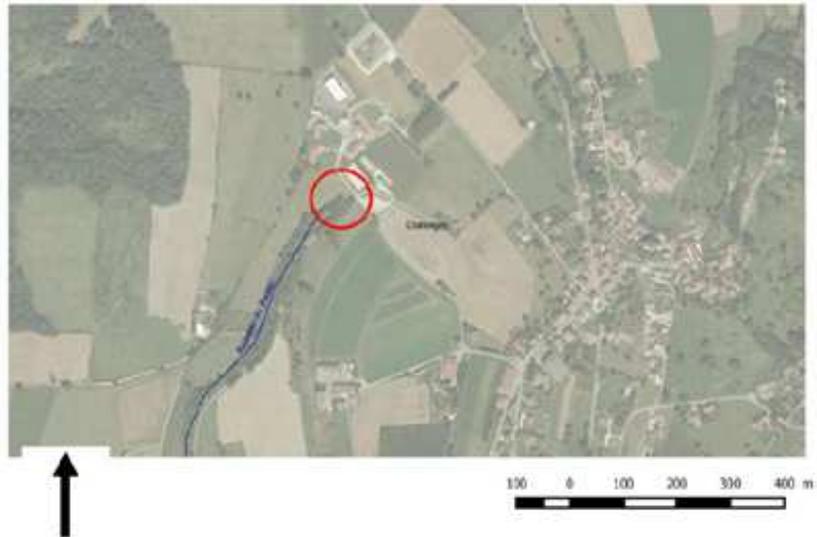


Photo du site (Marie Lamouille-Hébert)



Vue du stade



Vue de l'exutoire du collecteur

Action n°	####	#REF!			
Enjeu	#REF!	Mesure PDM	#REF!	Changement Climatique	#REF!
Orientations stratégiques	#REF!	Code sous-bassin versant - Lieux			
		#REF!			
Libellé Mesure PDM	Maitre d'ouvrage	Imputation comptable	Coût €	Année d'engagement	
#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	

1- Contexte et nature de l'action

1.1. Contexte/Problématiques

En 2017, le Syndicat mixte des eaux de Bellefontaine Semine (SMEBS) réalise des travaux pour exploiter une nouvelle ressource en eau potable de type phréatique à partir d'un forage situé au lieu dit les Vorziers. Cette source est exploitée et le prélèvement est encadré selon une DUP arrêté n°2014196-0014 du 15 juillet 2014.

Une note a été rédigée pour le syndicat début 2022 et elle met en évidence une relation entre la nappe des

1.2. Descriptif de l'action

Il est donc nécessaire de préciser l'impact des prélèvements du captage des Vorziers sur les eaux superficielles et souterraines.

La suite serait donc un encadrement de l'utilisation du captage, dans les limites de la DUP en vigueur.

2- Objectifs visés/gains escomptés

Les gains seront quantifiés en fonction des résultats de l'étude.

3- Indicateurs

Etude complémentaire réalisée

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération - sous détails	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC	Financeurs	%	Montant € TTC
Etude nappe Vorziers	#REF!	10 000 €	Agence de l'eau RMC	#REF!	#REF!
			CD74	#REF!	#REF!
			Autres		
			Auto-financement MO	#REF!	#REF!

5- Calendrier prévisionnel - Durée

	Année 2022												Année 2023												Année 2024											
Sous-détails	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

6- Partenaire et/ou procédures associées

SMEBS, DDT

7- Temps estimé

Années	2022	2023	2024
Nbre de jours	1	1	1
En régie ou Externalisatio	en régie	en régie	en régie

Action n°	####	#REF!			
Enjeu	#REF!	Mesure PDM	#REF!	Changement Climatique	#REF!
Orientations stratégiques	#REF!	Code sous-bassin versant - Lieu			
		#REF!			
Libellé Mesure PDM	Maitre d'ouvrage	Imputation comptable	Coût €	Année d'engagement	
#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	

1- Contexte et nature de l'action

1.1. Contexte/Problématiques

En 2017, une action sur la communication et la sensibilisation auprès des usagers était inscrite dans le PGRE des Usse. En effet, l'étude des volumes prélevables en 2012 montrait que plus de 70% des prélèvements étaient à destination de l'alimentation en eau potable dont environ 68% pour l'usage domestique. Afin de toucher un large public, une grande campagne de participation citoyenne a été réalisée entre 2017 et 2018 sur tout le territoire. Avec plus de 200 participants, il en est ressorti une liste de propositions d'actions. Le bilan de cette participation citoyenne touche à sa fin, quelques actions seront choisies pour les appliquer sur le bassin versant auprès des usagers.

La ressource devenant limitée, une incertitude demeure sur les effets du changement climatique. Il est donc nécessaire de sensibiliser les usagers pour inciter à l'économie d'eau à toutes les échelles et dans le quotidien et les rendre acteur de ce changement.

1.2. Descriptif de l'action

1-Le bilan de la participation citoyenne une fois établi, il s'agira de choisir les actions à développer sur le bassin versant. Ce bilan sera finalisé pour 2022.

2-En amont de la réalisation de ces actions, une campagne de communication et sensibilisation sous forme d'animations auprès des usagers sera réalisée par le CPIE pour mobiliser un maximum de personnes afin de réaliser les actions validées (cf. volet Sensibilisation).

3-Réalisation des actions choisies ou presenties qui débuteraient en 2023 :

A COMPLETER PAR PAULINE CONNAITRE LES ACTIONS RETENUES pour ce printemps

2- Objectifs visés/gains escomptés

sensibilisation des usagers, diminuer les besoins pour limiter les impacts sur le milieu surtout en période d'étiage
favoriser les économies d'eau

3- Indicateurs

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération - sous détails	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	%	Montant €
Bilan de la participation citoyenne et mobilisation	#REF!	fin partenariat CPIE	Agence de l'eau RMC	#REF!	#REF!
Actions qui seront mises en œuvre		10 000 €	CD74	#REF!	#REF!
			Autres		#REF!
			Auto-financement MO	#REF!	#REF!

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Sous-détails	Année 2022												Année 2023												Année 2024											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Bilan de la participation citoyenne																																				
animations de mobilisation																																				
actions qui seront mises en œuvre																																				

6- Partenaire et/ou procédures associées

CPIE, associations locales, groupe de citoyens

7- Temps estimé

Années	2022	2023	2024
Nbre de jours	25	50	50
En régie ou Externalisatio	en régie	en régie	en régie

Action n°	###	#REF!			
Enjeu	#REF!	Mesure PDM	#REF!	Changement Climatique	#REF!
Orientations stratégiques	#REF!	Code sous-bassin versant - Lieux			
		#REF!			
Libellé Mesure PDM	Maitre d'ouvrage	Imputation comptable	Coût €	Année d'engagement	
#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	

1- Contexte et nature de l'action

1.1. Contexte/Problématiques

Egalement, pour les stations les plus contributrices, il s'agira de réduire les impacts sur les milieux en améliorant les performances des ouvrages, en particulier sur le phosphore et/ou en adaptant les modalités de rejets.

A noter que le respect des niveaux de rejets définis par la Directive Eaux Résiduaires Urbaines (DERU) ne suffit pas sur le bassin versant à lutter contre l'eutrophisation; le PDM prévoit d'ailleurs une mesure de réduction des nutriments urbains et industriels imposant des niveaux de rejets plus bas que ceux imposés par la DERU.

L'observatoire de la qualité des eaux commencé en 2020 a mis en évidence par les résultats obtenus, la difficulté pour les STEP à filtres plantés de traiter les apports en phosphore total et orthophosphates. Sur le bassin versant des Ussets, la qualité des cours d'eau est fortement impactée par cette problématique et

1.2. Descriptif de l'action

L'action consiste à:

- état de l'art, bibliographie
 - lancer une étude de faisabilité pour trouver la (les) meilleure(s) solution(s) de traitement complémentaire à appliquer sur la ou les STEP Pilotes choisies
 - se rapprocher des collectivités qui ont des STEP à filtres plantés posant des problèmes de traitement et choisir une STEP par sous-bassin versant faisant l'objet de test (= STEP pilote) pour améliorer son traitement
- Les test devront se faire au moins sur une année pour collecter des résultats sur les périodes de basses et hautes eaux.

2- Objectifs visés/gains escomptés

Trouver le traitement supplémentaire le mieux adapté à mettre en place
Améliorer le traitement des STEP à filtres plantés

Action n°	###	#REF!			
Enjeu	#REF!	Mesure PDM	#REF!	Changement Climatique	#REF!
Orientations stratégiques	#REF!	Code sous-bassin versant - Lieux			
		#REF!			
Libellé Mesure PDM	Maitre d'ouvrage	Imputation comptable	Coût €	Année d'engagement	
#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	

1- Contexte

Nature de l'action : Animation

1.1. Contexte/Problématiques

Le Syr'Usse a fait évoluer en 2020 ses statuts afin d'intégrer les nouvelles compétences GEMAPI dans ses compétences mais également a formalisé ses compétences hors GEMAPI. Cela c'est traduit par la modification statutaire de fin novembre 2020 pour le transfert des items obligatoires de la GEMAPI, et en 2022 par le transfert des items complémentaires de la GEMAPI.

Un important processus de concertation avec les intercommunalités et un travail d'harmonisation ont permis que toutes les EPCI du bassin versant des Usse se substituent au Syr'Usse pour l'exercice de la compétence.

Le périmètre du Syr'Usse est donc éligible à la labellisation EPAGE.

1.2. Descriptif de l'action

Le Syr'Usse souhaite engager le processus de labellisation EPAGE en parallèle de la signature du présent Contrat de Milieu, en effectuant le processus suivant :

- saisine du Comité de Bassin RMC
- modification statutaire associée

La rédaction des nouveaux statuts et l'animation de la procédure seront assurées par la responsable du Syndicat, en lien étroit avec l'exécutif et les EPCI membres.

Cette modification statutaire sera l'occasion pour l'ensemble des acteurs de clarifier le contenu et les limites des différentes compétences entre la GEMAPI obligatoire, la gestion du ruissellement pluvial hors aires urbaines et la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU).

2- Objectifs visés/gains escomptés

- Labellisation EPAGE
- Reconnaissance locale

3- Indicateurs

- Réalisation en 2022, CR des réunions, supports de communication, saisine du Comité de Bassin

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération - sous détails	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC	Financiers	%	Montant €
pour mémoire cf. GO1	#REF!		Agence de l'eau RMC	0%	- €
			CD74	0%	- €
			Autres		
			Auto-financement MO	0%	- €

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Sous-détails	Année 2022												Année 2023												Année 2024											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

6- Partenaire et/ou procédures associées

7- Temps estimé par le Syr'Usses

Années	2022	2023	2024
Nbre de jours		15	5
En régie ou Externalisatio		en régie	

Mettre par année, le nombre total de jours nécessaire pour faire toute l'action. Sur le qui, mettre soit en régie, soit externalisation, soit les deux en faisant apparaitre entre () la différence : ex. En régie